



HAL
open science

Habitats spontanés dans la Caraïbe française. Volume 2. La prolétarianisation de l'habitat des Noirs marrons de Guyane française

Anne Hublin

► **To cite this version:**

Anne Hublin. Habitats spontanés dans la Caraïbe française. Volume 2. La prolétarianisation de l'habitat des Noirs marrons de Guyane française. [Rapport de recherche] 671/90, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer / Bureau de la recherche architecturale (BRA); Ministère de la recherche et de la technologie; Ecole d'architecture de Paris-Villemin. 1990. hal-01909604

HAL Id: hal-01909604

<https://hal.science/hal-01909604>

Submitted on 31 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

671 (II)

M.R.T.
MISSION SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

671 (II)

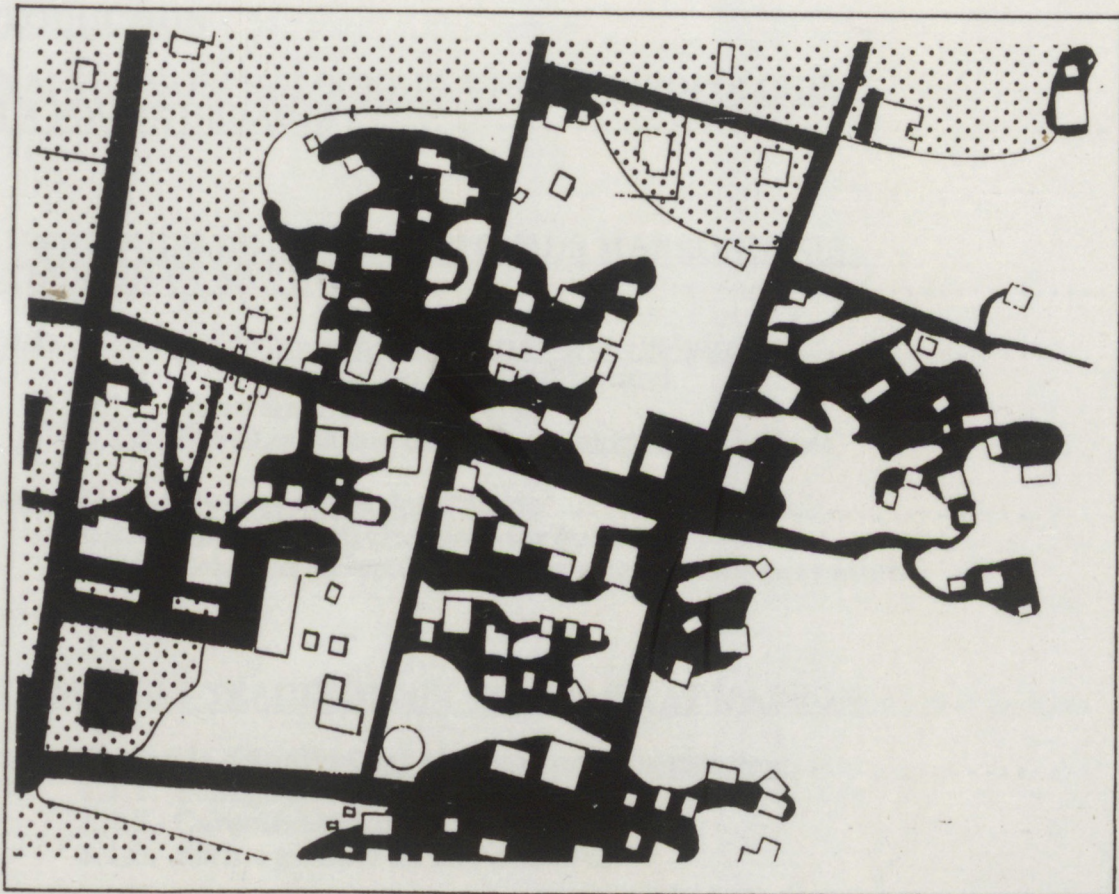
M.E.L.T.M.
DIRECTION DE L'URBANISME
BUREAU DE LA RECHERCHE
ARCHITECTURALE

RAPPORT FINAL DE RECHERCHE 1986-1989

HABITATS SPONTANÉS
DANS LA CARAÏBE FRANÇAISE

VOLUME II.

LA PROLÉTARIANISATION DE L'HABITAT DES NOIRS MARRONS
DE GUYANE FRANÇAISE



Septembre 1990

Contrat N° 89 01 202
notifié le 9.8.1989

A. HUBLIN
Sociologue-Urbaniste
ECOLE D'ARCHITECTURE
PARIS VILLEMEN

RAPPORT FINAL DE RECHERCHE 1986 - 1989

HABITATS SPONTANÉS DANS LA CARAÏBE FRANÇAISE

PLAN DU VOLUME II

LA PROLÉTARIANISATION DE L'HABITAT DES NOIRS MARRONS DE GUYANE FRANÇAISE

PREAMBULE

PRESENTATION DU CADRE DE RECHERCHE 1

INTRODUCTION

L'ANALYSE MORPHOLOGIQUE, UNE ANTHROPOLOGIE DE LA FORME URBAINE ? 2

0. UNE ETUDE DE CAS : L'HABITAT DE MARRONNAGE - TERRAIN ET METHODES 5

0.1. L'habitat de marronnage - Origine et évolution 6

0.1.1. Formation de l'espace traditionnel

0.1.2. Mouvements migratoires

0.1.3. Prolétarianisation de l'habitat et statut ethnique

0.2. Hypothèses et méthodes d'étude 11

0.2.1. Représentativité des sites étudiés

0.2.2. Echelles de lecture et techniques d'analyse spatiale

I. LE MODELE TRADITIONNEL DE L'HABITAT MARRON 15

1.1. Protocole d'analyse des photographies aériennes 16

1.1.1. Zonage de l'occupation des sols

1.1.2. Caractérisation du bâti

1.1.3. Forme globale du site d'habitat

1.2. Description morphologique du site de Loca 17

1.2.1. L'environnement du village

1.2.2. La clairière villageoise

1.2.3. Unités de voisinage et quartiers

1.2.4. Typologie du bâti

1.3.	<u>Analyse comparative des villages et modèles culturels Marrons</u>	29
1.3.1.	<u>Un modèle écologique, le territoire de défrichement</u>		
1.3.1.1.	Les formes de l'environnement des villages		
1.3.1.2.	Périmètre de défrichement et seuil écologique		
1.3.2.	<u>Clairière villageoise et clairière culturelle</u>		
1.3.2.1.	Constance des formes circulaires		
1.3.2.2.	L'unité de voisinage, un groupe de production agricole ?		
1.3.3.	<u>Clairière villageoise et indivision lignagère</u>		
1.3.3.1.	Indivision des sols et variations de densité		
1.3.3.2.	Prédominance de la cohésion ethnique		
1.3.4.	<u>Influence de l'urbanisme colonial sur l'habitat Marron</u>		
1.3.4.1.	Constance des formes linéaires et diversité des constructions		
1.3.4.2.	L'empreinte architecturale des quartiers d'esclaves		
II.	<u>LES VILLAGES MARRONS "PLANIFIES"</u>	44
2.1.	<u>Mutations du marquage territorial - Les nouvelles formes de déforestation à Pompidouville - Papaïchton et Maripasoula</u>	46
2.1.1.	Extension des aires de déforestation		
2.1.2.	Nouvelles formes d'essartage		
2.2.	<u>Formes de groupement de l'habitat</u>	50
2.2.1.	Le village d'Apatou		
2.2.2.	Le village de Grand-Santi		
2.2.3.	Le cas de "Pompidouville-Papaïchton-Cormontibo"		
2.2.3.1.	Forme globale du bourg		
2.2.3.2.	Tracé régulateur et implantation des constructions		
2.2.3.3.	Régulation administrative et évolution morphologique		
2.2.4.	Le bourg de Maripasoula		
2.2.4.1.	Etat cadastral du site et aménagement planifié		
2.2.4.2.	Urbanisation de fait et structure organique		
III.	<u>L'HABITAT SPONTANE DES MIGRANTS A ST LAURENT DU MARONI</u>	76
3.1.	<u>Le secteur de Roche Bleue au Village Chinois</u>	79
3.1.1.	Délaissement historique de la façade fluviale occidentale		
3.1.2.	Occupation de la façade fluviale par l'habitat spontané Marron		
3.1.2.1.	Les premières constructions - Etat 1969		
3.1.2.2.	L'urbanisation massive des berges - Etat 1978		
3.1.3.	Caractéristiques morphologiques de l'implantation Marronne		
3.1.3.1.	Le rapport au fleuve et le rapport à la ville		
3.1.3.2.	Indivision des sols et pratique sociale de l'espace		
3.1.3.3.	Anomie du groupement et juxtaposition du bâti		
3.1.3.4.	Diversité des constructions d'habitation		
3.2.	<u>Evolution du site d'habitat de La Charbonnière</u>	95
3.2.1.	Formation initiale d'un "village" Marron - Etat 1978		
3.2.1.1.	Caractéristiques morphologiques traditionnelles		
3.2.1.2.	Caractéristiques non traditionnelles du groupement		
3.2.1.3.	Comparaison avec le secteur de Roche Bleue au Village Chinois		
3.2.2.	L'aménagement du site - Etat 1984 - 1986		

3.3.	<u>L'habitat auto-construit diffus</u>	103
	3.3.1. Un exemple d'urbanisation diffuse	
	3.3.2. Un groupe de cases isolé en bordure routière	
3.4.	<u>L'intégration au parc-logements ordinaire</u>	108
IV.	<u>DYNAMIQUE MIGRATOIRE ET TRAJECTOIRES</u>	
	<u>RESIDENTIELLES</u>	113
4.1.	<u>Sources statistiques et méthodes d'évaluation</u> <u>socio-démographique</u>	114
4.2.	<u>Éléments descriptifs de la population Marronne</u> <u>à St Laurent en 1975</u>	117
	4.2.1. Echelle de la migration et groupes ethniques	
	4.2.2. Mobilité résidentielle et structure des groupes domestiques migrants	
	4.2.3. Cohésion ethnique et spécificité par site	
4.3.	<u>Trajectoires résidentielles - Une étude de cas - La lignée d'I.S.65</u> ..	122
	4.3.1. <u>Chronologie résidentielle de la lignée d'I.S.65</u>	
	4.3.1.1. La fixation progressive du foyer d'I.S.65 à St Laurent	
	4.3.1.2. La dispersion de la seconde génération	
	4.3.2. <u>Structure des maisonnées et localisation résidentielle</u>	
	4.3.2.1. Structure généalogique de la lignée d'I.S.65	
	4.3.2.2. Description de la maisonnée I.S.65	
	4.3.2.3. Description de la maisonnée A.N.30, contiguë d'I.S.65	
	4.3.2.4. Description de la maisonnée A.L.40, contiguë d'I.S.65	
	4.3.2.5. Description de la maisonnée M.A.50 et des maisonnées issues de M.A.50	
	4.3.2.6. Description des maisonnées isolées Route de St Maurice, SHI, NAM	
	4.3.2.7. Description des maisonnées dispersées dans les centres urbains côtiers	
	4.3.3. <u>Trajectoires résidentielles et espace migratoire</u>	
	4.3.3.1. Méthode d'analyse graphique des trajectoires résidentielles	
	4.3.3.2. Trajectoires résidentielles par groupe familial et par génération	
	4.3.3.3. Trajectoires résidentielles par génération	
	 <u>CONCLUSION : SIGNIFICATION SOCIALE DU PAUPERISME DE</u> <u>L'HABITAT MARRON CONTEMPORAIN</u>	151
	 <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	157
	- Classement thématique des références bibliographiques	158
	- Références bibliographiques	161
	- Section 1. Urbanisme et architecture	161
	- Section 2. Sciences sociales	165
	- Sources statistiques	171
	- Sources I.N.S.E.E.	171
	- Enquêtes spécifiques	171
	- Sources cartographiques	172
	- Sources photographiques	173
	 <u>LISTE DES FIGURES</u>	174
	 <u>LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES</u>	176
	 <u>FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE</u>	177

Nous remercions nos amis guyanais de leur chaleureux accueil.

Notre affectueuse reconnaissance va tout particulièrement à Julienne BENOÛ et à sa famille, à Lise et Victor RIBEIRO, ainsi qu'à Alain MICHEL. Seule, l'aide constante de nos amis nous a permis de mener à bien notre enquête à ST LAURENT DU MARONI, de juillet à septembre 1986.

Nous remercions également très vivement Philippe ROBINEAU, du Service Statistique de la Direction Départementale de l'Agriculture de Guyane, qui nous avait initiée à la complexité du dénombrement des populations Marronnes en 1980-81, et dont le fidèle soutien nous a été d'une aide précieuse lors de nos enquêtes locales ultérieures.

Enfin, nous remercions de ses excellents soins l'équipe médicale de l'hôpital de St Laurent du Maroni qui nous a assistée en août 1986.

**Illustration de couverture :
Détail du plan d'analyse des aires
de cheminement de
Pompidouville-Papaïchton**

**Illustration au dos de l'ouvrage :
Habitations à La Charbonnière
Photo A.H. 1986.**

PREAMBULE

PRESENTATION DU CADRE DE RECHERCHE

L'étude présentée sur le thème :

«La prolétarianisation de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française»,

s'inscrit dans un double programme de recherche, plus général, dont elle ne constitue que l'un des aspects.

- Le programme "Facteurs sociaux, économiques et culturels de la malnutrition dans le bassin du Maroni (Guyane française)"
Programme financé par le Ministère de la Recherche et de la Technologie et géré par le Centre ORSTOM de Cayenne.

Ce programme pluridisciplinaire avait pour but de faire converger un ensemble d'enquêtes économiques, démographiques, médicales et anthropologiques, pour permettre une meilleure approche des causes sociales des déséquilibres nutritionnels constatés chez les populations Marronnes du bassin du Maroni.

L'étude d'habitat qui est ici développée a pour objet de cerner les processus d'évolution du cadre d'habitat associés à la migration de ces groupes ethniques.

Une enquête statistique concernant les phénomènes migratoires devait être exécutée par l'ORSTOM dans le cadre de ce programme. C'est pourquoi, en marge de notre propre recherche de nature monographique et urbanistique, nous avons élaboré en 1986 un projet de pré-questionnaire sur l'habitat, destiné à accompagner cette investigation quantitative. Cette pré-étude figurait en annexe du rapport établi en octobre 1988 pour le M.R.T., (cf. Annexe I), Projet d'enquête statistique sur le bâti et la population résidente, avril 1986, incluant :

- . Note méthodologique, coordination des enquêtes ;
- . Enquête spécifique Habitat - Inventaire du bâti par village - Fiche de relevé d'habitation - Questionnaire.

L'équipe locale du Centre Orstom n'ayant pu effectuer ce travail d'enquête statistique, nous avons préféré exploiter très exhaustivement les données descriptives concernant la structure des groupes d'habitat, recueillies sur les sites de notre enquête propre, menée en 1986 à St Laurent du Maroni, ainsi que les dossiers documentaires qui nous permettaient de décrire les sites d'habitat Marron du bassin du Maroni, limitant la présentation de ce rapport final à un bilan des formes résidentielles qui constituaient l'objet de notre recherche. A partir de ces données, nous proposons également une brève présentation de la dynamique migratoire, qui pourra permettre de fonder quelques hypothèses utiles à de futures enquêtes socio-démographiques centrées sur l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française.

- Le programme "Habitats spontanés dans la Caraïbe"
Ce programme financé par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Direction de l'Urbanisme, Bureau de la Recherche Architecturale, est développé, outre ce volume II., dans l'ensemble des autres volumes 0., I., III. et IV. de ce rapport final de recherche.

INTRODUCTION

L'ANALYSE MORPHOLOGIQUE, UNE ANTHROPOLOGIE
DE LA FORME URBAINE ?

INTRODUCTION

L'ANALYSE MORPHOLOGIQUE, UNE ANTHROPOLOGIE DE LA FORME URBAINE ?

L'anthropologie exploite une extrême diversité de matériaux d'étude, qui vont des archives à la photographie par satellite, en incluant tous les types de production sociale, de la langue à l'outil et au rite.

De ce fait, nombre de disciplines, de techniques d'étude ou de domaines de connaissance sont couramment employés pour rendre compte de ce donné multiforme qu'est l'information ethnographique.

Certaines associations entre disciplines semblent toutefois s'imposer avec plus d'évidence et de constance que d'autres, révélant une pertinence plus forte, allant jusqu'à créer de véritables départements intégrés du savoir anthropologique.

Il en est ainsi, par exemple, de la contribution de la botanique, de la linguistique, de la musicologie, ou de la psychiatrie. A peine peut-on concevoir aujourd'hui l'analyse ethnographique sans se référer à ces approches "secondaires" comme à autant de "domaines premiers" de l'investigation.

La relation entre architecture et anthropologie ferait-elle partie de ces recouvrements privilégiés ?

L'association effective entre architectes et ethnologues paraît bien récente en regard de l'intégration des disciplines citées ci-dessus au champ de l'anthropologie.

Car si, d'une part les ethnologues ont constamment observé et décrit l'espace, et si d'autre part les architectes ont constitué d'importants corpus analytiques sur les habitats traditionnels par exemple, leurs démarches se sont développées séparément, chaque discipline déployant sa propre problématique pour rendre compte de son objet.

Depuis une vingtaine d'années, il est vrai que la contribution des études architecturales à des domaines comme celui des techniques constructives, ou des morphologies des habitats traditionnels, semble s'être considérablement rapprochée d'une démarche anthropologique qui s'avère comme de plus en plus éclatée en de multiples lectures techniques du donné social, et soumise à une extrême spécialisation.

Mais il n'en demeure pas moins une ambiguïté fondamentale sur les modes de conceptualisation dont ces analyses sont le lieu, soit qu'elles apparaissent comme des corpus descriptifs en quelque sorte extérieurs à l'interprétation ethnographique, soit au contraire qu'elles investissent directement l'appréhension de structures sociales dont elles prétendent témoigner de façon privilégiée. (C. Wells 1986-1987).

L'étude que nous présentons ci-dessous a pour objet la description de l'évolution d'un habitat spécifique, celui des Noirs Marrons de Guyane française. Mais cette étude de cas a également été conçue, dès l'origine, comme le support d'une expérience méthodologique permettant de tester, sur un matériel donné, les possibilités d'intégration de l'analyse architecturale à une problématique anthropologique globale.

Ce dossier pose donc, de façon plus générale, la question théorique de la constitution d'une anthropologie de l'habitat qui serait fondée sur l'apport d'une instrumentation issue de la discipline architecturale.

L'analyse morphologique de la forme urbaine, appliquée aux quartiers anciens, a permis de reconnaître l'importance de la contribution des types d'habitat vernaculaire à la constitution des formes architecturales historiques de la ville européenne, sans toutefois poser la question fondamentale de la signification culturelle du rapport dialectique entre ces géométries organiques et les codes urbains. (A. Rossi 1966).

Partant d'une situation d'observation ethnographique, nous tenterons de démontrer qu'il est cependant possible d'envisager la constitution d'un savoir sur l'espace qui serait de l'ordre d'une "anthropologie de la forme architecturale urbaine" et serait fondé sur le développement de l'analyse morphologique à l'échelle des groupements d'habitat.

L'exemple proposé décrit une relation conflictuelle entre des formes traditionnelles d'organisation spatiale développées par une minorité ethnique, les NOIRS MARRONS de GUYANE française, et les régulations urbaines imposées à ces structures organiques par la société globale.

La distance sociale entre culture urbaine et culture vernaculaire est ici extrême : aux valeurs d'appropriation religieuse et communautaire de l'espace Marron s'opposent le système normatif étatique français et les typologies de l'habitat colonial intégrées par la société urbaine créole.

La confrontation des logiques vernaculaires Marronnes et du système urbain se résout par conséquent assez brutalement par des effets de discordance spatiale et de marginalisation des établissements minoritaires.

Pour traiter cette étude de cas, nous rappellerons brièvement la situation de cet habitat de marronnage, ainsi que les hypothèses et les méthodes spécifiques que nous avons appliquées à son analyse.

Puis, nous décrirons le modèle traditionnel de l'habitat fluvial de forêt, tel qu'il se dégage de nos interprétations d'un ensemble de sites villageois anciens du Haut Maroni.

Un chapitre sera ensuite consacré à la description des formes prises par les villages Marrons soumis à une intervention de planification, sur le fleuve Maroni. Enfin, l'habitat spontané des migrants sera présenté à partir de l'exemple des sites qui se sont développés à St Laurent du Maroni, des années soixante à 1986, date de nos dernières observations de terrain.

Depuis ces enquêtes, des modifications importantes ont affecté l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française, en raison de l'afflux de nombreux réfugiés en provenance du Surinam, fuyant la guerre civile qui a sévèrement atteint les minorités ethniques Marronnes. L'étude présentée ci-dessous constitue un bilan de la situation de l'habitat Marron, avant cette dernière phase d'évolution migratoire.

0. UNE ETUDE DE CAS : L'HABITAT DE MARRONNAGE
TERRAIN ET METHODES

0. UNE ETUDE DE CAS : L'HABITAT DE MARRONNAGE TERRAIN ET METHODES

Les descriptions que nous proposons de l'évolution de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française ne constituent pas une monographie ethnographique, mais plutôt une analyse morphologique comparée. L'ensemble de l'étude est centré sur quelques hypothèses concernant la structure de l'espace et l'application de méthodes permettant de mettre en évidence des ordres de phénomènes spécifiques, comme le marquage territorial, la géométrie des groupements résidentiels, ou la morphogénèse des sites.

C'est pourquoi il semble indispensable d'explicitier cette problématique méthodologique, avant d'aborder la description des diverses formes d'habitat étudiées.

Ces formes d'habitat résultent d'une histoire sociale, politique et culturelle complexe, dont nous n'évoquerons ici que les aspects les plus essentiels à la compréhension de la situation résidentielle actuelle de ces groupes ethniques. Ayant par ailleurs restreint l'investigation aux sites de Guyane française, en excluant du champ de l'étude les formations d'habitat Marron surinamiennes, nous orienterons cette très courte présentation vers les aspects propres à l'évolution de ces populations dans le contexte de la société guyanaise française.

0.1. L'HABITAT DE MARRONNAGE - ORIGINE ET EVOLUTION

Les populations Marronnes vivant actuellement au Surinam et en Guyane française sont les descendants des esclaves africains qui, fuyant les plantations hollandaises de la région côtière, trouvèrent refuge dans les zones forestières de l'intérieur du plateau guyanais, dès la fin du XVII^e siècle. De 1684 à 1773 divers groupes de rebelles se constituèrent en communautés ethniques indépendantes, Saramaka, Djuka, Paramaka, Matawai et Aluku appelés aussi Boni. Ces derniers, en conflit avec les autres communautés Marronnes ne s'établirent pas en Guyane hollandaise, mais se réfugièrent à l'abri de la frontière française s'appropriant le cours supérieur du fleuve Maroni ou Lawa (Stedman 1796). (Fig. 1).

0.1.1. Formation de l'espace traditionnel

Le terme de "civilisation traditionnelle" paraît un peu inadéquat pour caractériser les cultures originales développées par ces sociétés de marronnage. Issus de groupes ethniques africains très divers, les Marrons ne reconstituèrent pas leurs formes antérieures de culture. Il convient plutôt de considérer qu'ils développèrent de véritables créations sociales, fondées sur l'amalgame de traits culturels africains hétérogènes, influencés par les institutions coloniales subies à travers leur séjour dans les plantations. (Price R. and Price S. 1980).

Ces sociétés Marronnes n'ont pu se développer et maintenir leur spécificité jusqu'à nos jours qu'en bénéficiant d'un système écologique favorable. Le milieu forestier guyanais, difficilement pénétrable, offrait à ces groupes en rupture avec le pouvoir esclavagiste une protection certaine contre les incursions militaires, tout en leur permettant d'assurer leur survie par l'exploitation des ressources naturelles. Le système résidentiel adopté par les fugitifs dès l'origine paraît donc comme un élément décisif de leur histoire sociale.

Associant les ressources de la pêche, de la chasse et de la cueillette à une agriculture sur brûlis, les Marrons parvinrent à maintenir un modèle écologique et social stable. Ce modèle d'organisation territoriale, tel qu'il a été décrit par J. Hurault pour les Boni de Guyane française semble applicable à l'ensemble des ethnies Marronnes du Surinam également (Hurault 1961).

C'est le village lignager qui constitue le modèle de base du peuplement dans la région du Lawa occupée par les Boni. L'ethnie est divisée en matrilineages qui possèdent chacun des droits exclusifs sur un finage distinct. A chaque finage correspond un "grand" village et la résidence est matrilocale. Ainsi, une unité villageoise (kondre) ne devrait comprendre que les membres d'un même matrilineage (bee). En fait, l'évolution différentielle des groupes lignagers et la mobilité des personnes ont engendré un peuplement plus complexe et plus éclaté. Le groupement résidentiel, quelle que soit sa composition est désigné comme "lo". Les Noirs Marrons résident aussi pour de longues périodes sur des terres de culture qui peuvent être très éloignées du village lignager, édifiant sur ces abattis des habitations temporaires de culture (kampu).

Il n'en demeure pas moins que le village lignager, consacré par la présence de l'autel de culte des ancêtres du matrilineage (fraga tiki) constitue l'un des éléments les plus déterminants de la structure sociale même pour des migrants éloignés depuis des dizaines d'années de leur village d'origine. C'est par rapport à cette appartenance territoriale et symbolique que les rapports sociaux sont envisagés en droit et en fait.

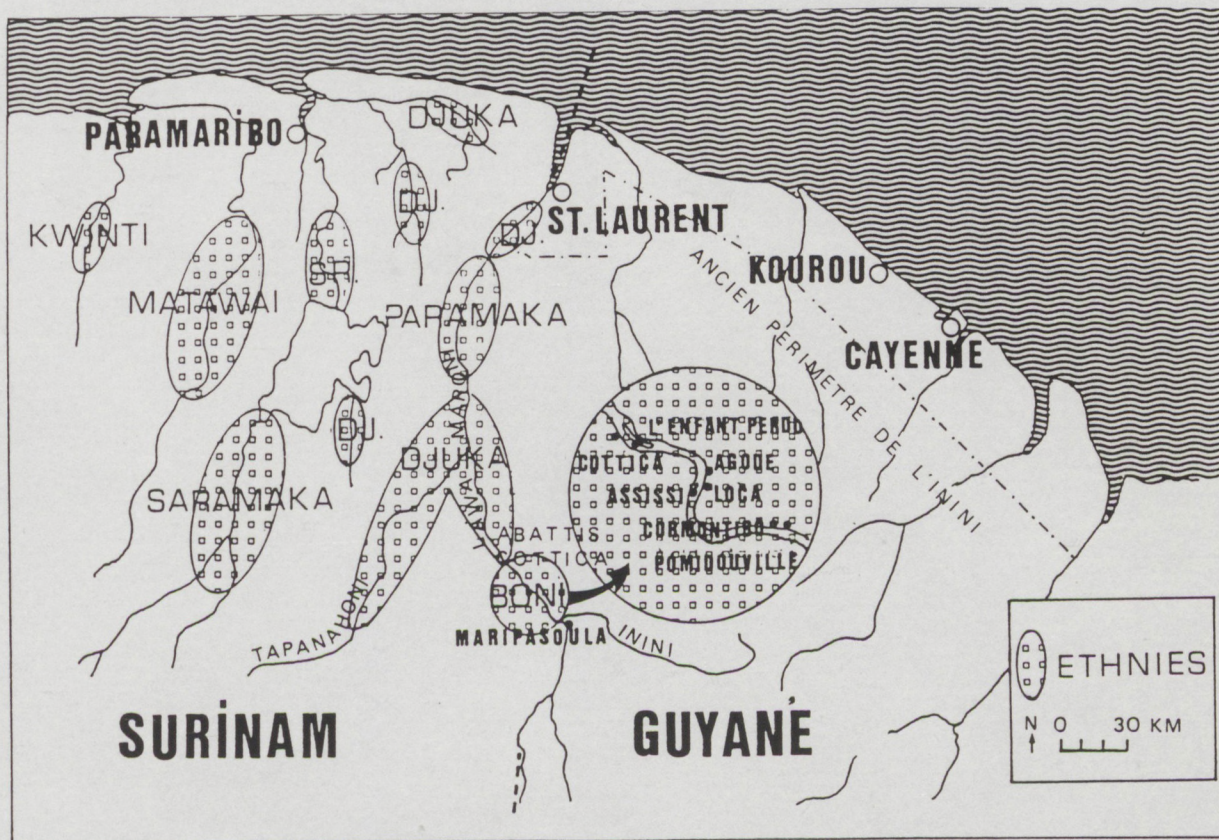


Fig. 1. Répartition ethnique des Noirs Marrons.

0.1.2. Mouvements migratoires

Les Noirs Marrons n'ont jamais vécu dans une véritable situation d'autarcie. Initialement, les esclaves fugitifs se procuraient par des razzias sur les plantations les biens indispensables, puis les Européens payèrent un tribut aux chefs coutumiers Marrons sous forme d'objets et produits divers, enfin des échanges monétarisés s'établirent entre les populations Marronnes et la société côtière, notamment durant la période de l'orpaillage, de 1880 à 1950 environ.

Ces échanges limités mais constants semblaient avoir assuré aux économies d'auto-subsistance dominante du fleuve une ouverture commerciale suffisante vers les produits et les activités des villes de Guyane.

Mais, depuis les années soixante, les Noirs Marrons du Surinam et de Guyane française ont été de plus en plus nombreux à quitter leurs territoires de l'intérieur pour s'établir dans la région côtière, de Paramaribo à Cayenne. Aujourd'hui, l'équilibre de ces sociétés a basculé vers une dépendance de plus en plus grande à l'égard de l'échange monétaire et du travail salarié, et les activités de production sont devenues secondaires pour une part de ces populations, notamment en Guyane française.

L'extinction de l'orpaillage qui avait permis de développer un équilibre entre l'économie de subsistance et les activités d'échange peut avoir constitué un facteur décisif de ce mouvement migratoire, en rompant les solidarités de la côte et de l'intérieur.

Simultanément, la généralisation du moteur hors-bord et des liaisons aériennes facilitant les communications et l'appel de main d'oeuvre de grands chantiers côtiers, comme celui de la ville de Kourou, n'ont pu qu'amplifier cette dynamique, qui semble devenue irréversible.

Ces déplacements n'ont pas seulement eu pour effet la création d'établissements spontanés précaires aux abords des villes, mais ont provoqué également une déstructuration des villages d'origine des Noirs Marrons. Cette migration récente n'est cependant pas le seul facteur qui, sur la rive française du moins, a contribué à l'évolution des villages traditionnels. L'action de l'administration a aussi entraîné depuis de longues années la diffusion de modèles culturels exogènes en territoire Boni.

Les territoires des minorités ethniques guyanaises de l'intérieur, Noirs Marrons et Amérindiens, avaient bénéficié jusqu'en 1969 d'un statut d'exception hérité de la conception "indigéniste" de l'ancienne administration coloniale française qui reconnaissait les droits coutumiers dans un périmètre dit "de l'Inini". Ce statut permettait aux sociétés amérindiennes et aux Noirs Marrons de développer librement leurs systèmes d'appropriation territoriale et de régulation sociale. La "normalisation" du statut de l'Inini, au plan foncier et administratif, s'est accompagnée de campagnes de francisation des personnes. Le régime communal ordinaire français était ainsi censé s'appliquer directement à ces sociétés coutumières, ou plutôt se substituer aux systèmes traditionnels jusque là en vigueur.

Corollaire de la citoyenneté et de la gestion communale et administrative ordinaires, le droit social devait s'exercer pleinement auprès des Amérindiens comme des Noirs Marrons, impliquant la répartition d'allocations et subventions diverses, et en particulier, les "aides au logement"...

Ces réformes ont profondément bouleversé les systèmes socio-politiques des sociétés marronnes de la rive française du Maroni. Les mutations de l'organisation des espaces villageois témoignent de l'importance, pour ces sociétés coutumières, de la négation institutionnelle de leur inscription territoriale et de leur mode d'habitat lignager, par les réformes nationales.

En outre, de nombreuses interventions de modernisation avaient précédé la normalisation du statut territorial et politique des minorités ethniques, notamment dans la région du Lawa. Les villages Marrons ne sont accessibles que par voie fluviale, à l'aide de pirogues, ou par des pistes aériennes de brousse. Néanmoins des postes administratifs furent créés, des équipements collectifs furent implantés dans les villages, et un lotissement neuf, "Pompidouville", fut même réalisé pour reloger les Boni de Papaïchton dont le village avait été détruit par une crue du fleuve.

Mais cette modernisation du Pays Boni n'est pas seulement due à l'influence de l'autorité administrative. Les Noirs Marrons eux-mêmes aspirent à un nouveau mode de vie, et ceux d'entre eux qui ont longtemps vécu sur la côte introduisent dans les villages les modèles d'habitat créole, qu'ils préfèrent désormais à leurs anciennes formes de résidence, contribuant ainsi à la transformation de l'espace traditionnel.

0.1.3. Prolétarisation de l'habitat et statut ethnique

Il n'existe pas de statistiques précises permettant d'évaluer l'ampleur des mouvements migratoires ayant affecté les ethnies Marronnes, mais seulement quelques indications fragmentaires.

La population Marronne du Guyane française a été évaluée à environ 1.800 personnes dont un millier de Boni et huit cents Paramaka. Ces groupes auraient été fortement affectés par les déplacements de population, qui concerneraient probablement 40 % des individus, d'après le recensement de 1982 (D.D.A. 1982).

En 1980, on évaluait à environ 8.000 personnes la population Marronne d'origine surinamienne résidant en France, sur un total de l'ordre de 46.000 personnes composant l'ensemble des ressortissants Noirs Marrons du Surinam. (1)

Depuis 1986, en raison de la guerre civile qui s'est développée au Surinam, 8.000 à 10.000 Noirs Marrons d'origine surinamienne se seraient réfugiés en France.

Il est donc possible que près de 40 % de la population des Noirs Marrons du Surinam réside actuellement en France.

Les transferts de population qui ont précédé cette dernière vague de migration forcée n'avaient pas à proprement parler déterminé de fixation résidentielle des migrants dans la région côtière, mais plutôt la création de sites d'habitat multiples, considérés comme temporaires.

Les modes d'insertion résidentielle adoptés par les Noirs Marrons dans ces régions côtières ne les distinguent guère des groupes d'immigrants étrangers, comme les Haïtiens, ou les Brésiliens : ils partagent par exemple les mêmes habitations de fortune dans les quartiers spontanés aux abords de Cayenne.

Peut-on, pour autant, considérer qu'il s'agit de populations comparables, de "travailleurs migrants", constituant un prolétariat suburbain ?

Les groupes originaires de la Caraïbe ou du Brésil ont déjà subi, dans leurs pays d'origine, les effets d'un extrême paupérisme rural ou urbain, et apparaissent, d'emblée, comme un sous-prolétariat étranger en Guyane.

A l'inverse, les Noirs Marrons n'ont encore subi qu'un début de prolétarisation. Une partie non négligeable des migrants conserve l'exercice d'une agriculture de subsistance et la plupart de la population Marronne demeure socialement et symboliquement intégrée aux anciennes structures de la société villageoise traditionnelle, plus qu'aux formes de stratification de la société globale guyanaise.

Cependant, sous l'effet du déplacement migratoire, et de l'adoption du salariat, une véritable mutation de leur condition de minorités ethnique spécifique est possible, qui entraînerait vers la prolétarisation sans nuances la majorité de ces migrants, tandis qu'une fraction d'entre eux s'intégrerait à la classe moyenne créole guyanaise.

Cette dynamique différentielle d'intégration est déjà en germe au sein des groupes qui ont quitté les villages fluviaux pour la ville depuis une dizaine d'années : on y distinguera aisément l'amorce d'une différenciation sociale, dans une population Boni, ou Djuka, encore réunie par des solidarités communautaires. Telle maisonnée, dont le chef de famille a pu bénéficier par exemple d'un emploi qualifié de piroguier de l'administration, et reçoit de ce fait salaires et allocations diverses, s'est déjà trouvé à même de faciliter l'accès de ses enfants à une scolarisation poussée. Pour

(1) Cf. ci-dessous 4.1 Sources statistiques et méthodes d'évaluation socio-démographiques.

cette deuxième génération au moins, l'accès à la "créolisation" est ouvert, par l'insertion professionnelle personnelle, et le niveau de revenu familial. Telle autre personne, sans travail fixe, ni possibilité de déployer en ville ses qualifications traditionnelles, ne se distinguera pas, sur le marché de l'emploi, du manoeuvre brésilien ou haïtien. Bien que son rattachement communautaire à l'ethnie d'origine soit toujours, aujourd'hui, l'aspect déterminant de la "condition" de ce travailleur migrant, la pérennisation de l'échec économique sera bien évidemment, à terme, un facteur d'assimilation au prolétariat des immigrants d'origine étrangère.

Il manque à la terminologie que nous venons d'employer, et qui réfère à une stratification par classes des sociétés occidentales, une dimension fondamentale, qui renverrait à la spécificité de la formation sociale historique caribéenne, celle des oppositions entre groupes d'origine ethnique différente. La colonisation a créé les conditions économiques et symboliques d'une partition sociale où les populations noire, métisse, et blanche, voire indienne en Guyane, ont assumé des rôles historiques particuliers. Du débat théorique sur ces correspondances entre "races et classes" est issu le concept d' "ethno-classe", susceptible d'expliquer les statuts relatifs de certains groupes sociaux, au sein des sociétés pluri-ethniques de la Caraïbe (Jamard J.-L. 1983). Cette notion d' "ethno-classe" semble permettre de caractériser effectivement le statut actuel des Noirs Marrons, mais aussi des Amérindiens dans la société guyanaise contemporaine.

Ces populations, qui ont vécu longtemps, sinon dans un véritable isolat culturel, du moins à part et sur un mode totalement autre, par rapport à la société locale à dominante créole, ont reçu de la part de cette dernière une véritable stigmatisation, en tant que "classe ethnique". N'utilisait-on pas couramment, chez les créoles de St Laurent, le terme d' "Indiens Boni" pour désigner les Noirs Marrons du fleuve Maroni ? "Indiens", renvoie ici, dans l'expression créole, à un statut, celui d'un groupe exclu, et considéré comme situé au degré le plus inférieur de la hiérarchie des groupes sociaux. L'amalgame "Indiens Boni" fixe sémantiquement, pour la société créole, l'équivalence statutaire absolue de l'une et l'autre minorité. Dans le langage administratif d'inspiration métropolitaine, le terme courant de "populations tribales" joue un rôle symétrique, en désignant indifféremment les Amérindiens, ou les Noirs Marrons ; mais la référence primitiviste connotée dans le mot "tribu" implique toutefois que ces minorités bénéficieront du statut de "sujets ethnologiques", dans la culture savante.

Aujourd'hui, les dynamiques culturelles à l'oeuvre dans l'une et l'autre de ces minorités semblent toutefois divergentes.

Les Amérindiens, même paupérisés et marginalisés, semblent résister aux pressions à l'assimilation statutaire. Par contre, les Noirs Marrons, du fait de la migration, paraissent sensibilisés aux possibilités d'intégration à la société globale guyanaise.

Les oppositions morphologiques que nous mettons en évidence entre la structure de l'espace villageois traditionnel Marron et celle des villages soumis à la planification administrative, ou celle des établissements spontanés développés par les migrants dans la région côtière, ne sont pas seulement des constats sur la forme de la culture matérielle.

Ces évolutions témoignent de transformations économiques, sociales et institutionnelles des sociétés Marronnes. L'état ambigu et conflictuel des formes d'urbanisation récente révèle les tensions provoquées par cette dynamique qui confronte les minorités ethniques Marronnes à la société globale guyanaise.

D'autres étapes de transformation des structures résidentielles Marronnes devraient succéder à celles que nous avons observées et qui ne constituent probablement qu'un moment dans la dialectique qui associe de plus en plus directement le devenir des identités culturelles Marronnes à celui de la société guyanaise.

0.2. HYPOTHESES ET METHODES D'ETUDE

Le thème fondamental de cette étude est celui de l'antagonisme entre deux logiques d'organisation spatiale, soit d'une part l'ordre territorial et communautaire des sociétés de marronnage régies par la coutume, et, d'autre part, les modèles français de développement urbain appliqués en Guyane.

Pour saisir les modalités de cette confrontation, nous avons sélectionné des ensembles de sites représentatifs des diverses situations d'évolution résidentielle des Noirs Marrons de Guyane française, et appliqué à leur description des protocoles de traitement analytique adaptés aux informations disponibles sur chaque terrain étudié.

0.2.1. Représentativité des sites étudiés

L'étude effectuée n'englobe pas la totalité des implantations résidentielles Marronnes de Guyane française, mais porte sur plusieurs sous-ensembles considérés comme homogènes et exemplaires des modes d'évolution récents de l'habitat (Fig. 2).

- Le modèle traditionnel de l'habitat fluvial de forêt

L'ancienne forme de groupement de l'habitat Marron a été étudiée à partir d'un sous-ensemble homogène, soit les villages Boni du Haut Maroni :

L'Enfant Perdu,
Agodé,
Loca,
Assissi,
Cormontibo.

Ces villages ont subi diverses altérations dans leur peuplement, mais leur forme n'a pas été fondamentalement modifiée par des interventions extérieures.

Ces groupements d'habitat Boni, comme toutes les unités résidentielles Marronnes implantées le long du Maroni, ont cependant été modernisés par les villageois eux-mêmes. Le recours à la tôle comme matériau de couverture, l'adoption de nouveaux gabarits de construction, caractérisent ces anciens villages Boni.

En ce sens, même si dans leur structure, ces unités présentent de fortes analogies avec des ensembles d'habitat Marron moins exposés aux transformations, comme les villages Djuka surinamiens, les villages étudiés ne peuvent être considérés comme tout à fait représentatifs d'un modèle d'habitat Marron traditionnel en général.

La comparaison que nous proposons avec l'un de ces villages surinamiens du Tapanahoni montre les limites de la généralisation de cette analyse.

Cependant, l'ensemble pris en compte correspond bien en effet au modèle des villages Marrons de Guyane française.

- Les villages Marrons planifiés

Sont analysés ici les principaux sites où l'administration française a imposé des structures d'équipement lourdes à des unités villageoises de formation Marronne, soit :

Apatou,
Grand Santi.

Le cas de *Pompidouville-Papaïchton*, unité entièrement développée par l'administration pour reloger les Boni de l'ancien village de Papaïchton, paraissait particulièrement intéressant et symptomatique de l'influence de la planification sur l'espace villageois Marron.

Le site de *Maripasoula*, poste administratif auquel se sont associées des formations ultérieures secondaires d'habitat Marron semblait également présenter de façon claire les contradictions entre les formes spatiales étudiées et a également été pris en compte.

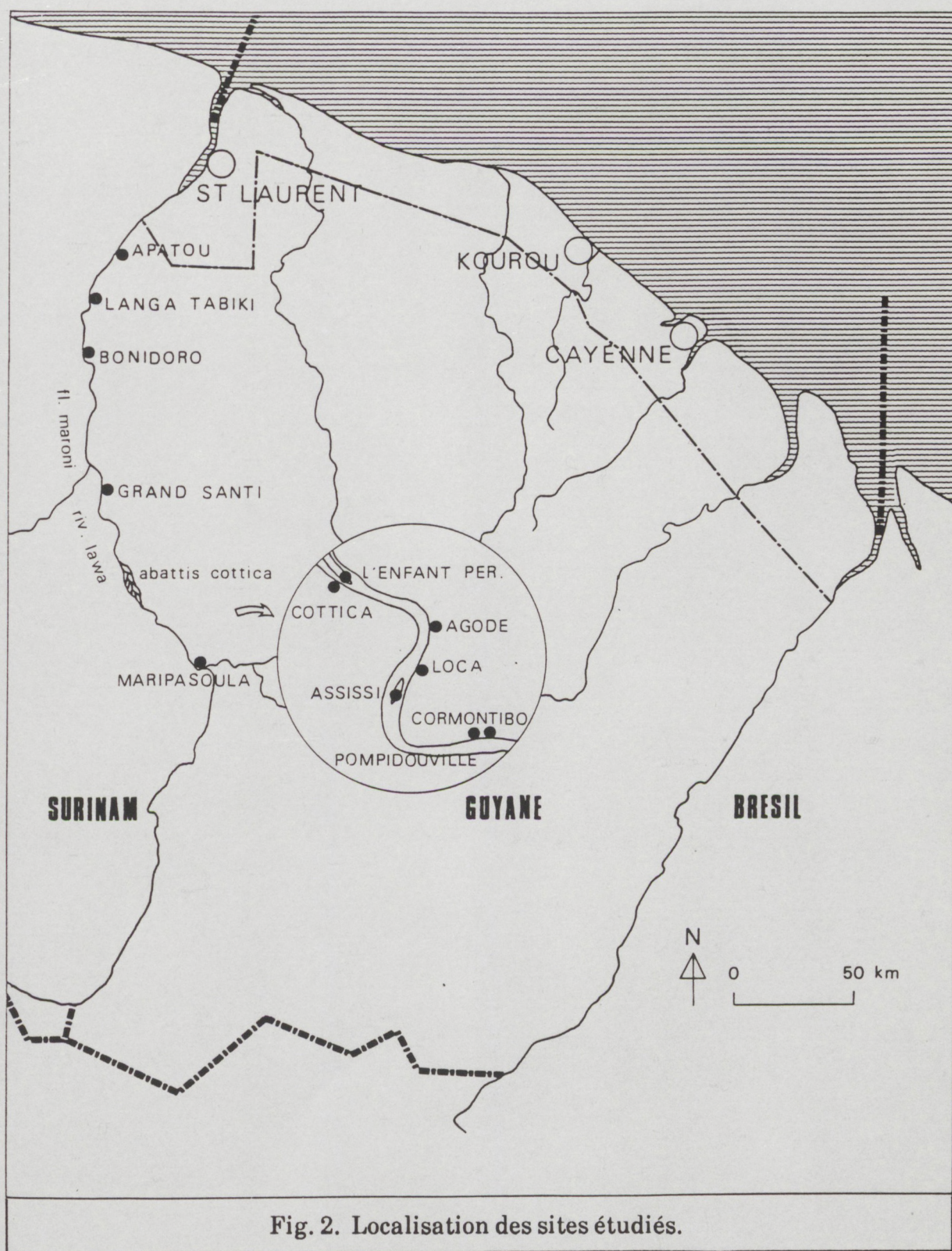


Fig. 2. Localisation des sites étudiés.

L'ensemble des sites ainsi appréhendé semble illustrer, dans sa diversité de processus de formation, les modes d'influence des modèles d'urbanisation planifiée sur les formes de groupement Marronnes du fleuve Maroni en zone française.

- L'habitat spontané des migrants

Les migrants Marrons ont investi diverses zones côtières de Guyane française, sous des formes résidentielles assez différentes.

Limitant nos investigations à l'agglomération de St Laurent du Maroni, il n'était pas possible de rendre compte de la totalité de ces aspects. Nous avons retenu les types résidentiels suivants :

- Quartiers ethniques

Ils correspondent à St Laurent aux regroupements de Roche Bleue au Village Chinois d'une part, et au site de La Charbonnière d'autre part.

- Habitat diffus et habitat intégré au parc-logements ordinaires

Quelques études de cas nous permettent de préciser les modalités de l'insertion éparse des Marrons dans l'agglomération de St Laurent.

Ces formes d'habitat spontané se retrouvent en d'autres sites, comme dans le quartier ethnique de Kourou, ou dans l'habitat diffus des migrants Marrons développé à partir des routes côtières.

L'implantation des migrants Marrons à Cayenne relèverait toutefois d'une approche tout à fait spécifique, qu'il serait indispensable de développer pour vérifier si les formes mises en évidence à St Laurent sont également développées à Cayenne ou si les modalités de l'insertion résidentielle des Marrons dans la ville principale de Guyane ne présentent pas certains aspects particuliers, ce que nous supposons a priori.

A partir de cette sélection de sites, les données dont nous pouvions disposer pour décrire l'organisation spatiale ont été systématiquement dépouillées pour décrire le plus précisément possible les formes résidentielles.

0.2.2. Echelles de lecture et techniques d'analyse spatiale

Les différents niveaux d'organisation spatiale de l'habitat abordés par cette étude sont d'une part l'échelle territoriale, pour les unités fluviales, l'échelle du groupement résidentiel, et celle de l'unité de bâti.

Les sources documentaires dont nous disposons sont limitées et disparates. En effet, les sites sur lesquels porte notre analyse ont, pour diverses raisons, été constamment ignorés de l'inventaire cartographique topographique comme de l'enregistrement cadastral.

Pour pallier ces carences, il nous a été possible de recourir à des données de photographie aérienne d'une part, et à nos repérages d'enquête sur le terrain d'autre part.

- Données de photographie aérienne

Les couvertures aériennes de 1978 pour St Laurent du Maroni et 1984 pour les villages fluviaux nous ont permis de procéder à un travail de photo-interprétation sur une partie des sites étudiés.

Nous avons élaboré un protocole spécifique de typologie des caractéristiques repérables sur ces documents.

Le marquage de l'environnement des villages fluviaux a fait l'objet d'un dépouillement spécifique qui permet d'établir une comparaison entre les formes d'usage de l'espace dans les villages traditionnels et dans les villages planifiés.

Les modes de groupement du bâti et les caractéristiques de gabarit des constructions ont également pu être observées dans les anciens villages ainsi que dans les groupements de St Laurent.

- Données cartographiques

Nous avons disposé pour certains villages du fleuve, de documents partiels. Les villages d'Apatou, Grand Santi et Pompidouville-Papaïchton avaient fait l'objet de relevés de la Direction de l'Agriculture. Le site de Maripasoula était cadastré, l'inventaire négligeant toutefois précisément tout le bâti spontané pour ne retenir que le parcellaire régulier de l'agglomération.

C'est pourquoi nous avons préféré ici travailler sur photo aérienne. A St Laurent, divers relevés cartographiques de la ville permettaient de représenter correctement la structure urbaine. Un plan de 1969 donnait également des indications sur l'implantation du bâti spontané, mais les développements plus récents des zones qui intéressaient notre analyse ont également dû être analysés sur photo aérienne.

Deux relevés partiels complétaient notre information, soit un plan topographique d'un secteur de Roche Bleue et un plan topographique du site de La Charbonnière. Toutes les données cartographiques disponibles ont été ramenées à l'échelle du 1/2000 pour permettre des comparaisons entre les sites.

- Données d'enquête

A partir des observations que nous avons menées directement sur le terrain en 1980-81 et 1986, il nous a été possible de préciser l'information documentaire descriptive des sites.

Les données de l'enquête sociale ont été utilisées en fonction des besoins de l'analyse de site.

- Bibliographie

Les ouvrages de référence utilisés pour fonder nos hypothèses interprétatives renvoient d'une part aux données concernant la région et les populations étudiées, mais également à la problématique d'analyse urbaine que nous avons adoptée pour effectuer cette mise en perspective de l'évolution des formes résidentielles Marronnes de Guyane française.

Les planches d'analyse que nous avons élaborées pour décrire l'organisation des sites étudiés contiennent des informations un peu différentes selon la nature des sources.

Les descriptions basées sur les repérages aériens permettent une plus grande finesse de catégorisation des sols. On notera par contre que les déformations angulaires n'ayant pas fait l'objet d'un redressement topographique, la représentation issue de la photographie ne se superpose pas aux données planaires ce qui peut être vérifié par exemple dans le cas de Maripasoula, où les deux types de documents source existent.

Les villages pour lesquels nous ne disposons que de plans topographiques, soient Apatou et Grand Santi ont fait l'objet de figurations plus sommaires, excluant les descriptions du marquage de l'environnement par exemple.

L'ensemble de ces informations permet, cependant, grâce au traitement graphique de l'information, de proposer une analyse comparative développée sur des critères identiques pour la presque totalité des sites.

I. LE MODELE TRADITIONNEL DE L'HABITAT MARRON

I. LE MODELE TRADITIONNEL DE L'HABITAT MARRON

Le village Marron apparaît, selon R. Price, comme "une disposition irrégulière de petites maisons" ("an irregular arrangement of small houses") (Price 1980).

De même, J. Hurault déclare que "les habitants construisent leur maison absolument où ils veulent, sans qu'aucune règle coutumière leur impose un alignement quelconque" (Hurault 1970). Il est vrai qu'un village du Lawa ou du Tapanahoni ne répond à aucune des catégories esthétiques ou réglementaires qui, pour un regard occidental correspondraient à un effet d'ordonnement immédiatement identifiable.

Seule l'application d'un protocole d'analyse systématique peut permettre d'en dégager progressivement la structure spécifique. Les vues aériennes dont nous disposons nous permettraient d'étudier cinq villages appartenant à une aire géographique et culturelle homogène, soit la partie la plus ancienne du Pays Boni, sur une section du Lawa qui s'étend des rapides Cottica au confluent de l'Inini. Nous avons appliqué à ce matériel la méthode d'analyse suivante.

1.1. PROTOCOLE D'ANALYSE DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Pour tous ces sites, nous disposons de vues stéréoscopiques à l'échelle du 1/8000, et nous avons fait exécuter des agrandissements non stéréoscopiques au 1/2000 pour les zones bâties de plusieurs de ces villages. Le relief stéréoscopique permet une bonne discrimination de l'aspect des zones végétales, des différentes textures des sols et de l'implantation du bâti. Les vues au 1/2000 permettent d'effectuer des mesures de distance précises dans les zones bâties et d'apprécier la nature des matériaux des toitures. Elles ont aussi été utilisées comme support de dessin pour établir des plans-masses analytiques de villages.

1.1.1. Zonage de l'occupation du sol

Un test a d'abord été réalisé sur deux sites, Loca et Cormontibo, par un géographe spécialisé en photo-interprétation et moi-même, indépendamment. Les catégories empiriques ainsi établies s'avérant identiques la grille suivante de zonage fut retenue :

1. Forêt dense
2. Végétation forestière avec couvert stratifié et ouvert
3. Repousse arborescente haute et très dense / arbres en bouquets
4. Repousse broussailleuse avec buissons hauts ou palmiers épanouis
5. Végétation de reconquête rase et dense, présence de jeunes palmiers
6. Repousse au sol rase et dense sans arbres
7. Abattis avec abattage en cours
8. Léger couvert végétal ras
9. Pellicule végétale
10. Sol décapé complètement.

1.1.2. Caractérisation du bâti

Les propriétés physiques du bâti discernables sur les vues aériennes sont limitées. Nous les avons exploitées exhaustivement.

- a) Dimension des emprises bâties
- b) Distance des constructions à des repères topographiques
- c) Distance entre les constructions
- d) Direction des lignes de faitage des toitures
- e) Pente des toitures
- f) Matériaux des toitures

- g) Orientation de la façade principale (lorsque des traces d'usure plus fortes sont visibles sur un côté du bâtiment).

1.1.3. Forme globale du site d'habitat

Les catégories suivantes permettent d'établir un diagnostic morphologique à l'échelle de l'ensemble du site.

- A. Périmètre du groupement - forme - aspect
- B. Accès au groupement
- C. Cheminements
- D. Continuité/discontinuité du bâti
- E. Variations de densité par secteurs.

Appliquant ces trois grilles d'analyse aux sites dont nous disposons, nous avons établi des fiches descriptives et des plans et diagrammes d'interprétation. Nous partirons d'un exemple, celui du site de Loca.

1.2. DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE DU SITE DE LOCA

A partir des fiches descriptives détaillées, quatre thèmes d'analyses semblaient pouvoir résumer l'information recueillie, soit l'environnement, la clairière villageoise, les subdivisions du groupement en unités de voisinage et quartier, et la typologie du bâti.

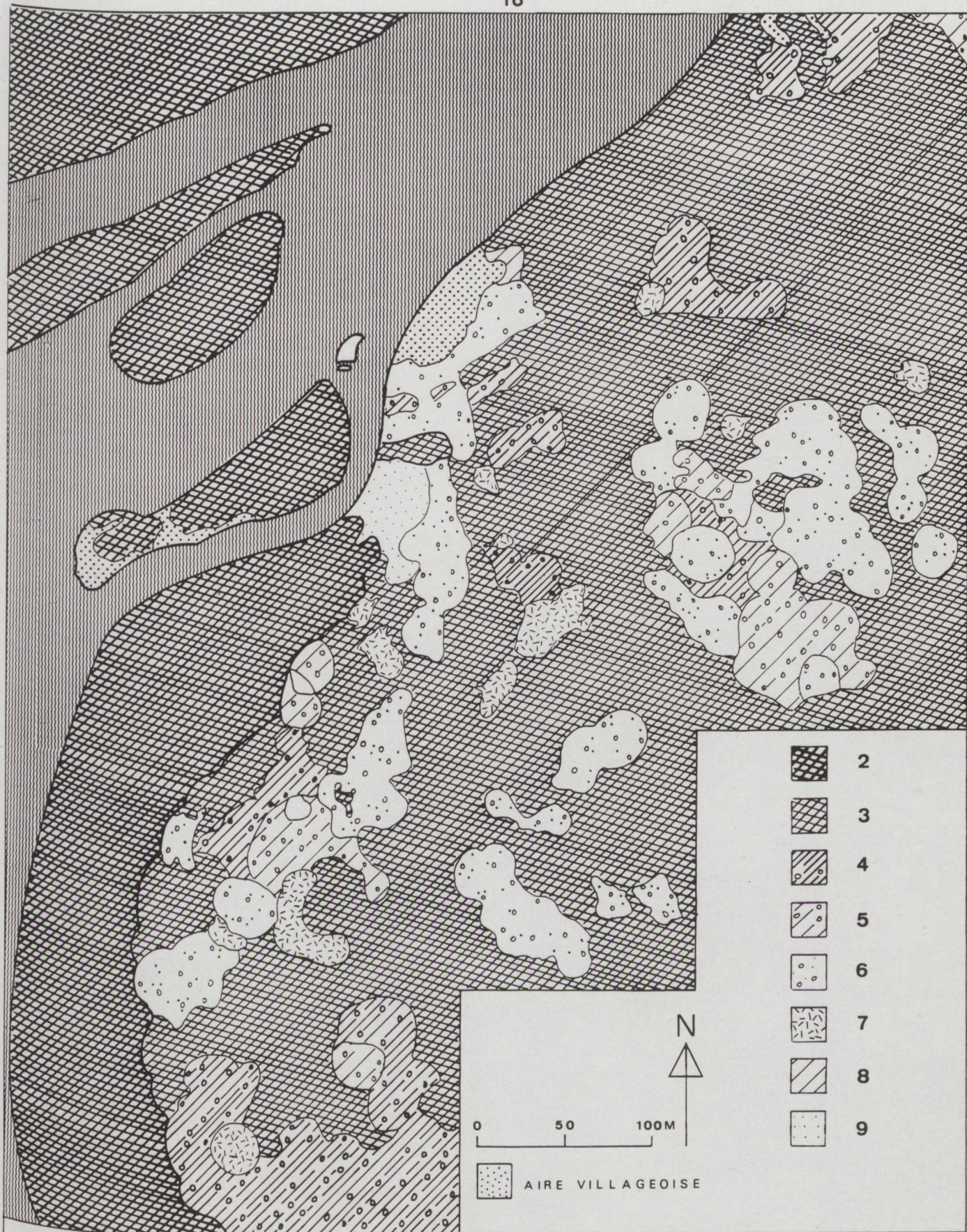
1.2.1. L'environnement du village

Le village de Loca occupe une clairière forestière au bord du Lawa. A 700 mètres au Nord sur la même rive est implanté le village d'Agodé, et à 600 mètres au Sud le village d'Assissi qui est localisé sur une île. Grâce à cette proximité des trois villages, le recouvrement de dix prises de vues aériennes englobe un site étendu de 4,8 km de longueur sur environ 2,8 km de largeur. La rive surinamienne du Lawa présente une couverture forestière compacte (zone 1) comme les îles qui sont aussi très boisées. Au contraire la rive française est marquée par des traces de défrichement étendu, en arrière des villages.

L'étendue de ce défrichement est d'environ 4 km de longueur sur 1,4 km de largeur. La zone se développe parallèlement au fleuve mais une barrière végétale compacte (zone 2) d'environ 100 à 200 mètres sépare le défrichement de la rive, sauf au Sud d'Agodé où l'on distingue la trace de déboisements antérieurs (zone 3). Des marques d'abattage récent (zone 7) sont visibles, montrant qu'il s'agit d'une aire d'exploitation culturale en cours, mais on constate une grande diversité des stades de reconquête forestière (zones 3, 4, 5, 6). (Fig. 3).

Le paysage de la zone de défrichement est marqué par une structure aréolaire caractéristique, formée par des découpes multilobées atteignant dans leur plus grande dimension environ 600 m ou formant des unités plus petites, soit par exemple un groupe de deux lobes circulaires associés de 200 m par 100 m, ou trois lobes circulaires associés de 300 m par 100 m. Cette forme résulte de l'enchaînement d'unités de défrichement circulaires de 100 m de diamètre. Cette unité de base apparaît parfois isolée, mais est le plus souvent groupée à d'autres unités identiques (Fig. 4).

Certaines formes associées présentent un stade uniforme de régénération forestière, témoignant de la simultanéité du défrichement initial, d'autres sont composées de clairières successives à divers stades de régénération et ont donc subi un défrichement initial échelonné.



2. FORET STRATIFIEE

3. REPOUSSE ARBORESCENTE haute et très dense / ARBRES EN BOUQUET

4. REPOUSSE BROUSSAILLEUSE avec buissons hauts ou palmiers épanouis

5. VEGETATION DE RECONQUETE rase et dense - jeunes palmiers

6. REPOUSSE AU SOL RASE ET DENSE sans arbres

7. ABATTIS

8. LEGER COUVERT VEGETAL RAS

9. PELLICULE VEGETALE

10. SOL DECAPE COMPLETEMENT

Fig. 3. Loca - Zonage de l'environnement.

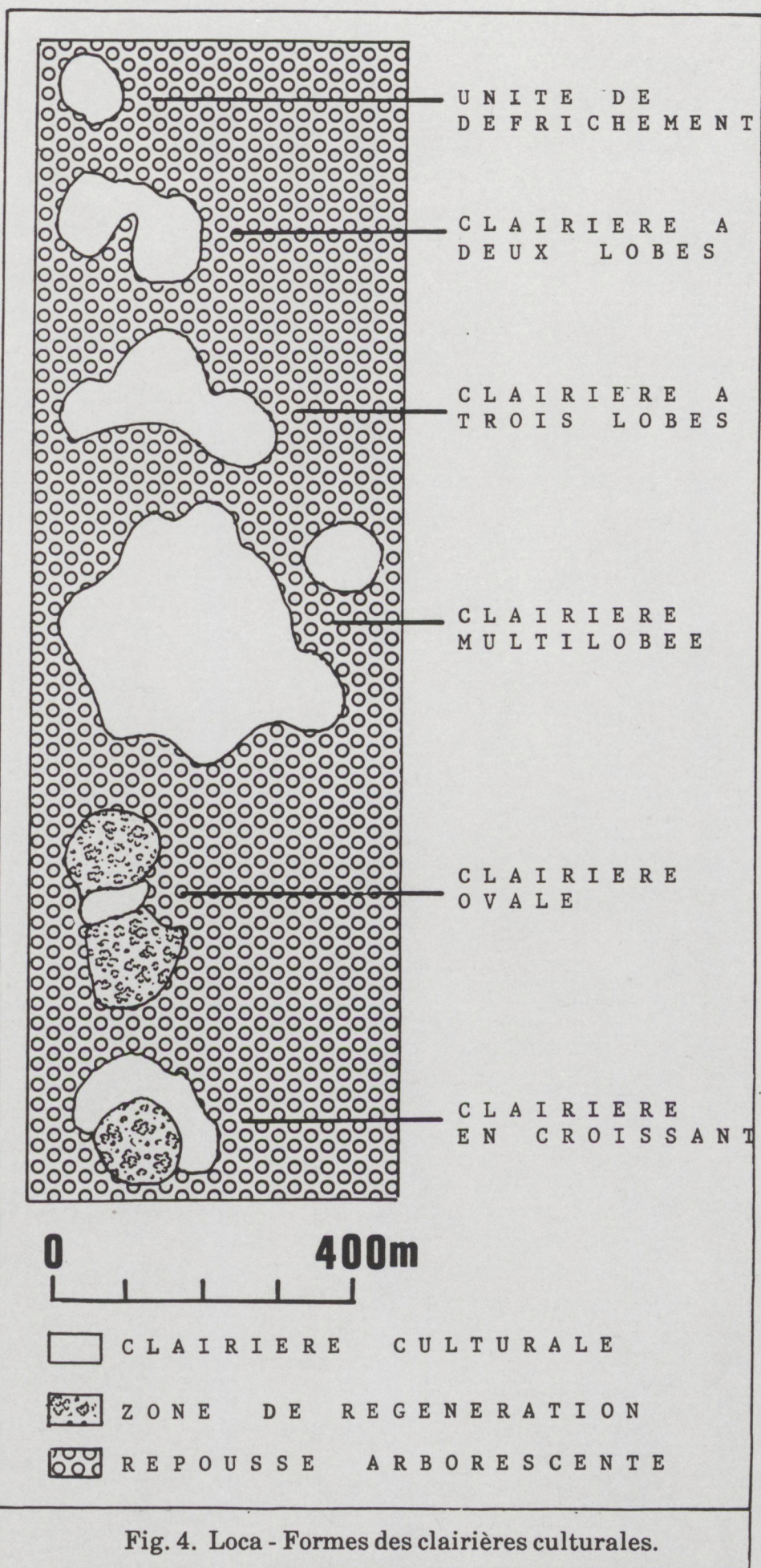


Fig. 4. Loca - Formes des clairières culturales.

Des formes différentes, d'aspect ovoïde et de dimensions variables, 20 m x 40 m, ou 160 m x 40 m par exemple sont ponctuellement visibles et correspondent à des abattages en cours (zone 7). Elles résultent d'un abattage opéré à la jonction de deux unités circulaires régénérées, ou d'un abattage qui est opéré à partir du périmètre extérieur d'une unité circulaire régénérée. La nouvelle clairière prend alors une forme en croissant.

Ces formes circulaires de défrichement répondant à une logique modulaire sont très visibles en plan. Le relief stéréoscopique permet d'en restituer également la volumétrie végétale et de voir l'étagement contrasté des diverses zones de repousse. En centrant la vision stéréoscopique sur un front de clairière, l'observateur dispose d'une vision analogue à une axonométrie (Fig. 5). Les cheminements apparaissent alors très nettement également. Ils constituent seulement des segments plus ou moins marqués selon les régions et ne correspondent pas à un réseau continu.

Cette analyse montre que la clairière culturale de 100 m de diamètre constitue l'unité de base de la formation du paysage culturel et que l'exploitation est généralement effectuée sur des sites contigus simultanément, en respectant les délais de régénération des sites.

Au-delà de cette zone de défrichement s'étend un couvert forestier dense (zone 2) très continu au Nord Est, et portant des marques d'exploitation par abattage ponctuel au Sud Est. Le territoire villageois au sens du périmètre coutumier n'est pas entièrement couvert par ce cadrage ; d'ailleurs les villageois exploitent aussi des terres de culture extérieures au finage des villages, par exemple à environ 30 km en amont vers le confluent du Lawa et de l'Inini. Mais la zone prise en compte semble caractéristique d'un type de paysage homogène et limité, l'environnement proche du village.

1.2.2. La clairière villageoise

Le village se définit tout d'abord par son contact avec la rive fluviale, mais aussi par sa relation au milieu forestier et enfin l'aspect des sols. A Loca, la façade fluviale présente trois accostages repérables par le dégagement de la berge, l'existence de cheminements marqués et l'amarrage de pirogues. Ces points d'accès paraissent d'importance inégale. L'accostage principal est large et bien marqué, il dessert par des chemins en "patte d'oie" une zone de constructions groupées dense. A une centaine de mètres au Sud nous trouvons un second accostage formant une aire moins étendue et desservant un groupe de constructions également important mais moins dense. A l'extrémité Nord du village un accès peu visible et très ponctuel se poursuit par un chemin bien individualisé qui conduit à un groupe de quelques constructions séparées du reste du village (Fig. 6).

Entre les aires d'accostage la rive, escarpée et boisée n'est pas accessible. Au total la façade fluviale de l'aire résidentielle se développe sur 250 m.

Il n'existe pas de limite nette entre le village et la forêt. Au Nord et à l'Est une surface végétale rase constitue un espace intermédiaire entre la clairière d'habitat et la lisière forestière. Au Sud la clairière de Loca se poursuit par plusieurs aires complètement dégagées sur une distance de 400 m. Ces clairières Sud ne sont pas habitées, sauf la dernière qui comporte une construction de très grand gabarit. Des limites plus marquées apparaissent si l'on considère la forme des aires de cheminement associées aux habitations (Fig. 7).

Les sols complètement dégagés (zone 10) dessinent une structure alvéolaire qui se développe parallèlement au fleuve, en recul d'une trentaine de mètres par rapport à la rive. Cette première zone d'habitation fait environ 30 mètres d'épaisseur, les constructions les plus éloignées se trouvent donc à 60 mètres de la rive. Cette surface complètement décapée pourrait correspondre à la partie la plus ancienne du groupement de Loca.

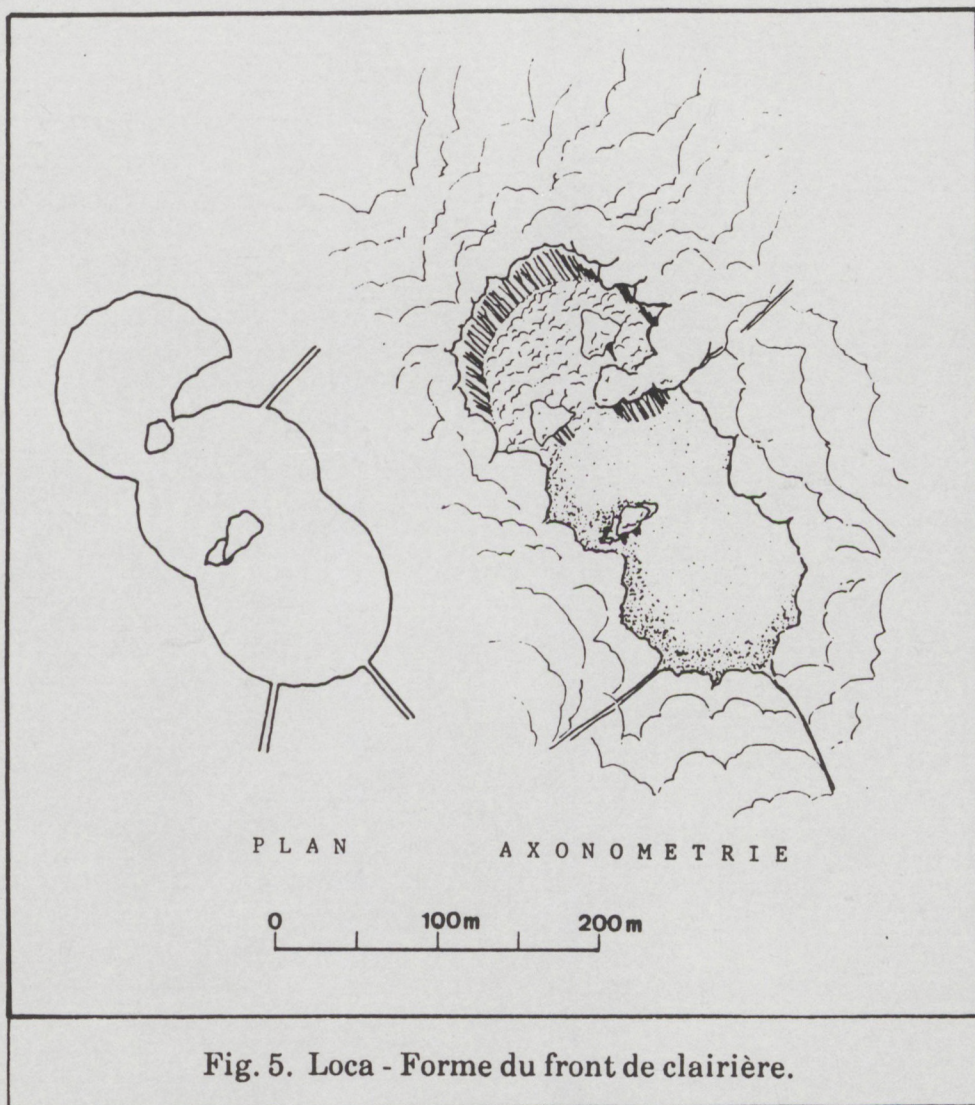


Fig. 5. Loca - Forme du front de clairière.

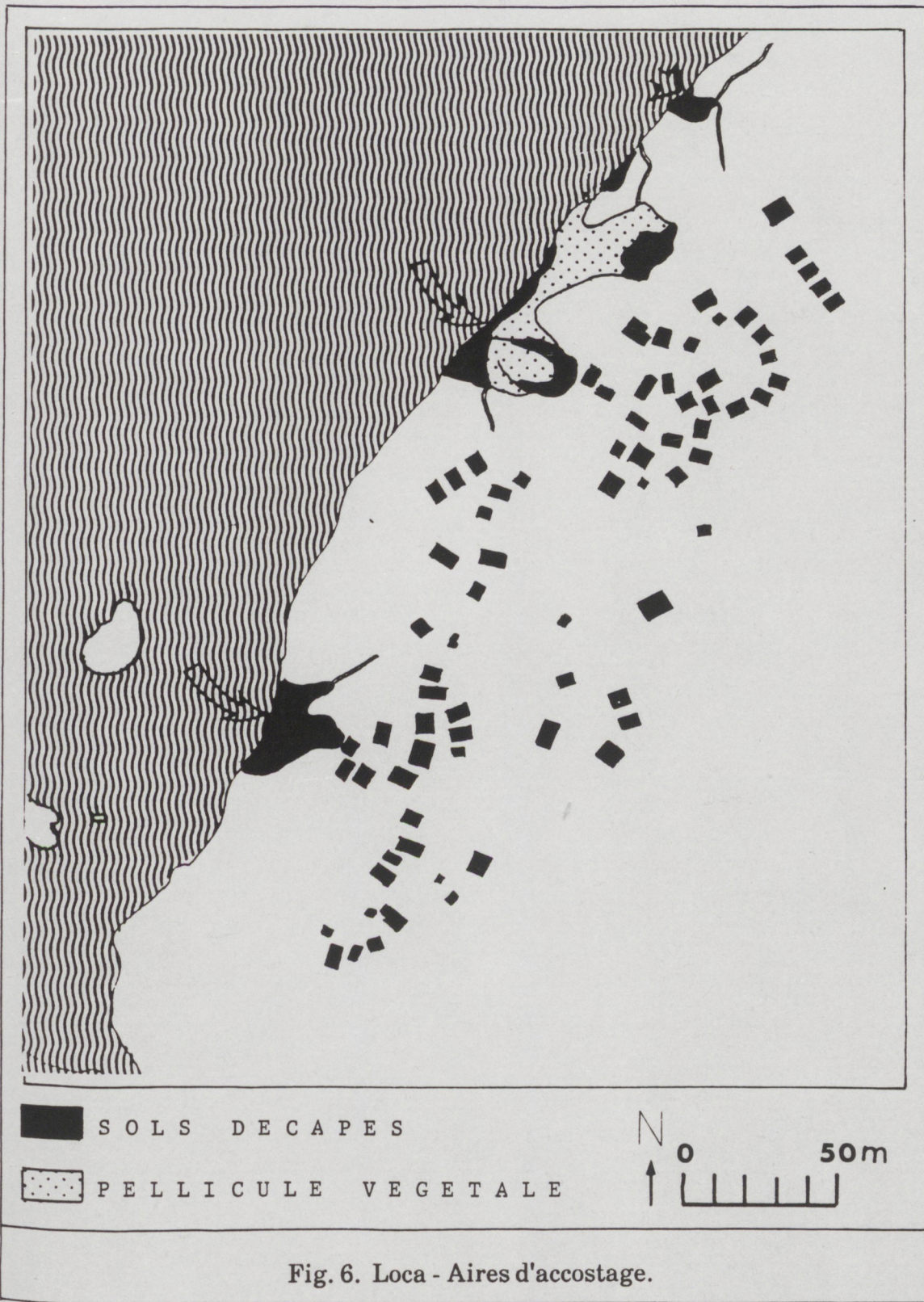




Fig. 7. Loca - Aires de cheminement.

En arrière de cette première structure des pôles d'extension semblent s'être développés sur des sols moins décapés (zones 9, 8) ou même couverts de végétation rase (zone 6) jusqu'à 100 mètres de distance par rapport au fleuve. Ces aires de cheminement sont plantées d'arbres associés aux constructions, ou formant des écrans végétaux entre les différents secteurs du site. On remarque notamment des fromagers en bordure fluviale, des manguiers et des palmiers dans le village lui-même.

1.2.3. Unités de voisinage et quartiers

Le village de Loca comporte 76 constructions associées en sous-ensembles qu'il est possible d'isoler à l'aide de plusieurs critères, soit la distance entre constructions, la direction des lignes de faîtage, et l'orientation de la façade principale, lorsqu'elle est visible. Nous distinguerons deux niveaux de groupement que nous désignerons respectivement comme des "unités de voisinage" et des "quartiers".

Dans les unités de voisinage les constructions sont proches les unes des autres et orientées vers un espace commun comme l'indiquent la convergence des lignes de faîtage et l'ouverture de la façade principale. A Loca ces groupes de voisinage comportent de 5 à 10 constructions et forment plusieurs types de figures géométriques (Fig. 8).

La plus remarquable est constituée par une unité circulaire, ou semi-circulaire, de 30 m de diamètre, dont les constructions occupent le pourtour. A l'intérieur de l'espace central ouvert apparaît parfois une construction.

Des ensembles approximativement linéaires complètent ces groupes circulaires, sous deux formes. Tout d'abord de courtes sections centrées sur un cheminement central distribuent des constructions orientées en vis-à-vis. A Loca il existe deux figures de ce type, la première conduit de l'accostage principal à une unité circulaire et la seconde sert de liaison aux deux groupes d'habitat développés au débouché des points d'accostage principal et secondaire. Ces sections linéaires ne suivent pas un alignement strict et l'espace central est disposé en V et légèrement infléchi. Le second mode d'arrangement linéaire caractérise l'ensemble des constructions se développant au débouché de l'accostage secondaire situé au Sud de Loca. A cet endroit, les constructions sont disposées en segments linéaires parallèles, tous orientés vers le fleuve. Ces rangées sont très légèrement infléchies en arc de cercle. Ces formes de base apparaissent aussi bien dans la partie la plus érodée de la clairière d'habitat que dans les pôles résidentiels d'extension.

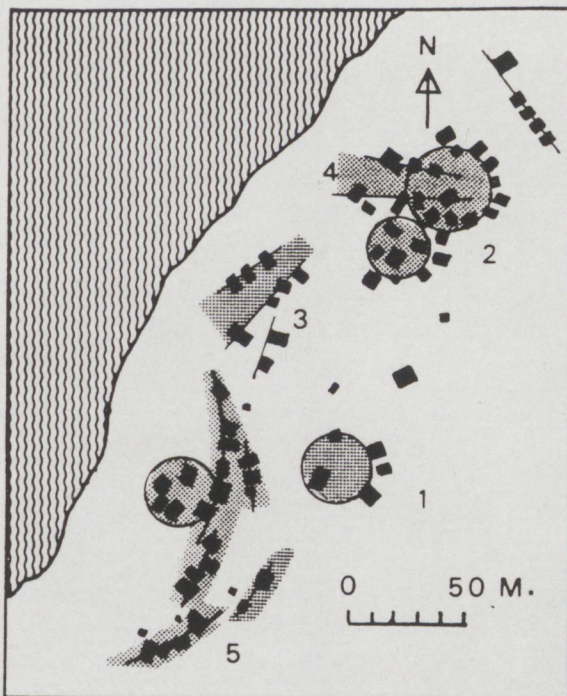
Les implantations ne répondant pas à ce mode de groupement concernent une construction isolée de grand gabarit, et l'ensemble de cinq constructions associé à l'accostage ponctuel Nord. Là une maison de grand gabarit est construite à proximité d'un groupe de quatre constructions identiques et strictement alignées évoquant un effet de lotissement planifié.

Les "quartiers" rassemblent des unités de voisinage qui sont plus proches les unes des autres que du reste des constructions du village dont elles sont séparées par des espaces libres ou des écrans végétaux. Ces critères permettent de distinguer à Loca trois quartiers principaux occupant la partie la plus érodée de la clairière d'habitation.

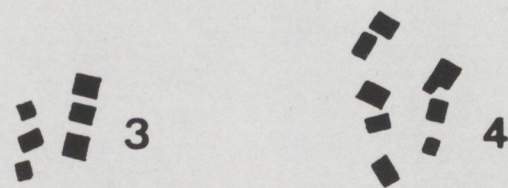
Le premier quartier rassemble 27 constructions situées au débouché de l'accostage principal. La distance entre les emprises bâties est faible, de l'ordre de 2 à 3 mètres, ou même nulle, certains bâtiment étant quasiment "mitoyens" par leurs façades latérales.

Le second quartier s'est développé au débouché du point d'accostage secondaire, il comporte également 27 constructions implantées de façon plus espacée.

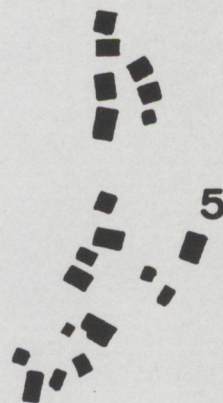
Un troisième quartier relie ces deux secteurs, il comporte une dizaine de constructions qui n'ont pas d'accès direct au fleuve (Fig. 9).



GROUPES CIRCULAIRES



GROUPES LINEAIRES



GROUPES PARALLELES

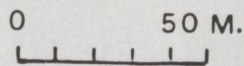


Fig. 8 - Forme des unités de voisinage.

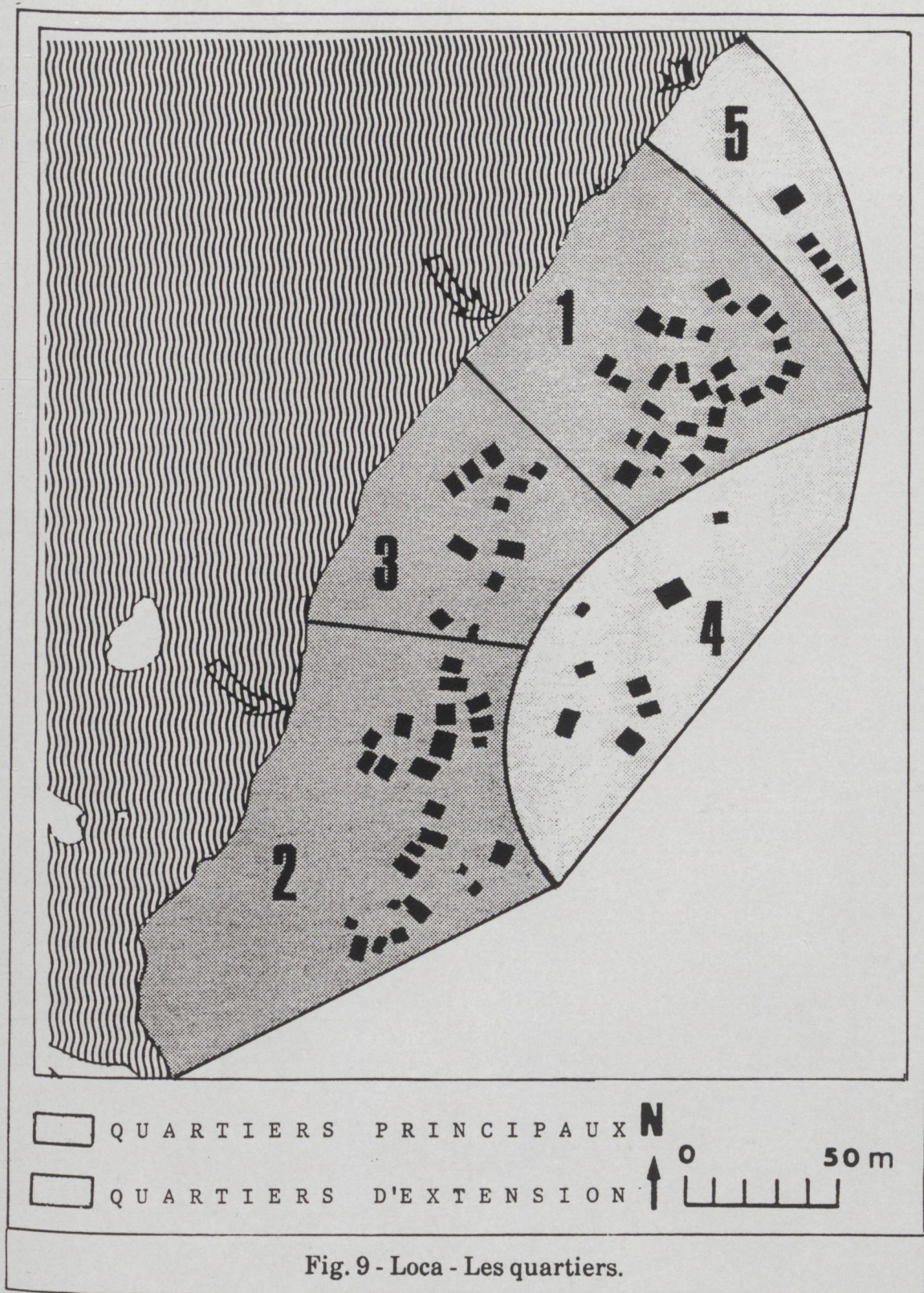


Fig. 9 - Loca - Les quartiers.

En arrière de cette structure se développent des pôles d'extension occupant des sols moins érodés que l'on peut regrouper en un quartier Est et un quartier Nord qui correspond à la petite unité en forme de lotissement planifié.

1.2.4. Typologie du bâti

L'observation par photo-interprétation de vues aériennes ne fournit que de faibles indices pour rendre compte de la typologie architecturale villageoise. Néanmoins, l'analyse des gabarits des constructions montre qu'il existe des classes modulaires bien précises permettant de différencier plusieurs types de constructions. (La mesure des gabarits se fait à partir de l'emprise au sol définie par la retombée de toiture). (Fig. 10).

Les gabarits rectangulaires, petits et moyens, correspondent à des modules à base 4 et 6, soient 4 m x 6 m et 4 m x 8 m ou 6 m x 8 m et 6 m x 10 m. La façade principale est ouverte en pignon. L'absence de percements latéraux est confirmée par les mitoyennetés ponctuellement observées dans les constructions de ce type.

Les gabarits approximativement carrés correspondent à des dimensions plus variables mais à base 8 soient 8 m x 8 m ou 8 m x 10 m ou 8 m x 11 m. Ici la disposition d'ouverture en pignon disparaît.

Les exceptions à ces classes modulaires sont d'une part la construction isolée au lieu dit "Habitation Créole" exceptionnellement grande soit 11 m x 15 m, ainsi que les quatre constructions standardisées présentes à l'extrémité Nord de Loca qui sont de 5 m x 7 m.

Toutes ces constructions paraissent couvertes en tôle, dont on aperçoit nettement les striures sur une partie des bâtiments mais il n'est pas exclu que certaines toitures puissent être en chaume.

Il existe également dans le village des unités trop petites pour correspondre à des habitations, soient des bâtiments de 2 m x 4 m ou 2 m x 5 m. Lorsque ces très petites unités sont placées à l'écart des groupes de voisinage, nous supposons qu'il s'agit d'éléments rituels, autels recouverts d'un auvent ou petites cases abritant des objets de culte. Lorsque ces petites unités sont placées au contact d'un groupe de voisinage, il peut s'agir également d'un bâtiment de service sans parois abritant un foyer-cuisine.

Les auvents-cuisine plus importants ne peuvent pas se distinguer des constructions d'habitation.

En conclusion de cette lecture purement visuelle de l'organisation spatiale du village de Loca, nous constatons que la photo-interprétation nous a permis de dégager des effets de structure qui semblent assez caractéristiques, à l'échelle du paysage comme au niveau du groupement résidentiel. Mais ces observations ne peuvent contribuer à établir une connaissance d'ordre anthropologique que si d'une part, elles constituent bien les éléments d'un modèle constant de la morphologie des villages Marrons, et si, d'autre part, elles participent effectivement d'une explication des structures sociales et culturelles de la société Marronne.

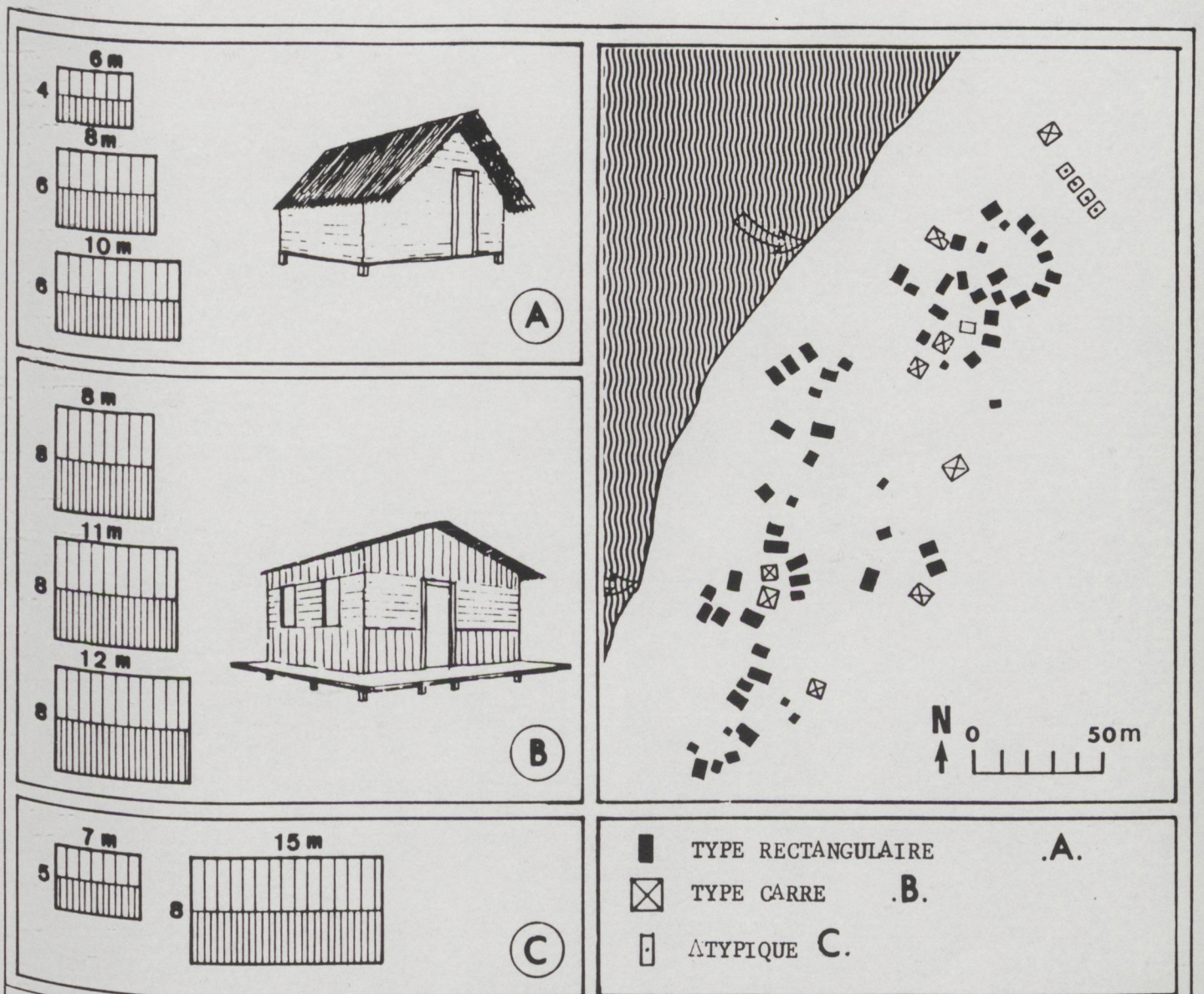


Fig. 10. Loca - Typologie des constructions.

1.3. ANALYSE COMPARATIVE DES VILLAGES ET MODELES CULTURELS MARRONS

Notre corpus documentaire nous permettait de comparer quatre villages Boni anciens répartis sur une quinzaine de km le long du Lawa, soient l'Enfant Perdu, Agodé, Assissi, Cormontibo. Nous y avons ajouté le village de Cottica situé sur la rive surinamienne à environ 1 km en aval de l'Enfant Perdu. De formation initiale Boni, Cottica peut être inclus dans cette aire culturelle homogène Boni.

Un autre exemple a été retenu, véritable "site-témoin" pour l'analyse des structures villageoises Marronnes traditionnelles. Il s'agit d'une vue aérienne oblique, approximativement à l'échelle du 1/1000, figurant dans l'ouvrage de R. et S. Price et identifiée comme "village Djuka du Tapanahoni 1972" (Price 1980). (Fig. 11). Cette région du Tapanahoni, peu accessible, est demeurée relativement à l'écart des effets de la migration et de la modernisation, plus que toute autre aire de peuplement Marron. A l'inverse, les villages Boni du Lawa sont situés dans une région très affectée par la migration et fortement influencée par les interventions de l'administration française. Il semblait donc intéressant de confronter les villages Boni français à cette unité traditionnelle Djuka surinamienne.

Comparant les observations faites à Loca à la morphologie des autres villages, nous retiendrons comme éléments significatifs du modèle spatial traditionnel les dispositions communes à l'ensemble des sites. Pour chacune de ces dimensions morphologiques caractéristiques, nous suggérerons une hypothèse explicative reliant ces formes spatiales aux structures sociales Marronnes. Un tableau de synthèse permet de constater la constance de certains groupes de caractères, ainsi que des variations locales dans l'organisation des villages étudiés. (Fig. 12).

1.3.1. Un modèle écologique, le territoire de défrichement

Les caractéristiques retenues pour définir l'environnement des villages sont la localisation et l'étendue de la zone de défrichement, sa structure aréolaire et la présence de zones de régénération. Pour comprendre la formation de ce paysage de défrichement, nous ferons référence à une dimension écologique et à l'évolution économique de l'ethnie Boni.

1.3.1.1. Les formes de l'environnement des villages

La structure de défrichement aréolaire par unités circulaires de 100 m de diamètre associées est présente dans tous les sites. Cette forme représente un aspect fondamental du modèle de l'environnement des villages Marrons et exprime l'application d'une technique culturelle de base commune à tous les établissements.

L'étendue des zones de défrichement est comparable pour les quatre villages de Loca, Agodé, Assissi et Cormontibo. Le petit village de l'Enfant Perdu semble par contre avoir abandonné l'exploitation agricole de son territoire forestier. Seules des marques de défrichement ancien régénéré sont visibles dans un périmètre proche. Ce village qui comptait 45 maisonnées en 1957 (Hurault 1961) n'en comportait plus que 19 en 1982 (D.D.A. 1982) dont seulement 7 présentes sur le site. L'Enfant Perdu témoigne de la désertion des sites provoquée par la migration depuis les années soixante.

L'existence de zones de régénération des clairières culturelles est repérable sur l'ensemble de sites où l'environnement est visible, à l'exception de Cormontibo. Ce village Boni ancien est en effet contigu du nouveau village planifié de Pompidouville, et cette proximité a entraîné une forme de défrichement intensive dans l'environnement commun à ces deux villages. Il n'existe plus de barrière forestière séparant la clairière d'habitat des zones de défrichement agricole et le décapage opéré à l'arrière des deux villages semble irréversible. Seules les clairières culturelles les plus éloignées suivent le processus de régénération observé par ailleurs.



Fig. 11. Un village Djuka du Tapanahoni 1972 - Représentation d'après une vue photographique aérienne oblique figurant dans l'ouvrage de R. et S. Price 1980.

Sites étudiés	LOCA	AGODE	ASSISSI	L'ENFANT PERDU	CORMONTIBO	GOTTICA	VILLAGE DJ. TAPANAHONI	
Caractéristiques morphologiques								
ENVIRONNEMENT								
Défrichement parallèle au fleuve - profond 1,4km								
Structure aréolaire								
Zones de régénération								
CLAIRIERE D'HABITAT								
Contact fluvial								
Accostages différenciés								
Enclave forestière								
Forme multilobée								
Sol indivis								
GROUPEMENTS DE CONSTRUCTIONS								
Unités circulaires								
Unités linéaires								
Rangées parallèles								
Quartiers discontinus								
Secteurs densifiés								
TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS								
Gabarit petit/moyen								
Gabarit grand								
Ouverture en pignon								
Toit à double pente								
Couverture tôle								
Couverture chaume								
Présence	Absence	Non visible						

Fig. 12. Tableau de comparaison des villages traditionnels.

1.3.1.2. Périmètre de défrichement et seuil écologique

L'organisation territoriale du Pays Boni scindé en villages lignagers indépendants correspond à un seuil écologique d'exploitation du milieu forestier. Pour P. et F. Grenand (P. et F. Grenand 1979) "au-delà de cent vingt personnes, une communauté indigène guyanaise ne peut guère espérer maintenir une subsistance suffisante, dans un rayon d'accessibilité aisée, par les quatre types d'activités dont elle dispose, chasse, pêche, cueillette, agriculture sur brûlis ... une parcelle cultivée plus de trois ans devient non seulement improductive mais difficilement régénérable".

La localisation et l'étendue de l'aire de défrichement associée à un village seraient donc déterminées par des contraintes d'accessibilité et de possibilité de régénération du milieu forestier. Il est symptomatique de constater que les sites territoriaux contigus de Loca, Assissi et Agodé correspondent à ce modèle de défrichement permettant le maintien d'une économie de subsistance, tandis que le lotissement de Pompidouville a engendré au contraire une stérilisation du milieu proche et que l'Enfant Perdu semble avoir abandonné l'activité culturelle. Ces variations dans les formes de l'environnement des villages Boni illustrent le passage déjà sensible des Boni de l'économie traditionnelle de subsistance à une économie d'échange qui se traduit soit par l'absence d'exploitation agricole soit par une exploitation renforcée, ici destructrice de l'environnement proche du village.

Si l'étendue des défrichements peut s'expliquer par une contrainte écologique, la forme géométrique circulaire de la clairière culturelle Marronne constitue au contraire un trait culturel spécifique. En effet si nous comparons les aires d'essartage des boni et celles des Amérindiens nous constatons que les Wayapi par exemple défrichent selon des périmètres de forme irrégulière (F. et P. Grenand - C. Havaire 1979). La constance de la forme circulaire et de la taille de l'abattis boni permettent de considérer qu'il s'agit bien d'un élément de base du modèle d'organisation spatiale ethnique.

1.3.2. Clairière villageoise et clairière culturelle

Pour comprendre le mode de formation de la clairière résidentielle Marronne, il faut tenir compte à la fois de la forme globale de la zone d'habitat et de la présence d'unités de voisinage circulaires.

1.3.2.1. Constance des formes circulaires

Tous les villages sont implantés au contact du fleuve, soit directement sur la rive lorsqu'elle est plate, comme c'est le cas à l'Enfant Perdu ou à Assissi, soit légèrement en retrait lorsque la berge est plus escarpée ce qui est le cas pour les autres sites.

Les points d'accostage sont bien différenciés et hiérarchisés en aires principales secondaires et ponctuelles à Loca, Assissi, Cormontibo et Cottica. Par contre, Agodé, l'Enfant Perdu et le village du Tapanahoni ne présentent qu'un seul accès au fleuve. Ces variations de disposition semblent dépendre de la configuration du site, le village utilisant apparemment toujours la plus grande surface possible de contact avec le fleuve.

La clairière résidentielle de Loca qui présente une zone de transition broussailleuse séparant les habitations de la forêt ne semble pas caractéristique du mode d'implantation des villages Marrons. La clairière de Cormontibo, ouverte au Nord et à l'Est sur le lotissement de Pompidouville présente cependant à l'Ouest une découpe tranchée dans le milieu forestier. Tous les autres villages Agodé, Assissi, l'Enfant Perdu, Cottica et le village du Tapanahoni occupent au contraire des surfaces encastrées dans un milieu forestier dense, sans espace intermédiaire entre l'aire résidentielle et la forêt.

Tous les villages étudiés présentent une forme globale multilobée, rappelant l'aspect des clairières culturelles aréolaires. C'est à Loca que cette organisation est la moins visible, repérable seulement dans le dessin de l'aire de cheminement la plus érodée. Par contre dans les autres sites, même à Cormontibo où les limites de la clairière villageoise sont peu nettes, l'enchaînement de clairières circulaires apparaît comme la structure de base de l'aire résidentielle. La vue aérienne oblique du village du Tapanahoni met en évidence cette forme globale multilobée que nous retiendrons comme caractéristique du modèle de la clairière Marronne.

Les groupements circulaires de 30 m de diamètre dont la périphérie est occupée par 5 à 10 constructions constituent également une forme de base, repérable dans tous les sites étudiés. Le petit village de l'Enfant Perdu illustre cette configuration de façon exemplaire. Au contact de la rive plate et immédiatement accessible du Lawa se sont développées trois clairières circulaires de 30 m de diamètre exactement, dont le pourtour est occupé par 8 ou 10 constructions. Une clairière ronde s'amorce à l'arrière de l'une de ces unités, et un segment linéaire de 3 constructions réunit deux de ces clairières. Cette structure simple et non densifiée montre parfaitement le mode de formation de la clairière villageoise, par progression de défrichements circulaires reliés par des segments de cheminement linéaire. (Fig. 13).

1.3.2.2. L'unité de voisinage, un groupe de production agricole ?

Le développement d'un site villageois par enchaînement de clairières circulaires produisant une figure multilobée encadrée dans le couvert forestier dense semble reproduire le schéma géométrique déjà identifié dans les zones de culture. Mais l'unité de défrichement résidentiel est plus petite, soit 30 m de diamètre et non 100 m, et la progression se fait toujours à partir d'un ou plusieurs accostages piroguiers qui déterminent l'implantation de l'habitat initial. La pratique du défrichement circulaire constituerait donc un modèle commun à la clairière culturelle et à la clairière résidentielle, expliquant l'analogie formelle du paysage agricole et de la clairière villageoise. Le village est en quelque sorte une "clairière culturelle" reliée au fleuve et occupée par des constructions.

La dimension constante de chacune des deux unités, la clairière culturelle de 100 m de diamètre et la clairière résidentielle de 30 m de diamètre, nous suggère une hypothèse relative à la structure sociale de ces groupes de voisinage comportant 5 à 10 constructions, dont probablement un ou deux bâtiments de service servant de foyers-cuisine communs.

La composition du groupe domestique de voisinage devrait à notre avis correspondre à celle du groupe qui exploite une unité culturelle. La clairière forestière fournirait alors les produits nécessaires à la subsistance de ce groupe de base, unité de production et de consommation composée de quelques maisonnées apparentées. Cette hypothèse semble corroborée par les observations relatives à la composition des villages. J. Hurault (Hurault 1961) avait observé, comme nous l'avons noté nous-mêmes plus récemment, que la seule localisation préférentielle notable dans les villages Boni est celle qui résulte d'une parenté utérine directe et s'exerce au niveau de quelques maisonnées proches. Or c'est bien en effet le groupe domestique apparenté en ligne utérine qui cultive un même abattis dont le défrichement, tâche masculine, est opéré par l'époux de la mère, ou à défaut un fils ou un frère. La règle de résidence matrilocale implique que les enfants de la mère demeurent à proximité de la maisonnée maternelle. La mère, ses enfants et petits enfants, éventuellement les soeurs de la mère et leurs enfants, constitueraient donc bien ce groupe domestique de production et de consommation composé de plusieurs maisonnées distinctes mais solidaires au sein de l'espace résidentiel comme de l'espace culturel. En outre cette hypothèse est cohérente par rapport à deux aspects fondamentaux de la structure sociale Marronne traditionnelle, l'économie de subsistance et le système de parenté matrilineaire.

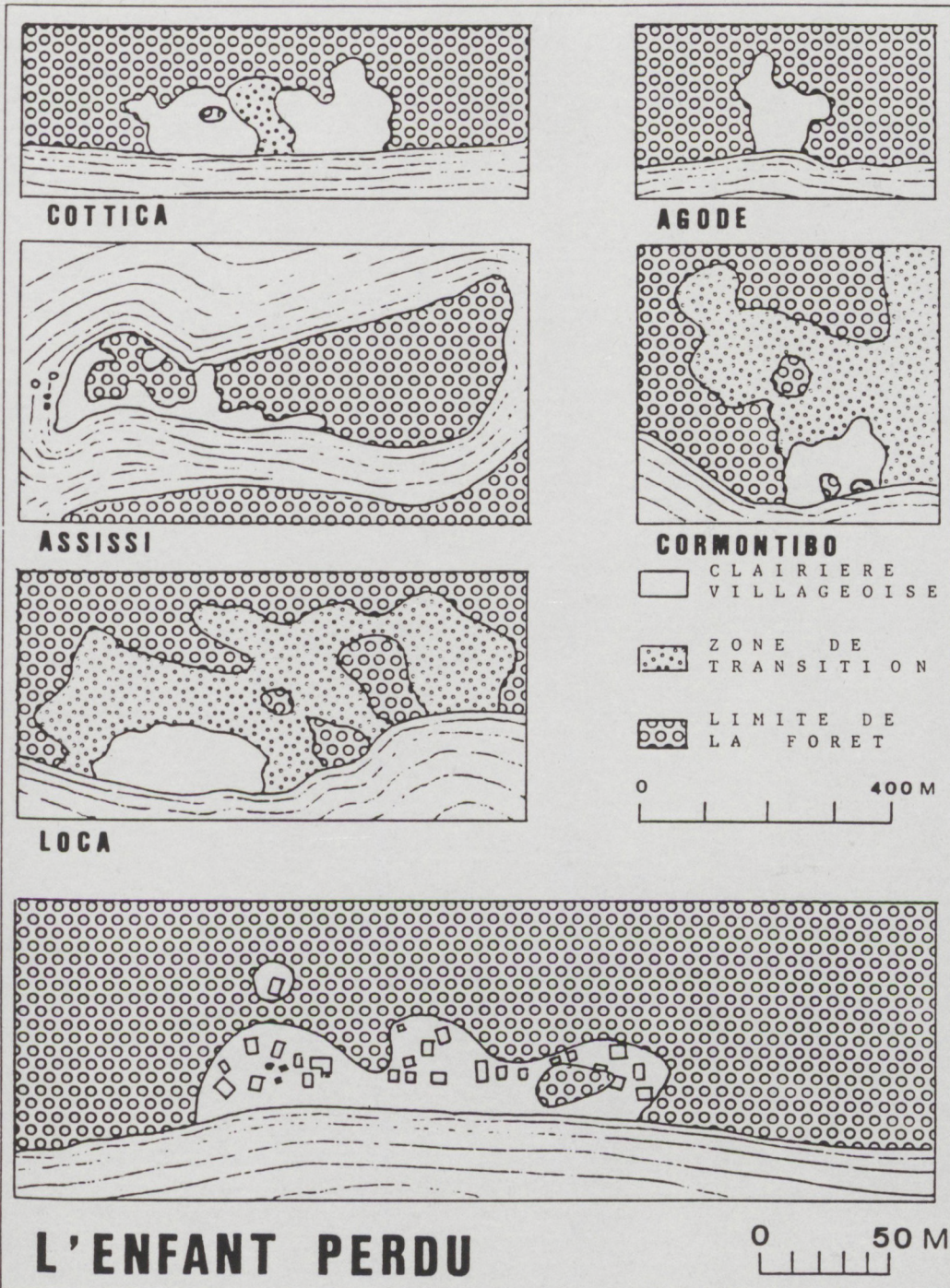


Fig. 13. Comparaison des clairières villageoises traditionnelles

Il faut toutefois remarquer que seules les unités de voisinage n'ayant subi aucune densification peuvent répondre à ce schéma, qui n'explique pas la présence de zones très denses dans les villages, où le noyau de base se trouve englobé dans une prolifération de constructions additives.

1.3.3. Clairière villageoise et indivision lignagère

Pour comprendre dans tous ces aspects la forme de groupement des villages étudiés, il ne convient pas de réduire leur structure au schéma d'assemblage d'unités de voisinage matrilineaires, si explicatif qu'il paraisse. L'indivision des sols, la discontinuité des quartiers, la présence de secteurs densifiés apparaissent aussi comme des constantes du modèle spatial, même dans la forme résidentielle la plus traditionnelle représentée par le village Djuka du Tapanahoni.

1.3.3.1. Indivision des sols et variations de densité

L'absence de morcellement parcellaire de la clairière villageoise est commune à tous les sites étudiés sans exception. Dans tous les villages le sol est donc indivis. Ce n'est que dans les nouveaux villages planifiés que l'on constate la présence de clôtures ou limites entre les habitations et ce phénomène n'apparaît jamais dans des villages de formation ancienne comme ceux que nous étudions.

La discontinuité entre quartiers formés de plusieurs unités de voisinage est caractéristique de tous les sites étudiés, à l'exception du village de l'Enfant Perdu, plus petit, qui ne forme qu'un seul quartier.

La distance entre constructions qui varie d'un quartier à l'autre semble résulter d'un processus de densification. A partir d'une implantation initiale ménageant une distance de 5 à 10 mètres entre les constructions, l'addition d'édifices supplémentaires aboutirait dans certains cas à une occupation presque continue du sol comme c'est le cas dans certains quartiers de Cottica, ou dans le village du Tapanahoni. Loca et Cormontibo présentent aussi des zones densifiées mais moins fortement. Agodé, Assissi et l'Enfant Perdu ne présentent pas de secteurs densifiés. Dans les zones que l'on peut considérer comme des extensions et notamment en périphérie des villages, cet espacement de 5 à 10 m est toujours respecté.

1.3.3.2. Prédominance de la cohésion ethnique

Il semblerait logique, dans une société dominée par de fortes structures lignagères, que l'organisation spatiale traduise une organisation sociale fondée sur des règles de parenté classificatoire. Il existe par exemple dans la société Boni une subdivision des matrilineages en fractions se référant à des lignées ancestrales individualisées repérables dans les généalogies. Mais dans la répartition de l'espace résidentiel il semble en fait que la cohésion du matrilineage, et même de l'ensemble des matrilineages entre eux l'emporte sur toute forme de division.

La densification de certains quartiers témoigne de la tolérance extrême des villageois à l'égard de la fixation de maisonnées extérieures aux groupes de voisinage initiaux. Un même village, et c'est par exemple le cas d'Assissi, peut accueillir, outre les membres de son matrilineage de fondation, des groupes issus de la scission d'autres matrilineages, ainsi que des individus isolés provenant de divers villages lignagers. La composition du groupe résidentiel n'a dès lors plus de relation avec l'institution initiale villageoise matrilineagère qui continue pourtant de régir le droit foncier et les relations entre les personnes.

Il ne semble pas exister de correspondance entre la division spatiale en quartiers discontinus et l'appartenance à une fraction lignagère ni à différents matrilineages d'origine. De même les unités de voisinage, lorsqu'elles sont densifiées, peuvent

inclure dans leur composition des maisonnées de diverses origines. La parenté utérine ne constitue qu'une forme préférentielle et non exclusive de la composition sociale de ces groupes dont la structure reflète aussi les clivages ou les affinités entre personnes et maisonnées qui résultent de l'histoire villageoise et sont à l'origine d'affinités résidentielles sans rapport avec cette règle utérine.

Cette absence de régulation par la parenté classificatoire de la composition des unités résidentielles montre que la cohésion ethnique l'emporte dans cette société Marronne Boni sur toute autre forme de solidarité partielle des groupes de parenté. Toutefois, un modèle social plus déterminé de ségrégation résidentielle pourrait avoir existé antérieurement. Il eût été alors fondé sur la constitution de groupes de voisinage de parenté utérine stricte, associés en quartiers regroupant une même fraction lignagère, dans des villages exclusivement matrilineaires. Ce modèle, qui correspond à la structure classificatoire, n'aurait laissé de traces que dans la composition des unités de voisinage utérines pour des raisons économiques. Le groupe de parenté utérine est à la fois un groupe de parenté et un groupe de production agricole, puisque c'est la mère et ses enfants qui cultivent un abattis, au contraire du groupe formé par une fraction lignagère qui n'est défini que sur un mode statutaire institutionnel en rapport avec des droits et devoirs d'ordre symbolique et religieux. L'unité de voisinage utérine aurait donc pu présenter une résistance un peu plus forte à l'érosion historique de ce modèle résidentiel antérieur, dans cette société très évolutive des Boni de Guyane française.

1.3.4. Influence de l'urbanisme colonial sur l'habitat Marron

Les formes linéaires de groupement des constructions, qui font également partie du modèle spatial de l'organisation villageoise ne peuvent être dérivées du schéma de défrichement circulaire qui permet de rendre compte des autres aspects de la formation de l'aire résidentielle. Nous les attribuons à l'influence de l'urbanisme colonial qui peut également expliquer la typologie des habitations Marronnes "traditionnelles".

1.3.4.1. Constance des formes linéaires et diversité des constructions

Les groupements linéaires en segments où les habitations sont en vis-à-vis sont présents dans tous les villages. C'est à Assissi que cette forme est prédominante, les constructions suivant principalement le linéaire du rivage de la pointe de l'île où est situé le village.

Les rangées parallèles de constructions relevées à Loca ne se retrouvent que dans l'organisation du village du Tapanahoni, où elles sont par contre très prégnantes comme forme de groupement. Bien qu'il s'agisse d'une forme rare, nous l'avons retenue comme figure complémentaire des deux principaux modes de groupement de voisinage, circulaire et linéaire en vis-à-vis.

Dans tous les villages, il existe des constructions de petit ou moyen gabarit, soit 4 ou 6 m de façade, rectangulaires et ouvertes en pignon. Elles sont couvertes en tôle dans les villages Boni et exclusivement en chaume dans le village du Tapanahoni. Les grandes constructions approximativement carrées de 8 m sur 8 m et plus de largeur n'existent ni à Agodé ni dans le village du Tapanahoni, mais sont présentes dans toutes les autres unités. Agodé est un village qui aurait été délaissé depuis une dizaine d'années, mais en fait il est entretenu, les terres agricoles y sont cultivées, mais il est possible que l'on n'y construise plus de résidences nouvelles.

1.3.4.2. L'empreinte architecturale des quartiers d'esclaves

Dans les plantations coloniales, la construction des quartiers d'esclaves était régie par des dispositions minimales pour les logements réduits à de minuscules cases comme pour les implantations réalisées à l'image de camps militaires. Selon Buisseret (1980) "... on a de la peine à distinguer quel fut le matériau de construction utilisé pour ces cases, mais il est intéressant de noter qu'elles étaient rectangulaires, et disposées en rangs bien nets". Assurément le modèle de ces quartiers "nègres" a pu varier d'une région à l'autre, ou même d'une plantation à l'autre (Debien 1966), et il serait nécessaire de connaître les dispositions exactes des plantations d'origine des Noirs Marrons. Un dessin de Stedman (1794) montre cependant ce type d'organisation "en rangs bien nets" adopté pour le poste de "Devil's Harvar" sur la rivière Cottica au Surinam. Ce modèle du lotissement à simple orientation étant donc bien présent dans les régions où le marronnage s'est développé, et les esclaves fugitifs semblent en avoir retenu le dessin.

La disposition linéaire en rangées à simple orientation ou en segments linéaires en vis-à-vis peut être dérivée de l'alignement utilisé par l'urbanisme colonial.

La forme des cases Marronnes elles-mêmes est également probablement empruntée à la typologie des cases d'esclaves, petites constructions rectangulaires ouvertes en pignon et couvertes d'un toit à double pente. Même la disposition consistant à édifier à côté de la case un foyer sous auvent peut être dérivée de la même pratique, courante dans les quartiers d'esclaves également (Labat 1742). Les cases Boni anciennes comportaient plusieurs types de constructions plus ou moins élaborées mais renvoyant à une même pratique de l'espace, centrée sur l'espace communautaire de voisinage. Le volume était toujours faible, la case ne comportant que deux pièces séparées par une cloison arrêtée à mi-hauteur. La pièce de devant, plus petite, abritait les ustensiles domestiques, celle de derrière servait de chambre, et la cuisine se faisait sur un foyer extérieur construit sous auvent. Le seuil de la maison était abrité par un large débord de toiture et le pignon décoré de marquetterie ou de sculptures ou de peintures (Chatain, Cheyssial 1981), (Pl. 1, Pl. 2).

Pour Berthelot (1981) la case Boni présente des points communs avec la case populaire des régions caribéennes à prédominance de population d'origine africaine non métissée, Haïti, Puerto Rico, Sainte Lucie, et diffère des modèles de l'architecture vernaculaire créole. Mais cette ressemblance traduirait moins un héritage africain que l'influence de la condition esclavagiste commune à ces divers groupes Noirs. (Fig. 14).

Faut-il qualifier la case Marronne de "maison traditionnelle" ? Il convient plutôt de parler d'un modèle "initial" d'habitation, dérivé de l'habitat de plantations et progressivement adapté.

Dans les villages Boni actuels, les petits et moyens gabarits observés poursuivent ce type de la case initiale à deux pièces ouverte en pignon. Mais les gabarits approximativement carrés et plus grands témoignent de l'introduction d'un nouveau modèle d'habitation, la case créole. Plus grande que les cases Boni anciennes, cette maison légèrement surélevée et souvent entourée d'une galerie, comporte quatre pièces et implique une pratique de l'espace plus centrée sur l'intérieur de l'habitation (Pl. 3, Pl. 4). L'introduction de ces cases modernes dans les villages peut de ce fait contribuer à la déstructuration de l'organisation spatiale résidentielle, en réduisant les espaces communautaires de voisinage à une simple fonction de circulation. Mais cette évolution prévisible ne fait qu'illustrer, sous une forme contemporaine, la dépendance des sociétés Marronnes à des modèles exogènes, dépendance qui caractérisa dès l'origine la formation de leur type d'habitation.

L'étude d'un ensemble de villages Boni anciens nous a permis de mettre en évidence un modèle spatial dont les traits essentiels sont probablement présents également dans l'organisation résidentielle des ethnies Marronnes surinamiennes. Directement issue du mode d'exploitation territoriale du milieu forestier, cette structure du village Marron n'est-elle pas destinée à se transformer rapidement dès lors que l'équilibre économique de ces sociétés se transforme ?

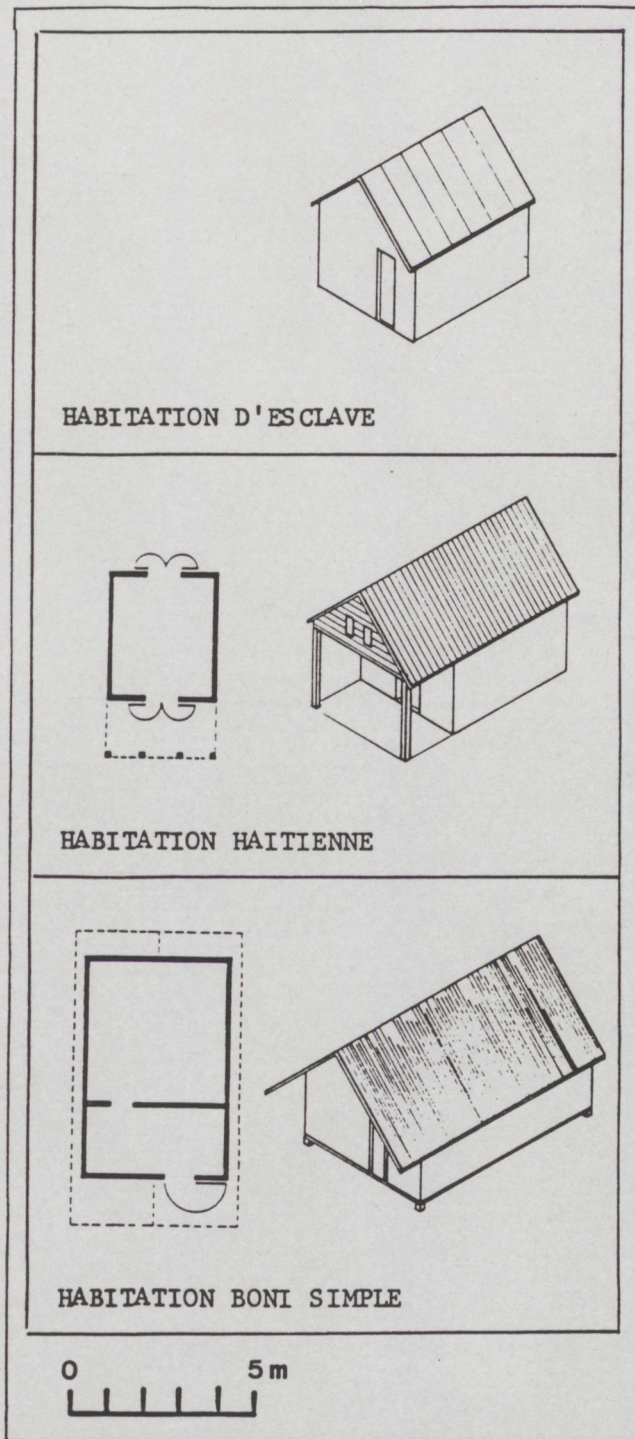


Fig. 14. Influence de l'urbanisme colonial sur l'habitat Marron.



Pl. 1.

Maison Boni traditionnelle - La façade principale, ouvrant en pignon, est traitée en marquetterie et protégée par un large débord de la toiture en feuilles de palmiers.

Photo A.H. Apatou 1980.



A

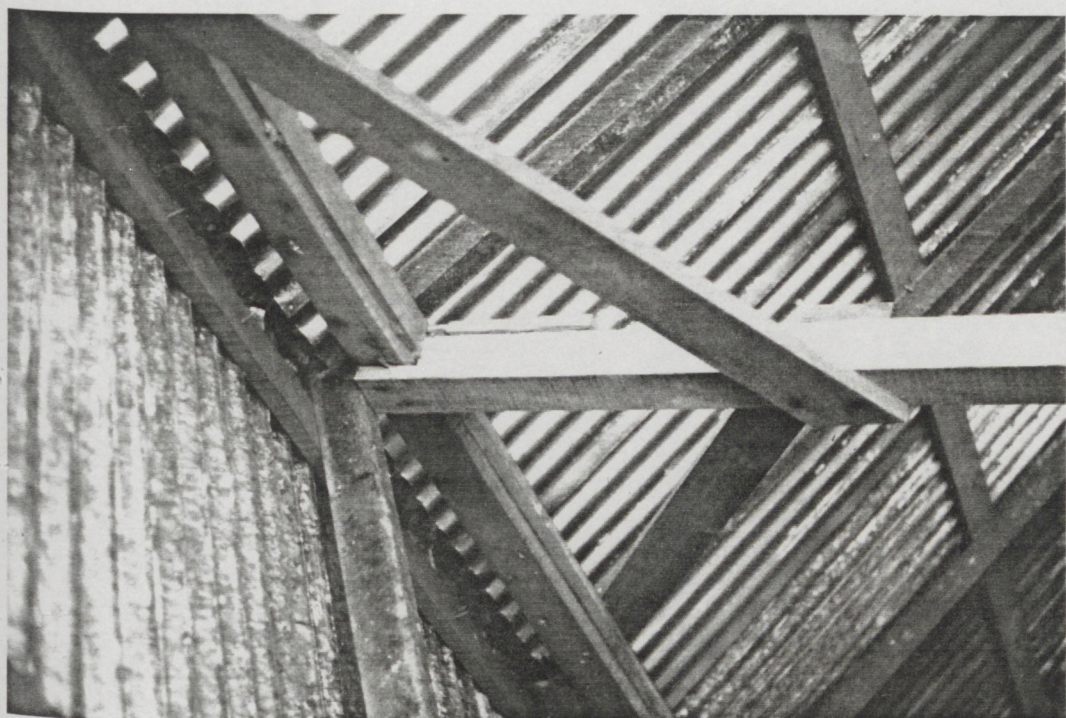


B

Pl. 2. Techniques de la constructions traditionnelle -
A. Charpente mortaisée supportant une toiture en feuilles de palmier.
B. Confection d'une rame de feuilles de palmiers pour la réalisation d'une
toiture traditionnelle.
Photos A.H. Apatou 1980.



Pl. 3. Maison Marronne moderne dérivée de la case créole - Les débords de plancher doivent servir à édifier une galerie circulaire, ultérieurement. Photo A.H. Apatou 1980.



A



B

Pl. 3. Détails de mise en oeuvre des constructions modernes -
A. Charpente en bois de scierie cloué et tôle
B. Chassis ouvrants en lamelles de verre et aluminium.
Photos A.H. La Charbonnière 1981.

II. LES VILLAGES MARRONS "PLANIFIES"

II. LES VILLAGES MARRONS PLANIFIES

Pour les Noirs Marrons, vivant en équilibre écologique avec le milieu forestier et fluvial, le "village" ne constituait pas un périmètre géographique lié à un bornage, mais résultait de la cohésion des apparentements lignagers. Le village était le lieu de rassemblement d'un groupe défini par la parenté clanique, susceptible de s'étendre ou de se déplacer, d'essaimer en hameaux et campements autour d'un noyau principal, ou de modifier l'emplacement de ses terres de culture, par décision coutumière. Le territoire lignager n'était donc ni délimité ni fractionné de façon définitive, et il dépendait seulement de l'autorité coutumière d'en modifier l'inscription spatiale ou le découpage.

Il convient d'insister sur l'absence de délimitation parcellaire des anciens terroirs lignagers, et, corollairement, l'absence de référence au concept de propriété individuelle des sols.

La normalisation administrative a contraint les communautés villageoises Marronnes à adopter les structures des collectivités locales françaises ordinaires. Aux nouveaux périmètres communaux correspondent des institutions municipales, elles-mêmes intégrées aux procédures de gestion politique et administrative de la région Guyane.

L'autorité efficace n'est plus donc, dans les territoires traditionnellement occupés par les populations Marronnes, celle des lignages exprimée au travers des institutions coutumières, mais celle des élus locaux, eux-mêmes intégrés aux appareils politiques régionaux.

Le découpage des terres devra s'opérer progressivement selon le régime foncier français, caractérisé par l'identification d'un parcellaire correspondant à un répertoire cadastral.

Cette mutation administrative ne fait que ratifier l'évolution du statut politique des populations Marronnes par rapport à l'état français et à la région Guyane. la négation de la relative indépendance de l'inscription territoriale des sociétés Marronnes dans l'espace intérieur de la Guyane désigne maintenant de façon objective les Noirs Marrons comme des "minorités", soumises aux règles de fonctionnement de l'espace étatique français, dans le cadre d'un projet de société qui est à l'évidence de réaliser l'assimilation des groupes ethniques à la société globale d'une part, et à ses structures de gestion locale d'autre part.

Ce n'est toutefois pas seulement la pression juridique résultant de cette réforme administrative qui peut expliquer les transformations des formes d'appropriation spatiale qui caractérisent les sites d'habitat Marron.

Une conversion économique profonde du système de production, ainsi que l'influence croissante des modèles culturels exogènes ont contribué à modifier radicalement le paysage territorial des sites d'habitat Marron, les formes de groupement villageois, et la typologie des constructions.

Nous prendrons comme exemples de cette évolution complexe le cas des villages fluviaux du Maroni où l'habitat Marron s'est développé en dépendance directe de formes planifiées d'organisation spatiale.

Apatou, Grand Santi, Pompidouville-Papaïchton, Maripasoula, constituent les principaux sites où l'influence administrative et les échanges économiques ont amené les Noirs Marrons à une intégration résidentielle à des structures "planifiées", soit des villages systématiquement aménagés et équipés, rassemblant une population hétérogène.

L'analyse morphologique des contradictions entre l'ordonnement planifié et le développement spontané, rappelant certains aspects des modèles d'habitat traditionnel Marron, permet de mettre en évidence les oppositions entre ces modes fondamentalement opposés de structuration spatiale.

2.1. MUTATIONS DU MARQUAGE TERRITORIAL - Les nouvelles formes de déforestation à Pempidouville - Papaïhton et Maripasoula

L'exploitation du milieu naturel par l'économie Marronne traditionnelle correspondait à des formes paysagères caractéristiques dont nous avons retrouvé la structure dans les sites environnant Agodé, Loca et Assissi, étudiés précédemment. Nous comparerons ici ce modèle de référence du marquage territorial traditionnel aux formes paysagères développées dans les deux sites de Pempidouville-Papaïhton et de Maripasoula.

2.1.1. Extension des aires de déforestation

Le premier élément qui semble, globalement, différencier l'environnement des villages planifiés est la présence d'une aire de déforestation très étendue, au contact direct du village.

Nous référant à notre grille d'analyse des sols, nous constatons que, dans les deux sites, les "sols mis à nu" (zone 10), ou présentant une "pellicule végétale" (zone 9), ou un "léger couvert végétal ras" (zone 8), entourent le noyau d'habitat des bourgs, se poursuivant sur un kilomètre, voire deux kilomètres à distance des habitations. La présence de véritables routes semble avoir favorisé, de part et d'autre des voies, l'enchaînement de zones d'exploitation intensive du milieu naturel, aboutissant à un état d'usure irréversible des sols.

Un paysage ouvert est ainsi créé, qui contraste totalement avec la situation d'enclavement du village traditionnel dans le milieu forestier dense.

- A Maripasoula, seuls des lambeaux de couvert forestier correspondant à une végétation de reconquête partielle arborescente (zone 4) encadrent le site du bourg. L'environnement semble avoir été soumis à une exploitation particulièrement lourde. Ici la liaison routière entre la piste d'atterrissage du bourg et la zone habitée a déterminé une zone de tension provoquant la rupture de l'environnement forestier à partir de deux pôles de déforestation : le village lui-même, qui a développé une aire ouverte radio-concentrique, et d'autre part la piste d'atterrissage elle-même, qui a engendré une déforestation à partir de la percée de la piste. Ces deux zones tendent à se rejoindre. Seule une frange forestière (couvert forestier dense stratifié, zone 2) de nature résiduelle persiste entre ces deux pôles de déforestation. (Fig. 15).
- A Pempidouville, la déforestation suit également les percées mécaniques correspondant au tracé d'une route principale, et d'un axe correspondant à un tracé analogue à une piste d'atterrissage, mais d'une part le couvert forestier n'est pratiquement pas entamé à l'Ouest du village qui correspond au village de Cormontibo, et d'autre part les zones de reconquête arborescente (zone 4) encadrent par grandes surfaces continues le village de Pempidouville au Nord et à l'Est, témoignant d'une attaque moins continue de l'environnement du site. (Fig. 16).

A cette intensité de la déforestation correspondent également des formes d'essartage distinctes du modèle strictement aréolaire et circulaire développé par les clairières culturelles Marronnes.

2.1.2. Nouvelles formes d'essartage

A l'Ouest, du côté du village traditionnel de Cormontibo, apparaissent les traces d'un ensemble d'anciennes clairières culturelles. Trois figures circulaires, d'environ 100 à 120 m de diamètre étaient desservies par une travée linéaire de cheminement, perpendiculaire à la berge du Lawa. Ce groupe, situé à 600 m de la rivière, est isolé dans une zone forestière dense (zone 2), et apparaît presque entièrement reconquis par une végétation arborescente haute et très dense (zone 3) qui tend à se fondre dans son environnement forestier.



2. FORET STRATIFIEE

3. REPOUSSE ARBORESCENTE haute et très dense / ARBRES EN BOUQUET

4. REPOUSSE BROUSSAILLEUSE avec buissons hauts ou palmiers épanouis

5. VEGETATION DE RECONQUETE rase et dense - jeunes palmiers

6. REPOUSSE AU SOL RASE ET DENSE sans arbres

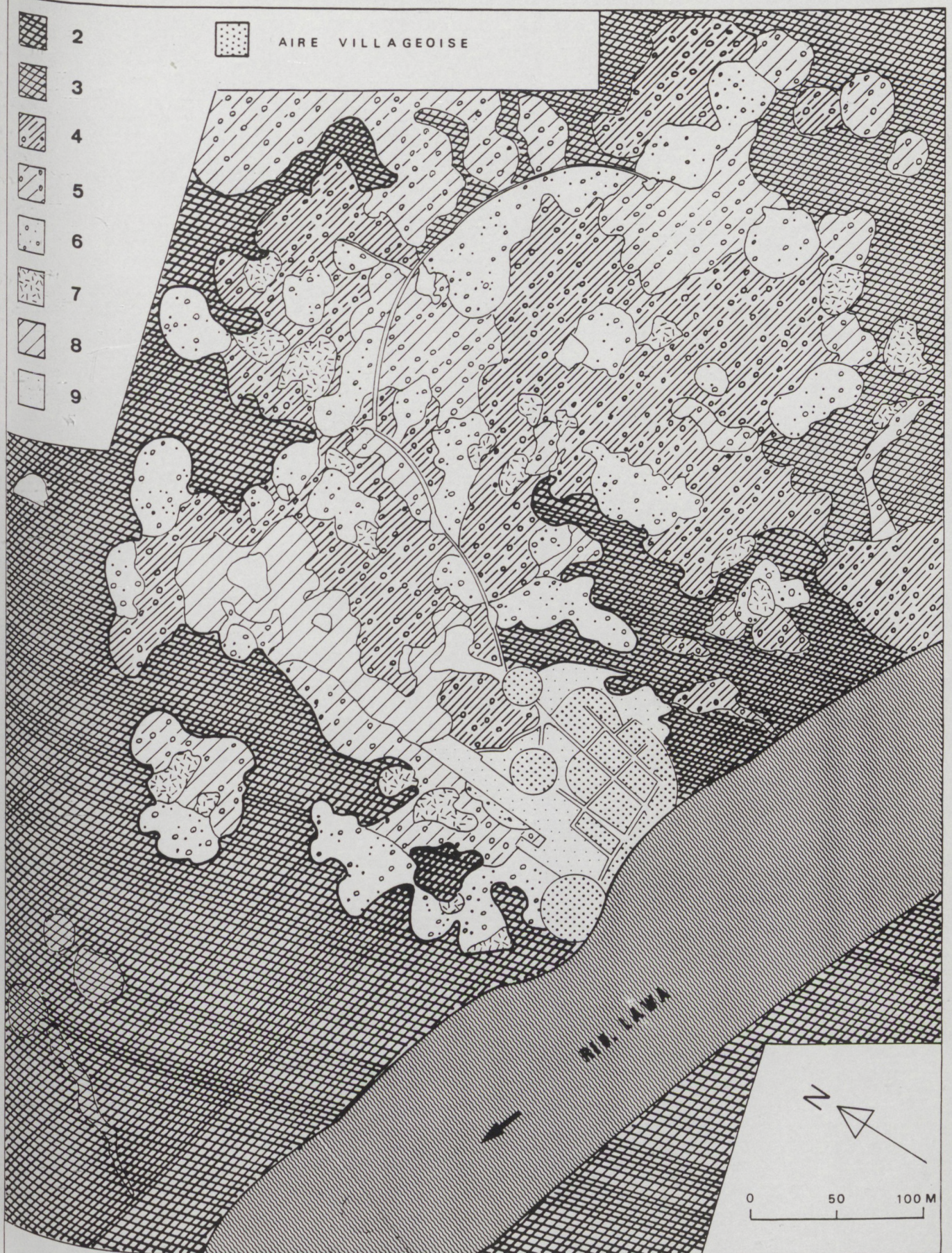
7. ABATTIS

8. LEGER COUVERT VEGETAL RAS

9. PELLICULE VEGETALE

10. SOL DECAPE COMPLETEMENT

Fig. 15. Maripasoula - Zonage de l'environnement.



2. FORET STRATIFIEE

3. REPOUSSE ARBORESCENTE haute et très dense / ARBRES EN BOUQUET

4. REPOUSSE BROUSSAILLEUSE avec buissons hauts ou palmiers épanouis

5. VEGETATION DE RECONQUETE rase et dense - jeunes palmiers

6. REPOUSSE AU SOL RASE ET DENSE sans arbres

7. ABATTIS

8. LEGER COUVERT VEGETAL RAS

9. PELLICULE VEGETALE

10. SOL DECAPE COMPLETEMENT

Fig. 16. Cormontibo-Pompidouville-Papaïchton - Zonage de l'environnement

A l'Est, un ensemble de clairières plus récentes témoigne du même processus d'exploitation forestière. Une zone linéaire d'accès perpendiculaire à la berge dessert un groupe de clairières à divers stades de reconquête végétale, les percements successifs des abattis ayant créé une zone d'essartage aréolaire multilobée, caractéristique des formes traditionnelles des clairières culturelles Marronnes. L'ensemble est isolé dans un couvert forestier dense (zone 2).

A ces modèles de défrichement discontinu s'oppose le nouveau mode de déforestation produit par l'accessibilité routière, sur la majeure partie du site de Pompidouville et la totalité du site de Maripasoula.

Rappelons que nous n'observons ici que l'environnement proche des bourgs, dans une zone d'environ 1.800 à 2.000 mètres de rayon autour de l'habitat aggloméré. Cette zone sensible, proche de l'habitat, est caractérisée par l'enchaînement continu des aires de défrichement, provoqué par la continuité des percées routières.

Le mode le plus immédiat d'implantation des clairières consiste à ouvrir, à partir de la voie, une clairière en demi-lune, de 30 à 60 m de rayon. A une première unité se juxtapose une seconde, provoquant un élargissement de la percée viaire sur une plus grande longueur. L'enchaînement d'une série de ces clairières semi-circulaires ouvertes perpendiculairement à la voie aboutit à la création d'une première zone linéaire de déforestation latérale associée à l'emprise viaire.

Un autre mode d'implantation de la clairière ouverte à partir de la voie consiste à opérer à partir d'un point de la route, un défrichement circulaire tangent à la percée viaire, sur une centaine de mètres de profondeur. A partir de cette première clairière, une seconde peut être pratiquée à l'arrière ; les unités de déforestation ainsi développées perpendiculairement à la voie peuvent ainsi se poursuivre en profondeur, les modules de déforestation s'enchaînant à partir de l'accessibilité initiale de la première clairière.

La juxtaposition de ces aires d'essartage latérales, parallèles et perpendiculaires à la voie, a pour effet de créer des formes d'usure des sols continues, d'intensité diverse, mais caractérisées par un faible degré de régénération végétale.

En bordure immédiate de la voie, des aires totalement décapées provoquent un élargissement du tracé viaire.

Certaines clairières, surexploitées, présentent également une usure totale du sol. Mais l'élément le plus caractéristique est probablement la création de vastes zones broussailleuses continues (zones 5, 6) dont la forme globale ne permet plus même de distinguer les étapes de déforestation. De chaque côté des voies, c'est environ sur 400 m de profondeur que s'opère cet essartage par vastes zones dénudées, séparées par des blocs résiduels de végétation de reconquête arborescente (zone 4). Les mêmes effets se retrouvent à partir des percées des pistes d'atterrissage. Enfin, on constate la présence de zones fortement décapées correspondant à des emprises géométriques qui n'ont pu être effectuées que dans le cadre de projets spécifiques d'aménagement et d'équipement des sites.

L'ensemble de ces caractéristiques de la pratique d'exploitation du milieu forestier dans les bourgs étudiés a pour effet la création d'un paysage différent de celui des villages Marrons traditionnels. Si les mêmes formes de base de clairières circulaires apparaissent dans l'environnement des villages planifiés, leur implantation et leur mode d'exploitation aboutissent à la création de zones déforestées d'un type spécifique. Le rôle de l'infrastructure routière semble géométriquement déterminant pour rendre compte de cette différence de structure de la déforestation. Cependant ce facteur d'accessibilité des sols est probablement renforcé par d'autres contraintes, d'ordre économique et administratif.

D'une part l'échelle des groupements de population dans les bourgs étudiés est supérieure à celle des villages traditionnels. La pression démographique peut expliquer la surexploitation des sites de culture. De plus, les bourgs ont une fonction économique différente de celle des villages Marrons. Un bourg comme Pompidouville ou Maripasoula accueille une population hétérogène, dont les Noirs Marrons ne représentent qu'une fraction. Outre les résidents, ces villages, postes administratifs équipés, reçoivent de nombreux visiteurs. La pression auprès des producteurs

agricoles est donc celle d'un marché local relativement développé, qui peut aussi être à l'origine des pratiques de surexploitation des clairières culturelles.

2.2. FORMES DE GROUPEMENTS DE L'HABITAT

Dans ces villages planifiés, l'imposition du droit foncier ordinaire n'a pas encore déterminé une définition parcellaire exhaustive analogue à celle d'une commune métropolitaine. L'appropriation des sols et leur mode de structuration résidentielle paraît plutôt résulter d'un compromis entre la persistance d'usages antérieurs d'indivision, et le système du lotissement en parcelles privatives résultant de l'aménagement planifié.

Selon le mode de formation de la bourgade, et son échelle, la relation entre les deux logiques d'organisation spatiale, soit la forme planifiée géométrique et la forme spontanée organique, produit des structures globales différentes.

Les deux bourgs principaux, Maripasoula et Pompidouville, résultent d'un tracé régulateur initial imposant un système de voirie orthogonale qui induit un découpage en parcelles résidentielles privatives, perpendiculaires à ce maillage.

Au contraire, Apatou et Grand Santi, bourgs de petite taille constitués par la juxtaposition d'un village Marron préexistant et d'un poste administratif, ne sont pas structurés par un maillage directeur. Les hameaux Marrons semblent s'être librement développés sur des sites partiellement occupés par de grandes emprises équipées établies en prolongement des sites villageois initiaux.

2.2.1. Le village d'Apatou

Le village d'Apatou, de création plus récente que les unités analysées pour étudier l'habitat traditionnel Marron précédemment, n'en présente pas moins une forme de groupement caractéristique du modèle Marron traditionnel.

Globalement, le village, enclavé dans un milieu forestier dense, regroupe une soixantaine de constructions, implantées à proximité des aires d'accostage fluvial. Ces constructions apparaissent comme de petite taille, correspondant au modèle traditionnel rectangulaire et regroupées en unités de voisinage circulaires et linéaires. (Fig. 17).

A cette structure tout à fait comparable à celle du village de Loca par exemple, s'est toutefois ajoutée une autre forme d'organisation spatiale, déterminée par la fonction administrative de ce bourg.

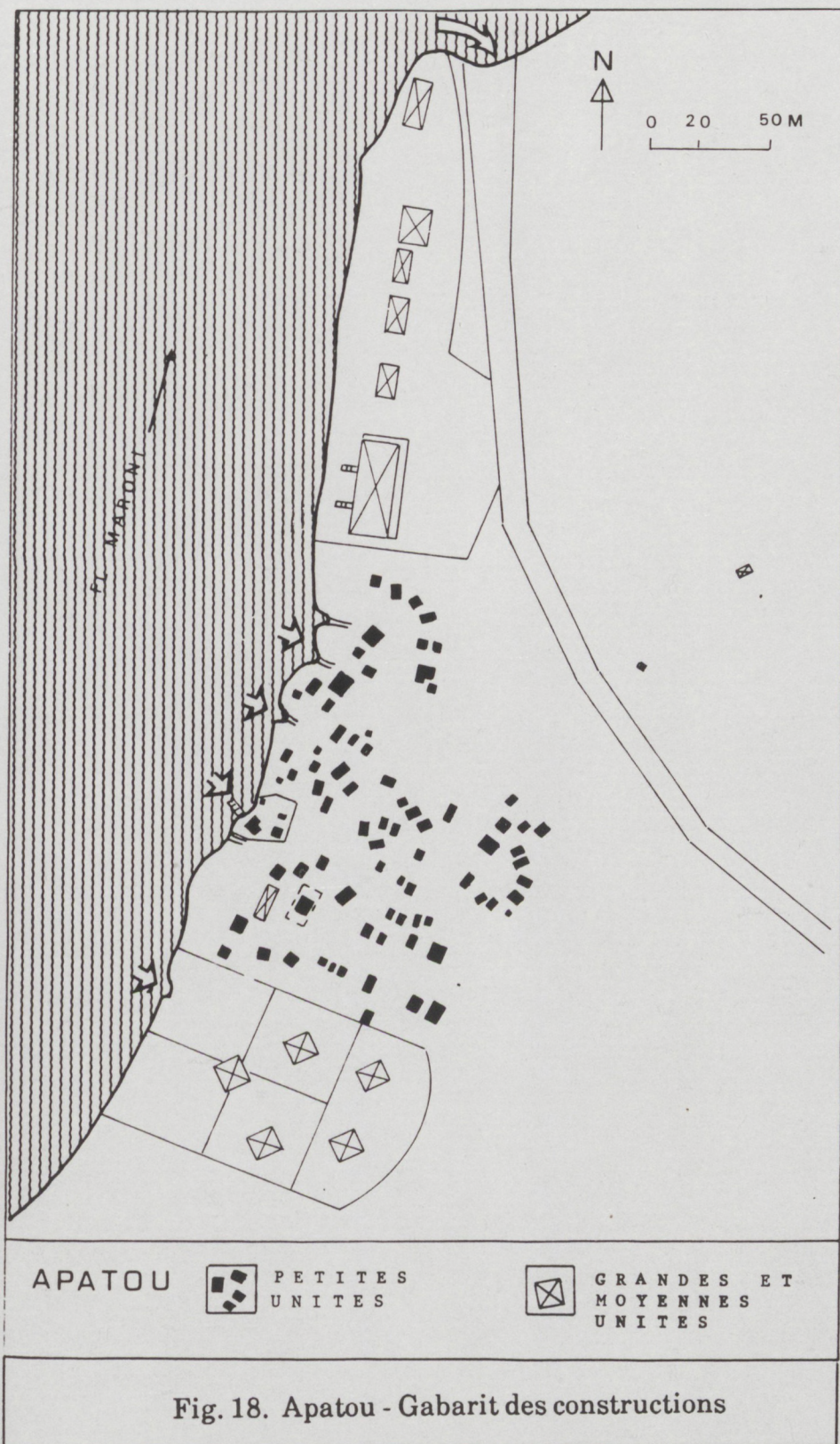
Au Nord une aire d'accostage équipée d'une rampe cimentée de grande emprise constitue le point de départ d'une percée viaire latérale par rapport au bourg. Ce dégrad donne également accès à un alignement de grands bâtiments parallèles au fleuve, gendarmerie, dispensaire et école religieuse. Les emprises sont complétées par un terrain aménagé en verger.

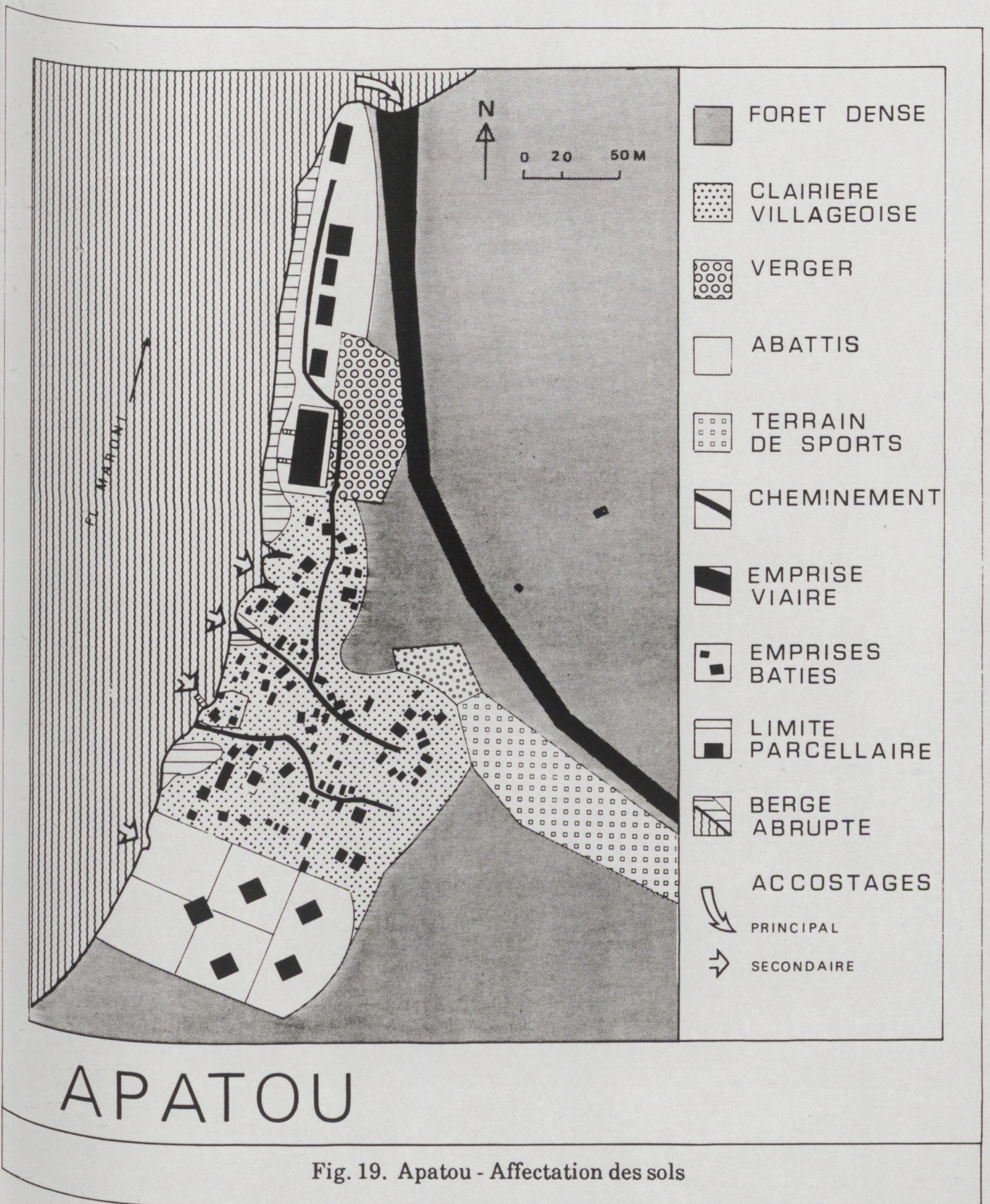
A l'extrémité Sud du bourg, un lotissement résidentiel a été développé. Le gabarit de ces constructions, leur mode d'implantation au centre de grandes parcelles, offrent un contraste d'échelle et d'organisation spatiale total avec le petit bâti du hameau de forme traditionnelle. (Fig. 18).

Le village Marron ancien se trouve ainsi pris en étau entre deux sites équipés dont le fonctionnement spatial, la géométrie et l'échelle constituent une logique dont la forme, l'échelle et le fonctionnement sont en opposition complète avec la structure de l'habitat initial. (Fig. 19).

L'évolution du village vers une forme modernisée est également amorcée sous différents aspects. Tout d'abord par la substitution de constructions de plus grand gabarit à l'intérieur du village, ces habitations s'implantant sans référence à la structure des unités de voisinage. Ensuite par les possibilités d'extension de l'aire résidentielle facilitées par l'existence d'une percée viaire. L'aménagement d'un terrain de sports en périphérie Est du village constitue une amorce de cette direction de croissance possible.







2.2.2. Le village de Grand-Santi

Ce village, plus petit qu'Apatou, présente le même type de relation par juxtaposition entre un espace traditionnel et de grandes emprises d'équipement. (Fig. 20).

Le village Marron initial est constitué par deux unités de voisinage semi-circulaires complétées par deux groupes linéaires implantés parallèlement au Lawa, à faible distance des points d'accostage. La forme globale de l'établissement résidentiel, et sa petite taille rappellent le village de l'Enfant Perdu étudié précédemment.

Les constructions sont toutes dans cette partie du bourg de petite taille, correspondant aux modules des habitations traditionnelles.

Cette structure se trouve, comme le village d'Apatou, encadrée par le développement de sites équipés.

Au Sud, une aire d'atterrissage d'hélicoptère et un quartier de bâtiments administratifs sont desservis par une aire d'accostage aménagée de grande emprise.

Un découpage viaire et parcellaire strictement orthogonal structure l'ensemble de cette zone administrative.

Au Nord des équipements de grand et petit gabarit se distribuent parallèlement à la rivière, selon un ordonnancement géométrique strictement orthogonal. (Fig. 21).

Comme Apatou, Grand-Santi présente donc une juxtaposition de deux formes complètement distinctes d'organisation spatiale, soit la distribution organique du petit bâti vernaculaire Marron et de ses espaces communautaires d'une part, et des quartiers administratifs géométriques de forme régulière d'autre part.

Ces deux "villages planifiés" s'ils permettent de mettre en évidence les contrastes des deux formes d'urbanisation confrontées par addition, témoignent cependant d'une certaine persistance de la forme globale du village traditionnel dans ces établissements soumis à une mutation importante de leur fonction résidentielle.

C'est ici moins la forme du village qui est modifiée par la modernisation que son rôle social, dominé par la référence au centre de services que constituent ces villages équipés, pôle d'attraction des hameaux et campements diffus environnants. (Fig. 22).

Par contre, les deux bourgades de Pompidouville et Maripasoula présentent des formes de structuration spatiale plus complexes, qui témoignent de discordances plus radicales entre les systèmes d'habitat traditionnel et planifié.

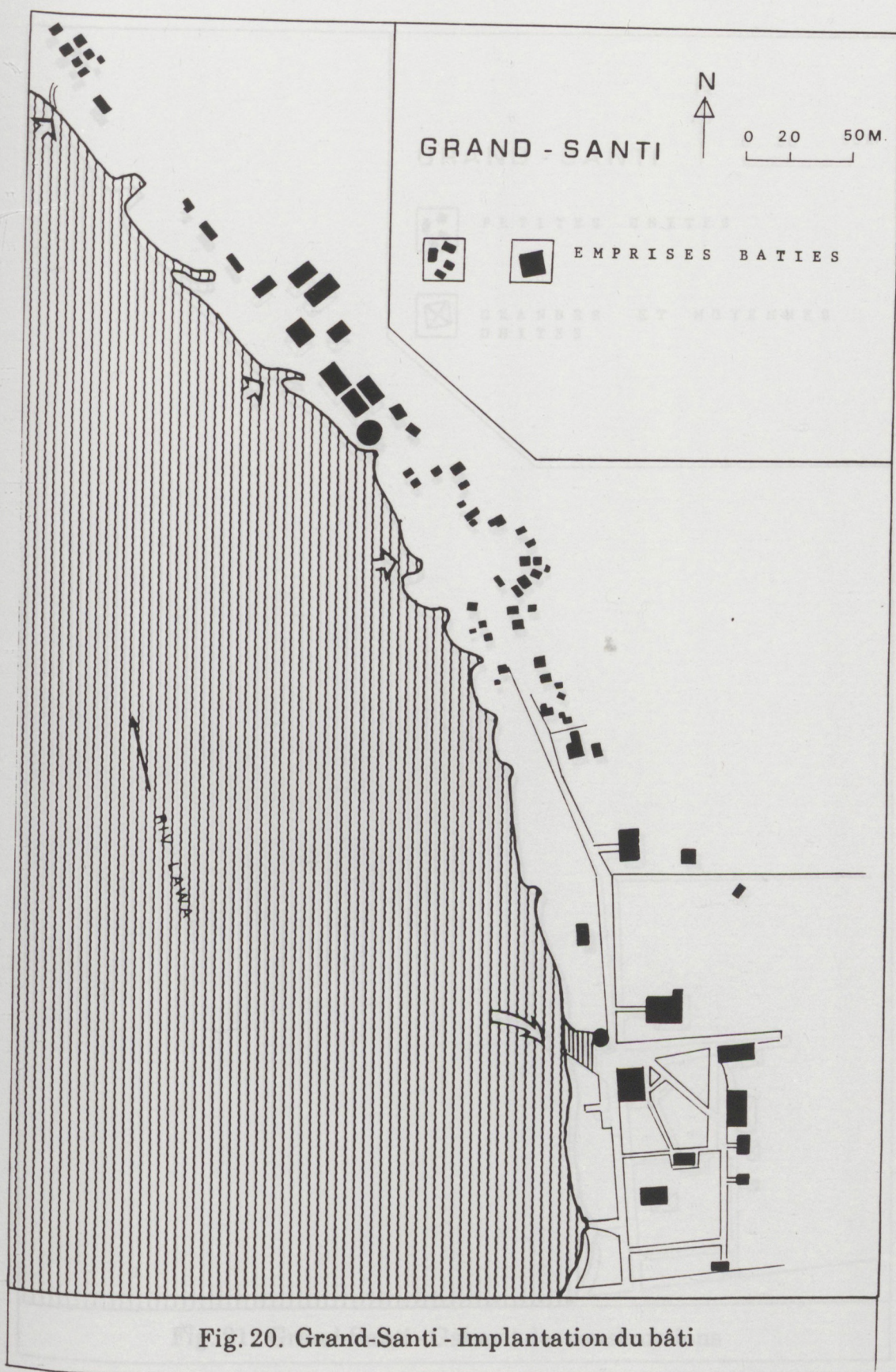
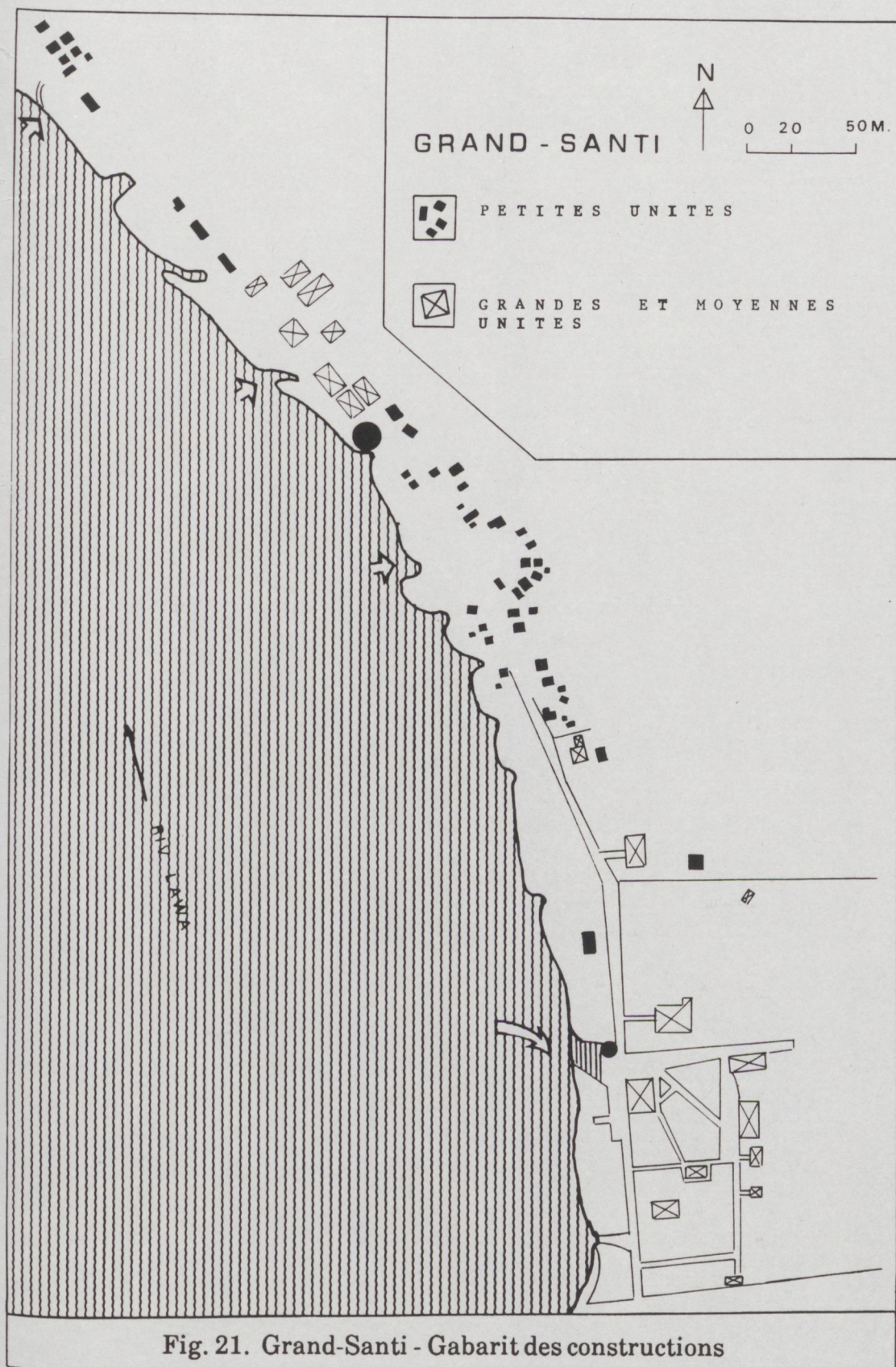


Fig. 20. Grand-Santi - Implantation du bâti



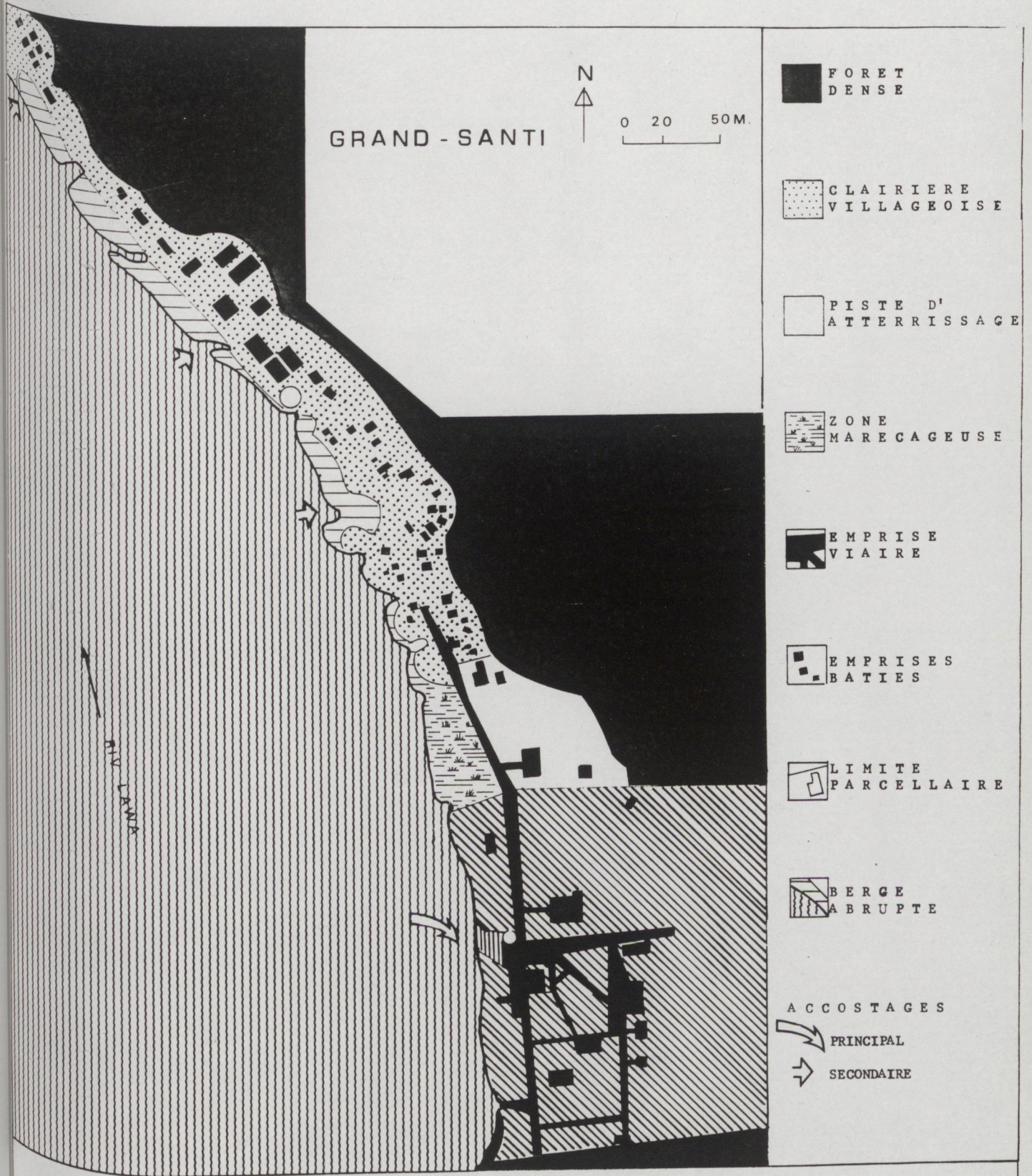


Fig. 22. Grand-Santi - Affectation des sols

2.2.3. Le cas de "Pompidouville-Papaïchton-Cormontibo"

L'évolution de ce site illustre de façon très claire les effets de l'urbanisme administratif sur les formes villageoises Marronnes traditionnelles du bassin du Maroni.

A l'origine, les deux villages Boni de Papaïchton et Cormontibo constituaient deux pôles essentiels d'organisation du territoire Boni, qui s'étendait des rapides Cottica jusqu'au-delà de Maripasoula pour les terres de culture, les principaux villages lignagers étant implantés sur une courte section du Lawa, de l'Enfant Perdu à Cormontibo.

L'ancien village de Cormontibo est demeuré intact, et nous l'avons pris comme exemple des unités villageoises traditionnelles.

A proximité de cet ancien village, la bourgade de "Pompidouville-Papaïchton" a été développée par l'administration pour reloger les habitants du site de Papaïchton, distant de 3 à 4 km en aval de la rivière, et détruit par l'effondrement des berges du Lawa.

La nouvelle agglomération a bien conservé le nom de l'ancien village Boni, "Papaïchton", mais lui a accolé celui de "Pompidouville", en hommage au président de l'état français. La tutelle nationale ainsi évoquée ne constitue pas seulement une référence symbolique à la dépendance politique des populations Marronnes à l'égard du pouvoir d'état. Elle semble aussi s'être inscrite dans la configuration du nouvel établissement, transformant radicalement les caractéristiques structurelles du modèle résidentiel traditionnel.

Le site de Cormontibo, séparé de Pompidouville-Papaïchton par une percée rectiligne d'une centaine de mètres de largeur, présente une forme globale et une structure caractéristiques de l'habitat Marron traditionnel.

A l'inverse, le bourg nouveau apparaît plutôt a priori comme très semblable à un quartier d'extension suburbaine d'une ville côtière guyanaise, formé d'habitat individuel relativement peu dense et d'un centre de services de voisinage.

2.2.3.1. Forme globale du bourg

Les petites clairières résidentielles des villages Marrons, enclavées dans le couvert forestier, très proches des berges fluviales, étaient marquées par les traces d'un essartage circulaire progressif.

A Pompidouville-Papaïchton, si l'accès du site demeure l'aire d'accostage, l'habitat s'est développé au contraire dans un site ouvert permettant l'extension en profondeur de l'urbanisation, à distance des berges. Actuellement, des groupes de constructions apparaissent à près de 500 m du Lawa. La croissance ultérieure du bourg semble probable, en raison de l'ouverture du site créé et de l'existence d'une infrastructure routière desservant ces espaces ouverts. (Fig. 23).

2.2.3.2. Tracé régulateur et implantation des constructions

Le bourg est quadrillé par un maillage viaire orthogonal déterminant une structure d'ilots carrés ou rectangulaires modulés sur 50 ou 100 m de côté.

Cette grille peut être poursuivie pour permettre l'extension de l'agglomération. Les équipements collectifs occupent plusieurs de ces ilots, où ils sont implantés de façon géométrique, alignés parallèlement ou perpendiculairement au front viaire. Leur accès, par desserte frontale ou par une voie de desserte perpendiculaire au maillage, correspond à un schéma de circulation urbaine ordinaire.

Quelques constructions de grand gabarit, probablement des logements réalisés par l'administration, complètent ce "centre urbain" qui fonctionne spatialement comme un petit quartier administratif intégré à un maillage orthogonal.

Le reste du bourg ne semble toutefois obéir que partiellement à ce modèle d'urbanisation planifiée illustré par la partie centrale équipée de l'agglomération.

Il convient ici de distinguer les modes d'implantation des constructions en fonction de leur gabarit. (Fig. 24).

Sur 140 constructions au total, une centaine correspond aux modules des habitations Marronnes, petites et rectangulaires, modulées sur 4 à 6 m de largeur, ou carrées à base de 8 m, et une quarantaine relève de gabarits supérieurs ; ces grandes constructions présentent le plus souvent une modulation de 10 m de large, comportent aussi parfois des éléments de galerie en auvent, et s'apparentent directement à la typologie des cases créoles.

- Les "grandes constructions" occupent préférentiellement les fronts viaires et les angles des îlots. Peu nombreuses, ces unités n'utilisent qu'une partie du développement linéaire de la voirie, mais le marquage des angles du maillage produit néanmoins un effet d'ordonnancement géométrique urbain. (Fig. 25-A).
- Les "petites cases" sont principalement édifiées en retrait des voies, dans l'intérieur des îlots. L'implantation de ces constructions semble résulter d'un processus d'essaimage, chaque unité se construisant à distance de quelques mètres de la précédente, sans référence à une orientation privilégiée. Le dégagement des sols dans les coeurs d'îlots permet une circulation indifférenciée, et si l'amorce de figures de groupements peut apparaître en quelques points, le bâti semble généralement ponctuel (Fig. 25-B).
- A l'extérieur du maillage urbain principal, apparaissent des groupes de constructions, ou des édifices isolés. Là également, selon la typologie des édifices, les modes d'implantation présentent des caractéristiques morphologiques opposées. Les "grandes cases" obéissent à une délimitation parcellaire et sont distribuées par des éléments orthogonaux de desserte. Les "petites cases" apparaissent groupées dans des aires de cheminement collectif, sans orientation particulière.

L'ensemble de l'agglomération présente donc une combinaison de deux structures d'implantation.

Les grandes constructions s'ordonnent sur le modèle d'un lotissement résidentiel urbain peu dense, respectant les alignements du tracé régulateur, et une distribution parcellaire orthogonale.

Les petites cases, qui correspondent à l'évidence à des habitations Marronnes, constituent un tissu interstitiel peu structuré. La disparition des figures de groupement villageoises anciennes laisse place à une formation diffuse, articulée sur la desserte par des aires de cheminement collectif. (Pl. 5)

Implicitement, nous supposons que les "grandes cases" sont plutôt habitées par une population créole ou métropolitaine. Cependant, il est tout à fait probable que ces habitations sont également, pour une part, la résidence de groupes domestiques Marrons.

2.2.3.3. Législation administrative et évolution morphologique

En conclusion de cette étude de cas, il convient de s'interroger sur le rôle de la régulation administrative de l'espace dans l'évolution des formes de groupement de l'habitat Marron.

La "reconstruction" de l'ancien Papaïchton à Pompidouville, dans le cadre d'un aménagement volontaire, a engendré une formation spatiale ambiguë, où se superposent deux modes contradictoires d'occupation des sols, le mode planifié urbain, et le mode organique traditionnel.

Une relative tolérance de la régulation foncière a permis à l'habitat Marron de se développer ici assez librement, dans les interstices du tracé régulateur du bourg, sans se conformer strictement au modèle du lotissement parcellaire impliqué par la distribution générale de l'agglomération.

Cependant, les anciens villageois de Papaïchton n'ont pas reconstitué à Pompidouville les formes de base des structures villageoises anciennes.

Dans le nouveau bourg, seule la circulation par aires de cheminement collectif dans les coeurs d'îlots et la petite taille des édifices rappellent le modèle de l'espace des clairières résidentielles traditionnelles. (Fig. 26).

Mais l'une au moins de ces caractéristiques tend à disparaître, dans la mesure où la case "moderne" remplace progressivement la petite case ancienne. Il est possible aussi que le modèle de la parcelle individuelle clôturée se substitue progressivement à celui de l'espace commun indivis desservant plusieurs habitations.

Cette rupture des formes d'organisation spatiale traditionnelle est assurément induite en partie, à Pompidouville-Papaïchton, par le caractère artificiel de la formation du site d'habitat.

Mais, plus fondamentalement, ce sont les structures mêmes des sociétés Marronnes qui se modifient, engendrant de nouvelles formes de résidence, moins dépendantes de l'économie de subsistance et des règles d'appareillage.

La tutelle administrative dont les villages du Maroni sont l'objet ne peut que contribuer à l'accélération de ces mutations. Les aspects les plus évidents de cette dynamique sont l'adoption d'une nouvelle typologie d'habitation et l'affaiblissement du rôle des unités de voisinage, voire leur disparition, comme dans le cas de la formation de Pompidouville-Papaïchton.

Mais même lorsque la forme apparente du village demeure, comme à Apatou ou Grand Santi, l'évolution des fonctions économique, administrative et politique de ces "villages planifiés" constitue un élément décisif de l'évolution du système de peuplement antérieur, en déplaçant les formes de l'échange et de la production vers des pôles d'activités nouvelles.

En ce sens, le rôle de Maripasoula, poste administratif dominant le bassin du Maroni, est aussi important pour l'évolution des formes résidentielles Marronnes que celui des villages que nous venons d'étudier.



Fig. 23. Pompidouville-Papaïchton - Implantation du bâti et structure viaire

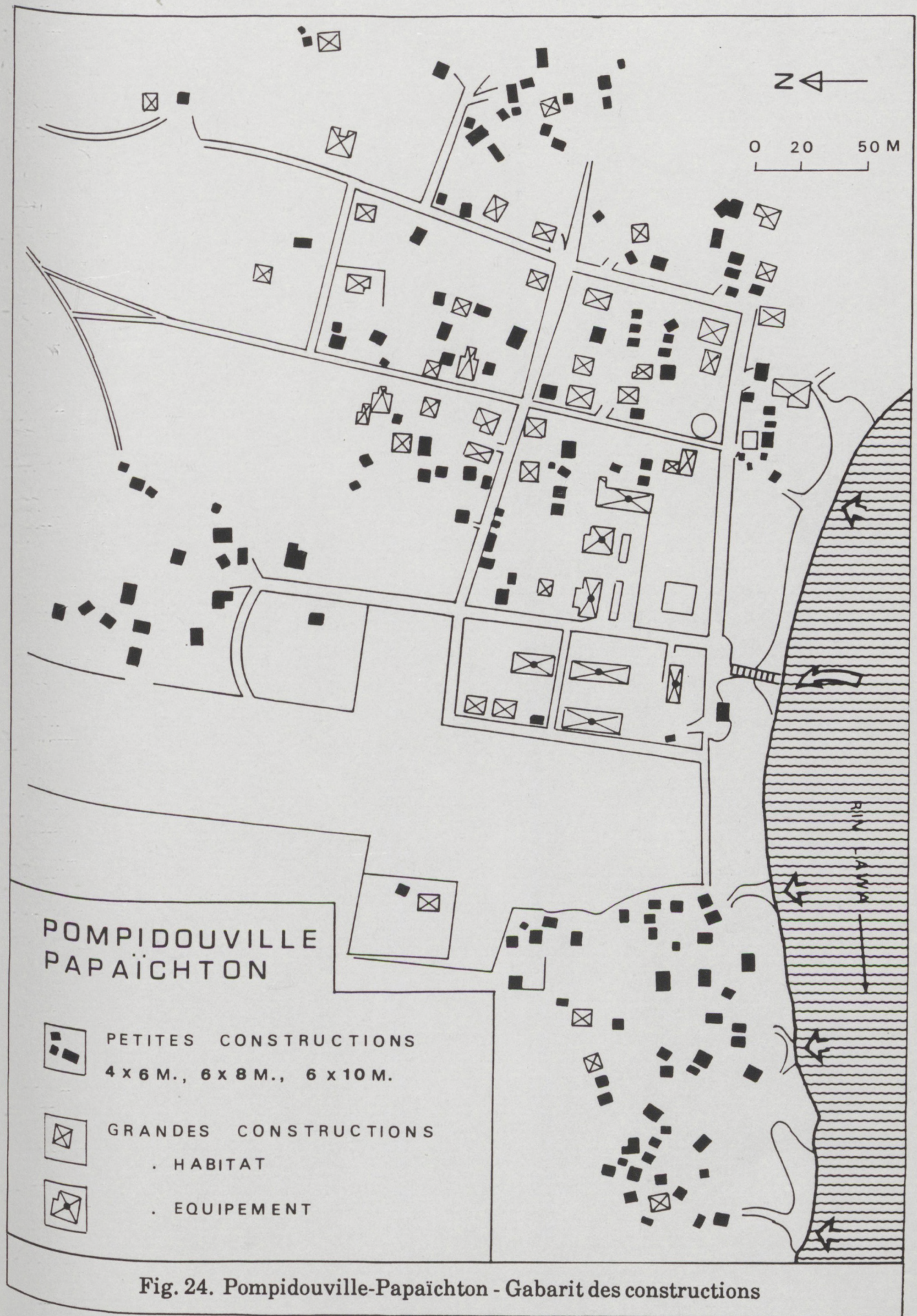
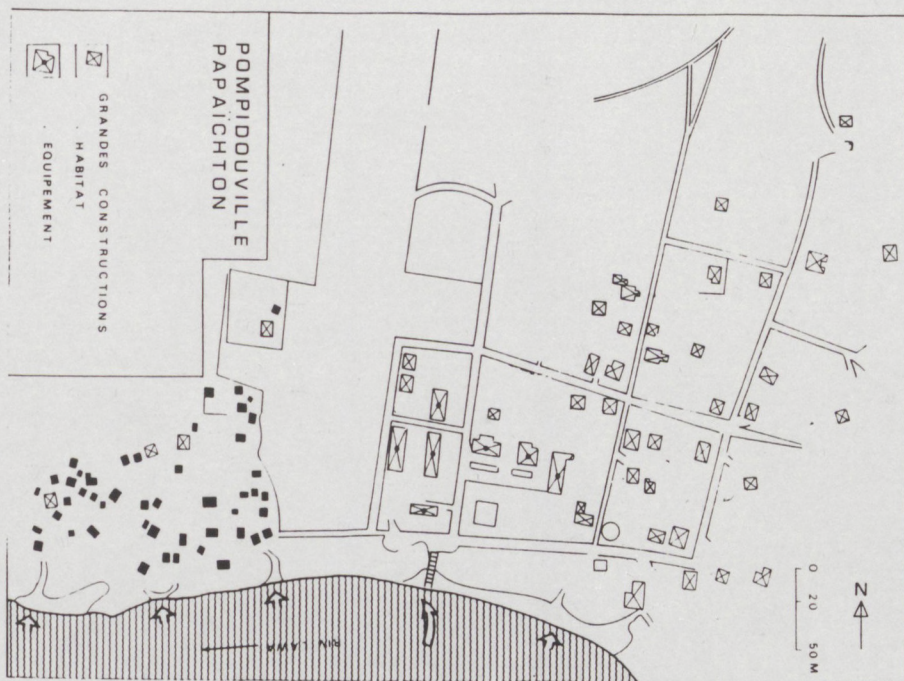


Fig. 24. Pompidouville-Papaïchtou - Gabarit des constructions



A. Implantation des grandes constructions



B. Implantation des petites constructions

Fig. 25. Pompidouville-Papaïchton - Implantation comparée du bâti selon le gabarit des constructions.

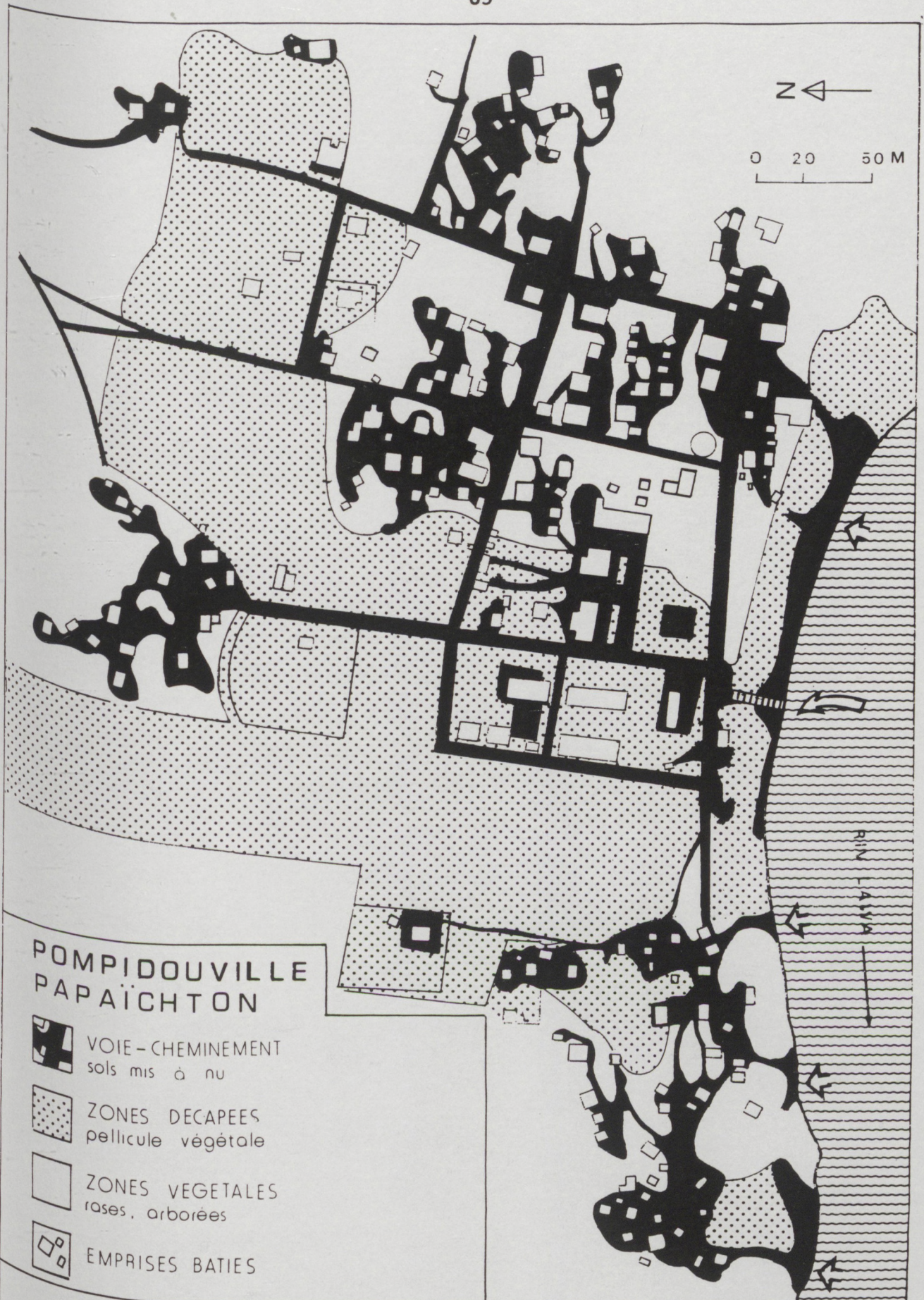


Fig. 26. Pompidouville-Papaïchtou - Structure viaire et aires de cheminement



A



B

Pl. 5.

Opposition des formes de cheminement à Pompidouville-Papaïchton

A. Une rue du bourg - A gauche, des clôtures marquent un parcellaire d'habitation et soulignent la limite de l'emprise viaire, parfaitement rectiligne.

B. Un groupe de cases Marronnes traditionnelles formant un ensemble semi-circulaire - Au premier plan, un auvent de tôle sert de cuisine collective à l'ensemble des cases du groupement.

Photos A.H. Pompidouville-Papaïchton 1981.

2.2.4. Le bourg de Maripasoula

Créé dans l'immédiat après-guerre pour contrôler et desservir les populations "indigènes" du Haut Maroni, le poste administratif de Maripasoula a, depuis les années cinquante, développé sa capacité d'accueil et de service, et rassemblé une population hétérogène, parmi laquelle les Noirs Marrons occupent une place importante. Selon une situation démographique établie en 1982, les Noirs Marrons résidant dans cette commune représentaient 450 personnes sur 1010 habitants au total (DDA 1982).

La présence des Noirs Marrons à Maripasoula est déterminée par l'opportunité de travaux salariés et d'échanges commerciaux, ainsi que par l'attraction des équipements de service et l'animation de cette bourgade qui est également un pôle touristique important. Mais le site même de Maripasoula ne comporte aucun établissement Marron traditionnel, et l'habitat qui s'y est développé doit être considéré comme une implantation spontanée, comparable aux groupements édifiés dans les villes côtières par les migrants.

La forme d'urbanisation de ce site n'en est pas moins exemplaire, dans la mesure où elle confronte un modèle dominant d'urbanisme au développement organique de l'habitat spontané produit par les minorités ethniques Marronnes et Amérindiennes.

2.2.4.1. Etat cadastral du site et aménagement planifié

Maripasoula est la seule bourgade fluviale du Maroni ayant fait l'objet d'un inventaire cadastral. Ce plan fait apparaître les limites parcellaires et l'emprise des constructions relevant d'un titre de propriété, c'est-à-dire la structure de l'aménagement planifié.

L'agglomération, centrée sur un ensemble d'équipements situé en bordure du Lawa, est ordonnée par un maillage viaire régulier, distribuant des îlots lotis en parcelles rectangulaires. Une route principale relie le bourg à la piste d'atterrissage situé au Nord, à environ 2 km du centre-bourg, tandis que des voies secondaires assurent des pénétrations du milieu forestier vers l'Ouest et le Nord-Est. (Fig. 27).

- Le quartier central équipé

Il est formé de grandes parcelles orthogonales où les constructions, de gabarit important, sont implantées parallèlement ou perpendiculairement aux voies. L'accès des bâtiments s'opère soit directement sur la voirie, soit par une desserte perpendiculaire.

- Les îlots résidentiels les plus anciens

A l'arrière de ce centre équipé s'amorce le développement d'une grille de lotissement urbain, formée d'îlots rectangulaires modulés sur 120 m de longueur et 60 m de largeur. Une voie de desserte intérieure recoupe ces îlots longitudinalement, découpant un parcellaire de 15 à 20 m de largeur sur 25 à 30 m de longueur.

Les constructions sont implantées à l'alignement de la voie principale ou de la voie de desserte intérieure.

- Constructions en bordure de voirie

La voie principale du bourg a déterminé en périphérie Nord-Ouest du bourg un développement résidentiel linéaire. Les constructions se sont ici implantées en bordure directe de la voie, ou en léger retrait.

- Une grande propriété

A 300 m du bourg environ, une construction de grand gabarit, associée à plusieurs bâtiments secondaires, constitue un ensemble indépendant, mais directement

relié à l'armature urbaine du bourg par le prolongement d'une des voies du maillage principal.

• Les nouveaux lotissements

Le développement organisé de l'agglomération est constitué par plusieurs types d'extension.

- Le prolongement du maillage parcellaire en îlots, au Nord des premiers quartiers résidentiels.
Le découpage s'effectue ici par grands îlots rectangulaires d'environ 300 m de longueur, distribuant un parcellaire plus large et plus profond, légèrement irrégulier dans sa modulation en raison d'une adaptation de la trame à la topographie de ce site d'extension.
Ces grandes parcelles ne sont occupées que de façon lacunaire par le bâti qui s'implante ici en milieu de terrain.
- Le prolongement du parcellaire bordant la voirie, en direction de la piste d'atterrissage.
Le découpage parcellaire perpendiculaire à la route se poursuit de façon régulière, quelques constructions seulement occupant cette bande de lotissement latéral.
- Une opération à plan-masse, en extension Ouest des premiers quartiers résidentiels.
Un groupe de bâtiments implantés en ordonnance orthogonale sur un terrain en retrait de la voie principale prolonge la zone d'urbanisation agglomérée ; sans reprendre le principe de lotissement parcellaire par îlots, l'opération se présente plutôt comme une composition régulière selon un plan-masse.

Cette armature planifiée du bourg correspond, en dehors des équipements, à environ quatre vingt dix constructions principales, de gabarits variables, et présentant des formes diversifiées par la présence d'auvents ou de galeries, ou une composition articulant plusieurs volumes ; on retrouve fréquemment une modulation de 10 ou 12 m de largeur pour les plus petits édifices, certains atteignant des dimensions plus importantes.

Le relevé cadastral ne mentionne que ce type d'édifices. Cependant, l'agglomération est aussi formée d'un autre type de constructions, de petite taille, représentant au total 250 unités, que nous identifions au bâti spontané. (Fig. 28).

2.2.4.2. Urbanisation de fait et structure organique

La modulation de ce petit bâti non cadastré correspond dans l'ensemble aux gabarits suivants soit des unités :

- Très petites à base 4, soit 4 m x 4 m et 4 m x 6 m
- petites et rectangulaires à base 6, soit 6 m x 8 m et 6 m x 10 m
- moyennes à base 8, soit 8 m x 8 m, 8 m x 10, 11 ou 12 m.

Des éléments de 2 m x 2 m ou 2 m x 3 ou 4 m ponctuent également l'espace résidentiel, mais nous supposons qu'il s'agit de locaux de service.

Ces constructions ne se distinguent pas seulement par leur faible taille des édifices autorisés portés au cadastre, mais aussi par leur implantation et leur mode de groupement.

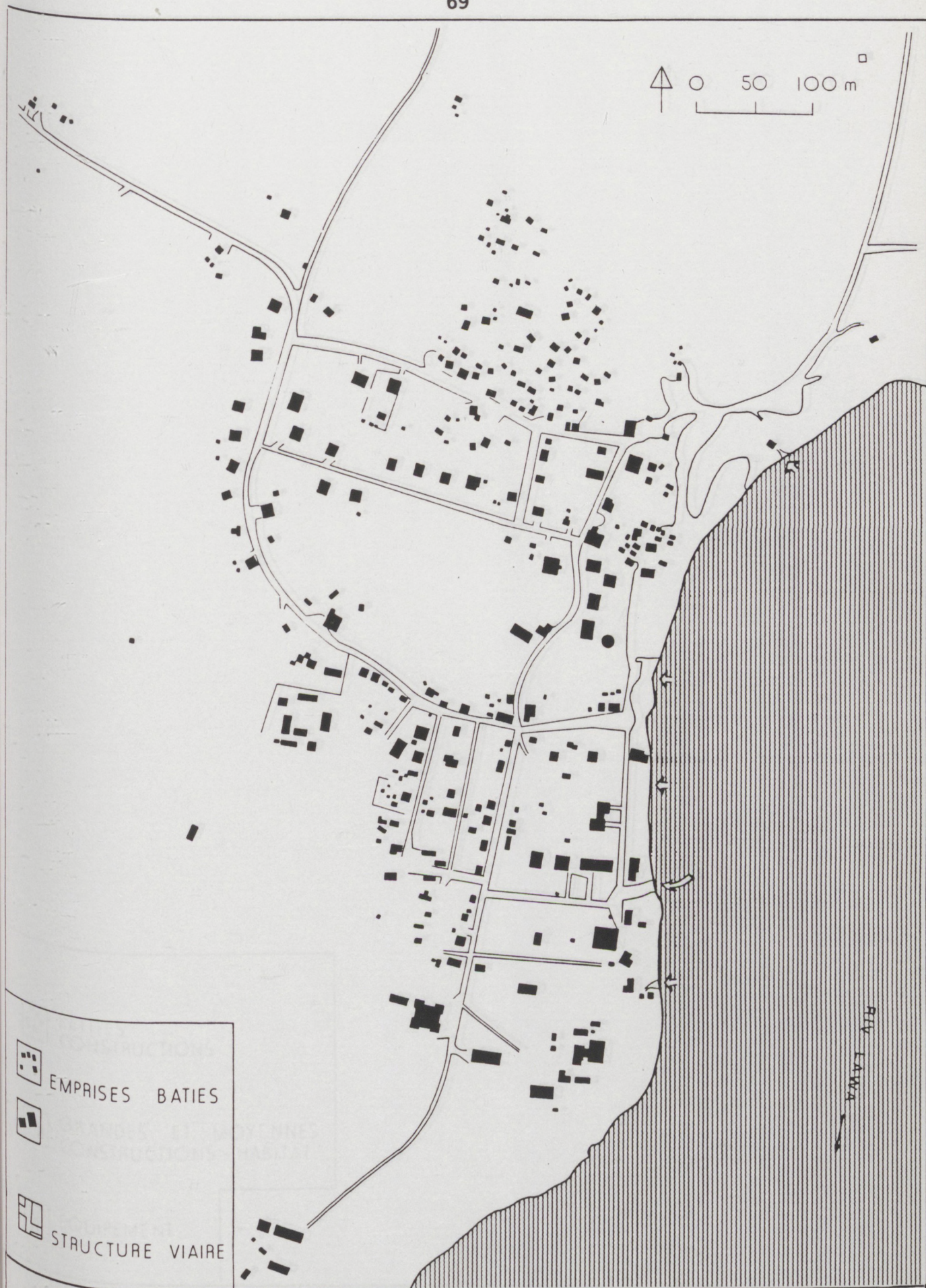


Fig. 27. Maripasoula - Plan d'ensemble - Implantation du bâti et structure viaire.

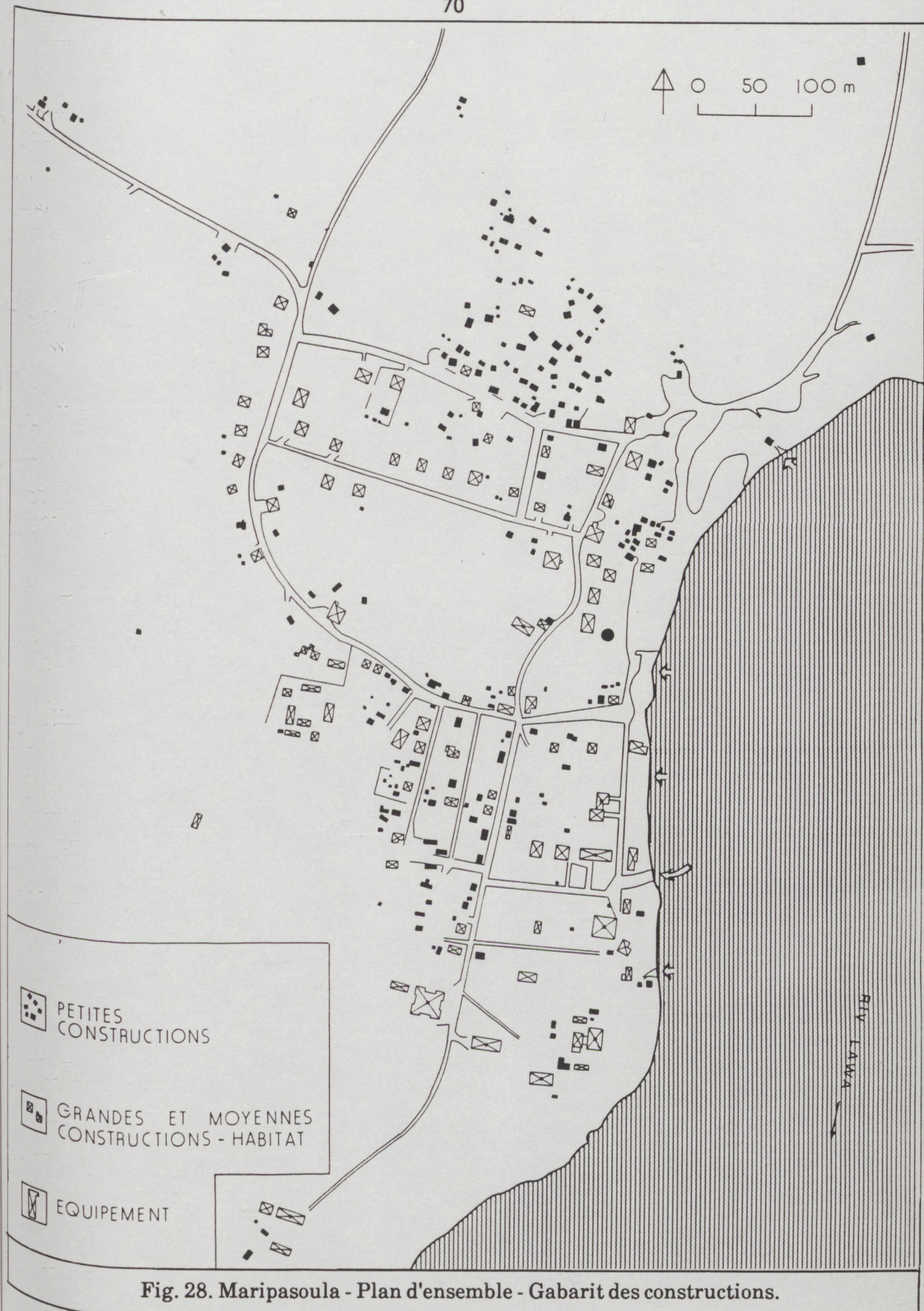


Fig. 28. Maripasoula - Plan d'ensemble - Gabarit des constructions.

On distinguera plusieurs formes dans cette organisation du bâti spontané.

• Le petit bâti intégré

- Les éléments d'accompagnement des grandes constructions

Il s'agit de petites ou très petites unités, situées en arrière de constructions principales, ou au voisinage d'équipements collectifs. Nous supposons qu'il s'agit de petits bâtiments annexes de service.

- Un bâti indépendant, associé à la structure urbaine planifiée

Dans les îlots les plus anciens du bourg, comme en bordure de la voie principale, les unités de petite taille alternent avec les constructions plus grandes. Ces petites cases s'implantent approximativement selon les mêmes principes d'ordonnement par rapport à la trame viaire, mais paraissent plus fréquemment édifiées plutôt en léger retrait des emprises viaires.

Ici, le petit bâti suit les mêmes principes de localisation que les édifices cadastrés, seule son échelle est différente.

• Les quartiers spontanés (fig. 29)

Deux sites présentent une concentration remarquable de petits édifices, non cadastrés, assemblés selon des configurations organiques sans relation avec la forme de l'armature urbaine principale.

- Le quartier sur berge

A l'extrémité de la voie aménagée le long du Lawa, au Nord-Est du bourg, une vingtaine de très petites cases apparaissent groupées de façon dense. Leur disposition, en séries linéaires très rapprochées, alternant les directions perpendiculaire et parallèle au rivage rappelle la saturation du promontoire de Roche Bleue à St Laurent du Maroni (cf. ci-dessous 3.1.3.3.).

- Le quartier du lieu dit "La Montagne"

En périphérie Nord de l'agglomération, un ensemble homogène regroupant environ 80 constructions s'est développé en occupant un site boisé en légère pente. Ce terrain est desservi sur sa face Sud par la dernière des voies ménagées pour l'extension du bourg.

Le long de cette voie qui limite le terrain sur sa face Sud, une double épaisseur de bâti s'est développée, parallèlement à l'emprise viaire. Elle forme un alignement souple bordant la voie qui dessert directement ces habitations.

L'intérieur du terrain est rendu accessible par des percées latérales, perpendiculaires à cette voie. Il s'agit d'aires de cheminement linéaires s'élargissant ponctuellement en placettes circulaires, reliées par des passages sinueux ou des sentiers étroits.

L'ensemble forme une surface continue et irrégulière de sols bien dégagés, ménageant une végétation résiduelle arborescente en bouquets.

Les constructions s'implantent indifféremment en bordure de cette aire de cheminement, ou dans les surfaces dégagées, de façon ponctuelle. Les unités rectangulaires semblent s'ouvrir préférentiellement en pignon et s'orienter vers l'espace commun, sans toutefois que des figures régulières de groupement apparaissent.

La distance ménagée entre les unités de bâti varie de 2 à 3 mètres pour les constructions groupées, à 10 à 15 m pour les constructions espacées.

L'ensemble de la zone est caractérisée par la souplesse des tracés de cheminement et l'absence totale de partition des sols. (Fig. 30).

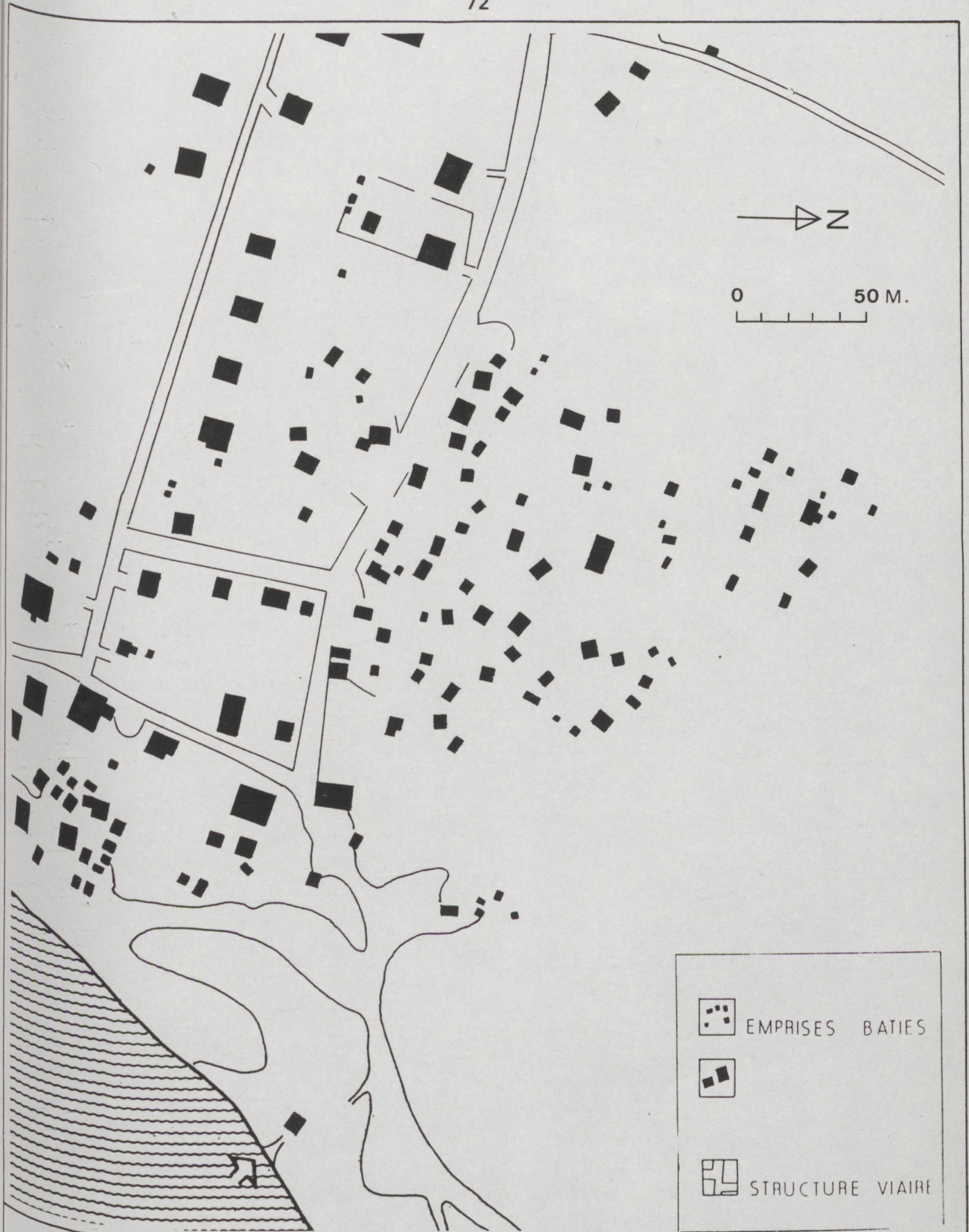


Fig. 29. Maripasoula - Les quartiers spontanés - Implantation du bâti

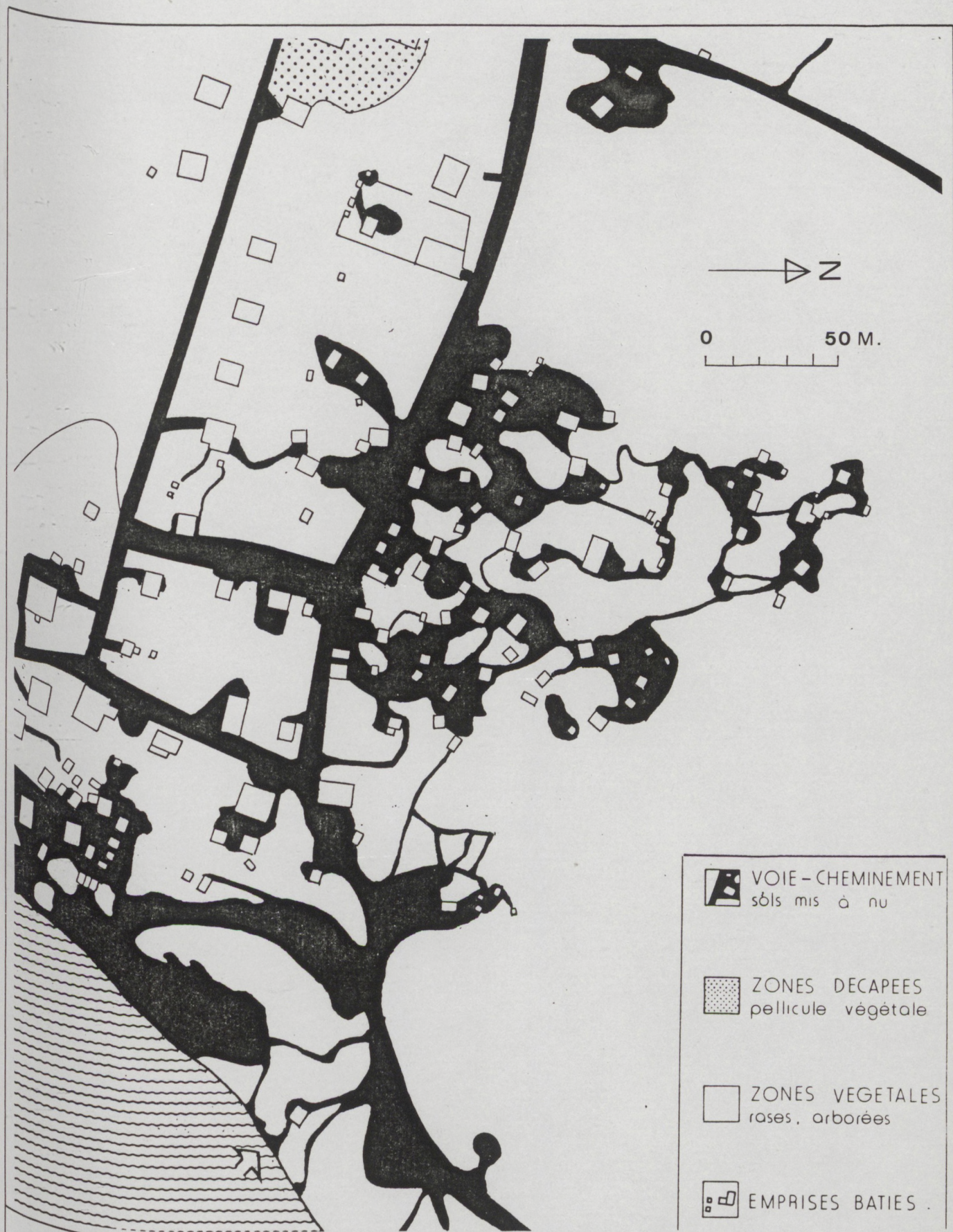


Fig. 30. Maripasoula - Les quartiers spontanés - Aires de cheminement

Au Nord-Ouest du terrain, quelques constructions sont directement desservies par une voie d'accès rattachée à la voirie Sud.

Cet ensemble présente une amorce de dessin parcellaire orthogonal. Les bâtiments ont une orientation uniforme ; l'accès principal semble s'effectuer sur la longueur de façade et non en pignon.

Cette formation se distingue donc de la masse principale du bâti spontané de ce quartier, à laquelle quelques sentiers la rattachent cependant.

Au-delà de la limite viaire Sud, le tissu spontané se prolonge par un groupe de quelques constructions dont l'implantation souple, le long d'une aire de cheminement collectif irrégulière s'oppose au tracé parcellaire régulier de cet îlot loti.

• Un habitat diffus

Il s'agit soit d'unités isolées, soit de petits groupes de trois ou quatre constructions, édifiées à proximité des voies de circulation.

Dans l'ensemble, le bourg de Maripasoula semble juxtaposer deux modes de formation urbaine, l'armature planifiée et les lotissements associés d'une part, le développement organique d'un petit bâti spontané d'autre part. Le contraste entre les formes rectilignes de la distribution viaire du bourg et les tracés organiques de cheminement des quartiers spontanés souligne l'hétérogénéité de l'urbanisation de Maripasoula (Fig. 31).

A Maripasoula comme dans les sites étudiés précédemment, les contradictions entre deux logiques de formation d'habitat produisent des développements hybrides à l'échelle des villages et bourgades influencées par la planification.

D'une part, la forme globale des sites urbanisés tend à se conformer au modèle urbain imposé, d'autre part les formes de groupement du petit bâti spontané, sans reproduire les modèles traditionnels, s'opèrent sans référence directe au modèle de l'implantation urbaine.

Ces "villages planifiés" diffèrent du modèle traditionnel de l'habitat Marron, mais présentent encore des formes cohérentes d'organisation de l'espace, et la légitimité de leur implantation n'est pas remise en cause de façon radicale par l'urbanisme administratif.

A l'inverse, les migrants Marrons ont développé dans la région côtière des formes très marginales de résidence.

La majeure partie de ces établissements spontanés est constituée par des groupements de constructions précaires édifiées sur des terrains non autorisés. L'extrême densification de ces habitations implantées sur des sites non assainis a engendré des conditions d'insalubrité qui étaient inconnues des villages traditionnels comme des villages fluviaux modernisés du bassin du Maroni.

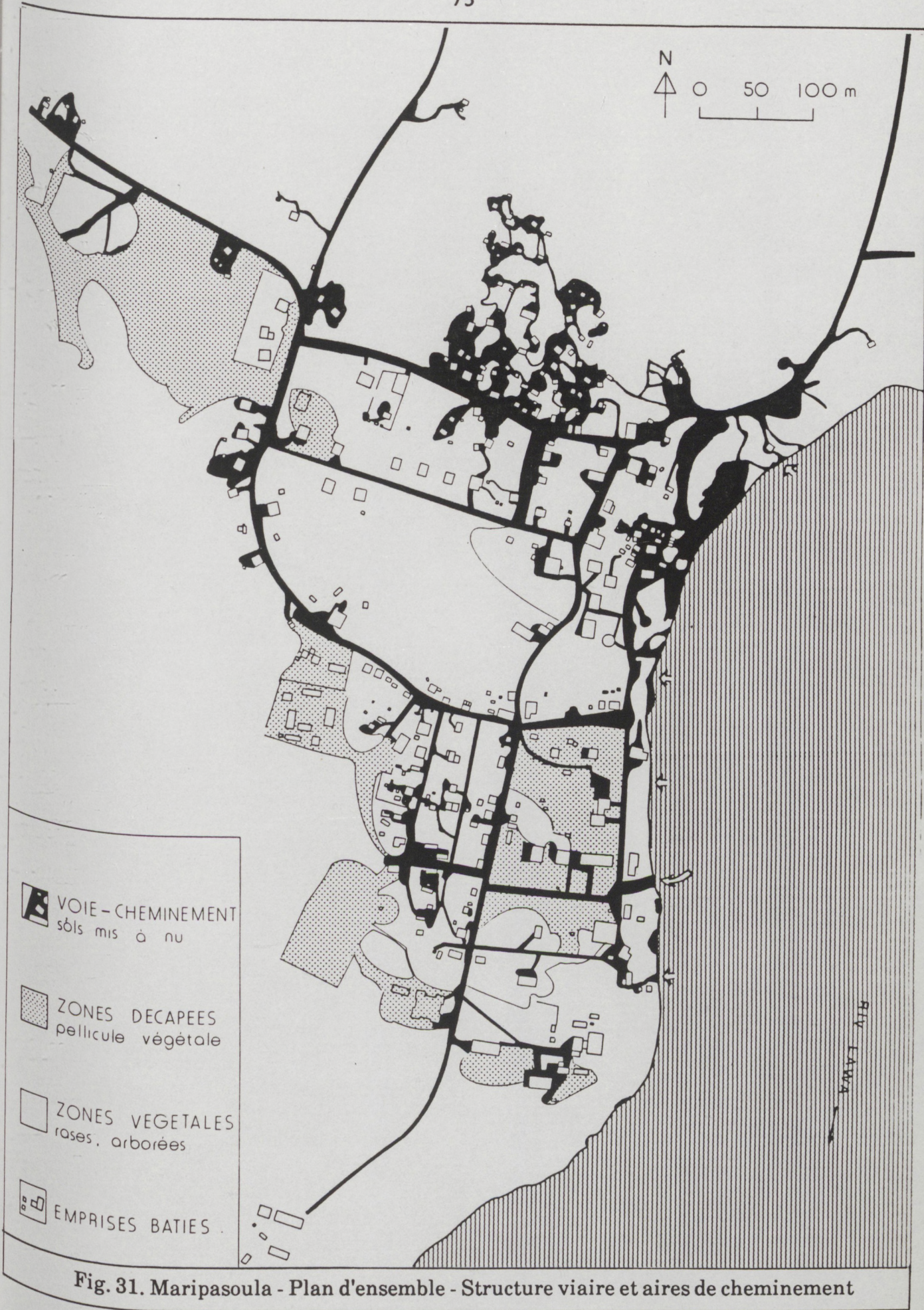


Fig. 31. Maripasoula - Plan d'ensemble - Structure viaire et aires de cheminement

III. L'HABITAT SPONTANE DES MIGRANTS A ST LAURENT DU MARONI

III. L'HABITAT SPONTANE DES MIGRANTS A ST LAURENT DU MARONI

Jusqu'aux années soixante, les déplacements migratoires concernaient principalement des hommes seuls, qui logeaient au plus près de leur lieu de travail provisoire, dans une baraque de chantier forestier, dans une case mise à leur disposition par un entrepreneur, ou dans une pièce ou une petite case louée en ville à très bas prix.

Ces formes de logement ont persisté pour les travailleurs isolés, mais à partir du moment où la migration s'est développée, la présence de maisonnées a entraîné la construction de cases familiales.

Une partie de ces cases familiales a été édiflée à l'écart des quartiers urbains centraux, plutôt en bordure de route, sous des formes plus ou moins précaires. Mais la majorité d'entre elles apparaît sous forme de regroupements opérés sur des sites illégalement occupés, en marge des agglomérations.

A Kourou, le village de chantier des Noirs Marrons ayant travaillé à la construction de la base spatiale s'est établi sur un site marécageux où vivent actuellement environ 600 migrants d'origine Marronne.

A Cayenne, les migrants Marrons se sont plutôt installés dans des quartiers de fait, déjà développés par d'autres migrants, Haïtiens ou Brésiliens.

Tous ces sites présentent une insalubrité plus ou moins grave et sont formés de constructions relativement précaires.

Mais c'est à St Laurent du Maroni que l'habitat spontané des migrants Marrons a connu, depuis les années soixante-dix, la progression la plus spectaculaire. Les diverses formes d'implantation résidentielle des migrants Marrons à St Laurent du Maroni témoignent de l'évolution de l'habitat traditionnel vers des types paupérisés ou partiellement intégrés aux structures d'urbanisation de la région côtière guyanaise. (Fig. 32).

- Les quartiers ethniques marginaux
Deux sites principaux ont fait l'objet d'une appropriation groupée par des établissements Marrons spontanés.
 - Le secteur de Roche Bleue
La rive fluviale a été occupée par un ensemble de petites cases précaires, en partie sur pilotis, depuis le promontoire de Roche Bleue, à l'arrière des quartiers centraux de St Laurent, jusqu'aux confins de la zone urbaine agglomérée.
 - La Charbonnière
L'habitat Marron spontané s'est également approprié, à l'extrémité Sud de la ville, une clairière adjacente au fleuve, au lieu-dit La Charbonnière. Un "village" occupe la berge, tandis que des habitations éparses se sont développées à proximité.
- L'habitat auto-construit diffus
Des habitations auto-construites, isolées ou groupées en petites unités, ont essaimé en bordure des routes desservant St Laurent.
- L'intégration au parc-logements ordinaires
Des groupes domestiques Marrons habitent également des logements existants, en centre-ville comme aux abords de l'agglomération.

L'analyse morphologique de ces quartiers ethniques de St Laurent met en évidence la faible résistance des modèles culturels de groupement traditionnel Marrons, confrontés aux structures urbaines de la société globale guyanaise.

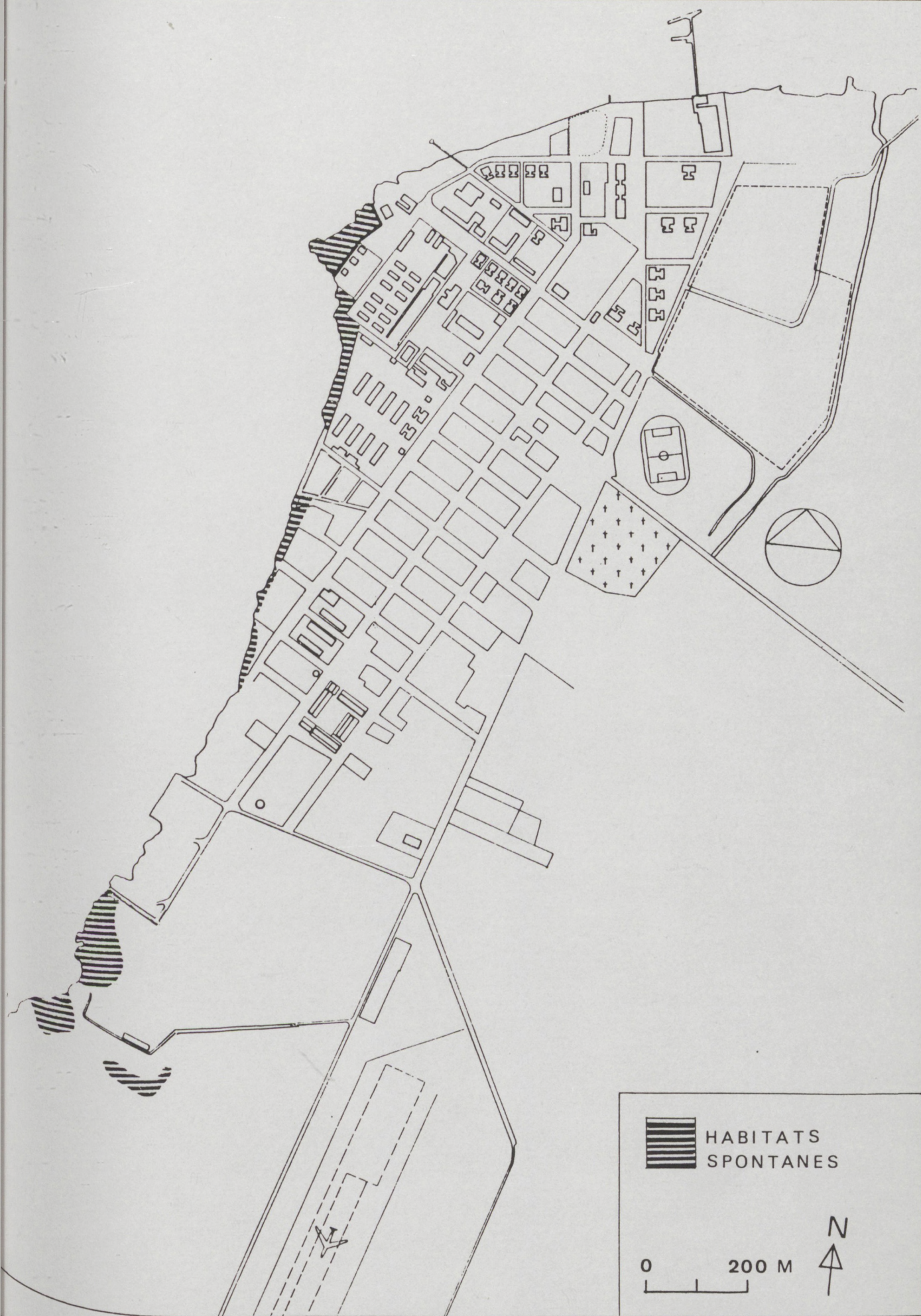


Fig. 32. Plan de situation des quartiers ethniques Marrons à St Laurent du Maroni

3.1. LE SECTEUR DE ROCHE BLEUE AU VILLAGE CHINOIS

Vue du fleuve, la rive du Maroni à St Laurent apparaît comme une succession quasiment ininterrompue de baraques saturant les berges, la ville elle-même disparaissant derrière un écran d'habitations précaires, qui occupe la façade fluviale de l'agglomération, du port marchand au promontoire de Roche Bleue.

Cette appropriation du site littoral par des constructions non autorisées n'a pu prendre une telle ampleur et une telle continuité que parce que la structure initiale de l'agglomération avait exclu ce rivage de la composition urbaine, en faisant un site délaissé, en marge du fonctionnement de l'espace de la ville. Cet abandon de la façade fluviale par l'aménagement s'explique pour des raisons historiques.

3.1.1. Délaissement historique de la façade fluviale occidentale

La structure de l'agglomération laurentine n'est pas celle d'une ville de fondation coloniale ordinaire, mais celle d'une ville de colonisation pénale. Le site de St Laurent fut créé pour accueillir des équipements pénitentiaires, et prit une importance prépondérante dans le système institutionnel du bagne de Guyane lorsqu'il fut constitué en "Commune Pénitentiaire Spéciale", en 1878.

Les terrains retenus pour cet aménagement exceptionnel se situaient à l'endroit du fleuve où le rivage forme un coude, articulé par le promontoire de Roche Bleue. Le "Quartier Officiel", constitué de l'ensemble des principaux équipements associés à la fonction de détention, fut développé un peu en arrière de la rive elle-même, sur une profondeur de 200 à 500 mètres (Voldman, 1981).

La trame de distribution viaire et d'orientation des volumes bâtis était conçue comme strictement orthogonale, basée sur des tracés perpendiculaires et parallèles au fleuve.

La courbure du rivage induisit dans ce schéma régulier un élément de contradiction directionnelle, résolu par un infléchissement diagonal de la trame, assuré par des flots d'articulation triangulaires.

Des voies monumentales servaient de frontière au "Quartier Officiel", limité dans sa section Sud-Ouest par une avenue qui est devenue l'artère centrale de l'agglomération actuelle, tandis que deux voies également importantes refermaient le périmètre du secteur Nord, sur ses bordures Est et Sud.

Le Quartier Officiel comportait deux secteurs :

- Le secteur Nord-Nord-Est, affecté aux fonctions administratives et au logement des personnels pénitentiaires.
- Le secteur Sud, consacré aux grands équipements du bagne lui-même, soit l'établissement principal de détention, le Camp de la Transportation, l'Hôpital du bagne, et la caserne.

La façade fluviale du secteur Nord-Nord-Est était aménagée, et comportait en particulier les môles d'accostage qui permettaient le transbordement des convois pénitentiaires acheminés par bateau.

Par contre la façade fluviale du secteur Sud était laissée à l'abandon. L'édification des grands équipements pénitentiaires, à faible distance des rives, condamnait tout accès naturel à la berge fluviale. Les murs d'enceinte de ces bâtiments ménageaient un espace linéaire résiduel entre le fleuve, rendant pratiquement les rives inaccessibles.

Au-delà du "Quartier Officiel" était amorcé un lotissement de concessions foncières attribuées aux "condamnés libérés" du bagne. (1)

Le peuplement de ce secteur résidentiel de St Laurent du Maroni ne s'effectua cependant que plus tard, sous la pression des activités liées à la recherche aurifère dans l'intérieur. Entre 1920 et 1940, se constitua ainsi, en regard de la "ville pénitentiaire" une "ville de l'orpaillage", prenant appui sur les voies de délimitation du Quartier Officiel.

Des quartiers résidentiels se développèrent sous forme d'îlots rectangulaires découpés par un parcellaire de petite échelle.

Ces deux ensembles, "ville pénitentiaire" et "ville créole de l'orpaillage", forment aujourd'hui une structure urbaine continue, à vocation administrative et résidentielle, marquée par un système viarie particulièrement monumental et hiérarchisé, ainsi que par l'ordonnement architectural régulier des anciens bâtiments pénitentiaires.

La coupure initiale entre la ville et sa façade fluviale est également demeurée inscrite dans l'espace contemporain. Seuls, quelques passages transversaux ponctuels permettent d'accéder au rivage depuis les quartiers centraux. Le blocage des accès aux berges par les vastes emprises ceinturées de murs du Camp de La Transportation et de l'Hôpital sépare les zones urbaines principales du fleuve, de Roche Bleue au lieu-dit "Village Chinois".

C'est précisément entre cette clôture pénitentiaire des grands équipements du bagne et le fleuve que se sont établis les Noirs Marrons migrants, occupant ces terrains délaissés mais proches du centre-ville.

3.1.2. Occupation de la façade fluviale par l'habitat spontané Marron

Les premières constructions édifiées par les Noirs Marrons sur les berges du Maroni à St Laurent avaient pour fonction de servir d'abri aux équipages piroguiers assurant les transports de personnes et de marchandises entre la côte et l'intérieur.

Ultérieurement, la rive fut occupée massivement par des habitations de fortune hébergeant des groupes domestiques de façon plus ou moins permanente. Cette fixation d'habitat spontané à St Laurent correspond au rôle de relais migratoire assuré par cette agglomération située au débouché du bassin du Maroni, pour les groupes migrants à la recherche d'un emploi dans la région côtière.

Pour décrire cette occupation progressive de la façade fluviale de St Laurent par les Noirs Marrons et expliquer ce déplacement, nous comparerons l'état d'urbanisation des berges en 1969 et 1978.

3.1.2.1. Les premières constructions - Etat 1969

Un relevé cartographique du bâti en 1969 (DDA - 1969) montre la très faible occupation des berges du Maroni à cette date. (Fig. 33).

- Le promontoire de Roche Bleue ainsi que l'étroite bande de terrains située "Derrière l'hôpital" comportaient quelques constructions ponctuelles. Il s'agissait ici, très probablement, de "cases de passage", utilisées par les piroguiers Marrons lors de leurs haltes à St Laurent.

(1) "... soit 404 lots de 25 x 46 mètres chacun, groupés en îlots de douze concessions" (Decoudras 1979).

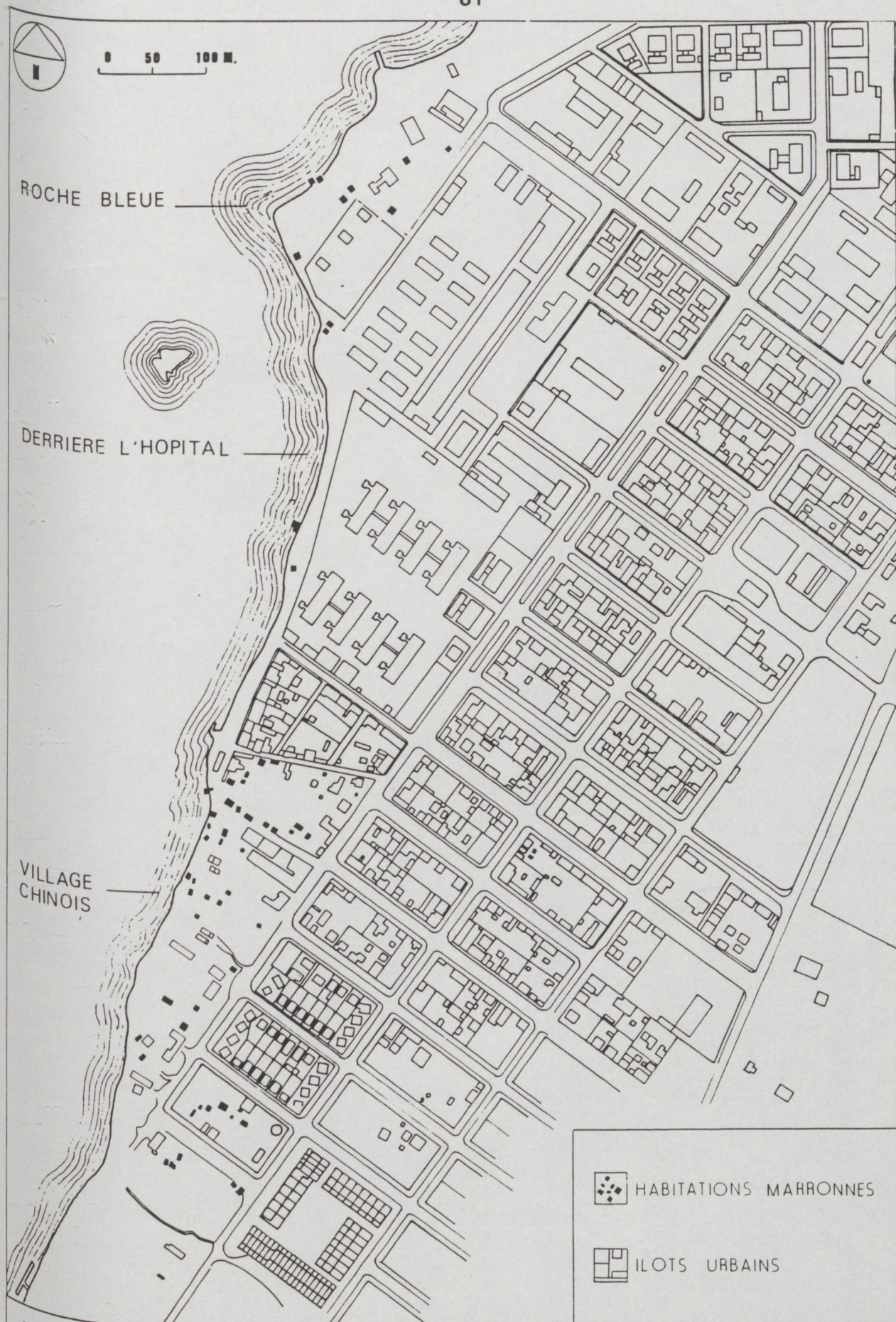


Fig. 33. St Laurent du Maroni - Les premières constructions Marronnes - Etat 1969.

- Le lieu-dit "Village Chinois" était marqué par un petit bâti épars. Ce quartier spontané, en bordure du Maroni, occupait des terrains non viabilisés situés entre la rive et le prolongement de l'avenue centrale de St Laurent. La présence de maisons de pêcheurs sur pilotis rappelait que ce site avait été créé par des "Anamites". Il n'est pas certain qu'en 1969 les migrants Marrons aient participé, sauf très ponctuellement, à l'occupation du site. Ultérieurement, ils constitueront cependant la population dominante de ce secteur. Le Village Chinois prolonge de façon informelle l'urbanisation d'un petit quartier portuaire situé au-dessous de l'hôpital. A ce niveau du fleuve, un quai aménagé et équipé de pontons permet l'accostage piroguier, et la présence de ces équipements a engendré un développement d'activités liées au trafic piroguier, concentrées dans un îlot triangulaire loti en petites parcelles urbaines.

Au total, en 1969, les habitations édifiées spontanément sur les berges du Maroni ne constituaient qu'un marquage très ponctuel de la façade fluviale qui demeurait principalement formée de terrains vacants.

3.1.2.2. L'urbanisation massive des berges - Etat 1978

Un état du développement de l'habitat spontané sur les berges du fleuve nous est fourni par une photographie aérienne de 1978 (Fig. 34). En une dizaine d'années, la rive du Maroni, de Roche Bleue jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest de l'agglomération, a été totalement recouverte de constructions spontanées, dont certaines édifiées sur pilotis, dans l'eau.

Aucun marquage séparatif ne permet de distinguer les groupements, qui forment un continuum dense occupant linéairement la totalité de la façade fluviale.

- L'état d'insalubrité des sites créés par cette urbanisation massive apparaît comme extrême, résultant de plusieurs états de fait.

Les berges, saturées de constructions précaires, ne constituent pas des terrains protégés des inondations. (Pl. 6).

Les sols, sujets à effritement, sont impropres à contenir le reflux des eaux lors des grandes marées qui font monter le niveau du fleuve. Les eaux et la vase envahissent alors, périodiquement, les zones d'habitation.

Les terrains occupés ne sont ni équipés ni assainis, ni viabilisés. En l'absence de point d'eau potable, les habitants utilisent donc l'eau du fleuve, pour les besoins de la vie domestique. (Pl. 7).

Ce fleuve sert également d'égout, tant aux groupements d'habitat spontané que par exemple à l'hôpital, qui rejette ses eaux usées sans traitement en amont du promontoire de Roche Bleue.

Cette utilisation du fleuve comme source d'eau potable et exutoire des eaux usées correspond à l'usage des sites fluviaux dans les villages traditionnels.

Mais là, un petit nombre de résidents utilisait un cours d'eau non pollué en respectant certains usages de séparation des activités domestiques.

Dans les sites de St Laurent, une population très nombreuse ne dispose que d'une eau déjà polluée, et doit concentrer ses activités sur des fractions du rivage dans une totale promiscuité des activités.

Ici, la pratique du fleuve prend par conséquent un caractère dangereux, soumettant la population à des risques sanitaires évidents.

Enfin, les aires habitées témoignent d'un état d'abandon de l'entretien des sols qui contraste fortement avec le soin que les villageois apportent au nettoyage des aires résidentielles dans les villages traditionnels.

Aucun ramassage de déchets n'étant prévu dans ces sites d'occupation illégale, l'accumulation des ordures ménagères contribue à la pollution de cet habitat non seulement précaire, mais aussi insalubre.



Fig. 34. St Laurent du Maroni - L'urbanisation massive des berges - Etat 1978.



Pl. 6. Accès piroguier au promontoire de Roche Bleue - La reflux de marée basse dégage la rive semée de débris domestiques. Photo A.H. 1985.



Pl. 7. Utilisation du fleuve pour les tâches domestiques au promontoire de Roche Bleue. Photo A.H. 1985.

- La saturation des terrains et la fragilité du bâti contribuent à la paupérisation des conditions d'habitat des migrants Marrons dans ce vaste bidonville ethnique. Disposant d'emprises parfois réduites à une langue de terre ferme, prise en étau entre le fleuve et les terrains urbains, les migrants y ont néanmoins accumulé les constructions, sans ménager d'intervalles entre les unités de bâti.

Ces effets de quasi-mitoyenneté, qui existent dans des secteurs densifiés de villages traditionnels, prennent ici un caractère de totale promiscuité, en raison de leur aspect massif et continu.

La précarité des édifices n'est pas non plus un aspect nouveau, par rapport aux anciens villages, où une partie des résidences étaient constituée d'unités très légères, construites de quelques planches ou de panneaux végétaux, couvertes d'un chaume provisoire.

A St Laurent, l'usage de matériaux de récupération, jointe à la dégradation rapide des tôles de toiture donne aux constructions un aspect de vétusté qui était étranger aux petits abris des villages de forêt. En outre, le soin apporté aux assemblages végétaux, même pour les constructions provisoires, dans les établissements traditionnels, semble avoir fait place dans les habitations spontanées à des pratiques hâtives de mise en oeuvre des matériaux.

Enfin certaines constructions sont à l'abandon et d'autres ne sont pas entretenues malgré leur état de dégradation.

Ces caractéristiques de paupérisme s'expliquent par le fait que les habitations construites à St Laurent n'ont été conçues par les migrants que comme des lieux provisoires de résidence, même si, en fait, une partie de la population apparaît comme fixée à St Laurent dans ce quartier ethnique du secteur de Roche Bleue au Village Chinois.

3.1.3. Caractéristiques morphologiques de l'implantation Marronne

Les terrains occupés par les migrants Marrons, du promontoire de Roche Bleue jusqu'au Village Chinois, présentent des caractéristiques d'emprise légèrement différentes, ce qui permet de distinguer quand même, dans ce continuum d'habitat spontané, des micro-sites spécifiques.

- Le promontoire de Roche Bleue (fig. 35)

Les migrants ont ici disposé d'une zone de 30 à 50 m de profondeur, délimitée par le mur de l'ancien bain et la clôture des terrains affectés aux équipements du service de la météorologie, à l'arrière desquels s'est librement développé l'habitat spontané.

Une voie d'accès urbaine dessert le promontoire, reliant le site de Roche Bleue aux quartiers Nord de l'agglomération.

Un cheminement étroit, longeant les murs et clôtures des équipements, permet de contourner ces enceintes pour rejoindre l'avenue centrale de St Laurent.

L'extension du site est bloquée au Nord par l'affectation des parcelles à divers équipements administratifs.

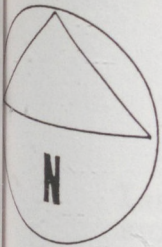
Les constructions ont saturé ce promontoire en débordant sur la rive fluviale par des constructions sur pilotis.

L'intérieur du terrain paraît a priori faiblement organisé, tant la densité du bâti est forte, aboutissant à une occupation presque totale des sols.

- "Derrière l'hôpital"

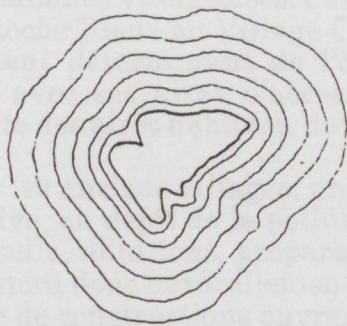
La bande de terrain comprise entre le mur de l'hôpital et le fleuve est très étroite, soit 5 à 10 mètres de largeur.

Un cheminement ménagé sur cette berge longe le mur, desservant des cases construites sur le rivage et dans l'eau, sur pilotis.




0 50 100 M.

ROCHE BLEUE



DERRIERE L'HOPITAL

 HABITATIONS MARRONNES

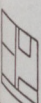
 ILOTS URBAINS



Fig. 35. St Laurent du Maroni - Le promontoire de Roche Bleue et "Derrière l'hôpital" - Implantation du bâti et structure urbaine

Les cases, construites sur la terre ferme sont reliées par des passages en planches aux unités édifiées sur l'eau.

L'ensemble forme un conglomérat privilégiant l'orientation perpendiculaire au fleuve sur environ 250 m de développement linéaire. Au Sud, ce site débouche sur le port piroguier relié à la voirie urbaine de St Laurent.

- **"Village Chinois" (Fig. 36)**

Au Sud du port piroguier de St Laurent, la frange littorale disponible pour une implantation spontanée présente une épaisseur de l'ordre d'une centaine de mètres, décroissante vers le Sud de la zone agglomérée, sur environ 450 m de rivage.

Les terrains sont ici occupés par un bâti diffus n'occupant que ponctuellement la rive, et formant un secteur urbain informel. Les constructions éparses sont reliées à la voirie urbaine par des cheminements intérieurs à ce quartier qui comporte une juxtaposition de cases Marronnes et d'habitations ordinaires.

En dépit de son relatif éloignement des quartiers centraux, ce site apparaît comme le moins ségrégué des micro-sites occupés par des Noirs Marrons.

Cette particularisation du développement de l'habitat spontané selon la disponibilité foncière et la position des terrains occupés dans la structure urbaine de St Laurent induit de légères variations dans les caractéristiques morphologiques des micro-sites.

3.1.3.1. Le rapport au fleuve et le rapport à la ville

Contrairement aux établissements développés par les Noirs Marrons à Kourou ou Cayenne, le regroupement de St Laurent maintient la caractéristique majeure des formations traditionnelles villageoises, c'est-à-dire le contact direct avec le fleuve.

Tous les sites, de Roche Bleue au Village Chinois, possèdent une façade fluviale qui constitue un élément déterminant de l'orientation du groupement résidentiel. L'accès piroguier, avec ses aires d'accostage spécifiques, constitue ici le mode principal de desserte des aires habitées, de Roche Bleue au Village Chinois.

De même que dans les anciens villages, une grande partie des activités domestiques se déroule sur la rive, en dépit de la pollution des eaux : arrivée et départ des pirogues, lessive, vaisselle, ablutions, préparation des aliments comme le poisson. Les circulations s'orientent donc naturellement par rapport à ces aires d'accès au rivage. Un certain nombre de constructions ouvrent également en façade principale vers le rivage, ce qui, depuis le fleuve, est particulièrement sensible, donnant l'impression visuelle de véritables "villages piroguiers" longeant la rive.

Cependant, contrairement aux villages de forêt, qui ne possèdent pas de débouchés à l'arrière de la clairière d'habitat, sinon de minces pistes conduisant aux abattis, les établissements de St Laurent se retournent également vers la ville.

Chacune des unités construite sur la rive du Maroni à St Laurent se rattache de façon physiquement bien marquée à la structure urbaine de l'agglomération, et ceci malgré les blocages particuliers comme l'absence de viabilité ou les clôtures des grands équipements contigus des sites d'habitat spontané.

- A Roche Bleue, une placette articule le noyau d'habitations dit "Village Toutou", au Nord du promontoire, et la voirie d'accès automobile qui aboutit en impasse à ce site.

Deux cheminements majeurs perpendiculaires à cet accès ordonnent le développement du bâti, contournant un ancien bâtiment du baigne intégré au développement des habitations Marronnes.

Cette disposition donne au "Village Toutou" une forme globale relativement régulière, les cases s'orientant vers ces deux axes de circulation.

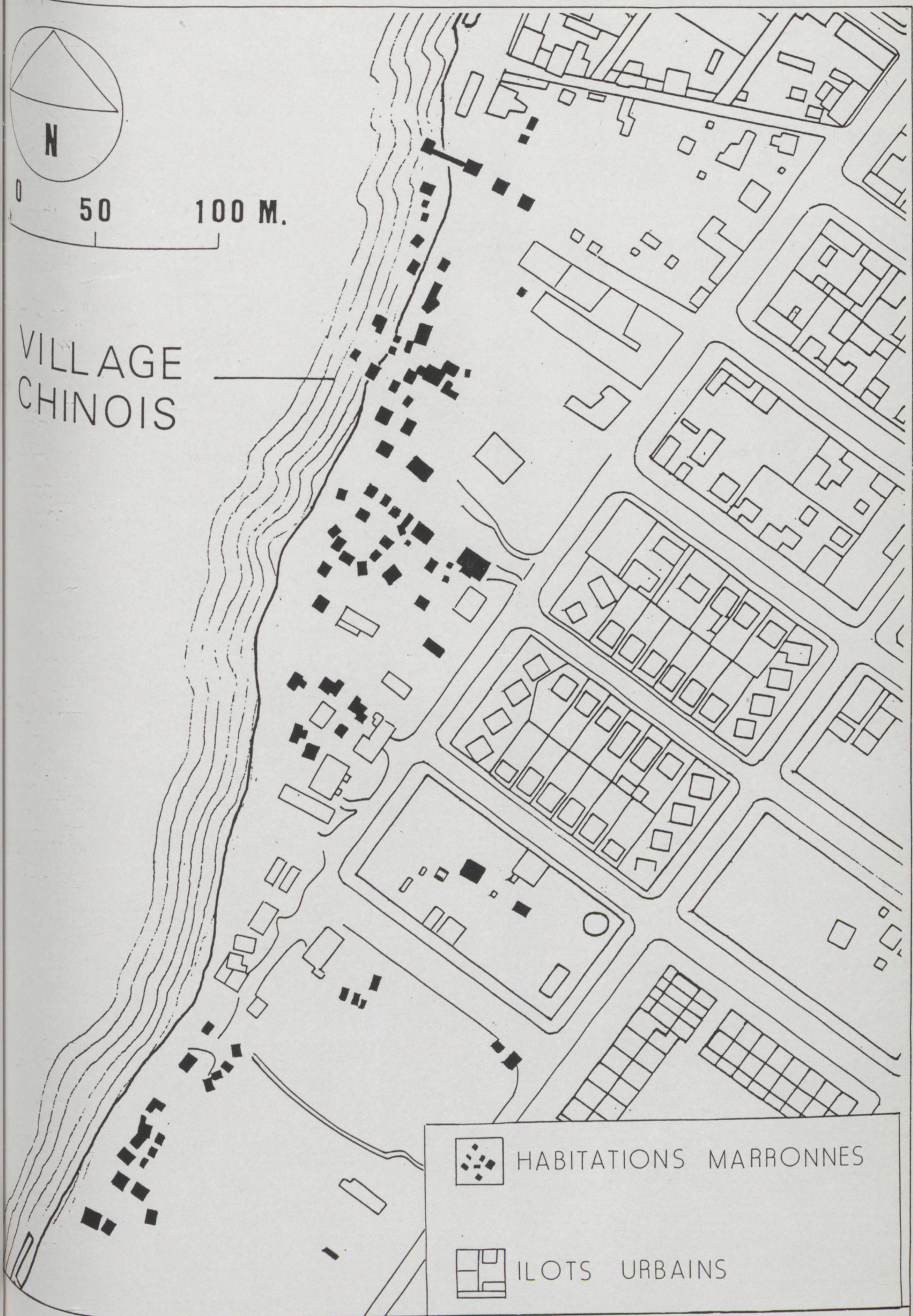


Fig. 36. St Laurent du Maroni - Le "Village Chinois" - Implantation du bâti et structure urbaine.

Le reste du promontoire, desservi par l'accès fluvial d'une part, et le sentier latéral qui permet de contourner les grands équipements bloquant le site, est cependant directement rattaché au centre-ville. Une circulation importante s'établit entre le conglomérat de cases et la ville, par le sentier qui permet, entre l'hôpital, le Camp de la Transportation et la Gendarmerie, de rejoindre l'avenue principale.

L'arrière de Roche Bleue se retourne donc bien vers la ville, comme le souligne le marquage du carrefour constitué par ce sentier, véritable voie piétonne, certes non aménagée, mais support d'une pratique intense de communication entre la ville et les sites Marrons.

- "Derrière l'hôpital", les cases Marronnes peuvent paraître plus coupées de la ville, et orientées de façon privilégiée vers le fleuve.

C'est en effet le cas des premières lignes de constructions sur pilotis, édifiées sur l'eau (Pl. 8). Mais les rangées développées en arrière de ces cases, sur la berge elle-même, s'orientent au contraire vers le sentier longeant l'enceinte de l'hôpital, qui fait ainsi office de rue.

Ce cheminement, raccordé directement au Sud à la voirie urbaine, et indirectement au Nord, où il aboutit au sentier desservant Roche Bleue, constitue effectivement un véritable passage public piétonnier, emprunté non seulement par les résidents des cases mais aussi par une population étrangère à ce micro-site.

En ce sens, malgré une apparence d'enclavement particulièrement marqué, l'ensemble "Derrière l'hôpital" n'est nullement isolé de la circulation urbaine, mais au contraire intégré, il est vrai assez marginalement.

- Le quartier du Village Chinois n'est relié au front fluvial que par une section du développement bâti. La majorité des constructions s'est implantée librement dans l'îlot mal défini que constituent les terrains de cette extrémité Sud de l'agglomération.

Les cases se raccordent ici simplement à la voirie urbaine, par des tracés piétonniers serpentant entre un parcellaire de fait plus ou moins clôturé, et des constructions éparses, non encloses (Pl. 9).

L'ensemble est caractéristique d'un tissu spontané de faubourg, et l'ambivalence des dessertes, par le fleuve ou par les voies urbaines, est ici particulièrement marquée.

Ce site devrait normalement évoluer vers une structuration urbaine ordinaire, seule la présence de groupes de cases sur pilotis en front de fleuve rappelant la vocation fluviale des implantations initiales Anamites puis Marronnes.

L'un des facteurs qui constitue une pression croissante en faveur du retournement de l'habitat spontané des berges vers le raccordement aux trames urbaines est la motorisation des groupes domestiques. Si le trafic piroguier demeure un mode dominant de l'activité des migrants à St Laurent, l'usage de véhicules à moteur, voitures, cycles ou camions, est de plus en plus fréquent et induit de fait un besoin pour l'habitat d'une nouvelle accessibilité, et d'orientations prenant plus encore en compte la façade urbaine des établissements développés en front de fleuve.

3.1.3.2. Indivision des sols et pratique sociale de l'espace

Une seconde caractéristique des établissements spontanés qui rappelle les structures coutumières d'habitat est l'indivision des sols.

A l'exception du quartier plus hétérogène du Village Chinois, les aires résidentielles occupées en front de fleuve sont en effet indivises.



Pl. 8. Cases sur pilotis "Derrière l'hôpital". Photo A.H. 1985



Pl. 9. La circulation intérieure d'un îlot du Village Chinois - Au centre, un auvent-cuisine abritant une platine à griller le manioc et desservant le groupe de cases qui l'entoure. Photo A.H. 1985

- "Droit d'édification"

A St Laurent comme dans les villages traditionnels du fleuve, la vie communautaire s'exerce sur la totalité de l'espace laissé libre entre les emprises construites, excluant toute forme d'appropriation privée des sols et de marquage parcellaire. Seule l'habitation est conçue comme propriété privée.

Mais à l'inverse de leurs sites traditionnels, considérés en dépit des réformes administratives comme des territoires où s'exerce un imprescriptible droit d'usage des sols pour un lignage ancestral, les terrains occupés à St Laurent l'ont été par une appropriation insidieuse.

Les migrants Marrons établis à St Laurent sont parfaitement conscients d'avoir contrevenu, par leurs constructions illicites, au droit foncier français ordinaire. Ceci explique probablement la tolérance dont les migrants font preuve à l'égard de l'édification de cases par les représentants de diverses ethnies, sur des emplacements contigus : les groupements de St Laurent juxtaposent en effet les Marrons de diverses origines, Djuka, Boni, Saramaka, Paramaka, ou groupes domestiques pluri-ethniques, y compris des couples intégrant un conjoint d'origine créole, situation rare mais ne constituant pas un motif d'exclusion du voisinage communautaire.

C'est exclusivement l'existence d'une emprise constructible qui justifie, de fait, le "droit d'édification" d'une case, ouvert à tout représentant d'une ethnie Marronne. Les tensions de la vie de voisinage résultant de cet amalgame forcé peuvent être assez vives et dégénérer parfois en conflit de personnes ouvert. Il n'en demeure pas moins que l'une des caractéristiques des établissements spontanés de migrants est de maintenir l'usage indivis des sols disponibles pour l'édification sauvage, en élargissant l'usage communautaire des terrains à l'ensemble des groupes ethniques, toutes origines confondues.

Il faut peut-être voir là l'un des motifs de l'abandon de l'entretien de ces sols "communautaires" qui appartenant à tous, ne sont plus à personne...

A l'inverse, une construction est réputée privée, et quand bien même son propriétaire l'aurait abandonnée durant une longue période, n'est récupérée par une autre personne que par accord explicite sur la transmission du bien, par location, ou prêt gracieux ; l'emplacement peut aussi être cédé pour démolition et reconstruction, toujours par accord mutuel.

- Aires de cheminement et espace communautaire

Les groupements de St Laurent présentent une réduction considérable de l'espace communautaire de cheminement, si on les compare aux unités traditionnelles.

En raison de la saturation du site à Roche Bleue, ce sont d'étroits passages qui permettent d'accéder aux habitations, forçant les habitants à des trajets labyrinthiques entre des édifices contigus, agglutinés en certains points où le passage se fait sous pilotis ou sous un auvent semi-privé.

Ponctuellement, l'amorce d'une placette de voisinage apparaît cependant, mais rien n'interdirait son comblement par l'édification d'une nouvelle construction. De même des ruelles d'accès sont ponctuellement développées, mais leur très faible emprise en fait plutôt des corridors entre constructions que de véritables cheminements, sur ce promontoire de Roche Bleue.

L'intrication des constructions sur pilotis et des constructions de terre ferme, dans les habitations développées "Derrière l'hôpital", induit une plus grande promiscuité encore d'une construction à l'autre. Si les habitations bordant le sentier public ouvrent directement sur cet espace commun, les édifices implantés à l'arrière ne sont accessibles que par un chevauchement de passages sur pontons ou par d'étroits corridors entre maisons presque mitoyennes.

Il n'existe ici pas réellement d'espace "communautaire", mais plutôt une distribution minimale des cases, très contrainte par le site.

Dans le Village Chinois, il convient de distinguer l'espace de circulation des constructions sur berge, pratiquement inexistant, ou réduit à une progression hasardeuse sur la rive, et la distribution de l'intérieur de l'ilot.

Aucune structure d'usage collectif n'ordonne la circulation dans ce secteur, marqué au contraire par des dessertes transversales relativement individualisées des groupes d'habitations, ou des constructions isolées.

L'impression de "lotissement sauvage" des sols est renforcée par la clôture de certaines parcelles.

En fait, dans aucun des sites n'apparaît de véritable structure communautaire de cheminement comparable aux aires ouvertes des groupements traditionnels.

Cette observation est corroborée par l'absence des formes de regroupement qui structureraient les anciens villages en unités de voisinage.

3.1.3.3. Anomie du groupement et juxtaposition du bâti

L'absence d'organisation des aires de cheminement réduites à la fonction minimale de desserte des constructions est explicable par les effets de sur-densité, à Roche Bleue comme "Derrière l'hôpital".

Cependant le facteur de pénurie foncière n'est pas le seul élément justifiant la disposition chaotique des unités de bâti.

L'ordonnement du village était fondé sur le développement de petites unités de voisinage, centrées sur un espace commun, l'articulation de ces groupements formant un assemblage aléatoire mais structuré géométriquement et socialement. A l'inverse, la formation des sites à St Laurent amalgame des migrants sans relation privilégiée ; il est possible de repérer ponctuellement, à Roche Bleue, quelques tentatives de reproduction des ensembles linéaires de voisinage.

Mais ces figures, prises dans l'étau du continuum bâti, n'apparaissent que comme des dispositions tout à fait résiduelles.

L'existence de platines à griller le manioc, à Roche Bleue, d'usage communautaire pour un groupe de maisonnées, montre que les solidarités anciennes sont partiellement préservées, pour quelques groupes domestiques. Mais la distribution aléatoire de ces foyers de la vie communautaire montre aussi l'affaiblissement des formes de production et d'échange domestique, chez les groupes migrants.

Les seules orientations significatives du bâti, dans le conglomérat du front de fleuve à St Laurent, sont celles des constructions suivant la rive, implantées sur l'eau ou immédiatement en arrière, qui suivent la direction de la berge en formant un cordon littoral presque continu.

A ces habitations fluviales qui accompagnent le développement des berges s'oppose l'agglutination des constructions édifiées sur la terre ferme, qui tantôt se retournent vers les voies de desserte, tantôt se développent en juxtaposition forcée, sans produire de figures de groupement particulières.

Il convient de souligner enfin l'échelle du regroupement, qui au total, atteint une dimension sans aucune commune mesure avec les établissements anciens.

De Roche Bleue au Village Chinois inclus, environ un millier de personnes étaient rassemblées en 1975, soit à peu près deux cents groupes domestiques.

Les plus grands villages Marrons du fleuve, en Guyane française n'ont jamais excédé une soixantaine de maisonnées.

3.1.3.4. Diversité des constructions d'habitation

Les établissements spontanés utilisent plusieurs modèles de construction, à base de bois et tôle en toiture (Pl. 10).

- Les habitations les plus anciennes

Les constructions les plus anciennes encore visibles sur les sites de St Laurent étaient en 1981 les cases de deux piroguiers Boni faisant régulièrement halte au promontoire de Roche Bleue.

Ces édifices témoignaient de la parfaite conformité de leur construction avec le modèle traditionnel des habitations Marronnes adopté pour les constructions les plus simples des villages.

Ces constructions sont de très petite dimension. La projection au sol de l'emprise de toiture correspond à environ 4 m par 6 m, le volume habitable étant de 3 m x 3,5 m, compte tenu des débords de toiture formant notamment auvent sur le pignon.

Leur système constructif reprend le modèle de l'ossature de poteaux en bois, supportant une charpente recouverte d'une toiture en chaume à double pente. Les murs sont en planches.

L'accès se fait en pignon, par quelques marches permettant de pénétrer par une porte pleine dans l'intérieur de l'habitation.

Le volume habitable est séparé en deux parties, une pièce avant petite, une pièce arrière, un peu plus profonde. La cloison séparative est interrompue à mi-hauteur. L'habitation ne comporte ni fenêtres, ni décoration.

Les deux cases de ce modèle implantées au village Toutou, étaient abandonnées en 1981.

- Les constructions récentes

C'est un autre modèle qui a été employé pour réaliser la majorité des habitations spontanées par les migrants, soit le modèle inspiré de la case créole, qui a déjà été évoqué comme un élément remplaçant de plus en plus l'ancien modèle de la case Marronne, dans les villages planifiés comme dans les sites traditionnels.

Une grande variété de formes bâties est représentée dans les sites de St Laurent, à partir de ce type de base, caractérisé par un volume carré à base de 8 m abritant quatre pièces disposées en croix, parfois desservies par une galerie extérieure, ou comportant deux niveaux avec un escalier extérieur d'accès à l'étage.

- Les maisons sur pilotis

Les cases édifiées sur l'eau sont en général de même type que les constructions récentes, mais fondées sur des pieux enfoncés dans la vase, et complétées par des pontons d'accès piroguier ou des passerelles de raccordement à la terre ferme.

L'ensemble des constructions est caractérisée par le paupérisme des matériaux, planches de scierie et tôles en couverture. Certaines constructions sont reprises pour effectuer des extensions latérales, ou bien complétées par de petits édifices indépendants.



A



B

Pl. 10. Evolution de la typologie des constructions à Roche Bleue -
 A. Une maison Boni ancienne, case de passage d'un piroguier.
 B. Entre deux anciennes constructions abandonnées, une maison récente construite en matériaux hétéroclites de récupération. La différence d'échelle des gabarits des cases anciennes et de la case récente est ici particulièrement sensible.
 Photos A.H. 1981.

3.2. EVOLUTION DU SITE D'HABITAT DE LA CHARBONNIERE

Au Sud de la ville de St Laurent, la périphérie urbaine comporte un faible développement d'habitat et quelques grands équipements.

Les parcelles résidentielles sont localisées en bordure des routes de St Jean et St Maurice, découpées de façon très régulière dans une bande latérale de 200 m de profondeur par rapport aux voies. Les fronts de parcelles varient de 50 à 150 m, voire 300 m de largeur.

Les grands équipements sont essentiellement l'ancien terrain de l'aéroport, et, sur le rivage du Maroni, la zone du port marchand et le poste douanier implanté à l'accostage du bac assurant la liaison avec la ville surinamienne d'Albina, sur la rive opposée du fleuve.

C'est à proximité de ce poste douanier que s'est développé un "village" de migrants Marrons, au lieu-dit La Charbonnière, ainsi que quelques constructions diffuses réparties en bordure fluviale ou un peu en retrait de la rive.

3.2.1. Formation initiale d'un "village" Marron - Etat 1978

L'occupation de la rive du Maroni en ce point du fleuve par les migrants Marrons avait initialement pris la forme d'un "village" rappelant les caractéristiques morphologiques des villages traditionnels. (Fig. 37).

3.2.1.1. Caractéristiques morphologiques traditionnelles

• Implantation

Le "village" apparaissait à l'origine comme une clairière d'habitat, ouverte en bordure du fleuve à partir de plusieurs aires d'accostage piroguier. Le couvert forestier, en arrière de la rive, était moins dense que sur les sites du Lawa. Néanmoins les migrants avaient dû ouvrir des clairières circulaires dans cette végétation arborescente qui limitait à l'arrière l'aire résidentielle enclavée comme un village fluvial ancien.

L'habitat se développait principalement en arrière de la berge, à une trentaine de mètres de distance, parallèlement à la rive. Mais ici, des cases sur pilotis occupaient aussi une partie du rivage.

La clairière d'habitat présentait une forme globale multilobée, résultant de l'assemblage de clairières circulaires réunies par des segments linéaires.

Les sols dégagés formaient une aire continue de cheminement où les cases étaient implantées ponctuellement, sans division parcellaire (Fig. 38).

• Groupement des constructions

L'échelle de ce "village" était comparable à celle des villages traditionnels étudiés précédemment, soit une soixantaine de constructions.

La densité de l'ensemble résidentiel, alternant les unités clairsemées et les secteurs densifiés, était du même ordre que celle des habitats villageois traditionnels.

Des unités circulaires et linéaires pouvaient être identifiées, formant une structure géométrique très analogue à celle de Loca par exemple. (Pl. 11)

La typologie des gabarits des constructions montrait une juxtaposition de petits édifices correspondant au modèle ancien de la case Marronne, et de constructions plus grandes. (Pl. 12). Les très petites unités, correspondant à des bâtiments annexes, auvents-cuisine par exemple, ponctuaient les groupes de cases.

Les toitures à double pente étaient couvertes en tôle, ce qui était déjà le cas pour les habitats du Lawa. Seules les cases sur pilotis présentaient une particularité morphologique, c'est-à-dire la présence de pontons sur l'eau pour l'accostage piroguier et éventuellement de passerelles de raccordement à la terre ferme.

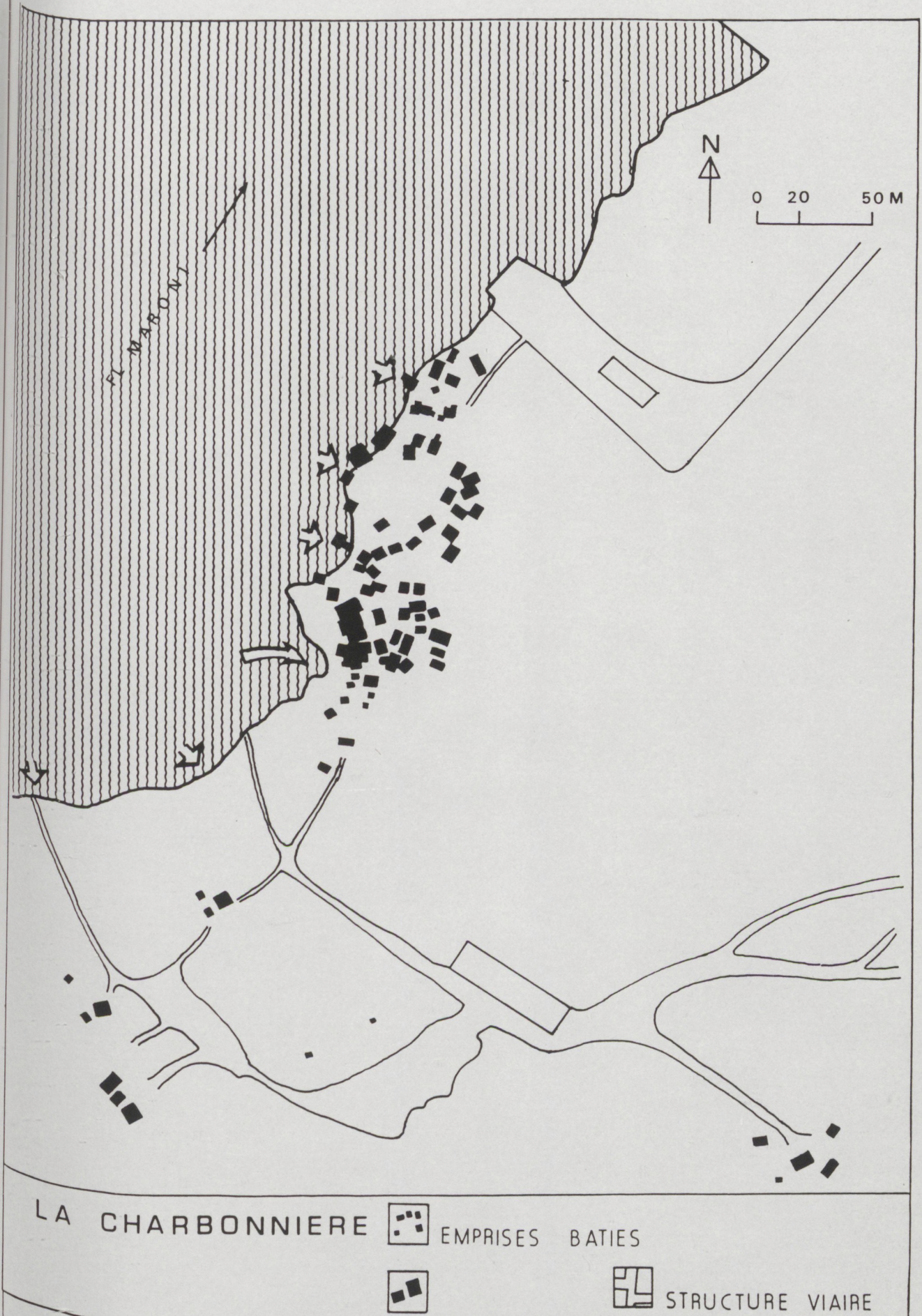
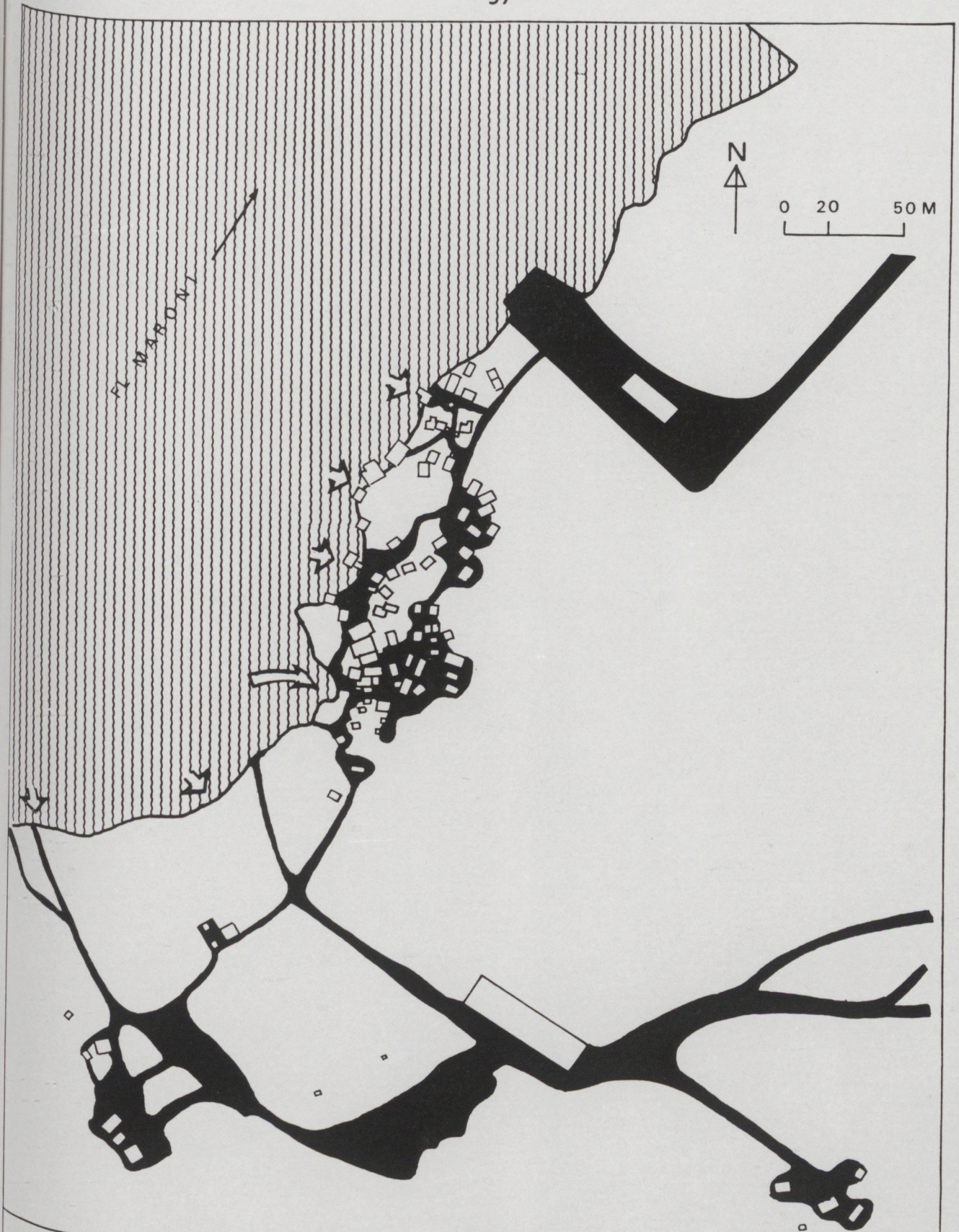



Fig. 37. La Charbonnière - "Village" initial - Etat 1978 -
Implantation du bâti.



LA CHARBONNIERE

 VOIE-CHEMINEMENT
sols mis à nu

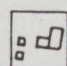
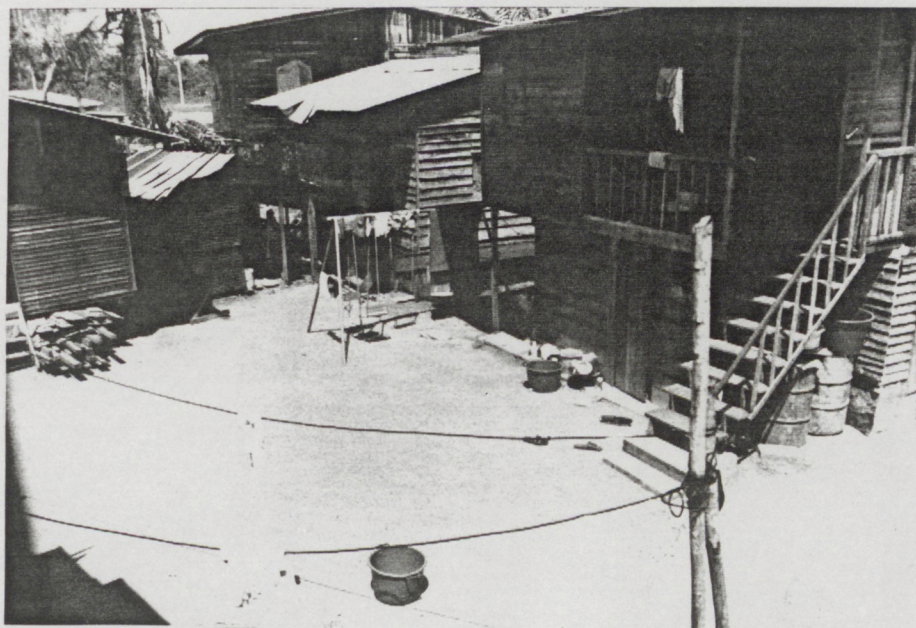
 EMPRISES BATIES

Fig. 38. La Charbonnière - "Village" initial - Etat 1978 - Aires de cheminement et structure viaire.



Pl. 11. La Charbonnière, village initial - Espace central d'un groupement de cases. Photo A.H. 1986.



Pl. 12. Maison d'un migrant Saramaka au village de La Charbonnière. Au premier plan, la façade arrière de l'habitation, équipée d'un établi de menuisier sous auvent de tôle. Photo A.H. 1986.

Il faut souligner que si les villages du Lawa que nous avons analysés ne comportaient pas de maisons sur pilotis sur l'eau, ce type de case existait cependant dans certains villages traditionnels.

3.2.1.2. Caractéristiques non traditionnelles du groupement

Des différences avec les établissements anciens étaient cependant à noter dans la morphologie du site de La Charbonnière en l'état 1978.

- Rattachement à une structure urbaine

Le "village" de La Charbonnière ne constituait pas le pôle résidentiel d'un territoire d'exploitation du milieu forestier.

Au contraire, le groupe résidentiel était clairement rattaché aux voies urbaines de l'agglomération de St Laurent. Au Nord, le cheminement principal débouchait sur l'infrastructure du poste douanier ; au Sud, un sentier permettait d'accéder à une clairière desservie par une voie raccordée à la route de St Jean.

- Prolifération d'un habitat diffus

Dans un rayon de 200 m au Sud du "village", de petites unités d'habitation étaient dispersées.

Cet essaimage peut, dans un sens, évoquer la constitution de hameaux aux environs des anciens villages, ou d'habitations de culture, ou d'habitats isolés en bordure fluviale, qui caractérisaient le système de peuplement traditionnel.

Cependant, il s'agissait plutôt, ici, d'une tendance à la formation d'un quartier diffus de migrants. L'agrégation des maisonnées, sur les sites très contraints des berges du fleuve de Roche Bleue au Village Chinois, a provoqué une saturation des terrains occupés par ces habitats spontanés de migrants. Ici, la disponibilité des sols donnait à ce processus d'installation progressive des constructions spontanées un caractère différent, mais en fait, il s'agissait bien du même mode d'implantation, tout à fait distinct du mode de formation des anciens sites fluviaux.

- Amalgame ethnique et structure communautaire

Enfin, le point essentiel qui distingue le groupement de La Charbonnière d'un véritable village tient à la structure sociale de l'établissement.

Un village Marron est ordinairement constitué des résidences des membres d'un même matrilignage, même si, dans la pratique, l'inclusion de personnes étrangères à ce groupe de parenté est admis depuis longtemps.

Par exemple les "villages planifiés" relèvent d'un autre mode d'agrégation résidentielle, puisqu'ils incluent une population exogène importante.

Mais un site comme La Charbonnière, formé de migrants issus des différents groupes ethniques Marrons, présente une hétérogénéité qui le distingue encore plus radicalement des villages où s'exerce un contrôle administratif. Dans un ensemble comme Apatou par exemple, les fonctions de service et de gestion rattachant le village coutumier aux institutions locales et nationales ne font que se superposer à l'ensemble social cohérent pré-existant, même si, à terme, cet encadrement risque de se substituer intégralement aux institutions coutumières.

A l'inverse, dans un site comme La Charbonnière, qui en 1978 n'était sujet à aucun encadrement administratif spécifique, l'hétérogénéité initiale excluait la formation d'un "village" au sens social.

D'après les enquêtes effectuées en 1975 et 1978 sur ce site (HUBLIN 1981), le peuplement de La Charbonnière était composé pour un tiers de Djuka, un tiers de Saramaka, quelques Boni et Paramaka, et un assez grand nombre de groupes domestiques multi-ethniques.

Cette structure se retrouvait d'ailleurs dans les unités diffuses implantées à proximité, les unes Paramaka, les autres Boni ou Djuka.

3.2.1.3. Comparaison avec le secteur de Roche Bleue au Village Chinois

Comparé aux établissements des berges du Maroni développés à St Laurent même, le groupement de la Charbonnière apparaissait également comme relativement spécifique.

- Salubrité relative de l'habitat

Le groupement de La Charbonnière était, comme les sites insalubres de Roche Bleue au Village Chinois, dépendant du fleuve Maroni pour son approvisionnement en eau potable comme pour l'évacuation des eaux usées. Mais, situé en amont par rapport à la ville de St Laurent, le "village" bénéficiait d'un courant moins pollué que les autres sites développés en aval.

Les sols du village, sableux, en provoquaient pas comme à Roche Bleue par exemple de formation superficielle boueuse, et les rives, si elles comportaient ponctuellement des accumulations de déchets, ne prenaient pas l'aspect d'égouts comme sur les berges de St Laurent.

La faible densité de population permet de comparer La Charbonnière aux établissements traditionnels dans lesquels la promiscuité résidentielle correspond à un modèle de tolérance de voisinage, tandis que les groupements de St Laurent imposent aux résidents des situations nouvelles résultant des sur-densités.

La précarité des constructions et l'abandon de l'entretien constatés dans les sites de St Laurent se retrouvaient également à La Charbonnière, où cependant l'intégration du bâti à des clairières préservant une végétation arborescente maintenaient une apparence d'habitat ordinaire.

- Echelle du site et reproduction des formes de groupement

Le contraste le plus frappant entre ce "village" spontané et les établissements insalubres de St Laurent était toutefois principalement dû à la forme générale de groupement, limitée dans son développement, et à la reproduction des modèles morphologiques anciens, abandonnés dans les ensembles de Roche Bleue au Village Chinois.

3.2.2. L'aménagement du site - Etat 1984-1986

L'isolement relatif du site de la Charbonnière par rapport à la zone urbaine de St Laurent avait favorisé, dans une première étape, l'autonomie du développement spontané de l'habitat des migrants Marrons.

Ultérieurement, c'est justement en raison de la disponibilité foncière de ces terrains périphériques que La Charbonnière a fait l'objet d'un programme d'aménagement important.

Une vue aérienne de 1984 montre la transformation des infrastructures opérée sur le site, dont la couverture végétale a entièrement disparu, laissant place à des terrains nus et à des voies routières.

La construction d'un lotissement destiné au relogement d'une fraction de la population des Noirs Marrons migrants, au Sud-Est du village existant, a ensuite complètement transformé l'organisation initiale de l'habitat Marron de La Charbonnière.

En outre, les habitants de l'ancien village ont également contribué à la modification du site, en aménageant leur habitat par rapport à cette nouvelle configuration du quartier. (Fig. 39).

- Retournement du village vers la ville

L'ancien "village" était orienté vers la façade fluviale. Les extensions récentes se sont au contraire, tout naturellement, disposées en bordure de la nouvelle voirie de desserte, qui relie le site au système urbain de l'agglomération.

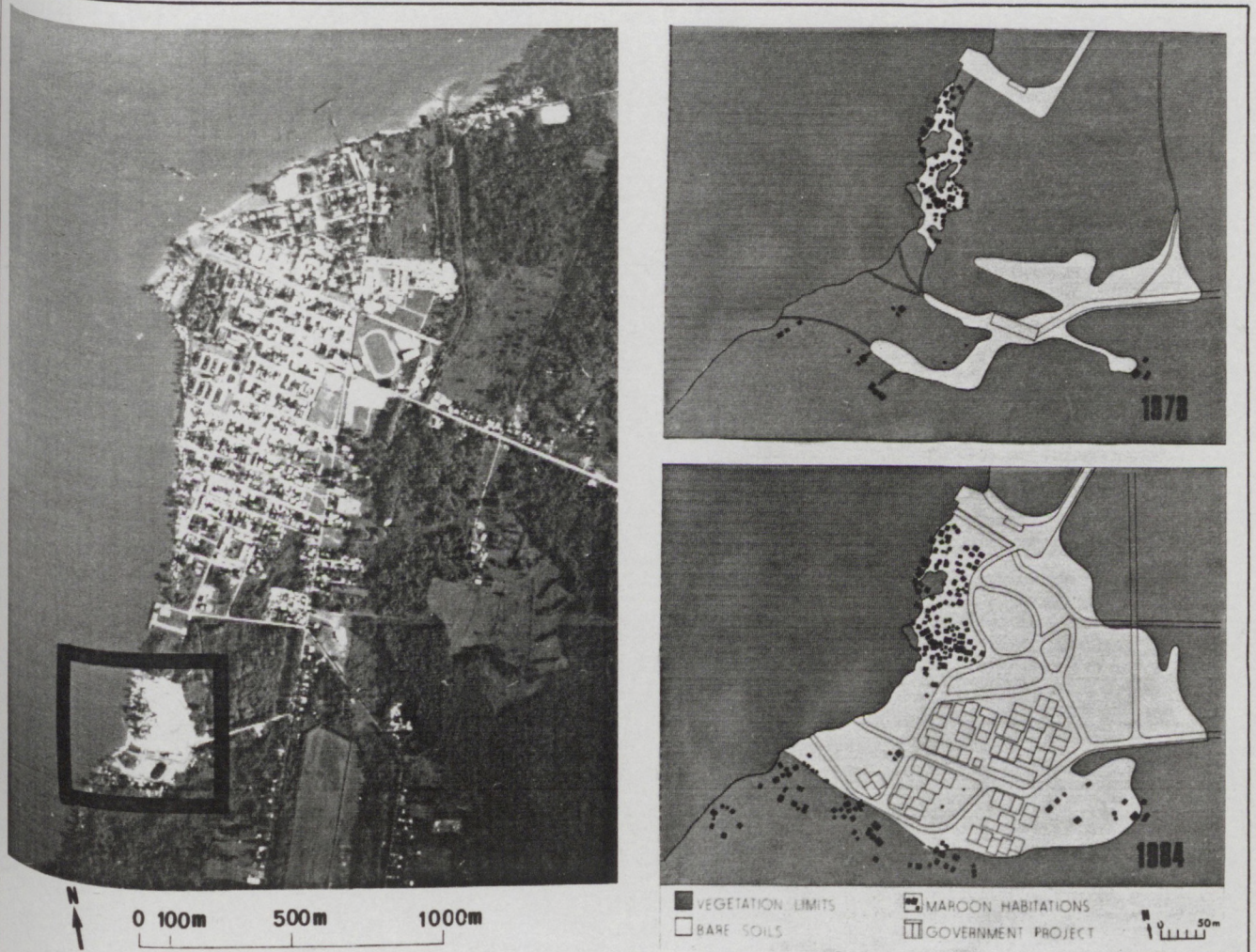


Fig. 39. La Charbonnière - L'aménagement du site - Comparaison 1978-1984

Il y a donc, comme dans les sites des berges de St Laurent, ambivalence de l'orientation du groupement, partagé entre l'attraction de la desserte fluviale et celle de la route.

- Densification et nouvelles constructions

Le village initial a été complété par des constructions interstitielles ainsi que par des extensions périphériques.

Les unités diffuses se sont multipliées aux abords, aboutissant à une occupation encore discontinue mais plus serrée des clairières adjacentes. Parmi les nouvelles constructions, les unités de grand gabarit ou même de très grand gabarit ont fait leur apparition. On note même l'emploi d'un nouveau système constructif, soit des poteaux de béton et des parpaings en remplissage qui symbolise également le franchissement d'une étape décisive dans les mutations du vocabulaire de l'habitat.

- Adjonction d'un lotissement planifié

Le programme de logements sociaux destinés à une population Marronne, édifié à proximité de l'ancien village, contraste par son système d'aménagement avec l'occupation spontanée antérieure du site de La Charbonnière.

Le lotissement découpe une soixantaine de parcelles rectangulaires, d'environ 10 x 20 mètres. Un piquetage définit les limites séparatives, bientôt renforcé par des éléments de clôture individuelle des terrains privatifs.

La circulation est hiérarchisée. Les voies de distribution principale ceinturant l'opération permettent une pénétration automobile et sont complétées par des espaces de circulation interne, ménageant des percées perpendiculaires d'accès permettant de réaliser ultérieurement une viabilisation complète du site construit.

Ce lotissement, dans sa forme, son échelle et sa distribution ne se distingue pas d'un quartier urbain ordinaire. Seul, le modèle architectural proposé, une maisonnette en bois couverte de bardeaux, évoque d'une certaine façon les constructions traditionnelles Marronnes.

L'ensemble du site de La Charbonnière, en voie d'aménagement, était donc en 1986 englobé dans le système urbain, constituant un quartier d'extension de la zone urbaine agglomérée.

Cependant, l'occupation exclusive du site par les migrants Marrons, qu'ils résident dans leurs habitations auto-construites ou dans le lotissement planifié, constituait un état de fait ségrégatif. Plus que la distance physique du site au centre-ville, la distance sociale entre les Marrons et la population laurentine maintenait une rupture entre la ville et ce "quartier ethnique", paradoxalement plus sensible dans ce site aménagé que dans les établissements insalubres développés au contact des quartiers centraux et fortement rattachés au système urbain.

Il serait parfaitement impropre de désigner cette ségrégation comme un phénomène d'exclusion en "ghetto", ou même de comparer La Charbonnière à un site de "réserve indienne", mais la coupure du site et son marquage ethnique en font cependant un espace spécifique, différent des lotissements d'extension périphérique de l'agglomération.

3.3. L'HABITAT AUTO-CONSTRUIT DIFFUS

Le regroupement en établissements résidentiels formant des quartiers spontanés n'est pas la seule forme prise par l'implantation des migrants Marrons à St Laurent. Une part de la population Marronne habite des cases auto-construites, isolées ou groupées par petites unités diffuses, aux abords de l'agglomération.

3.3.1. Un exemple d'urbanisation diffuse (Fig. 40), (Pl. 13)

De 1978 à 1984, les abords du site de La Charbonnière ont été conquis par un bâti dispersé, constituant ponctuellement l'amorce de groupements de voisinage, mais aussi des unités juxtaposées sans relation particulière.

En bordure immédiate du fleuve Maroni, un pôle de voisinage s'est édifié de 1978 à 1984, à partir d'une première construction. Une dizaine de cases, formant une figure approximativement circulaire poursuivie par l'amorce d'un ensemble linéaire, forment un ensemble très comparable à une unité de voisinage villageoise, juste en retrait de la rive. L'accès fluvial semble avoir déterminé l'implantation de ce noyau d'habitations, qui se rattache cependant par ailleurs au système viaire développé par l'urbanisation de La Charbonnière.

Parmi les cases déjà construites en 1978, deux pôles regroupant trois unités de bâti d'une part et quatre de l'autre apparaissent aussi comme de petites unités de voisinage. L'une d'elles reprend la forme de groupement en clairière circulaire, la seconde apparaît comme formant l'amorce d'un arc de cercle.

Les constructions plus récentes sont plus ou moins réparties en ensembles favorisant une disposition perpendiculaire des bâtiments les uns par rapport aux autres, rappelant les implantations de l'habitat Marron à Pompidouville par exemple.

Ce secteur d'extension alterne les très petites unités et les édifices de grand ou de très grand gabarit.

3.3.2. Un groupe de cases isolées en bordure routière (Fig. 41), (Pl. 14)

Soit l'exemple d'un groupe de cases isolé, implanté en bordure de la route de St Maurice.

Le terrain approprié par les migrants a fait l'objet d'une déforestation circulaire à partir de la voie. Une clairière d'une trentaine de mètres de diamètre, où sont implantées quatre cases d'habitation et un auvent-cuisine a ainsi été constituée, rappelant les unités de voisinage à partir desquelles se constituent les villages traditionnels.

Mais ici, l'orientation du bâti ne suit pas le modèle circulaire des groupements traditionnels. La case principale est implantée au centre de la clairière ; de forme rectangulaire, elle dispose d'une façade principale traitée en galerie abritée, qui est orientée parallèlement à la route.

Les cases secondaires ont été édifiées sur le côté, et respectent un ordre strictement perpendiculaire par rapport à la voie.

L'auvent cuisine est rejeté en fond de clairière.

Dans ce cas, le mode social de formation du groupement est bien celui d'une unité de voisinage villageoise. La case principale en effet est occupée par une femme dont les filles occupaient deux des cases secondaires, la troisième étant habitée par la soeur du conjoint actuel de la résidente de la case principale.

On retrouve là la logique d'agrégation d'un groupe domestique traditionnel.

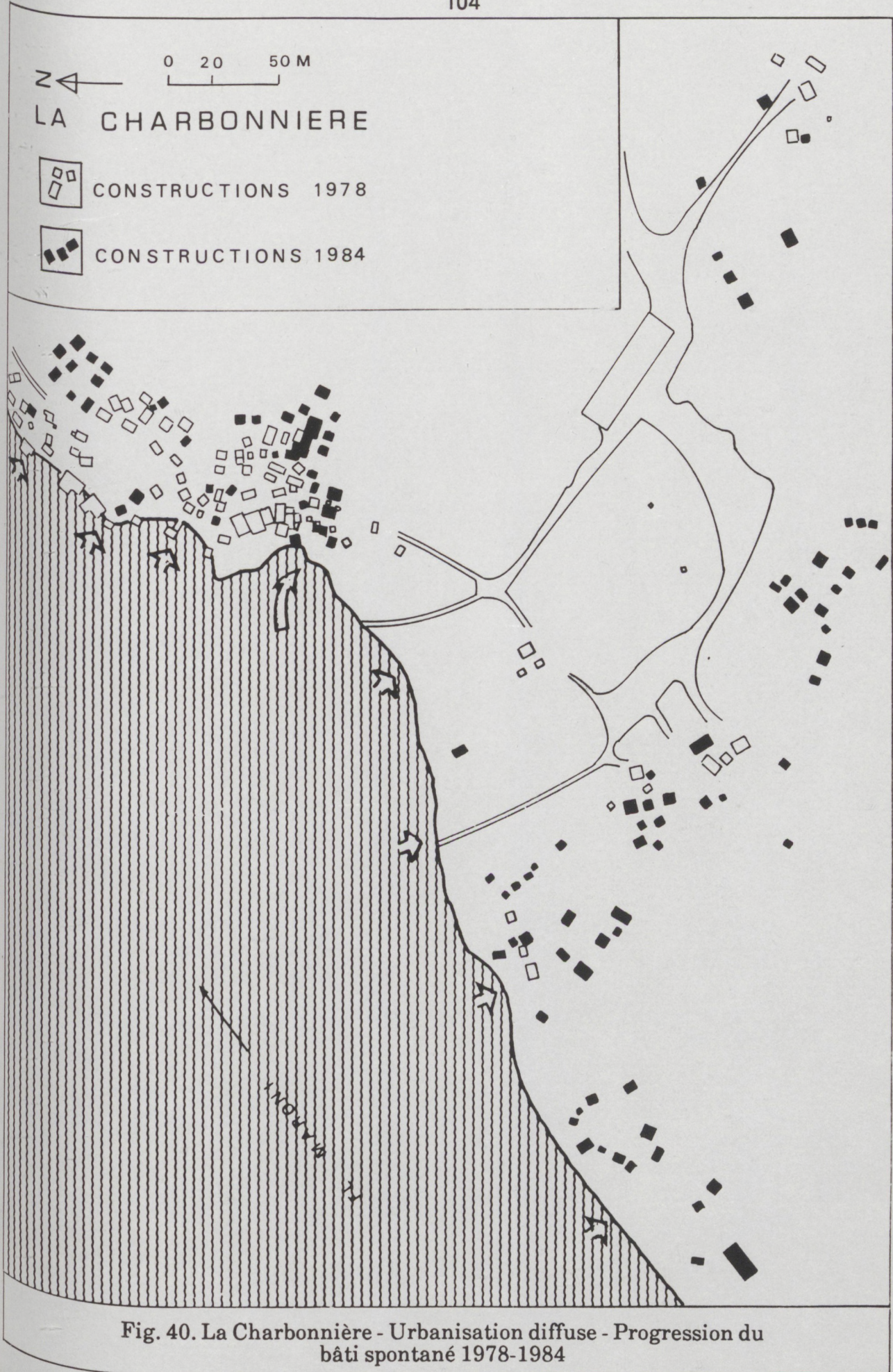


Fig. 40. La Charbonnière - Urbanisation diffuse - Progression du bâti spontané 1978-1984



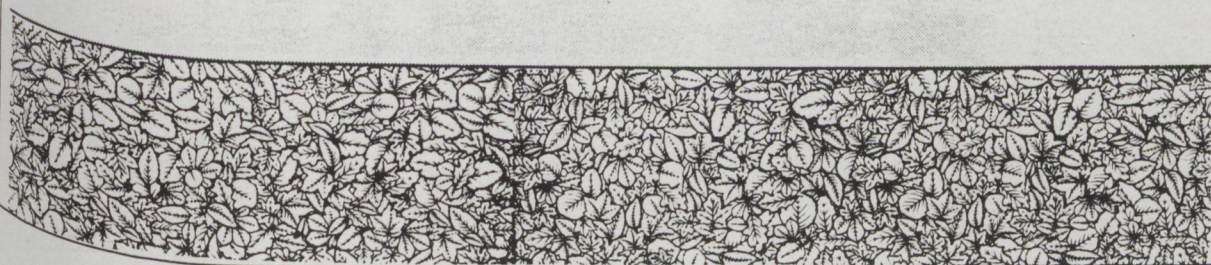
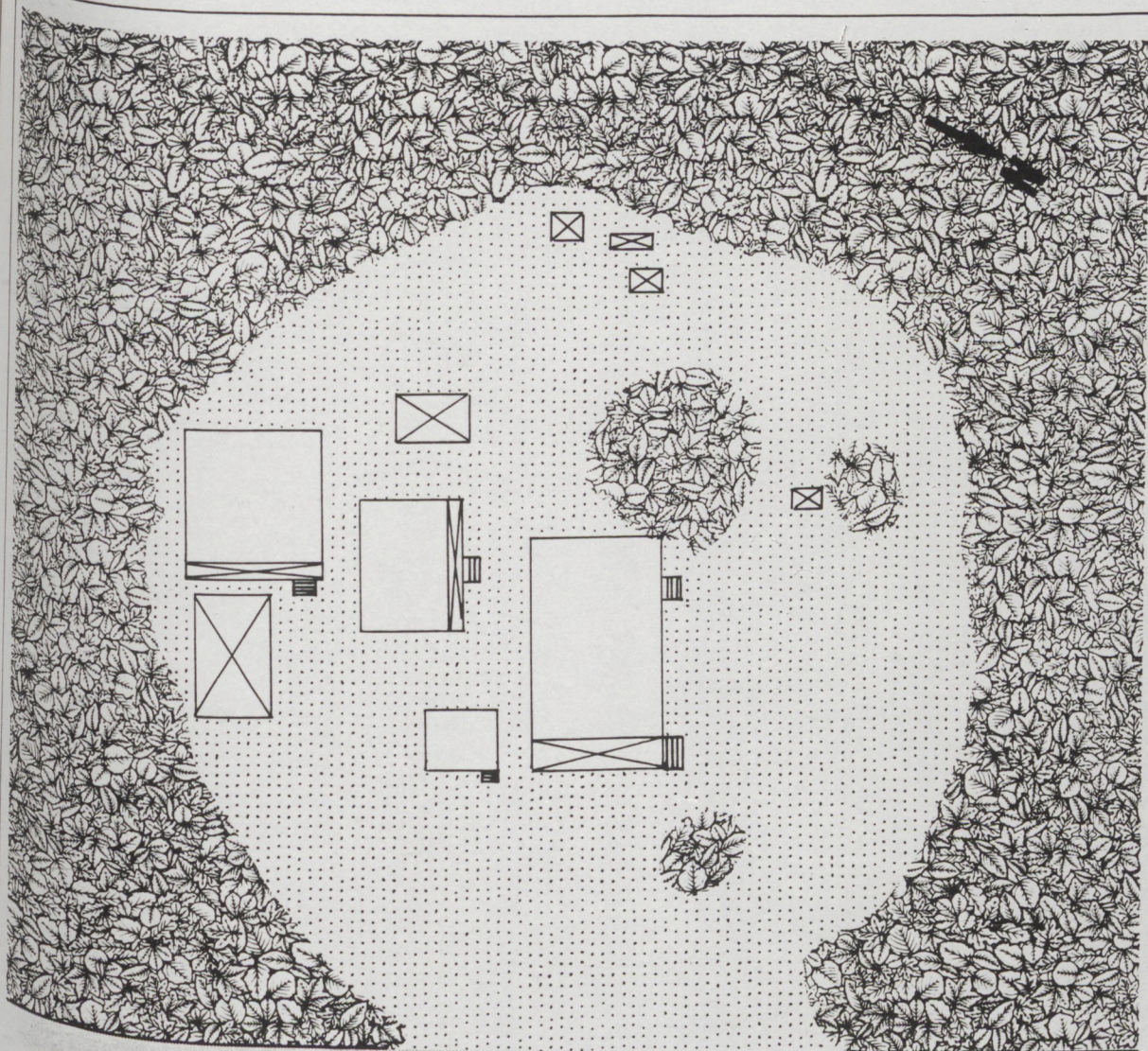
A



B

Pl. 13.

Groupement de cases dans la zone d'habitat diffus de La Charbonnière.
 A. Deux cases voisines.
 B. Un auvent utilisé par les groupes domestiques du groupement.
 Photos A.H. 1986



CLAIRIERE
D'HABITAT



COUVERT
VEGETAL



EMPRISE
VIAIRE

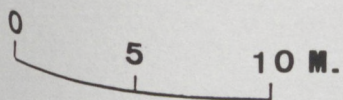
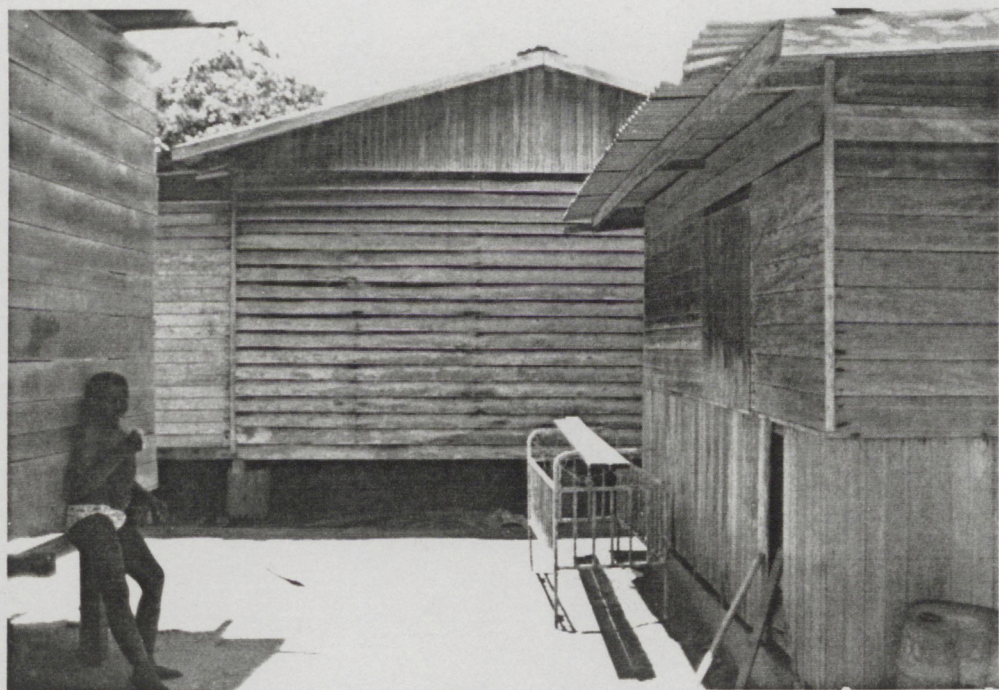


Fig. 41. Un groupe de cases isolé, route de St Maurice



A



B

Pl. 14.

Un groupe de cases isolé, route de St Maurice.

A. La case principale est orientée parallèlement à la route - Une galerie protégée par un auvent en débord de toiture souligne cette disposition.

B. Les constructions secondaires du groupement.

Photos A.H. 1986

Par contre, si la clairière circulaire demeure la forme résidentielle de référence, l'orientation vers un espace commun central a été abandonnée pour privilégier une disposition par rapport à la route, qui est celle de la case créole (J. Berthelot 1982).

Les types de construction adoptée ici correspondent aussi au modèle de la case créole, avec sa distribution en pièces affectées à des fonctions "séjour", cuisine chambre spécialisées.

L'auvent cuisine et le foyer extérieur ne sont utilisés que ponctuellement, la préparation courante des aliments s'opérant dans la cuisine intégrée à l'habitation.

L'espace extérieur du groupement est utilisé comme un espace de parcelle de maison individuelle, le "devant" servant plutôt de lieu de représentation, et accueillant aussi le stationnement de véhicules, ici un camion, tandis qu'à l'arrière de la clairière sont groupées les activités de service.

Le terrain n'est pas assaini. Son isolement dans un site boisé prévient la formation d'une situation d'insalubrité. Cependant les déchets domestiques ne font pas l'objet d'un enlèvement. Aux abords de la clairière pourrissent les rebuts de la nouvelle consommation domestique des habitants, sommiers et carcasses de voitures.

L'unité domestique dispose d'un abattis accessible en voiture, qui doit donc être pris en compte dans cette structure isolée d'habitat spontanée, même si sa localisation est distincte.

3.4. L'INTEGRATION AU PARC-LOGEMENTS ORDINAIRE

Si l'auto-construction, groupée ou isolée, constitue le mode dominant de résidence des migrants Marrons, une petite part d'entre eux utilise le parc-logements ordinaire.

Le type de logement habité reflète les différences de statut économique des personnes et des maisonnées.

Il peut s'agir d'un abri de fortune, récupéré dans un bâtiment squatté, de la location d'une pièce ou d'une case vétuste, ou, de façon plus exceptionnelle d'un logement de qualité acquis en accession à la propriété.

- Le squatt d'un bâtiment existant (Pl. 15)

A Roche Bleue, un ancien bâtiment du bagne occupe une partie du terrain du "Village Toutou". Cette halle couverte est utilisée par les équipages piroguiers qui y installent leurs hamacs.

Profitant de l'appui des piliers d'angle, un migrant y a installé également une habitation, formée de deux pièces rappelant la disposition des maisons Marronnes. Cet abri de fortune, clos et couvert, est utilisé par un migrant Marron isolé.

- La location de cases vétustes (Pl. 16)

De nombreux migrants ont adopté le mode locatif, durant les premières périodes de leur installation à St Laurent, mais certaines maisonnées se sont fixées dans ces cases de location.

Par exemple, une maisonnée habite un ensemble de pièces donnant sur un espace de service commun comportant une fontaine, dans le type de constructions dénommé "Cour X." du nom du propriétaire des immeubles.

- L'occupation de logements aux normes de confort ordinaire (Pl. 17)

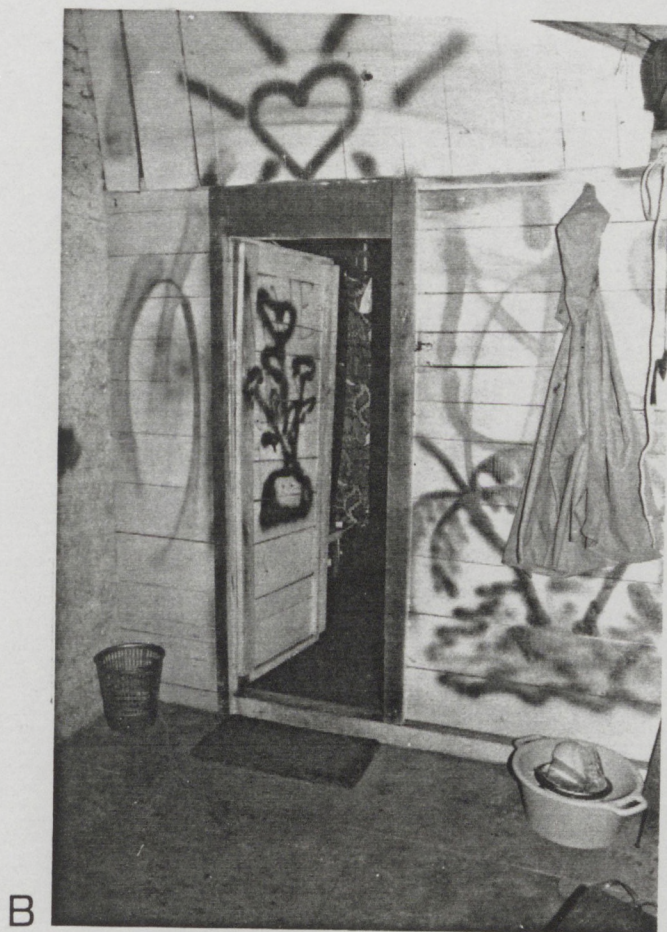
Certains migrants, du fait de leur insertion sociale et économique, peuvent accéder à des habitations de confort ordinaire, et même, c'est le cas d'une maisonnée rencontrée à St Laurent, faire construire une villa en accession à la propriété sur un terrain acquis régulièrement.

En dépit de la relative diversité des situations d'habitat développées par les migrants Marrons à St Laurent, la paupérisation du mode résidentiel apparaît comme la caractéristique dominante de la formation d'habitat spontané en milieu péri-urbain.

Peu de migrants intègrent la structure ordinaire du logement urbain dans des conditions normales de salubrité et de confort.

La plupart des Noirs Marrons occupent illicitement des sites plus ou moins insalubres sur lesquels ils ont édifié un habitat de fortune.

Cette précarité de l'habitat spontané s'explique par le caractère relativement récent du déplacement des Noirs Marrons vers les régions côti-côtières, mais aussi par la marginalisation sociale dont ces groupes ethniques sont l'objet, dans cette première phase migratoire, de la part de la société et des institutions de la société globale guyanaise.



Pl. 15.

Le squatt d'un ancien bâtiment du bain, intégré au site de Roche Bleue.
 A. Les cloisons de planches créent un volume habitable entre les piliers
 de l'ancienne halle et la toiture.

B. Le seuil de l'habitation.

Photos A.H. 1986

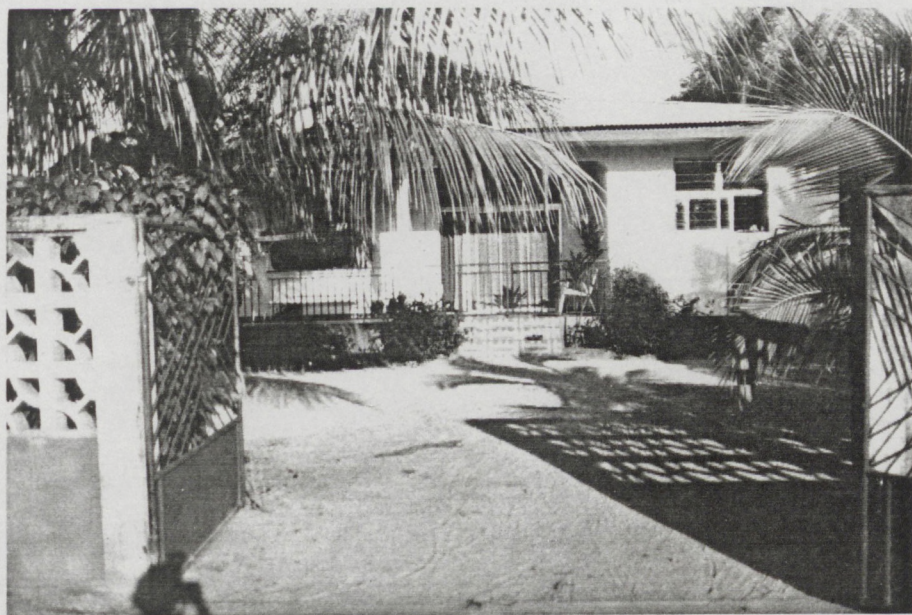


A



B

Pl. 16. Une habitation en location, Cour X. en centre-ville à St Laurent du Maroni.
 A. Accès sur rue.
 B. Façade sur cour.
 Photos A.H. 1986



A



B

Pl. 17. Villa en accession à la propriété édifée par une famille migrante
Marronne à St Laurent du Maroni.
A. Accès et façade principale.
B. Une façade latérale.
Photos A.H. 1986

IV. DYNAMIQUE MIGRATOIRE ET TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES

IV. DYNAMIQUE MIGRATOIRE ET TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES

La population des Noirs Marrons de Guyane française n'est pas connue statistiquement dans son ensemble à l'échelle de la région.

Nous ne possédons non plus aucune référence à l'évaluation statistique des groupes ethniques Marrons du Surinam.

Les quelques sources disponibles constituent une information disparate et approximative, qui indique cependant quelques ordres de grandeur dont il convient de tenir compte, en l'absence de données fiables.

4.1. SOURCES STATISTIQUES ET METHODES D'EVALUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

- J. HURULT - Enquêtes de 1948 - 1949 - 1952 - 1957 - 1958 - rive française du MARONI in "Africains de GUYANE" éd. 1970.

PARAMAKA	700 à 800 personnes
BONI	1.000 personnes
DJUKA	7.000 à 8.000 personnes (incluant la rive surinamienne et le TAPANAHONI)
SARAMAKA	non mentionnés

- R. et S. PRICE - Enquêtes de 1965 à 1979 au SURINAM in "Afro-american arts of the SURNAME rain forest" éd. 1980.

DJUKA	20.000 personnes approximativement
SARAMAKA	20.000 "
MATAWAI	2.000 "
BONI	2.000 "
PARAMAKA	2.000 "

(les auteurs font référence à l'ensemble des populations marronnes du SURINAM ou de GUYANE française).

Nous retiendrons plutôt, comme ordre de grandeur des populations marronnes, l'évaluation proposée par R. et S. PRICE qui a l'avantage d'inclure les sites surinamiens et français dans une estimation de simple référence d'échelle, et qui concorde avec les évaluations informelles des chercheurs français (P. et F. GRENAND ethnologues spécialisés dans l'étude des Amérindiens, P. ROBINEAU statisticien de la Direction Départementale de GUYANE, 1981 et 1986).

• Enquête statistique 1975 - 1978 - 1980 - Direction de l'Agriculture Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement de Guyane

Cette enquête avait pour but le recensement exhaustif des populations Marronnes du bassin du Maroni. Les questionnaires, recueillis sous la direction de P. Robineau, n'ont cependant jamais été analysés par les instances locales.

En 1980-1981, nous avons effectué nous-même un dépouillement et un traitement statistique partiel de ces données pour la zone de St Laurent du Maroni. Mais les informations concernant les villages fluviaux n'ont jamais été exploitées par ailleurs.

• Enquête 1983 "Les villages des berges du Maroni à St Laurent" - Direction Départementale de l'Équipement de Guyane

Cette enquête, plus sommaire que la précédente, ne portait que sur la population groupée sur les sites de berge du Maroni, négligeant la population diffuse.

Les données mentionnées semblent confirmer les chiffres des enquêtes antérieures pour les sites inventoriés.

• Recensements de l'I.N.S.E.E. Commune de St Laurent

Les recensements à l'échelle de la commune semblent avoir négligé d'inclure les populations dites "tribales" ; soit les Noirs Marrons, au moins en 1974, alors que ces effectifs auraient été pris en compte en 1982.

Ceci expliquerait les variations de la population totale de l'agglomération, soit le brusque accroissement démographique de 1974 à 1982.

1967	5.046	habitants - Population totale de la commune
1974	5.061	" "
1982	6.971	" "

Si la taille des populations Marronnes est mal connue, les déplacements des groupes ethniques sont encore moins identifiés au plan statistique.

Aucune étude migratoire ne permet aujourd'hui d'évaluer les transferts de peuplement qui s'opèrent entre le Surinam et la Guyane française. Les migrations intra-départementales qui affectent le peuplement du bassin du Maroni et la région côtière n'ont pas fait non plus l'objet d'une évaluation statistique. On ne connaît donc pas les mouvements de population affectant les ethnies Marronnes.

En outre, il convient de souligner que l'analyse des structures résidentielles des populations Marronnes présente des difficultés spécifiques, et que les modes habituels d'enquête sont peu appropriés à la saisie des phénomènes de fixation ou de déplacement propres à ces groupes ethniques.

La mobilité des personnes, la complexité des apparentements, les pratiques de cohabitation temporaire, rendent la description d'une unité sociale d'habitat peu réductible aux catégories usuelles des enquêtes statistiques, soit par exemple "le ménage", le "logement", ou la "résidence principale".

C'est pourquoi une approche adaptée devrait être développée, pour saisir dans toute leur singularité les modes de résidence et de déplacement des Noirs Marrons.

Dans le cadre de cette étude d'habitat, il nous semblait souhaitable de contribuer à la recherche de procédures d'inventaire des résidences et de caractérisation des comportements de mobilité.

C'est pourquoi nous avons élaboré plusieurs protocles de recueil de données, à expérimenter sur le terrain.

• Projet d'enquête statistique 1986

Le projet, présenté en annexe de cette étude, comporte :

- une fiche de relevé par habitation
- un questionnaire portant sur la composition du groupe résidentiel
- un questionnaire thématique permettant de décrire d'une part le mode d'appropriation de la résidence, et d'autre part de caractériser les résidences antérieures de l'ensemble des personnes cohabitantes.

Une note méthodologique, présentée également en annexe, précise les modalités d'identification de ces relevés et questionnaires dans le cadre d'un projet de coordination des diverses enquêtes prévues par le plan de recherche auquel l'étude d'habitat devait être rattachée.

Aucune investigation statistique d'ordre socio-économique et démographique n'a finalement été menée par les équipes locales en charge de cette approche, et ce projet d'enquête n'a donc pas pu faire l'objet des tests et corrections que nous souhaitions développer à partir des tests qui auraient dû être effectués en 1986 par les instances locales.

• Etudes de cas - Trajectoires résidentielles

Dans le cadre de notre propre enquête de terrain, menée en 1986 à St Laurent du Maroni, il était impossible d'aborder la description des phénomènes migratoires en termes statistiques. Cependant, des monographies de groupes résidentiels récapitulant les principales étapes de fixation des personnes ont été établies, et permettent d'appréhender, sous forme d'études de cas, la description des trajectoires résidentielles.

Un exemple de ces monographies est développé ci-dessous, à partir d'un ensemble de maisonnées constituant un groupe généalogique correspondant à une famille étendue.

Le protocole de recueil de données a consisté à établir d'une part, maisonnée par maisonnée, la description la plus exhaustive possible des membres apparentés en ligne directe aux personnes cohabitantes.

A partir de cette généalogie du groupe domestique, un questionnement systématique sur les lieux de naissance des personnes et les diverses étapes de résidence permettait de reconstituer, sinon exhaustivement, du moins dans ses éléments essentiels, les trajectoires résidentielles des personnes.

Le traitement des données recueillies a consisté à établir d'une part des graphes généalogiques, précisant la composition des maisonnées cohabitantes et leur localisation, et d'autre part à dresser une cartographie montrant les étapes de résidence des maisonnées.

La synthèse de ces cartographies par génération permet de constater certains effets de déplacement des personnes correspondant à des étapes migratoires caractéristiques.

Cette information monographique devait être confrontée aux données statistiques globales. Elle est toutefois présentée ici à titre de référence méthodologique, à partir du cas d'une généalogie de migrants dont le déplacement initial constitue le cas de fixation la plus ancienne rencontré dans nos enquêtes à St Laurent.

Cette durée permet ici d'apprécier, sur plusieurs générations, les effets de déplacement par étapes vers les grands pôles d'attraction côtière.

Avant de présenter les données issues de ces études de cas de trajectoires résidentielles, il a semblé souhaitable de situer cette monographie par rapport à des éléments de référence plus globaux, concernant la résidence des Marrons à St Laurent.

A partir des données traitées en 1981 issues de l'enquête 1975-1978-1980 menée par la D.D.A., nous proposerons donc quelques tableaux de synthèse concernant la structure de la population des migrants Marrons à St Laurent du Maroni.

4.2. ELEMENTS DESCRIPTIFS DE LA POPULATION MIGRANTE MARRONNE A ST LAURENT EN 1975

Parmi les informations établies en 1981, quelques dimensions ont été retenues pour qualifier la structure résidentielle des migrants de façon globale. Il s'agit des thèmes suivants :

- Echelle de la migration et groupes ethniques,
- Mobilité des groupes domestiques et composition,
- Spécificité ethnique par site.

En conclusion de cette brève présentation des principales références statistiques dont nous disposons, nous proposerons quelques remarques explicatives relatives à la spécificité de la résidence migrante chez les Noirs Marrons.

4.2.1. Echelle de la migration et groupes ethniques

En 1975, l'enquête menée à St Laurent permettait de recenser 1.404 personnes d'origine Marronne, dont la très grande majorité vivait dans les "quartiers ethniques" constitués sur les berges du Maroni, de Roche Bleue au Village Chinois et à La Charbonnière.

La taille moyenne des groupes domestiques, soit 4,57 personnes par "ménage", indiquait que les migrants Marrons formaient des maisonnées importantes.

EFFECTIFS DE POPULATION ET TAILLE DES GROUPES DOMESTIQUES
SUR LES DIFFERENTS SITES - ENQUETE 1975

	Roche Bleue	Derrière l'Hôpital	Village Chinois	Charbonnière	Popul. groupée Total		Popul. isolée		Popul. totale	
					Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre de personnes	422	263	244	167	1126	80	278	20	1404	100
Nombre de groupes dom.	90	54	51	50	245		62		307	
Taille moyenne des groupes dom.	4,68	4,87	4,78	3,94	4,59		4,48		4,57	

Ce sont les Djuka, principalement d'origine surinamienne qui formaient en 1975 le groupe ethnique Marron dominant, soit 56 % de la population. Il convient de remarquer une certaine différence de structure des groupes ethniques représentés dans la population groupée et dans la population isolée.

- Les Djuka apparaissaient bien comme le groupe tout à fait majoritaire dans les sites de groupement résidentiel,
- tandis que dans la population isolée, si les Djuka étaient nombreux, les groupes domestiques présentant une composition pluri-ethnique et les Saramaka étaient également très représentés.

- Les Boni apparaissaient presque exclusivement dans les sites de regroupement.
- Les Paramaka apparaissaient comme une composante marginale de la population Marronne migrante ne représentant que 5 % des personnes recensées en 1975.

REPARTITION DES GROUPES DOMESTIQUES SELON L'ETHNIE - COMPARAISON ENTRE LA POPULATION GROUPEE ET ISOLEE - ENQUETE 1975

1975	Population groupée		Population isolée		Population totale	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
DJUKA	148	60 %	23	37 %	171	56 %
BONI	42	17 %	2	3 %	44	14 %
MIXTE	26	11 %	17	27 %	43	14 %
SARAMAKA	19	8 %	15	24 %	34	11 %
PARAMAKA	10	4 %	5	8 %	15	5 %
TOTAL	245	100 %	62	100 %	307	100 %

A partir des indications fournies par les migrants sur leur durée de présence à St Laurent, il est possible d'évaluer approximativement l'effet des vagues migratoires par ethnie sur une période qui va de 1960 à 1975.

A St Laurent, ce sont les Boni et les Paramaka qui semblent s'être installés depuis le plus longtemps, et les Saramaka le plus récemment. Les Djuka paraissent avoir suivi une progression régulière dans leur installation à St Laurent depuis les années soixante. Les groupes domestiques "mixtes" c'est-à-dire associant des conjoints d'origine ethnique différente, relativement plus nombreux que les autres représentants des ethnies Marronnes dans les années soixante, semblent également avoir progressé régulièrement dans leur arrivée à St Laurent entre 1966 et 1975.

REPARTITION DES GROUPES DOMESTIQUES SELON L'ETHNIE ET LA DUREE DE PRESENCE A ST LAURENT - ENQUETE 1975 - EFFECTIFS ET POURCENTAGES CUMULES

	Djuka		Boni		Mixte		Saramaka		Paramaka		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
TOTAL 1975	171		44		43		34		15		307	
Depuis 1970	36	100%	9	100%	13	100%	21	100%	5	100%	109	100%
Depuis 1966	45	64%	11	80%	13	70%	5	39%	2	66%	76	65%
Depuis 1961	45	38%	18	55%	5	40%	3	24%	5	53%	76	40%
Avant 1961	20	12%	6	15%	12	28%	5	15%	3	20%	46	15%

Au total, en 1975, la population migrante semblait formée d'une diversité de groupes ethniques Marrons, quantitativement dominée par l'installation massive et continue des Djuka.

Il est également probable qu'effectivement, la migration corresponde à un mouvement amorcé au moins dans les années soixante. Ceci ne signifie pas pour autant que le déplacement aie engendré une véritable fixation résidentielle des Marrons à St Laurent, à partir de cette date, en raison de la mobilité résidentielle des personnes.

4.2.2. Mobilité résidentielle et structure des groupes domestiques migrants

Une analyse détaillée de l'évolution de la population du site de Roche Bleue permet de montrer que les migrants Marrons de St Laurent sont à la fois très mobiles et structurés en maisonnées nombreuses de composition également très évolutive.

Comparant les données d'enquête 1975, 1978 et 1980 recueillies sur le site de Roche Bleue, il est possible de distinguer :

- une population "stable" que les enquêteurs avaient retrouvée aux trois recensements. Ce noyau que l'on peut considérer comme formé de "résidents permanents" correspond à un peu moins d'un tiers de la population de Roche Bleue.
- Une population mobile, présente soit lors d'une seule enquête, en 1975, ou en 1975 et 1978. Cette population flottante représente les deux tiers des occupants de Roche Bleue.

Il semble que la population la plus stable présente une proportion un peu plus forte de cellules domestiques de "3 personnes et plus" que la population mobile, où les "ménages" de 1 et 2 personnes sont mieux représentés.

Mais dans l'ensemble, il est remarquable de noter le nombre important des groupes domestiques de grande taille, composés de 6 personnes et plus, dans la fraction la plus mobile comme dans la fraction la plus stable du groupe migrant.

TAILLE DES GROUPES DOMESTIQUES ET MOBILITE RESIDENTIELLE -
SITE DE ROCHE BLEUE - ENQUETES 1975-1978-1980 -
STRUCTURE PAR CLASSES D'EFFECTIFS - TABLEAU DE SYNTHESE

	Nombre de personnes par groupe domestique											Nb groupes dom.	% au total 1975
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	sup. à 10		
Total 1975	9	10	15	8	16	12	7	6	3	1	3	90	
	21 %		43 %			28 %			8 %			100 %	
Groupes présents 1975 seulement	7	8	10	4	10	9	5	3	1	1	2	60	67 %
	25 %		40 %			28 %			7 %			100 %	
Groupes présents en 1975 et 1978		1		1	1	1		1				5	5 %
	-		-			-			-			100 %	
Groupes présents en 1975 1978 1980	2	1	5	3	5	2	2	3	1		1	25	28 %
	12 %		52 %			28 %			8 %			100 %	

L'analyse des liens de parenté à l'intérieur des groupes domestiques montre à la fois la prédominance de la "famille nucléaire" soit un couple parental et des enfants, mais aussi les fluctuations importantes de la typologie des groupes domestiques d'un recensement à l'autre.

A Roche Bleue, ce type de famille représentait par exemple 52 cas sur 90 en 1975, mais seulement 33 sur 70 en 1978.

Les autres formes de groupement sont, d'une part ce même groupe familial augmenté de la présence, très fluctuante, de personnes apparentées, et, d'autre part, différentes formes de foyers plus caractéristiques des populations migrantes :

- un homme seul ou un couple sans enfant ; ce type de "ménage" constitue 15 à 25 % des unités domestiques.
- une femme avec enfants ou un homme avec enfants ; cette famille monoparentale existe également dans les systèmes traditionnels de résidence. Ici elle constitue de 7 % à 14 % des cas.
- des formes très diverses de cohabitation soit un homme avec des apparentés ou un couple avec des apparentés, mais plus rarement encore, une femme seule, un homme avec enfants et apparentés, des grands-parents avec leurs petits-enfants, ou une femme avec des apparentés, et enfin des groupes familiaux polygames, composés d'une famille nucléaire résidente et de foyers complémentaires, résidents ou non.

TYPES DE GROUPES DOMESTIQUES - SITE DE ROCHE BLEUE - ENQUETES 1975-1978-1980

	1975		1978		1980	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Couple avec enfants	52	▲ 58 %	33	▲ 47 %	46	▲ 65 %
Couple avec enfants + apparentés	12	▲ 13 %	5	▲ 7 %	2	▲ 3 %
Homme seul	9	▲	12	▲	7	▲
Couple sans enfant	4	▼ 14 %	5	▼ 25 %	5	▼ 17 %
Femme avec enfants	4	▲	7	▲	4	▲
Homme avec enfants	2	▼ 7 %	3	▼ 14 %	2	▼ 8 %
Homme avec apparentés	3	▲	1	▲	2	▲
Couple + apparentés			2			
Femme seule					1	
Homme avec enfants + apparentés					1	
Grands-parents + petits-enfants	1					
Femme + apparentés			1			
Groupes polygames	3	▼ 8 %	1	▼ 7 %	1	▼ 7 %
TOTAL	90	100 %	70	100 %	71	100 %

4.2.3. Cohésion ethnique et spécificité par site

La migration concerne l'ensemble des groupes ethniques d'origine territoriale française et surinamienne, et l'existence de vastes quartiers Marrons à St Laurent, regroupant 80 % des migrants, toutes ethnies confondues, montre que c'est la solidarité Marronne qui prévaut sur les oppositions entre groupes spécifiques. Cependant l'analyse de la répartition ethnique par localisation montre des nuances dans l'appropriation résidentielle en fonction des sous-groupes ethniques.

- Les Djuka
En raison de leur nombre élevé, les groupes Djuka prédominent dans toutes les formes d'établissements Marrons, groupées ou isolées.
Cependant, ce sous-groupe a eu plutôt tendance à se rassembler dans les sites de berge de Roche Bleue au Village Chinois, où il représente jusqu'à 80 % des groupes domestiques.
- Les Boni
Bien moins nombreux que les Djuka, les Boni se sont principalement établis à Roche Bleue, dans la partie du site dite "Village Toutou".
On trouve cependant quelques unités résidentes dispersées sur les autres sites, ou même isolées.
- Les groupes domestiques "mixtes"
Les unions entre conjoints originaires d'ethnies différentes, ou même entre Marrons et non Marrons, constituent une fraction de la population quantitativement équivalente au sous-groupe Boni.
Ces foyers mixtes sont plus nombreux à vivre isolés des quartiers ethniques Marrons, mais sont également bien représentés à La Charbonnière, ainsi qu'au Village Chinois.
- Les Saramaka
Très rares dans les ensembles de Roche Bleue au Village Chinois, les Saramaka de St Laurent vivent soit dans des unités dispersées, soit à La Charbonnière.
- Les Paramaka
Très peu nombreux, les Paramaka sont dispersés dans toutes les formes de résidence, sauf à Roche Bleue.

REPARTITION DES GROUPES DOMESTIQUES SELON L'ETHNIE ET LE LIEU D'HABITAT - ENQUETE 1975

	Roche Bleue		Derrière l'Hôpital		Village Chinois		Charbonnières		Isolés		Total	
DJUKA	54	60%	43	79%	35	68%	17	34%	23	37%	171	56%
BONI	29	32%	6	11%	3	6%	4	8%	2	3%	44	14%
MIXTE	4	4%	3	5%	7	14%	11	22%	17	28%	43	14%
SARAMAKA	3	3%	-	-	1	2%	15	30%	15	24%	34	11%
PARAMAKA	-	-	2	4%	5	10%	3	6%	5	8%	15	5%
TOTAL	90	100%	54	100%	51	100%	50	100%	62	100%	307	100%

4.3. TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES - UNE ETUDE DE CAS - LA LIGNEE D'I.S.65.

La méthode descriptive de l'étude de cas employée ici ne permet évidemment pas de proposer une image complète des profils et des trajectoires des migrants Marrons, mais illustre un type de déplacement, celui des sujets issus d'une aïeule fixée précocement dans la région côtière.

Le cas retenu comme exemple est celui de l'ensemble de la descendance d'I.S.65., une femme âgée, originaire du pays Paramaka, établie à St Laurent depuis l'après-guerre.

Dans les sociétés Marronnes, l'apparement en ligne maternelle constitue un élément déterminant. Les trajectoires et les formes résidentielles associées aux déplacements de maisonnées devraient donc être en partie structurées par rapport à la cohérence matrilineaire, et nous avons en effet, dans de nombreux cas, constaté la permanence de cette référence chez les migrants.

Le choix d'analyser une lignée maternelle correspond à l'hypothèse du maintien d'une certaine forme d'organisation résidentielle matrilineaire dans la population Marronne déplacée en milieu côtier.

La sélection d'un groupe fixé de longue date permet de considérer plusieurs générations successives, dont les dernières sont constituées de sujets nés presque exclusivement en milieu urbain.

Dans le cas considéré, il semble exister, d'une génération à l'autre, des modes de localisation différents, l'établissement à St Laurent préparant une poursuite du déplacement de la lignée vers des sites plus éloignés du pays d'origine.

Le cas étudié permet de considérer un aspect du profil de déplacement des migrants Marrons.

Il serait souhaitable de décrire, par la même méthode analytique, des situations différentes, comme le déplacement d'actifs isolés, dont la maisonnée est demeurée fixée en pays Marron, ou les déplacements récents de jeunes d'âge scolaire ou à la recherche d'une insertion professionnelle, qui sont également des composantes essentielles des mouvements migratoires Marrons.

Au plan méthodologique, le traitement des données recueillies lors des enquêtes de terrain a fait l'objet de plusieurs synthèses descriptives :

- Chronologie résidentielle
Nous décrivons ici, étape par étape, les modes d'insertion résidentielle du groupe généalogique, depuis les premiers trajets vers St Laurent, caractérisés par une résidence alternée en pays Marron et en milieu urbain, jusqu'à la fixation dispersée des dernières générations, de Paramaribo à Cayenne, en milieu urbain.
- Structure des maisonnées et localisation résidentielle
Partant du graphe généalogique d'ensemble décrivant la filiation d'I.S.65., un inventaire des groupes domestiques cohabitants a été établi. Il montre qu'il n'y a pas coïncidence entre famille nucléaire et maisonnée cohabitante, mais qu'il existe par contre une forte solidarité résidentielle entre les membres de la lignée.
- Trajectoires résidentielles et groupes familiaux
Les variables prises en compte sont ici le lieu de naissance des sujets et leur lieu de résidence au moment de l'enquête. La combinaison de ces deux informations, projetée sur une cartographie schématique de l'espace migratoire, permet de constater l'existence de trajets différents selon la génération à laquelle appartiennent les membres de la même famille nucléaire.

- Trajectoires résidentielles par génération

Pour confirmer l'hypothèse dégagée de l'image précédente, des graphes de synthèse par génération figurent ces mêmes informations, soulignant en effet les mutations de résidence et les pôles de focalisation de la diaspora des descendants d'I.S.65., qui représentent au total une soixantaine de personnes, compte tenu des conjoints cohabitants, inclus dans l'analyse.

4.3.1. Chronologie résidentielle de la lignée d'I.S.65.

La dispersion des membres de la lignée a pour origine le déplacement initial d'un foyer, celui d'I.S.65 et S.A., hors du pays Paramaka, vers St Laurent.

Ce transfert a entraîné une fixation partielle de la lignée à St Laurent même, tandis qu'une fraction des descendants s'est établie dans les grands centres urbains côtiers, Paramaribo, Kourou, Cayenne.

Les informations relatives à l'histoire résidentielle des membres de cette lignée nous ont été données principalement par I.S.65. et M.A.50, son fils aîné, ainsi que par plusieurs filles d'I.S.65.

Les datations mentionnées sont sujettes à approximation.

4.3.1.1. La fixation progressive du foyer d'I.S.65. à St Laurent

- Le foyer d'origine, en pays Paramaka

I.S.65., comme son conjoint aujourd'hui décédé, étaient originaires de Bonidoro, en pays Paramaka. Nés respectivement en 1916 (S.A.) et 1921 (I.S.65.), ils formèrent un couple conjugal et résidaient à Bonidoro.

- Première résidence masculine à St Laurent, Village Chinois

C'est au début des années quarante que S.A. et le premier fils du couple, M.A.50., alors en bas-âge, s'installèrent à St Laurent. Ils habitaient alors une maison située au Village Chinois, qui avait été léguée par un orpailleur créole à la famille de S.A.

S.A. était essentiellement chasseur. L'enfant n'était pas scolarisé, et rendait de menus services dans des familles créoles.

Le père et le fils vivaient donc en ville à cette époque, la mère, I.S.65., demeurant fixée à Bonidoro.

M.A. mentionne que son père fréquentait déjà épisodiquement la ville avant cette période de résidence au Village Chinois, dans les années trente, au temps de l'activité du bagne. Il souligne le fait que quelques Noirs Marrons vivaient déjà à St Laurent dès cette époque.

- Seconde résidence, familiale, à St Laurent, Crique Balate

Dans les années 46 environ, S.A. défricha un abattis le long de la crique Balaté, et y construisit une maison où l'ensemble du groupe familial s'installa.

La fixation à St Laurent fut donc amorcée par la création d'une sorte d'"habitation de culture", coutumière en pays Marron, mais ici établie aux environs d'une agglomération côtière, hors du pays d'origine.

La résidence à Balaté semble avoir duré quelques années seulement, de 1946 à 1950 environ.

- Maison locative en ville, "Cour Y"

Le groupe familial quitta la maison de Balaté pour une maison locative en ville, de 1950 à 1956 environ, rue MX. ; il s'agissait d'une portion d'habitation donnant sur une cour commune, désignée du nom du propriétaire, "Cour Y", comme on en trouve fréquemment en coeur d'îlot dans les centres anciens des villes créoles.

- L'attribution d'un terrain au lieu-dit La Charbonnière

Le couple S.A. - I.S.65. qui avait eu de nombreux enfants à St Laurent, chercha à s'établir de façon autonome. Pour cela, il sollicita un terrain du maire, qui autorisa en effet la famille à construire une maison dans la clairière dite La Charbonnière. Dans les années 1956, le "village" de La Charbonnière ne comportait que quelques habitations construites près du poste de douane, situé à l'embarcadère du bac d'Albina.

A l'extrémité de la clairière de La Charbonnière aucune habitation n'était encore construite, et I.S.65. fut la première à s'établir dans ce secteur qui deviendra ultérieurement une zone d'urbanisation diffuse.

Progressivement, autour de l'habitation initiale d'I.S.65. vinrent s'établir, outre ses propres filles, d'autres groupes Paramaka ; l'ensemble constitua un hameau distinct de La Charbonnière.

On remarquera que l'autorisation demandée au maire répétait en quelque sorte la demande que peut faire un villageois à son "capitaine" en milieu coutumier, et que l'accord oral obtenu était considéré comme créatif d'un droit analogue, d'une certaine façon, à l'appropriation lignagère.

Les titulaires d'une telle permission orale d'établissement, comme I.S.65., insistent sur la légalité de leur droit sur l'habitation : "Li ka komandé li ka di nou pou fé mézon..." (selon un villageois Boni de Roche Bleue, s'exprimant en créole, qui insiste sur le fait que si c'est le maire qui commande, c'est lui qui peut autoriser une construction, et que cette autorisation est irréversible, assimilant le maire de St Laurent à un "chef coutumier").

Se référant à cette permission, I.S.65., comme ce villageois, s'étonnent et se scandalisent des destructions de cases Marronnes qui ont été effectuées en liaison avec le programme de logement de La Charbonnière.

Dans ce contexte, l'installation d'I.S.65. à La Charbonnière reproduit, dans une certaine mesure, la création d'un segment lignager en pays Marron.

A la mort de son conjoint S.A. en 1962, I.S.65. demeura dans sa maison. Les filles aînées s'établirent dans des résidences propres, et I.S.65. confia sa dernière-née, A.E.25. à une institution religieuse de Cayenne.

4.3.1.2. La dispersion de la seconde génération

Parmi les enfants d'I.S.65. et S.A., aucun n'a opéré de retour résidentiel vers le pays Paramaka.

- "L'unité de voisinage" de La Charbonnière

Trois filles d'I.S.65. se sont établies à proximité de la maison de leur mère, à La Charbonnière, soit A.N.30., A.S.36. et A.L.40., reproduisant en quelque sorte le mode résidentiel villageois traditionnel d'une unité de voisinage groupée autour de la mère.

- Diffusion résidentielle dans l'agglomération de St Laurent

Deux autres filles d'I.S.65., soit SHI. et NAM., se sont établies, avec leurs conjoints et leurs enfants, dans des maisons isolées, aux abords de l'agglomération, route de St Maurice.

Le fils aîné, M.A.50., s'est également fixé à St Laurent, selon l'itinéraire résidentiel suivant :

M.A.50. a quitté la maison parentale vers 1955, pour s'établir indépendamment, dans une maison en location au hameau de La Charbonnière près de la douane. C'est à peu près à cette époque qu'il a contracté une union avec P.B.45., jeune femme originaire de Bonidoro. Leur premier enfant est né à Langa Tabiki, ce qui montre qu'à l'époque, le couple demeurait lié au pays Paramaka, où P.B.45.

continuait de résider partiellement. Il en est de même pour le second fils du couple, qui demeurera d'ailleurs à Langa Tabiki.

Le couple s'installa vers 1964 dans une maison locative en centre-ville, mais avait entrepris parallèlement la construction d'une seconde résidence, à Langa Tabiki, considérée aujourd'hui comme "maison de vacances".

En 1976, le groupe familial quitta sa location en centre-ville pour une autre maison locative en centre-ville, gérée par le même propriétaire. Il s'agissait dans les deux cas du type de logement dit "Cour Y", qui a été décrit ci-dessus pour I.S.65., soit une fraction d'une maison ancienne donnant sur une cour commune, dont l'ensemble des immeubles appartient à un même propriétaire. M.A.50. devra résider à Cayenne de 1979 à 1985. Il n'était pas logé par son employeur, l'O.N.F., durant ce déplacement de plusieurs années, et construira lui-même une case au lieu dit Canari-Plage, à proximité de camarades de travail.

Durant cette période sa famille demeurait à St Laurent.

Les enfants de M.A.50. qui ont créé des foyers indépendants habitent St Laurent (RI.19. et ME.27.). Un garçon ID.23. est à Langa Tabiki.

On voit ici que malgré les liens initiaux de M.A.50. avec le pays Paramaka, renforcés par une union avec une femme Paramaka, la fixation du groupe familial à St Laurent s'est affirmée.

Toutefois, la présence d'un fils à Langa Tabiki, et la disposition d'une "résidence secondaire" dans ce village maintiennent un courant d'échanges avec le pays d'origine.

- Eclatement de la résidence vers les pôles urbains majeurs

Trois des filles d'I.S.65. ont quitté la région de St Laurent pour les grandes villes côtières, où elles résident avec leur conjoint et leurs enfants, ELE. à Paramaribo, BEI. à Kourou, A.E.25. à Cayenne. Les liens avec I.S.65. n'en sont pas rompus pour autant, on remarque même qu'ELE. héberge à Paramaribo un enfant de sa soeur A.N.30.

4.3.2. Structure des maisonnées et localisation résidentielle

Nous partirons du graphe généalogique d'ensemble de la lignée d'I.S.65., pour décrire ensuite la composition des maisonnées, soit l'ensemble des personnes cohabitantes d'une habitation, de façon durable ou temporaire. (Fig. 42).

4.3.2.1. Structure généalogique de la lignée d'I.S.65.

- Le couple initial I.S.65. et SA.

Formé d'I.S.65. et de S.A. le couple des ascendants a constitué une unité conjugale permanente. Tous les enfants d'I.S.65. sont issus du même père.

- Le fils aîné M.A.50.

Le fils aîné a également constitué un foyer stable. Des cas de gemellité répétée ont abouti à développer une famille importante, comportant une quinzaine d'enfants.

Parmi eux, les plus âgés ont formé des foyers indépendants, l'une des filles et son enfant vivent encore dans la maison familiale.

- Les filles demeurant à proximité de la mère, AN.30, A.S.36., AL.40.

Ces trois filles d'I.S.65. présentent une même caractéristique d'instabilité conjugale.

Chacune d'entre elles a eu des enfants de pères successifs. Il convient de remarquer l'origine ethnique variée de ces conjoints temporaires, soit des Noirs Marrons Boni, Djuka, Paramaka, Saramaka, Matawai, ainsi que des sujets non Marrons, des Créoles guyanais, un Haïtien, un Brésilien.

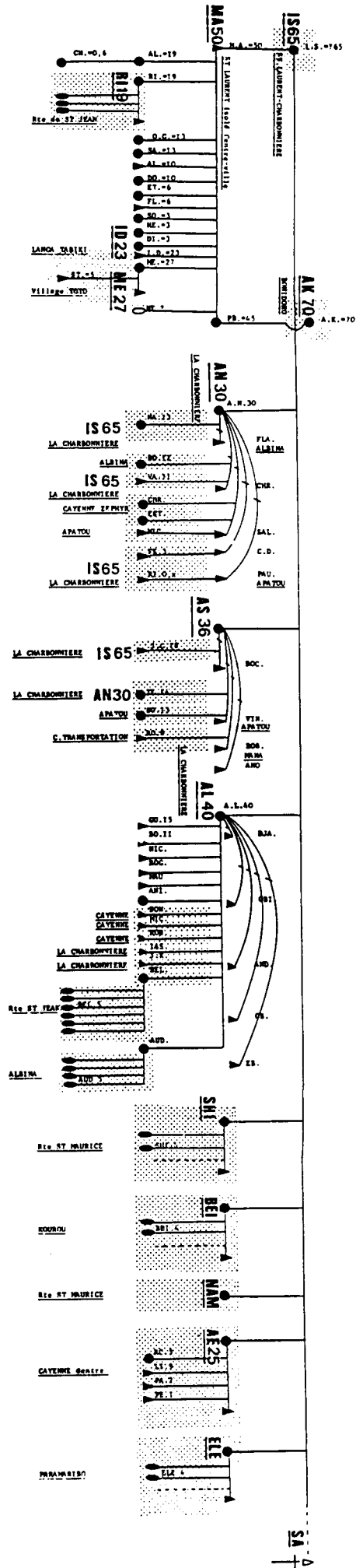


Fig. 42. Lignée I.S.65. - Ensemble de la généalogie.

Nous supposons que cette hétérogénéité paternelle des foyers est caractéristique de la situation de migration, et que si, en milieu Marron traditionnel, il ne serait pas exclu de rencontrer de telles formes d'unions successives, les conjoints temporaires ne pourraient pas être issus d'origines aussi variées.

- Les filles ayant formé des foyers indépendants

Les foyers des autres filles, SHI., BEI., A.E.25., ELE., présentent une forme nucléaire ordinaire, soit un couple et ses enfants. NAM. n'a pas fondé de foyer conjugal.

- Les enfants de la deuxième génération de migrants

Les neuf enfants d'I.S.65. et de S.A. ont chacun eu eux-mêmes des enfants, qui représentent une population de près de cinquante personnes.

On remarque, pour les trois foyers caractérisés par des unions multiples, l'éclatement des groupes familiaux en maisonnées de localisation très variée.

Dans les autres cas, il y a cohabitation des parents et des enfants, sauf exception.

- La quatrième génération de migrants

Elle est ici représentée par une génération d'enfants en bas-âge, dont chacun est ici rattaché au couple parental, ou à une mère sans conjoint cohabitant.

4.3.2.2. Description de la maisonnée I.S.65. (Fig. 43)

Actuellement, I.S.65. cohabite avec plusieurs de ses petits-enfants. On remarquera qu'il s'agit des enfants de A.N.30., fille de I.S.65. résidant dans la maison la plus voisine, et A.S.36, autre fille de I.S.65. hébergée temporairement par AL.40, fille de I.S.65., dans la troisième maison de ce groupe résidentiel

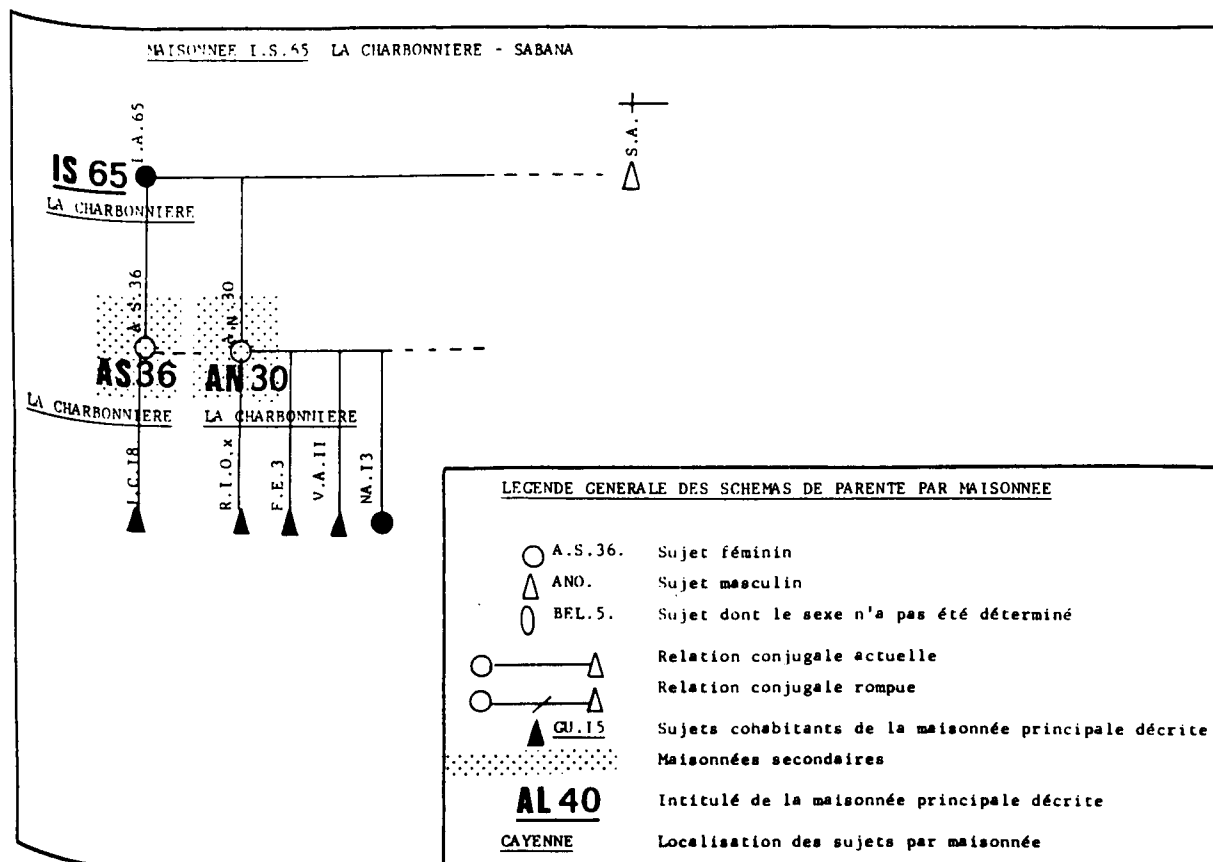


Fig. 43. Maisonnée I.S.65. - Schéma d'apparentement

Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Résidences simultanées	Observations MAISONNEE I.S.65.
F	65	P	La Charbonnière	Bonidoro	St Laurent isolé location centre ville	sans	réside à St Laurent depuis plus de 40 ans
M	18	P	"	-	"	"	petit fils de I.S.65. fils de A.S.36
F	13	P	"	Albina	sans changement	"	petite-fille de I.S.65 fille de A.N.30
M	11	P	"	St Laurent	"	"	petit fils de I.S.65 fils de A.N.30
M	3	P	"	St Laurent	"	"	petit fils de I.S.65 fils de A.N.30
M	O.x	P	"	Albina	"	"	petit fils de I.S.65 fils de A.N.30 bébé moins d'un an
M	déc.	P		Bonidoro	-		conjoint décédé de I.S.65 né environ en 1916 père de tous les enfants de I.S.65

4.3.2.3. Description de la maisonnée A.N.30, contiguë d'I.S.65. (Fig. 44).

Les personnes déclarant résider dans la maison dont A.N.30 est propriétaire à La Charbonnière sont, d'une part, A.N.30 elle-même, et T.E.14, une fille de la soeur d'A.N.30, A.S.36.

En fait, A.N.30, très mobile, ne réside pas en permanence dans cette case construite près de celle de sa mère, I.S.65.

Par contre, les enfants d'A.N.30 qui résident avec leur grand-mère, I.S.65, utilisent cette case comme lieu de séjour ou d'activités domestiques diverses.

De même, la maisonnée d'A.L.40, soeur d'A.N.30, qui inclut d'ailleurs A.S.36 leur soeur également, utilise également la maison d'A.N.30.

Enfin, T.E.14, qui déclare "résider" dans cette maison, y dort de façon préférentielle, mais pas en permanence, prend ses repas et se livre à diverses activités domestiques indifféremment dans l'une ou l'autre des cases du groupe familial.

Les enfants d'A.N.30 qui n'ont pas été pris en charge par I.S.65 résident dans les familles paternelles, à Cayenne et à Apatou.

Une fille d'A.N.30 est prise en charge par ELE, soeur d'A.N.30, résidant à Paramaribo.

Code identité	Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Résidences simultanées	Observations MAISONNÉE A.N.30
A.N.30	F	30	P	La Charbonnière	Apatou	La Charbonnière maisonnée I.S.65	reside épisodiquement à Cayenne, Apatou, ...etc	fille de I.S.65
TE.14	F	14	P	"	St Jean			fille de A.S.36 nièce de A.N.30
MA.13 VA.11 FE.3 RI.O.x				voir I.S.65	Albina St Laurent Albina			enfants de A.N.30 résidant chez I.S.65 mère de A.N.30
ED.12	F	12	P	maisonnée ELE.x	St Laurent			enfant de A.N.30 résidant chez ELE.x soeur de A.N.30
CHR.x	F	-	P	Cayenne cité Zéphyr	Cayenne			enfants de A.N.30 résidant chez une parente du père
EST.x	F	-	P	"	St Laurent			
MIC.x	M	-	P	Apatou	Cayenne			enfant de A.N.30 résidant dans la famille du père
FLA.x GAB.x CHR.x SAL.x C.D.x PAU.x	M M M M M M	- - - - - -	- B CGF - - HI D	Albina - - - - Apatou	Bonidoro			éléments de description des précédents conjoints de A.N.30

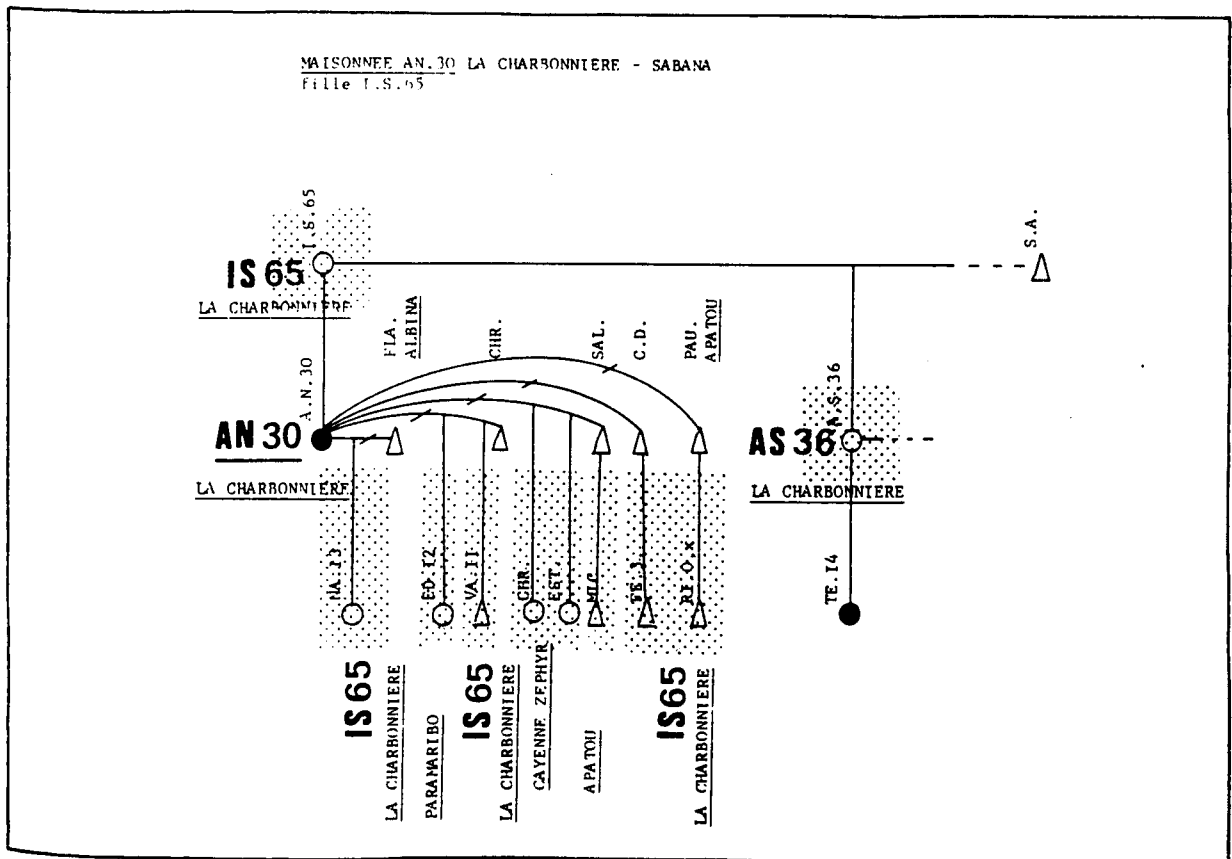


Fig. 44. Maisonnée A.N. 30. Schéma d'apparentement

4.3.2.4. Description de la maisonnée A.L.40, contiguë d'I.S.65 (Fig. 45).

A.L.40 héberge temporairement A.S.36 et son dernier conjoint, dont la case, située également à La Charbonnière au voisinage de la maison d'I.S.65, a récemment brûlé. A l'époque de l'enquête, la maisonnée A.L.40 était donc formée de deux foyers cohabitants.

Il faut donc distinguer :

- Le foyer d'A.L.40
Il est constitué par A.L.40 elle-même, et six de ses enfants dont l'aîné est âgé d'une quinzaine d'années.
- Le foyer d'A.S.36
Il est constitué d'A.S.36 elle-même et de son conjoint actuel.

L'unité domestique ainsi constituée comporte une dizaine de personnes. Comme nous l'avions remarqué pour la maisonnée d'A.N.30, il faut tenir compte d'une certaine labilité des usages résidentiels et domestiques au sein du groupe de voisinage constitué par les maisonnées contiguës I.S.65, A.N.30, A.L.40. Par exemple, un des fils d'A.S.36 est hébergé par I.S.65, mais souvent présent, et T.E.14, en principe domiciliée chez A.N.30 fait aussi partie de la maisonnée.

Par contre, un certain nombre d'enfants des deux femmes, A.L.40 et A.S.36, vivent dans d'autres foyers, sans fréquenter la maisonnée de leur mère.

- Les enfants d'A.S.36 non résidents
Une fille de 13 ans a été confiée à la famille paternelle, Djuka résidant à Apatou, et un garçon de huit ans est confié à une famille résidant dans l'ancien Camp de la Transportation. Cet enfant était lui-même le fils d'un Brésilien résidant à Mana.
- Les enfants d'A.L.40 non résidents
Il s'agit d'une part d'enfants qui ont formé eux-mêmes des foyers indépendants, soit :
 - une fille, BEL. habitant route de St Jean avec six enfants et actuellement sans conjoint,
 - une fille, AUD. habitant Albina, avec quatre enfants et actuellement sans conjoint,
 - deux fils, vivant chacun dans une case isolée à La Charbonnière, sans enfants ni conjointe résidente.

Par ailleurs, des enfants en bas-âge ont été confiées à des familles de Cayenne, par lesquelles ils sont élevés.

Comme dans le cas précédent, on constate ici l'absence de coïncidence entre la famille nucléaire et le groupe de cohabitation, néanmoins défini par des liens directs d'apparentement ou d'affiliation.

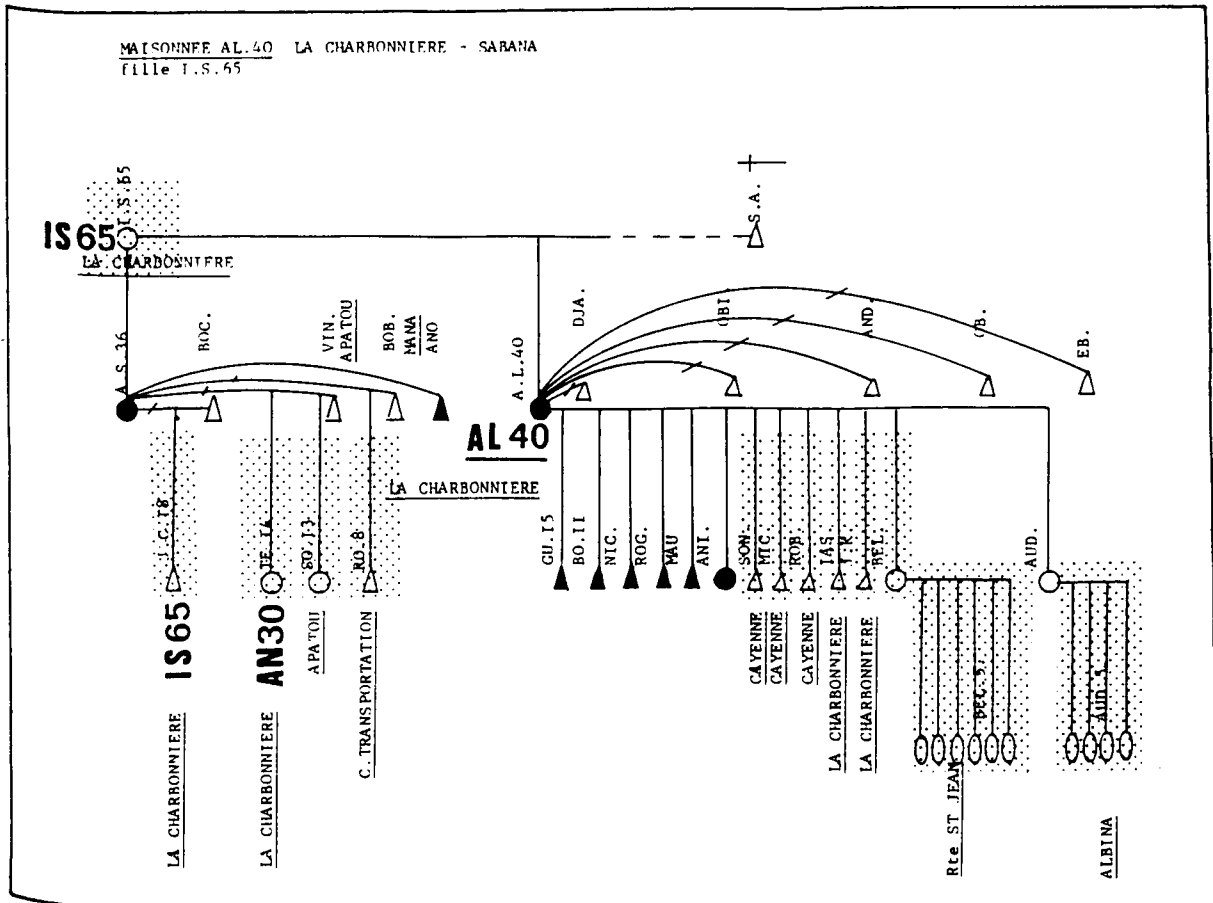


Fig. 45. Maisonnée A.L.40 - Schéma d'apparement.

Code identité	Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Résidences simultanées	Observations MAISONNEE A.L.40
A.L.40	F	40	P	La Charbonnière	Bonidoro	St Laurent location centre ville	sans	filie de I.S.65 cinq conjoints successifs identifiés héberge certains des enfants en bas âge accueille temporairement sa soeur A.S.36
GU.15 BO.11 NIC.x ROG.x MAU.x ANI.x	M M M M M F	15 11 x x x x	P P P P P P	" " " " " "				enfants de divers pères hébergés par la mère
A.S.36 ANO.x	F M	36 x	P x	" "	St Laurent	La Charbonnière case incendiée	sans	filie de I.S.65 et soeur de A.L.40 est temporairement hébergée par A.L.40 ainsi que son conjoint actuel AN.x les enfants sont repartis dans divers foyers cultive un abattis et vend en colportage
TE.14 SO.13 I.C.18 RO.8	F F M M	14 13 18 8	P P P P	voir A.N.30 Apatou voir I.S.65 Camp de la Transportation	St Jean St Laurent			enfants de A.S.36 confiés à d'autres maisonnées
VIN.x BOC.x BOB.x	M M M	- - -	D BR GA	Apatou - Mana		- - Georgetown	- - -	éléments de localisation des précédents conjoints de A.S.36
BON.x MIC.x BOB.x BEL.x IAS.x AUD.x J.K.x	M M M F M F M	- - - - - - -	P P P P P P P	Cayenne Cayenne Cayenne rte St Jean La Charbonnière Albina La Charbonnière				éléments de localisation des enfants de A.L.40 non cohabitants de la maisonnée A.L.40 a 6 enfants a 4 enfants
DAJ.x OBI.x AND.x OB.x EB.x	M M M M M	- - - - -	P B S CG MW					éléments de description des précédents conjoints de A.L.40

4.3.2.5. Description de la maisonnée M.A.50 et des maisonnées issues de M.A.50 (Fig. 46).

La maisonnée de M.A.50, fils aîné d'I.S.65, est composée du couple parental et de neuf enfants de 3 à 13 ans, ainsi que d'une fille de 19 ans elle-même mère d'un bébé. Le groupe familial habite, comme nous l'avons mentionné dans la chronologie résidentielle, une maison en location dans le centre-ville de l'agglomération de St Laurent.

Une partie des enfants du couple a déjà formé des foyers indépendants :

- Un fils I.D.23, élevé et fixé en pays Paramaka, à Langa Tabiki, sans enfant ni conjointe.
- Une fille ME.27 s'est établie à St Laurent, dans le quartier Marron de Roche Bleue, où elle réside avec son conjoint et leur fils de 5 ans.
- Une fille R.I.19 habite également avec son conjoint et leurs trois enfants, aux environs de St Laurent, une maison isolée route de St Jean.

Signalons que la mère de P.B.45, soit A.K.70 née à Bonidoro, n'a jamais quitté le pays Paramaka.

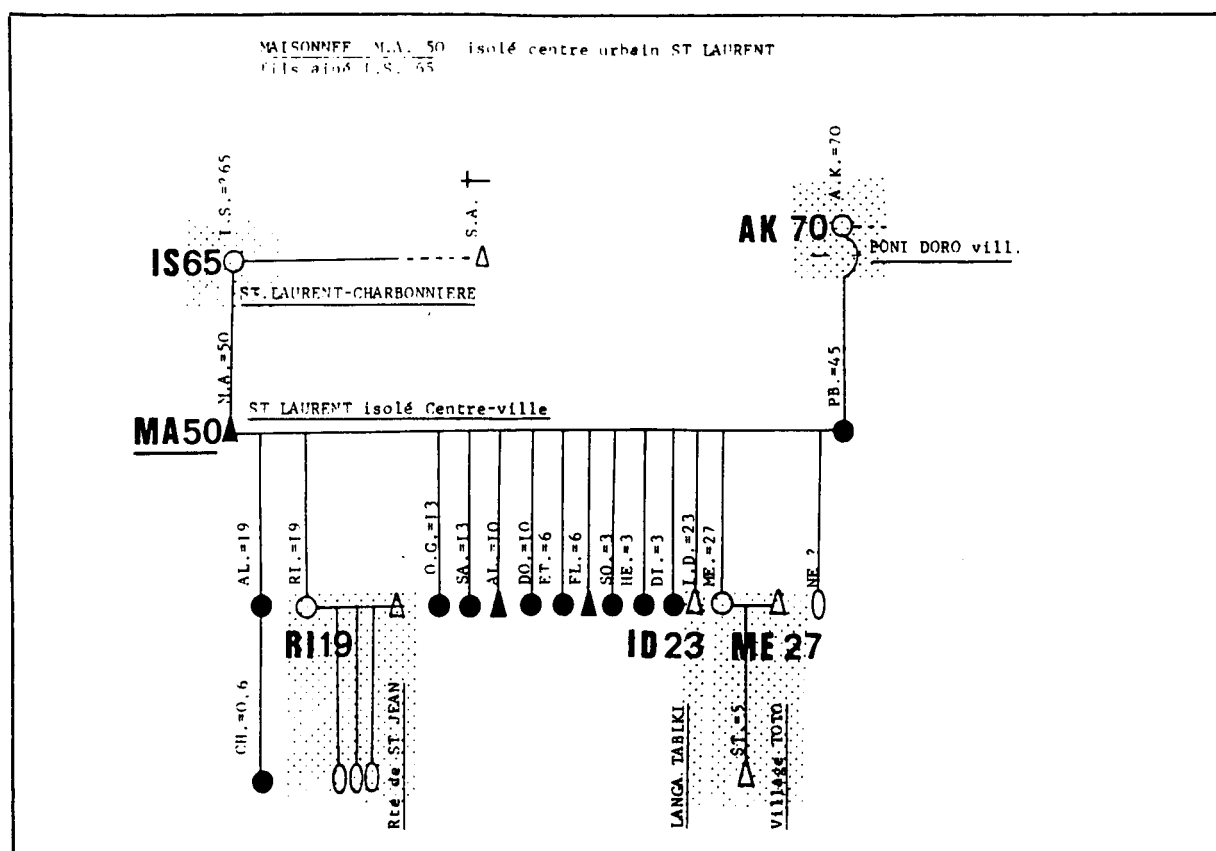


Fig. 46. Maisonnée M.A.50 et maisonnées issues de M.A.50.
Schéma d'apparement.

Code identité	Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Residences simultanées	Observations MAISONNÉE M.A.50 et maisonnées issues de M.A.50 (cas de gemellité répétée)
M.A.50	M	50	P	St Laurent isolé centre ville	Bonidoro	Cayenne	Langu Tabiki	Salaire O.N.F. fils aîné I.S.65
P.B.45	F	45	P	"	Bonidoro	St Laurent	"	pas d'abattis - résidence antérieure de même type que la résidence actuelle, location en centre ville
AL.19	F	19	P	"	Albina	"	"	sans ressources propres
CH.0.6	F	0,6	P	"	-	-	-	
OG.13	F	13	P	"	Langu Tabiki	"	"	
RA.13	F	13	P	"	Langu Tabiki	"	"	
AL.10	M	10	P	"	St Laurent	"	"	
DO.10	F	10	P	"	St Laurent	"	"	
PT.6	F	6	P	"	St Laurent	"	"	
PL.6	M	6	P	"	St Laurent	"	"	
BO.3	F	3	P	"	Cayenne	"	"	
BE.3	F	3	P	"	Cayenne	"	"	
BL.3	F	3	P	"	Cayenne	"	"	
RI.19	F	19	P	St Laurent isolé rte St Jean	Albina	St Laurent maisonnée M.A.50	-	<u>Maisonnée RI.19</u> fille de M.A.50 et P.B.45 résidence conjugale trois enfants
LD.23	M	23	P	Langu Tabiki	Langu Tabiki	-	-	<u>Maisonnée LD.23</u> fils de M.A.50 et P.B.45
ME.27	M	27	P	St Laurent village Toto	Langu Tabiki	St Laurent maisonnée M.A.50	-	<u>Maisonnée ME.27</u> fille de M.A.50 et P.B.45 résidence conjugale, un enfant
ME.27	F	27	P	-	"	"		jumelle de ME.27 ?

4.3.2.6. Description des maisonnées isolées route de St Maurice, SHI, NAM
(Fig. 47).

Deux foyers issus du couple d'origine I.S.65 et S.A. sont implantés isolément, aux abords de l'agglomération ; la maisonnée SHI est formée de la fille d'I.S.65., de son conjoint et de leurs enfants ; l'autre fille d'I.S.65, NAM n'a ni enfant ni conjoint et est hébergée par des personnes non apparentées.

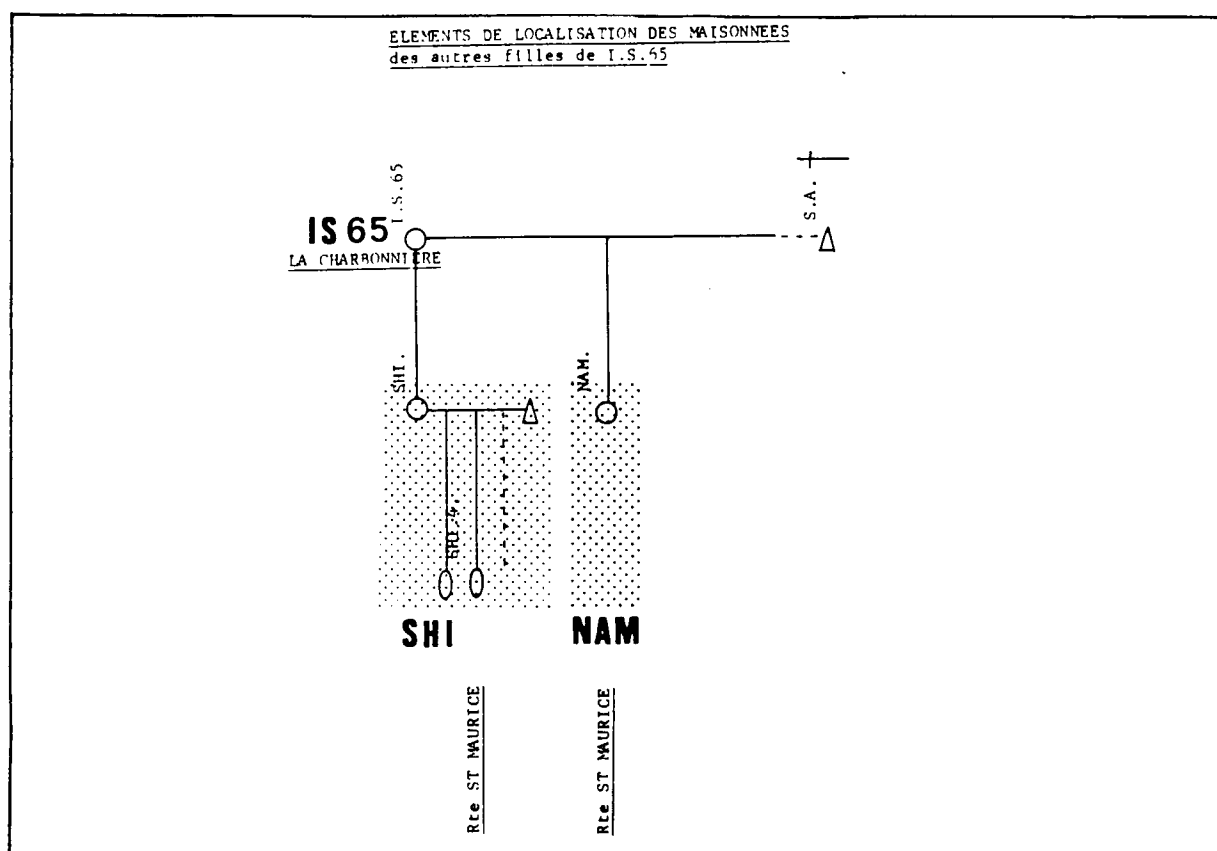


Fig. 47. Maisonnées isolées, route de St Maurice, SHI, NAM.
Schéma d'apparement.

Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Résidences simultanées	Observations MAISONNEES SHI, NAM
F	-	P	rte St Maurice	-			résidence conjugale, enfants
F	-	P	rte St Maurice				réside chez des personnes non apparentées

4.3.2.7. Description des maisonnées dispersées dans les centres urbains côtiers, ELE, BEI, AE.25 (Fig. 48).

Trois foyers issus du couple d'origine I.S.65 et S.A. ont quitté St Laurent pour s'établir dans les grandes villes côtières.

- **ELE** est fixée à Paramaribo, où elle réside avec son conjoint et ses enfants, hébergeant une fille de sa soeur A.N.30.
- **BEI** habite Kourou avec son conjoint et leurs enfants.
- **A.E.25** habite à Cayenne un logement au centre-ville, où elle réside avec son conjoint et leurs quatre enfants.

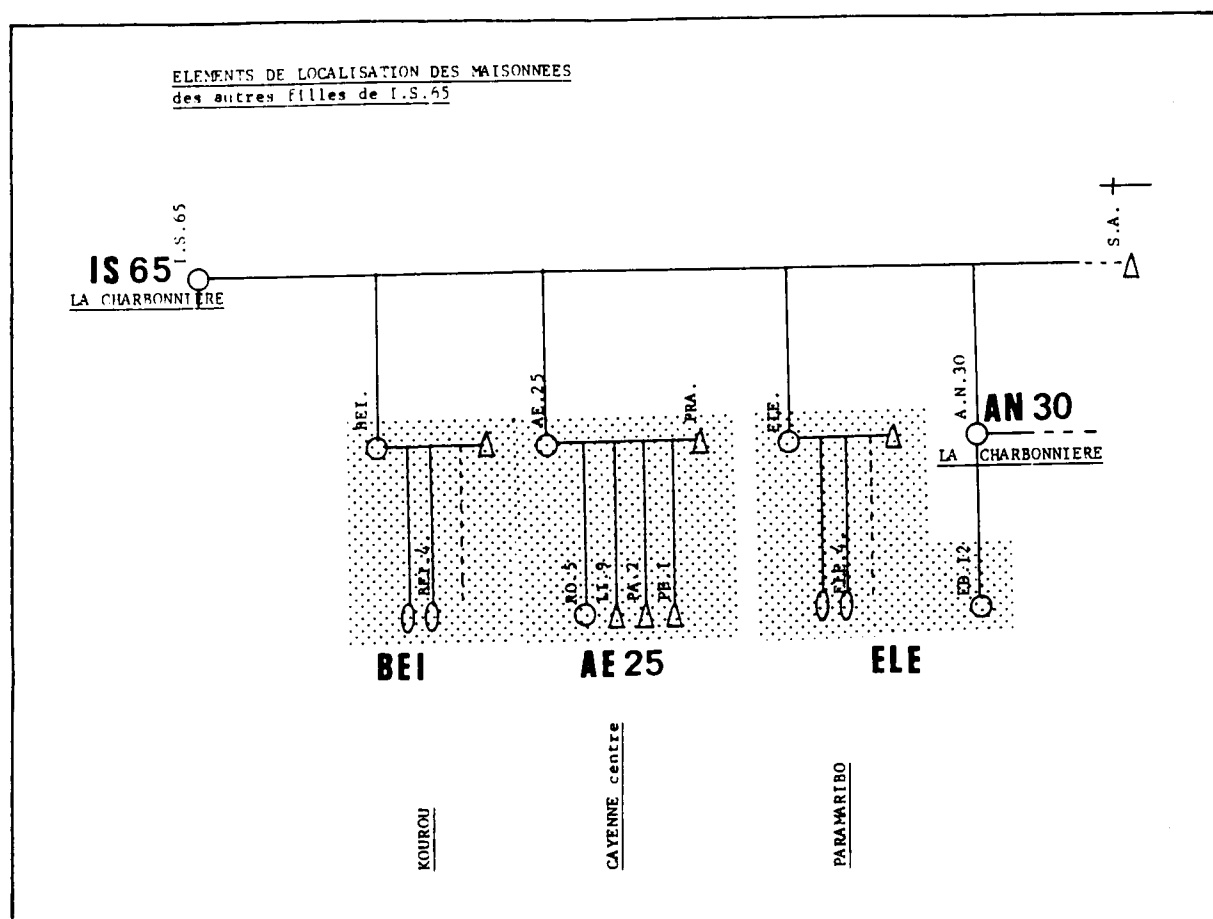


Fig. 48. Maisonnées dispersées dans les centres urbains côtiers, ELE, BEI, AE.25. Schéma d'apparentement.

Code identité	Sexe	Age	éthnie	Résidence actuelle	Lieu de naissance	Résidence antérieure	Residences simultanées	Observations MAISONNEES BEI, ELE, AE.25
AE.x	F	-	P	Kourou				résidence conjugale, enfants
AE.x	F	-	P	Paramaribo	Bonidoro			résidence conjugale, enfants
AE.25	F	25	P	Cayenne	St Laurent	La Charbonnière maisonnée I.S.65	sans	résidence conjugale avec enfants vit à Cayenne depuis 1961 - actuellement employée de maison - conjoint manoeuvre conjoint A.E.25
AE.x	M	-	D	"	Surinam			
AE.25	F	5	P	"	Cayenne			
AE.25	M	9	P	"	Cayenne			
AE.25	M	2	P	"	Cayenne			
AE.25	M	1	P	"	Cayenne			enfants du couple

4.3.3. Trajectoires résidentielles et espace migratoire

Les directions migratoires, les pôles de fixation, les circuits des sujets composant la lignée d'I.S.65 ont été mis en évidence à partir d'une analyse graphique.

Deux modes de figuration ont été retenus, d'une part des graphes représentant les trajets des groupes nucléaires composant la lignée, génération par génération, d'autre part des graphes de synthèse présentant les trajectoires par générations, toute familles confondues.

4.3.3.1. Méthode d'analyse graphique des trajectoires résidentielles

- L'espace de référence retenu correspond au bassin d'habitat d'origine des Noirs Marrons, associé à la bande côtière qui attire les flux migratoires actuels. Cet espace inclut donc au Surinam les pays Marrons de l'intérieur, et la bande côtière, et en Guyane française le bassin du Maroni et la bande côtière. L'espace côtier décrit s'étend de Paramaribo à Cayenne.

Dans la population enquêtée à St Laurent, nous n'avons rencontré qu'un seul cas de trajectoire migratoire passant par l'Oyapock. Il s'agissait d'un sujet Saramaka, dont le père avait résidé sur l'Oyapock. Lui-même (A.H.M.59) avait travaillé à St Elie soit dans l'intérieur de la Guyane française.

Il semble bien que les trajets des migrants contemporains soient différents de ceux des sujets ayant effectué des migrations aux époques antérieures.

Aujourd'hui ce sont les villes côtières qui sont les pôles d'attraction des déplacements, alors qu'antérieurement, les Noirs Marrons, principalement des Saramaka, sont venus travailler comme piroguiers ou forestiers, sur l'Oyapock et dans les sites de l'intérieur accompagnant les activités d'exploitation forestière, aurifère, ou de collecte du balata.

- Les informations figurées tiennent compte de deux variables qui sont le lieu de naissance des sujets, et leur lieu de résidence actuel. Les sujets dont le lieu de naissance et de résidence coïncident sont figurés par un caractère spécifique. Les sujets dont le lieu de naissance et de résidence sont différents sont figurés par un autre type de caractère, associé à une flèche indiquant la trajectoire suivie. Les graphes par famille nucléaire distinguent les foyers résidentiels, correspondant aux maisonnées. Enfin les sujets dont le lieu de naissance est supposé sans être identifié avec certitude sont mentionnés par un caractère spécifique.

Il n'est pas tenu compte des étapes résidentielles intermédiaires, qui ont été mentionnées seulement dans les chronologies résidentielles.

- La projection par groupe familial et par génération permet de montrer des processus de formation de foyers résidentiels distincts dans des aires de dispersion variable. Elle souligne la complexité des apparentements et des cohabitations dans cette lignée de migrants issus de I.S.65 et S.A.
- La projection par génération, de l'ensemble des sujets de la lignée I.S.65 procède d'une hypothèse concernant le cycle migratoire. Nous supposons en effet que chaque génération correspond à une étape de ce cycle, et est caractérisée par un modèle de déplacement propre. La séparation par génération des sujets permet en effet de mettre en évidence ces trajectoires. Dans le cas de la lignée étudiée, nous avons disposé d'informations concernant quatre générations. Dans la mesure où d'autres enquêtes permettraient de

considérer cinq générations, nous avons décrit la génération correspondant à I.S.65 et S.A. nés en 1916-1920, comme la génération "2".

La génération "3" englobe les enfants du couple, dont le plus âgé est né vers 1936 (M.A.50) et la plus jeune, A.E.25, en 1961.

La génération "4" inclut des adultes dont le plus âgé est né en 1959, et de jeunes enfants dont un nourrisson de quelques mois.

Enfin la génération "5" correspond à des enfants de moins de dix ans, et n'a pas été figurée dans les planches analytiques.

Les chevauchements d'âge que l'on peut constater entre les générations illustrent bien ici les effets démographiques de la longue période de fécondité des mères.

4.3.3.2. Trajectoires résidentielles par groupe familial et par génération

• Famille initiale I.S.65/S.A. - Génération 2.

Nous ne considérons ici que la génération 2.

La trajectoire résidentielle du couple représente le déplacement initial du pays Paramaka sur le Moyen-Maroni à la ville d'estuaire de St Laurent. Il s'agit d'une véritable fixation, à partir de laquelle se déploieront les circuits des générations ultérieures, décrivant tout l'espace côtier de Paramaribo à Cayenne.

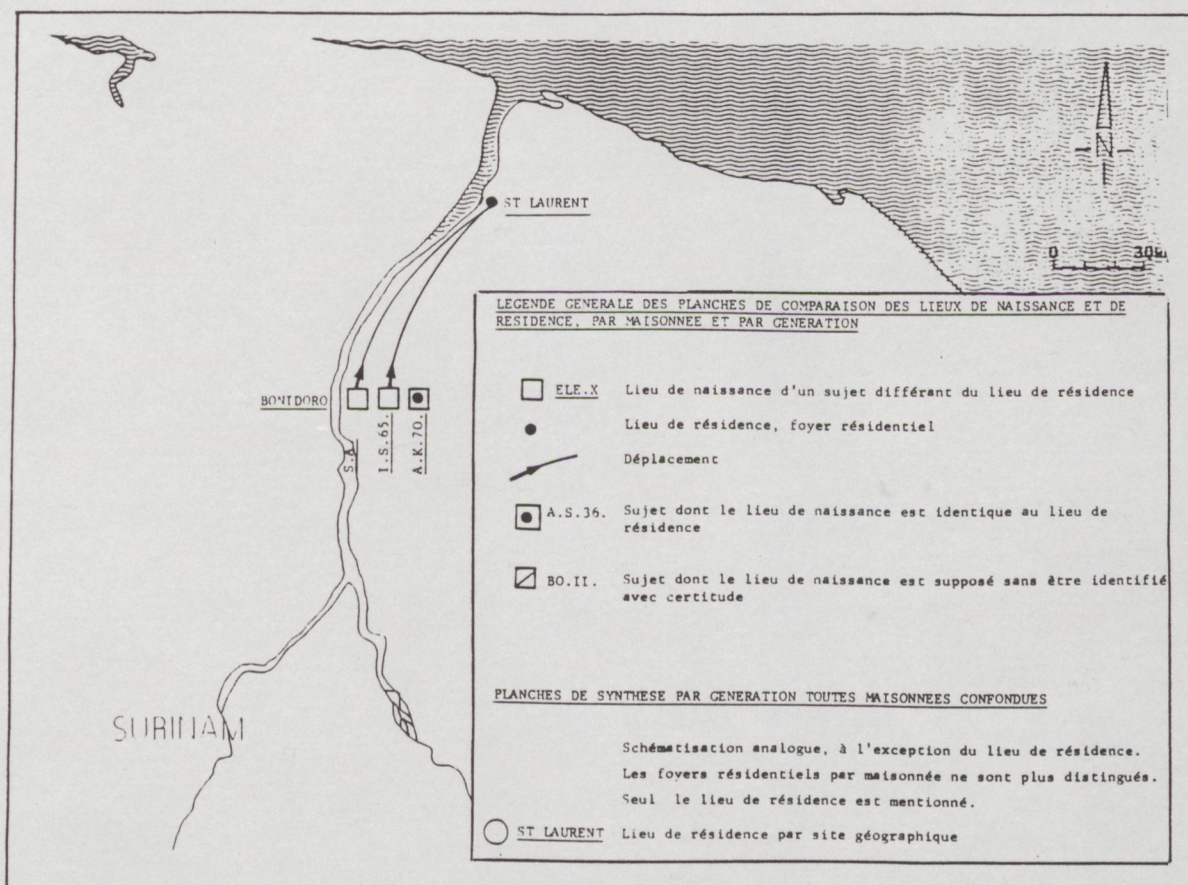


Fig. 49. Trajectoires résidentielles famille I.S.65/S.A. Génération 2.

- Famille M.A.50/P.B.45 - Générations 3 et 4

Cette famille représente les sujets les plus âgés de la génération 3 issue d'I.S.65.

- la génération 3

La naissance des sujets est encore localisée en pays Paramaka.
Le déplacement est identique à celui de la génération précédente.
Il s'agit de la fixation d'un couple à St Laurent.

- la génération 4

A partir de la génération 4 apparaît une diversification des lieux de naissance.

Les enfants aînés de la génération 4 sont encore nés en pays Paramaka, à Bonidoro et Langa Tabiki, mais aussi à Albina.

Les enfants plus jeunes sont par contre nés à St Laurent et Cayenne.

Dans ce cas particulier, la gémellité répétée constitue un motif de localisation des dernières naissances en hôpital, soit à St Laurent et Cayenne.

Cependant, quel qu'en soit le motif, nous verrons que ce glissement, par génération et ordre de naissance dans la génération, vers une naissance en hôpital, à St Laurent ou Cayenne, semble une caractéristique structurelle de l'évolution des groupes migrants, au même titre que la scolarisation systématique des derniers nés de la deuxième génération fixée en ville.

Les localisations des foyers résidentiels de la génération 4 soulignent la prédominance de St Laurent comme aire de fixation.

Seul, l'un des enfants aînés, né en pays Paramaka continue d'y résider. Les autres membres de la génération 4 en âge de former des maisonnées indépendantes sont établis à St Laurent.

- la génération 5

Elle comporte quelques enfants appartenant aux foyers de St Laurent et très vraisemblablement nés sur place.

- Famille A.L.40 - Générations 3 et 4

Il s'agit de la seconde fille du couple initial, qui présente, comme nous l'avons vu ci-dessus, la caractéristique d'avoir eu de nombreux conjoints.

- la génération 3

Elle n'est représentée que par A.L.40. Née comme son frère aîné en pays Paramaka, A.L.40 présente la même trajectoire résidentielle, avec fixation à St Laurent du Maroni.

- la génération 4

Les lieux de naissance n'ayant pu être ici établis, on se limitera au constat de la dispersion des foyers résidentiels des enfants issus de A.L.40.

Quel qu'en soit le motif, création de foyers indépendants ou hébergement de jeunes enfants par une famille étrangère, on constate une dispersion des localisations résidentielles de la génération 4, encore centrée principalement sur la zone St Laurent-Albina, mais avec un pôle de fixation à Cayenne, dans trois foyers différents, non Marrons.

- la génération 5

Elle consiste en quelques enfants en bas-âge, appartenant au foyer d'Albina d'une part et à l'un des foyers de St Laurent d'autre part.

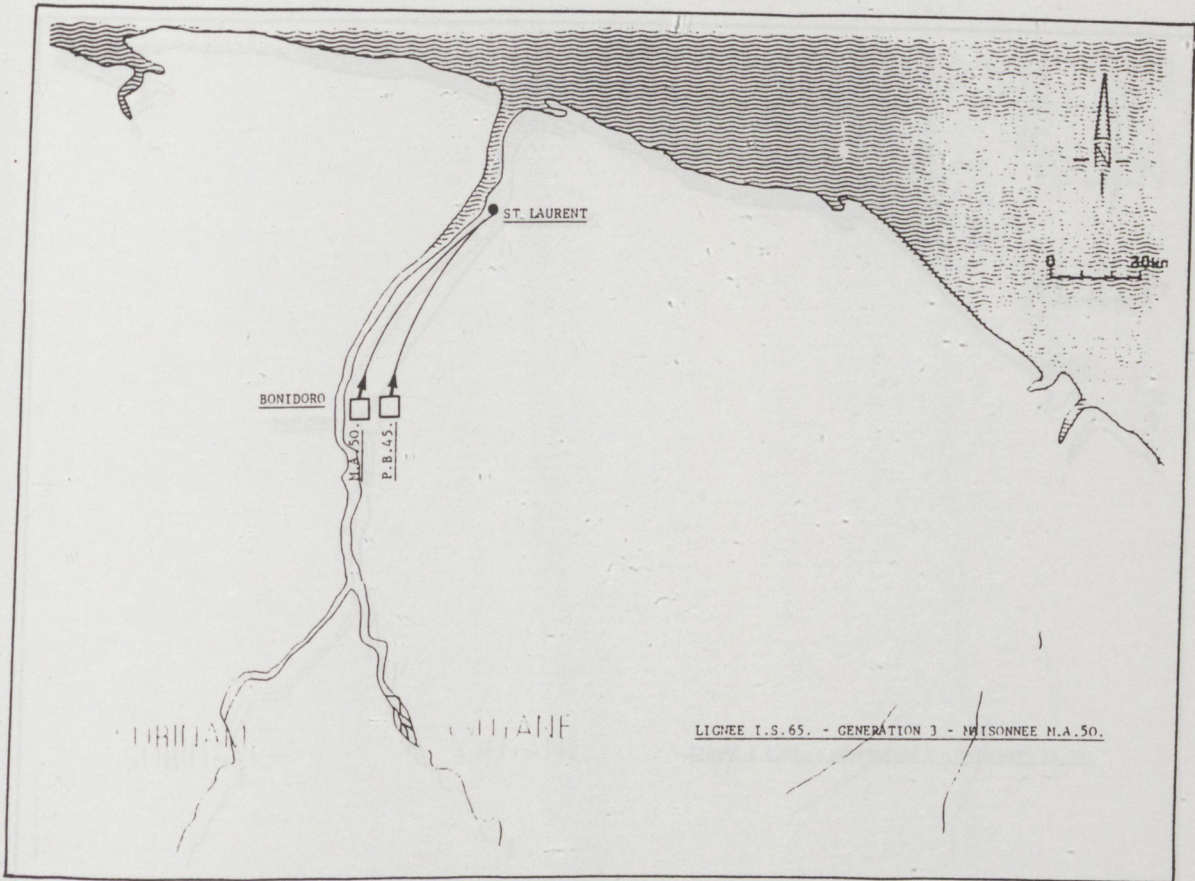


Fig. 50. Trajectoires résidentielles - Famille M.A.50/P.B.45. Génération 3.

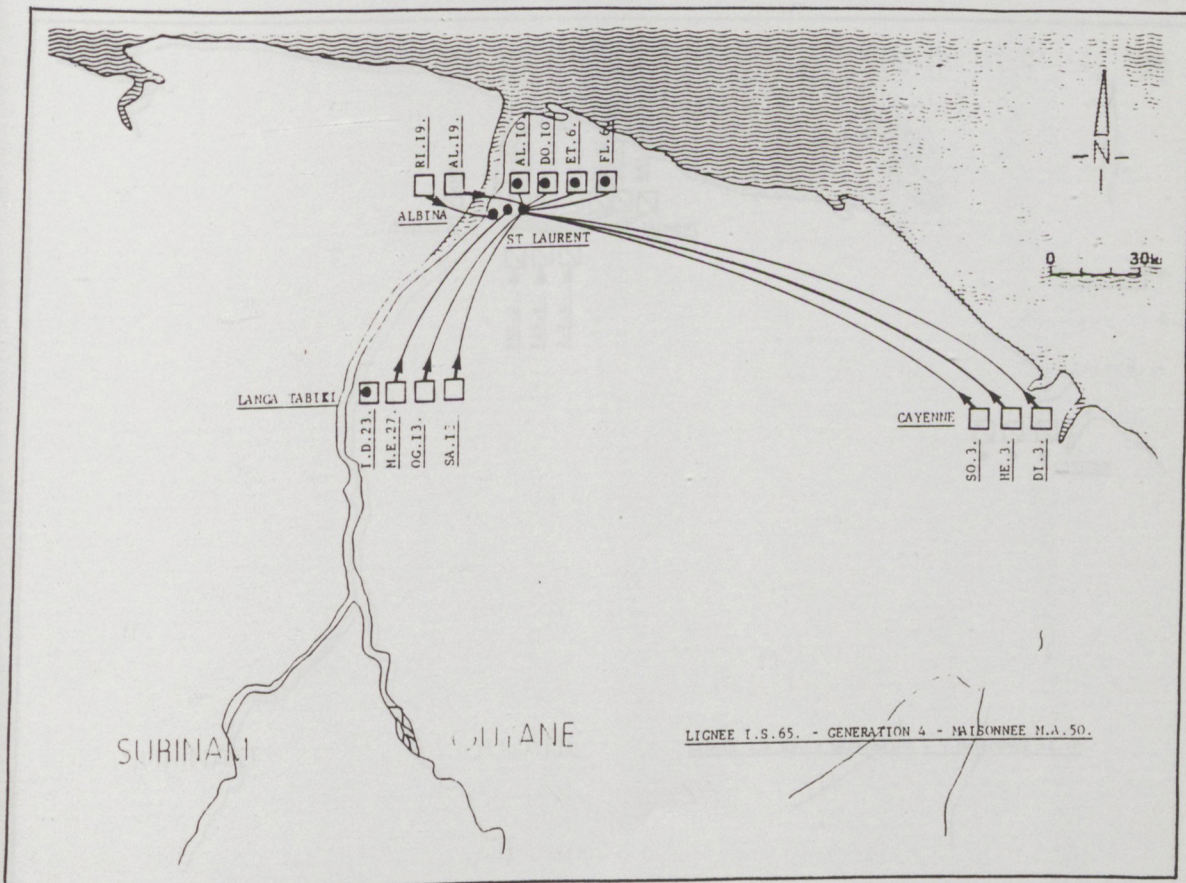


Fig. 51. Trajectoires résidentielles - Famille M.A.50/P.B.45. Génération 4.

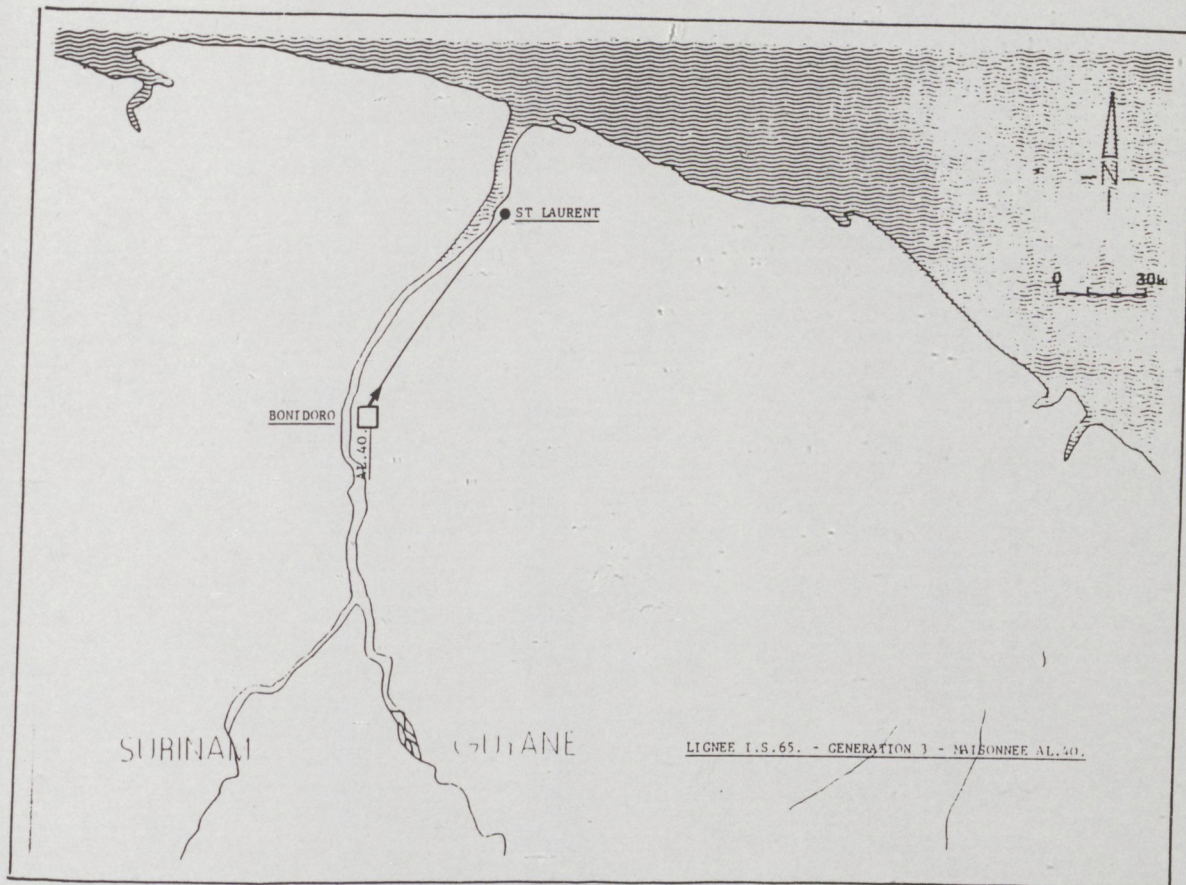


Fig. 52. Trajectoires résidentielles - Famille A.L.40. Génération 3.

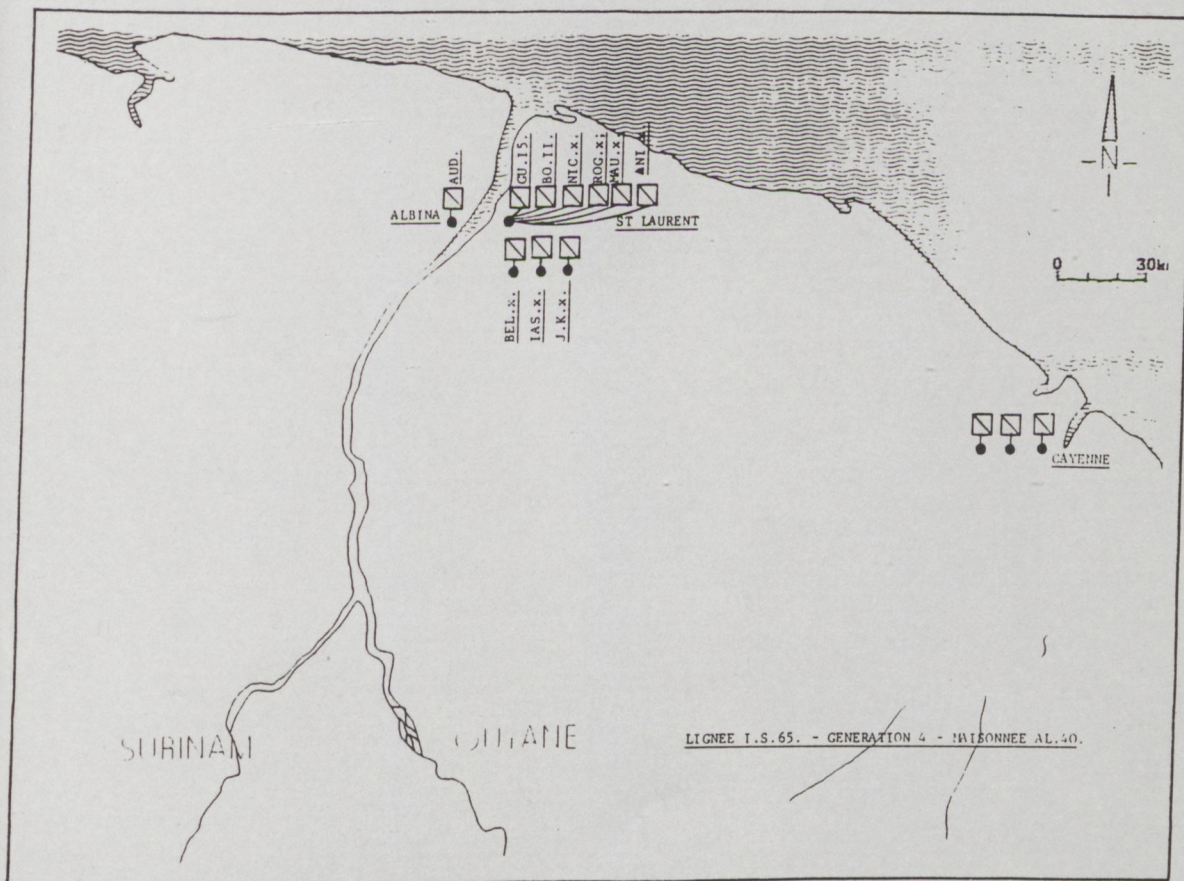


Fig. 52. Trajectoires résidentielles - Famille A.L.40. Génération 3.

- Famille A.S.36 - Générations 3 et 4

Le groupe familial constitué par A.S.36 et ses enfants est de même structure que le précédent.

- Génération 3

La génération 3 n'est représentée que par A.S.36 elle-même, qui fait déjà partie des enfants d'I.S.65 nés à St Laurent.

A.S.36 réside à St Laurent, et tous ses enfants y sont nés. On peut donc considérer qu'elle fait partie de la "deuxième génération" des migrants Marrons, fixée en milieu urbain.

- Génération 4

Les enfants d'A.S.36 ont la particularité de vivre tous, durablement ou provisoirement, dans d'autres foyers.

Nés à St Laurent, deux d'entre eux demeurent hébergés à proximité de la mère, dans "l'unité de voisinage" de La Charbonnière.

L'un des enfants est élevé à Apatou, en milieu Marron, non Paramaka mais Djuka. Un autre des enfants d'A.S.36 vit dans une famille non Marronne, à St Laurent.

Le groupe familial ne comporte pas de 5e génération.

- Famille A.N.30 - Générations 3 et 4

La structure de la famille d'A.N.30 est de même type que les deux précédentes, avec de nombreux conjoints et un éclatement des foyers résidentiels des enfants.

- Génération 3

Il s'agit d'A.N.30 seulement, née à Apatou, c'est-à-dire dans un village Marron, non Paramaka, mais Boni.

Comme les sujets précédents, A.N.30 réside à St Laurent, mais à l'inverse des foyers précédemment décrits, n'y semble pas fixée de façon stable.

- Génération 4

Les sujets de la génération 4 sont des enfants de 13 à 1 an. Aucun d'entre eux n'est élevé par sa mère, et les foyers d'accueil sont dispersés de Cayenne à Paramaribo, Apatou, et St Laurent.

On remarquera également la dispersion des lieux de naissance, qui sont partagés entre Albina, St Laurent et Cayenne.

- Famille SHI et NAM - Générations 3 et 4

Il s'agit de deux foyers fixés à St Laurent.

- Génération 3

Nées et fixées à St Laurent, ces deux filles d'I.S.65 font bien partie, comme A.S.36 de la "deuxième génération" de migrants Marrons intégrée au milieu urbain côtier.

- Génération 4

Elle n'est représentée que par les enfants de l'un des foyers, SIII, fixé à St Laurent.

- Famille ELE, BEI, AE.25 - Générations 3 et 4

Ces trois foyers sont caractérisés par un déplacement plus ample que les précédents qui opère une fixation au delà du site d'accueil de la lignée migrante.

Ces trois foyers ont dépassé la fixation à St Laurent du Maroni pour s'établir dans les grandes villes côtières.

- Génération 3

L'une des représentantes de la génération 3 est encore née en pays Paramaka, mais elle réside au Surinam, à Paramaribo.

Les deux autres soeurs sont nées à St Laurent, mais vivent à Kourou et Cayenne.

La trajectoire migratoire part maintenant de St Laurent, pour ces deux sujets.

- Génération 4

L'éclatement des lieux de naissance des enfants de la génération 4 est très symptomatique du déplacement Marron vers les grands centres urbains, Paramaribo, Kourou, Cayenne.

Cette "troisième génération" paraît de ce fait de plus en plus détachée de l'origine territoriale Paramaka de la lignée.

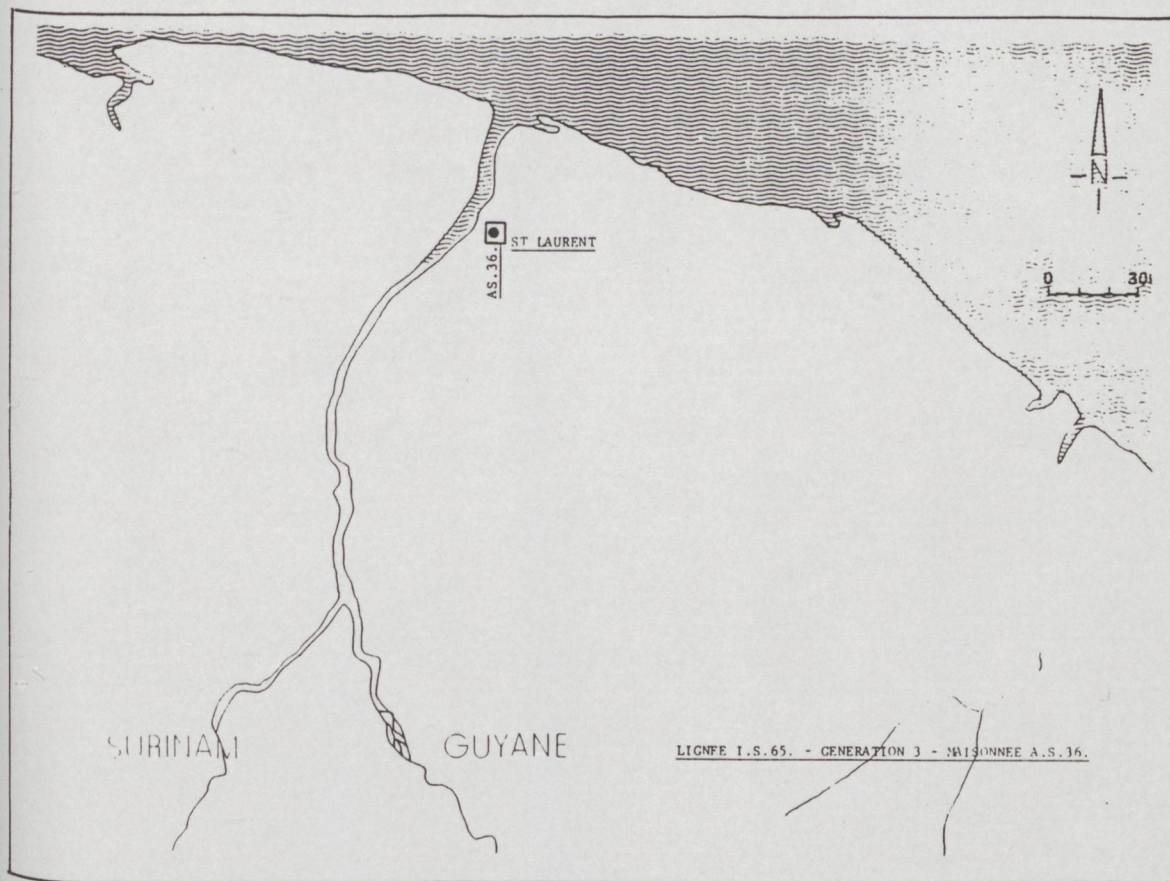


Fig. 54. Trajectoires résidentielles - Famille A.S.36. Génération 3.

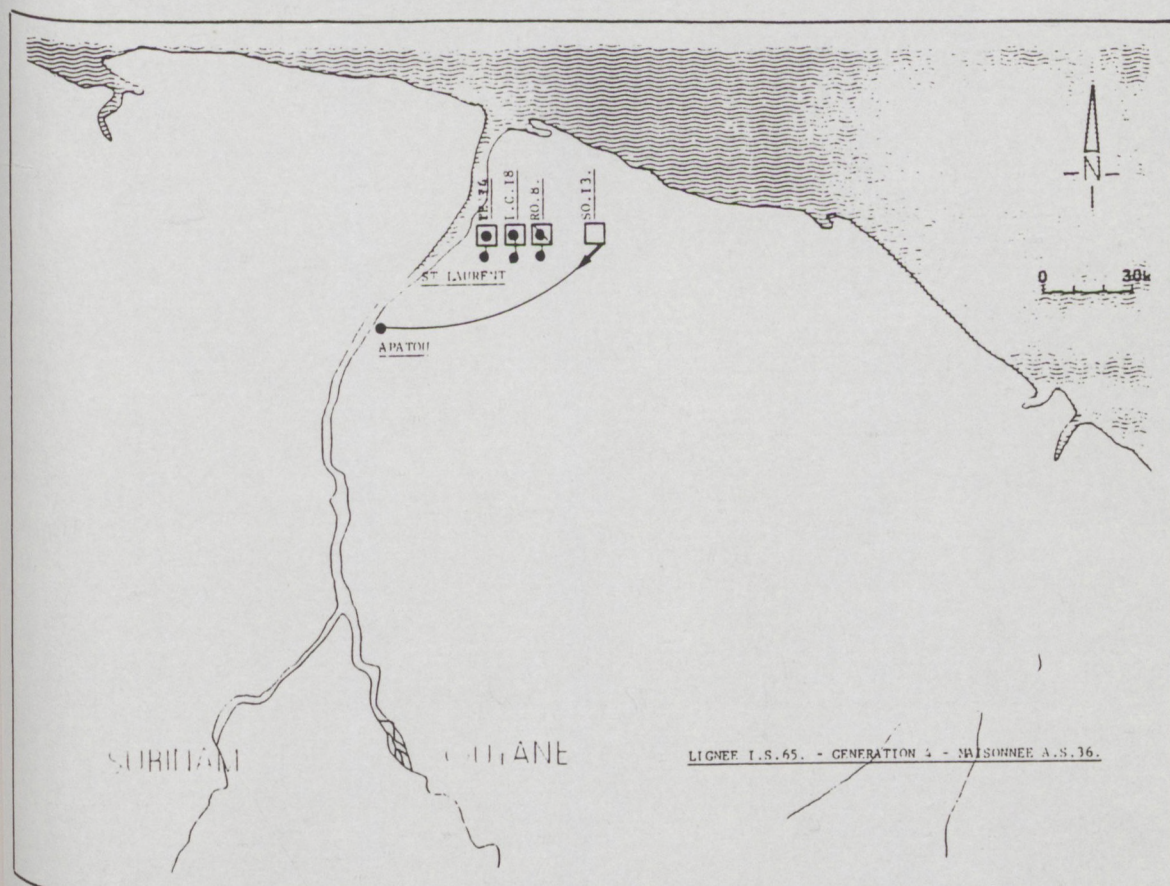


Fig. 55. Trajectoires résidentielles - Famille A.S.36. Génération 4.

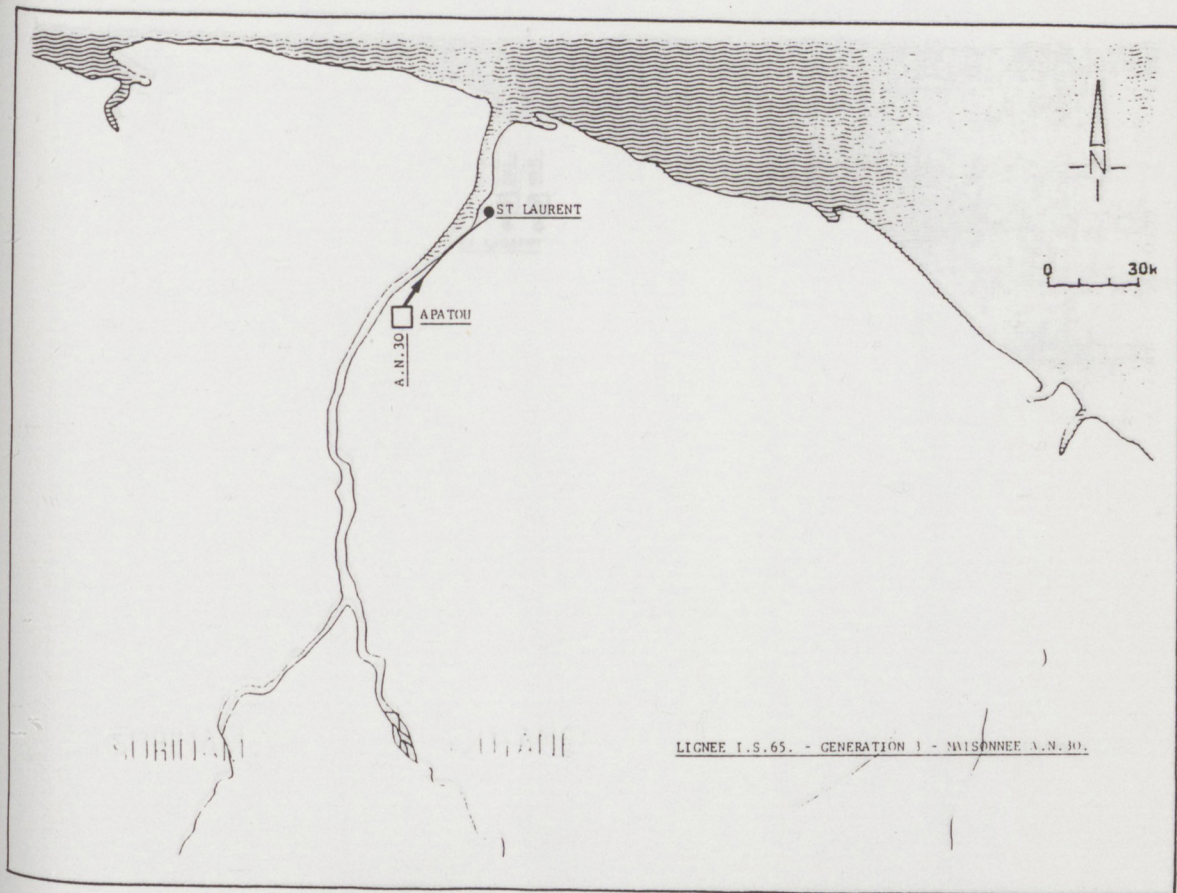


Fig. 56. Trajectoires résidentielles - Famille A.N.30. Génération 3.

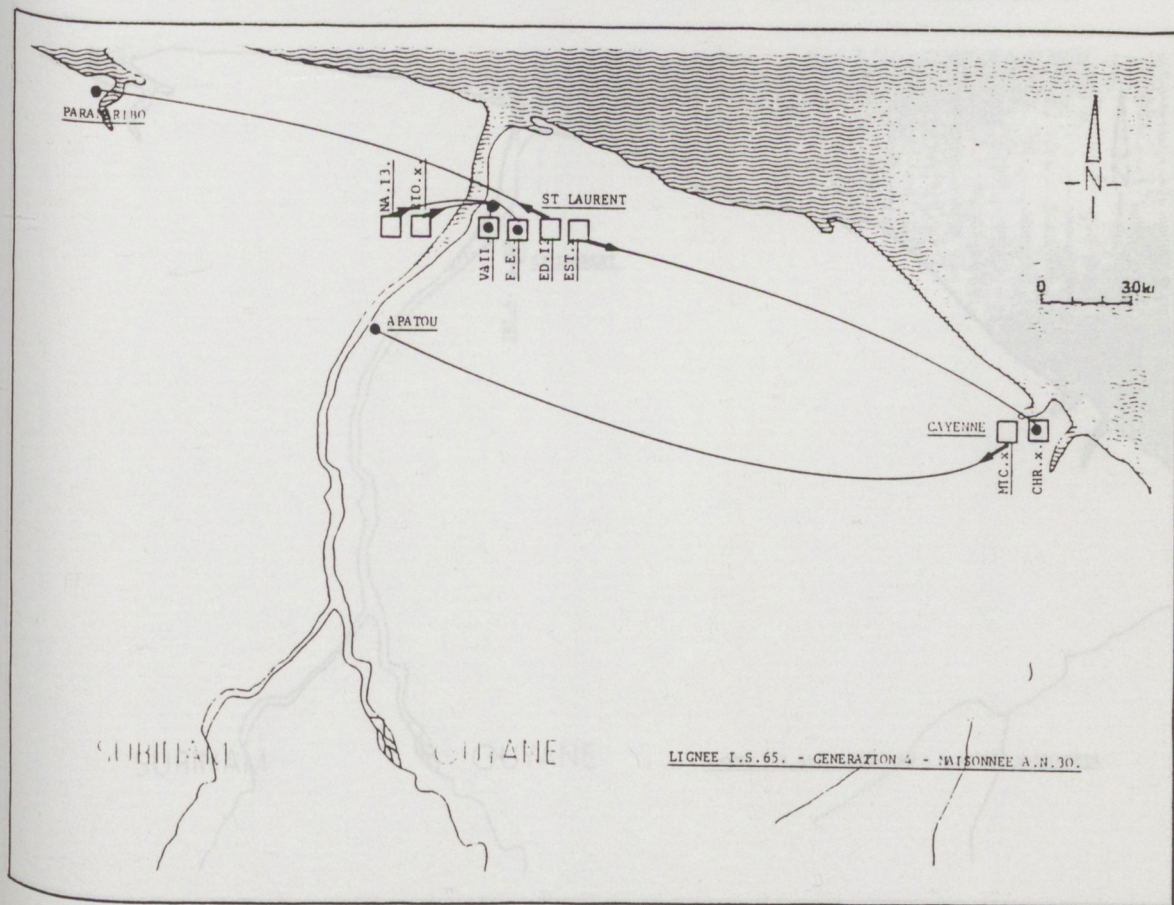


Fig. 57. Trajectoires résidentielles - Famille A.N.30. Génération 4.

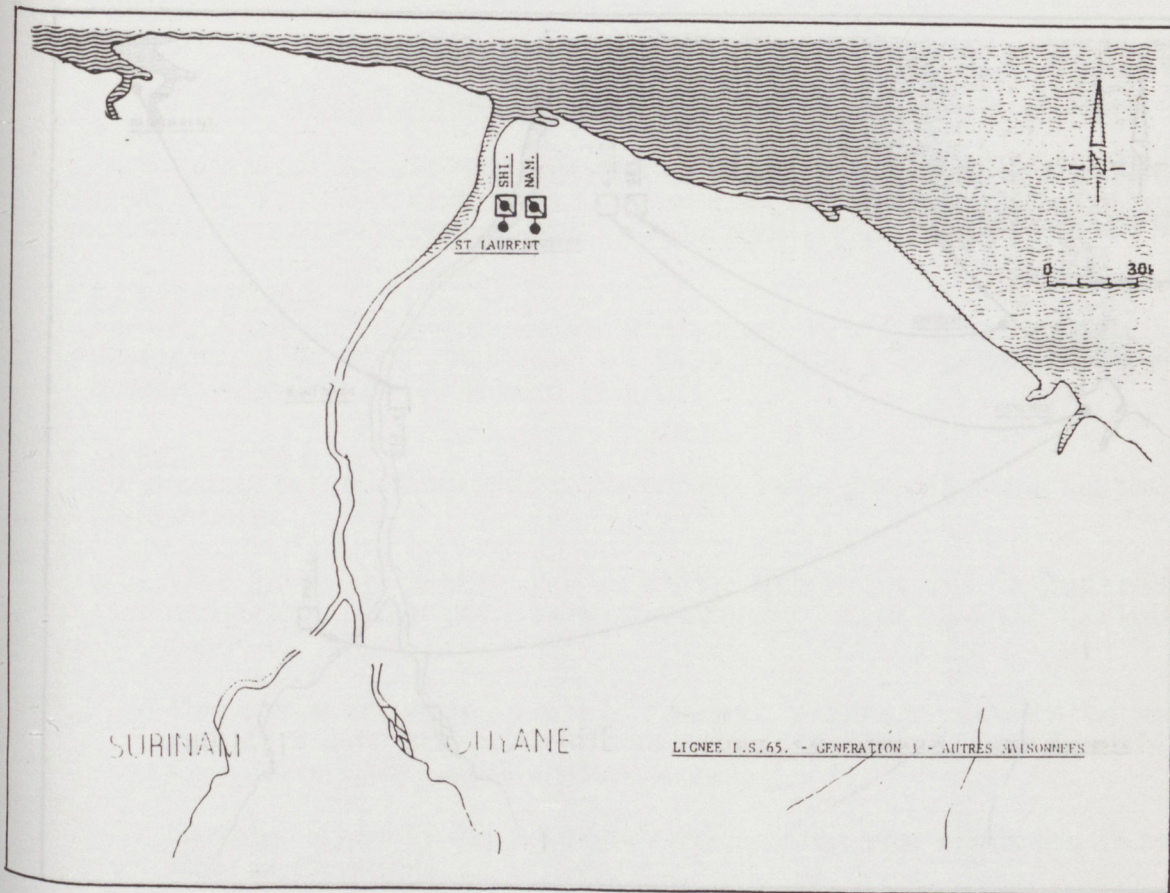


Fig. 58. Trajectoires résidentielles - Familles SHI, NAM. Génération 3.

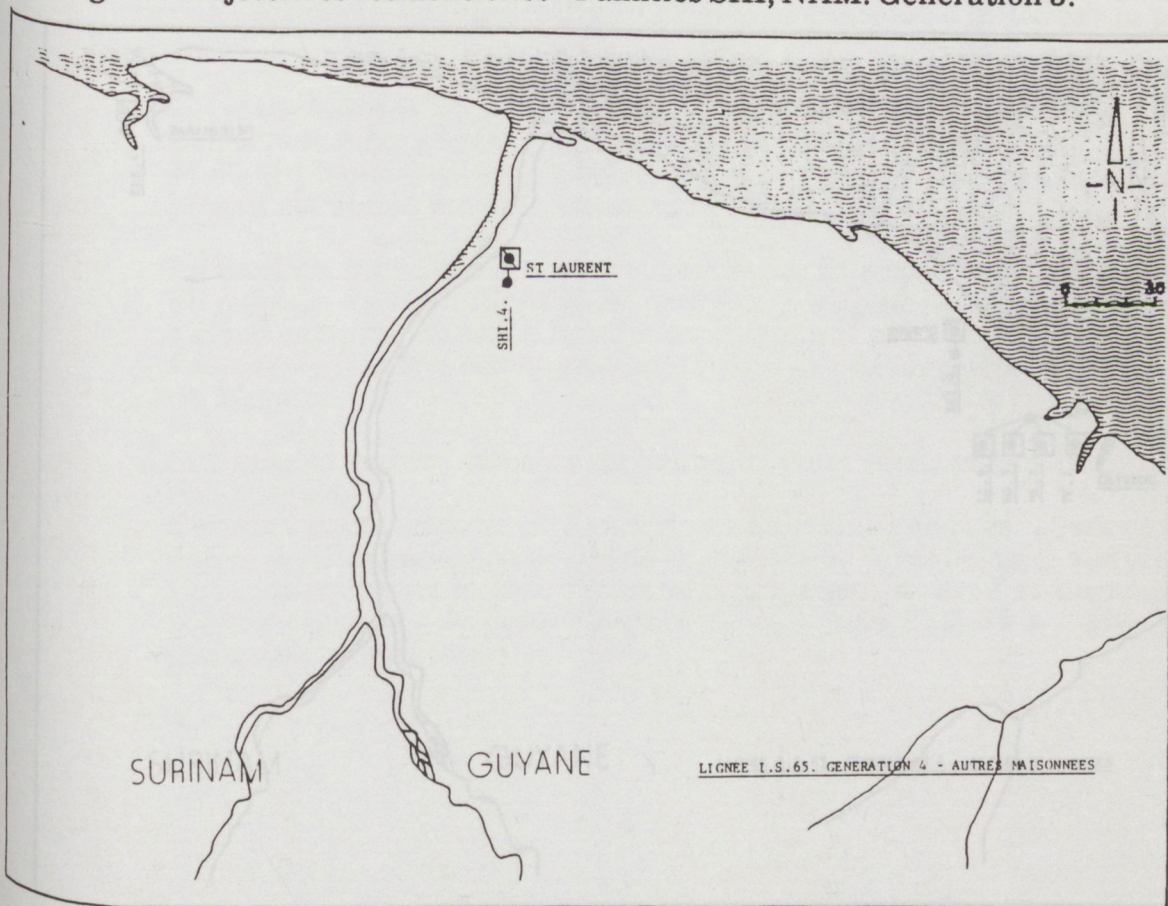


Fig. 59. Trajectoires résidentielles - Familles SHI, NAM. Génération 4.

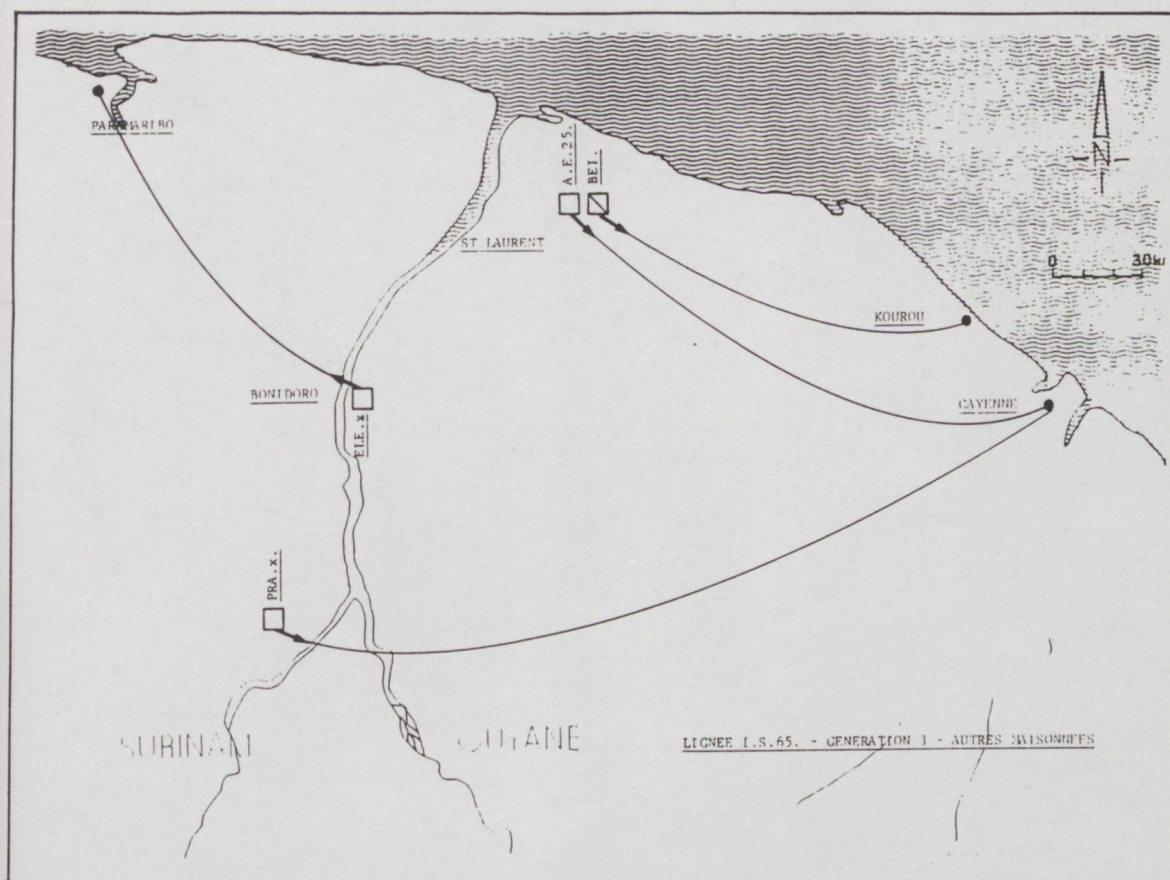


Fig. 60. Trajectoires résidentielles - Familles ELE, BEI, A.E.25. Génération 3.

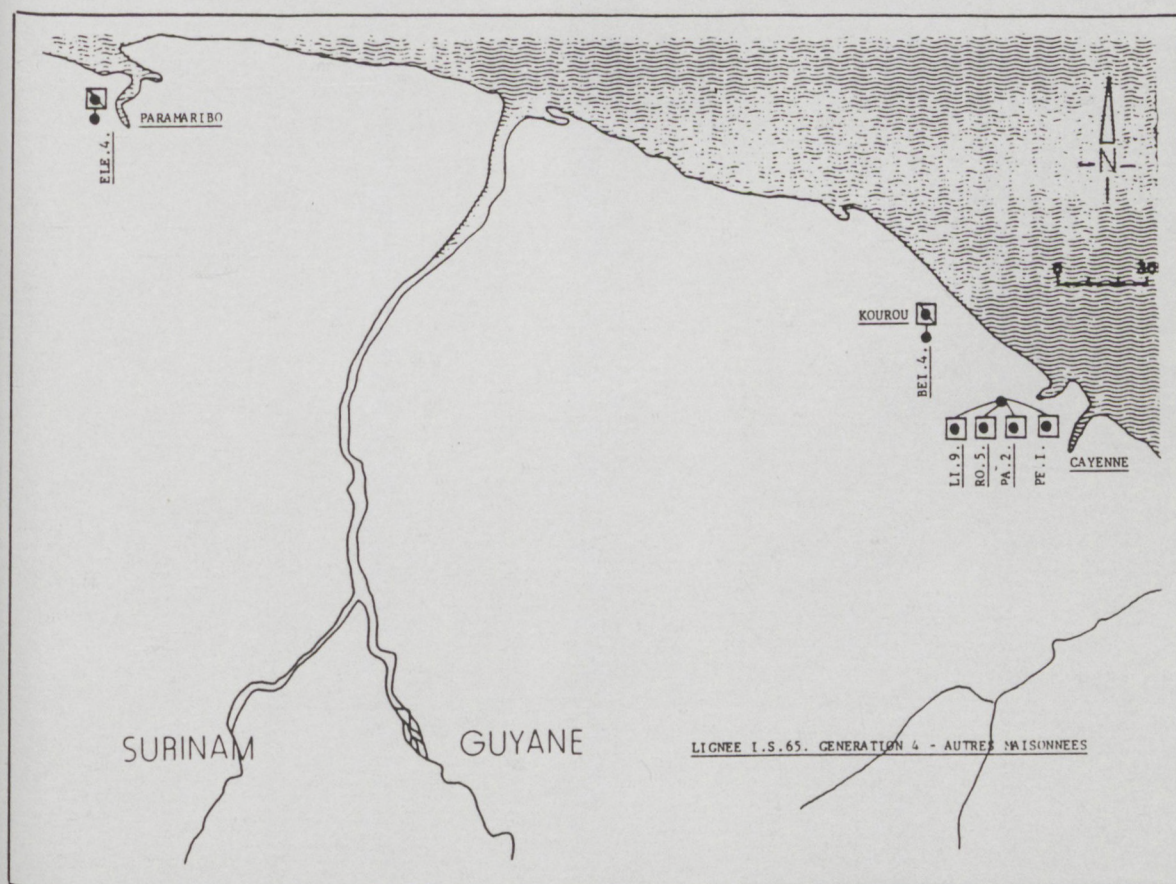


Fig. 61. Trajectoires résidentielles - Familles ELE, BEI, A.E.25. Génération 4.

4.3.3.3. Trajectoires résidentielles par génération

Les groupes familiaux peuvent présenter des cohérences particulières de trajectoires migratoires. Toutefois, c'est plutôt à l'échelle des générations que des polarisations caractéristiques des cycles résidentiels des migrants apparaissent.

- La génération 2

Le couple migrant d'origine a suivi une trajectoire simple, qui consistait dans le déplacement du foyer résidentiel du pays Marron à la première ville côtière accessible, St Laurent du Maroni. (Fig. 62).

- La génération 3

On constate parmi les sujets de la génération 3 une diversification des trajectoires résidentielles.

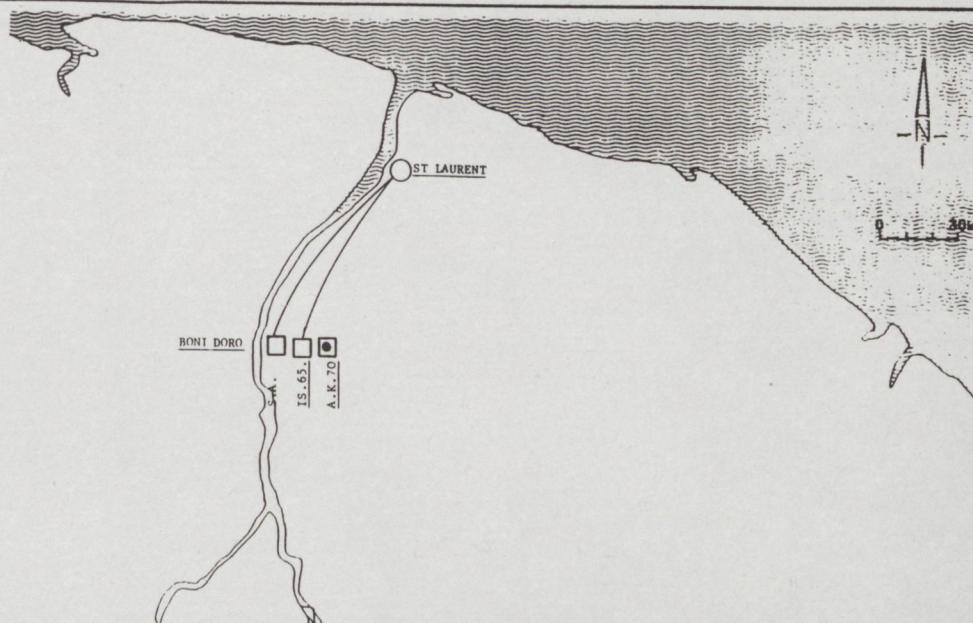
- Une partie du groupe suit la même trajectoire que la génération des ascendants ; les sujets, nés en pays Marron, créent un foyer résidentiel à St Laurent.
- Une partie des sujets, née à St Laurent, y demeure établie. La migration initiale a donc engendré un déplacement vers la côte, qui a stabilisé des foyers dans cette première ville d'accueil.
- Certains foyers se déplacent vers les villes plus éloignées, Paramaribo, Kourou, Cayenne.

- La génération 4

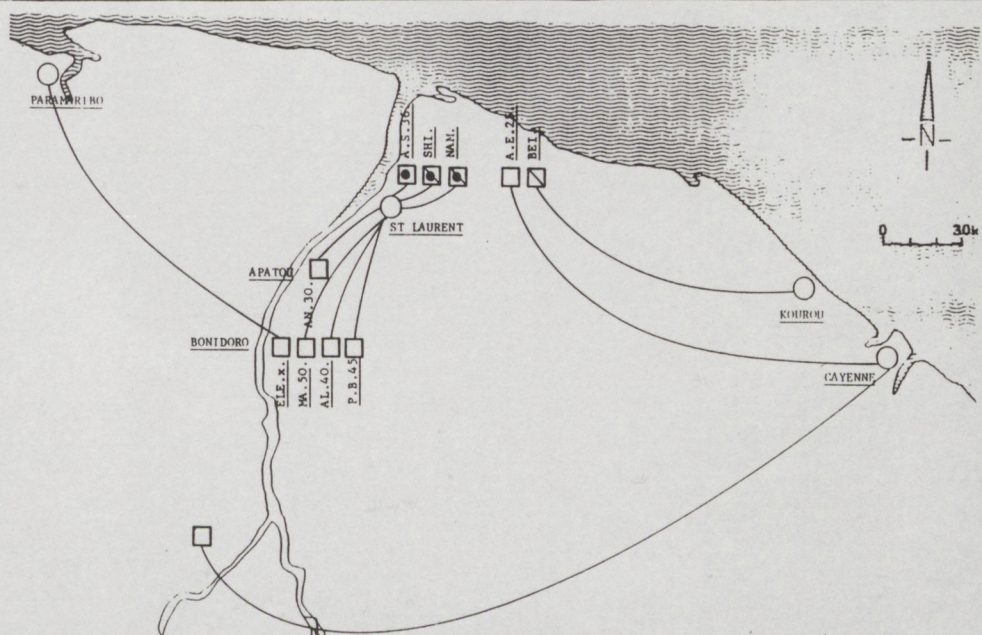
La génération des petits-enfants du couple initial illustre pleinement les effets de dispersion résidentielle consécutifs au processus migratoire initié par la première génération.

- Le rattachement au pays Marron d'origine est encore visible, certaines naissances y demeurant localisées, et un foyer y étant créé. Mais ce phénomène paraît marginal, en regard de l'importance des autres pôles d'attraction des descendants du couple migrant initial.
- La fixation à St Laurent est prédominante. Elle concerne un grand nombre de sujets, nés et résidant à St Laurent. L'aire de fixation de St Laurent s'étend marginalement à la ville d'Albina, qui semble faire ainsi partie de l'espace de fixation des migrants Marrons, au débouché du bassin d'habitat du Maroni.
- Les grands centres urbains deviennent, pour cette génération, des pôles résidentiels. Certains sujets issus de St Laurent, s'établissent dans des foyers développés dans ces villes, mais une partie de la génération 4, est déjà née sur place. Cayenne constitue le pôle d'attraction principal, Kourou et Paramaribo les pôles secondaires de cette diaspora de la lignée d'I.S.65 au niveau de la quatrième génération.

Trajectoires résidentielles
Génération 2.



Trajectoires résidentielles
Génération 3.



Trajectoires résidentielles
Génération 4.

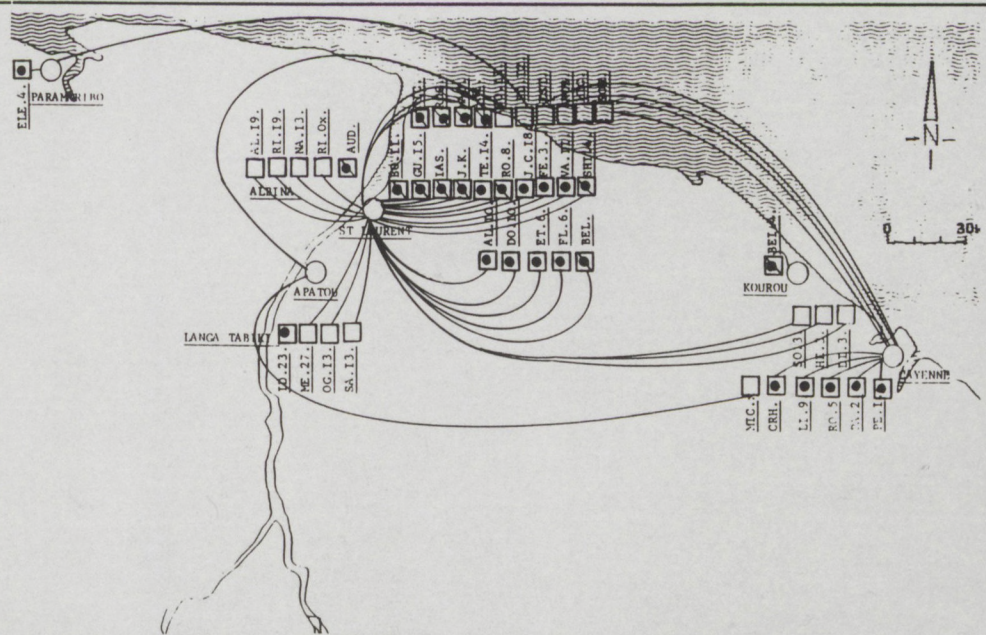


Fig. 69. Comparaison des trajectoires résidentielles par génération de la lignée I.S.65, toutes familles confondues - Générations 2, 3, 4.

CONCLUSION

SIGNIFICATION SOCIALE DU PAUPERISME
DE L'HABITAT MARRON CONTEMPORAIN

CONCLUSION : SIGNIFICATION SOCIALE DU PAUPERISME DE L'HABITAT MARRON CONTEMPORAIN

Traditionnellement, les Noirs Marrons effectuaient de nombreux déplacements hors de leurs villages d'origine, sans pour autant que leur inscription dans les structures de leur société en fût modifiée.

Dans une certaine mesure, n'en serait-il pas de même pour les migrants qui, plus massivement et plus durablement semblent s'établir, sans se fixer vraiment, dans les régions côtières depuis une trentaine d'années ?

Multiplicité des résidences et mobilité des personnes

Parmi les migrants, un petit nombre de personnes dispose d'un emploi permanent. Seuls, quelques salariés des administrations, ou des personnes issues d'une première génération de migrants et mieux intégrés à la société guyanaise que les arrivants récents, peuvent être considérés comme disposant d'une insertion économique stable dans les régions côtières.

Mais la majorité des migrants actuels est composée de personnes à la recherche de travaux temporaires. En fonction des possibilités d'emploi, cette population se déplace donc dans l'espace économique côtier, un peu comme les piroguiers cabotaient sur le Maroni au gré des chargements lorsque cette activité représentait le motif principal de mobilité des villageois traditionnels.

Les migrants actuels sont, de ce fait amenés à multiplier leurs sites de résidence, pour s'adapter à ces fluctuations des opportunités de travail. Sur une période de dix années ou plus de déplacements, un migrant Marron aura ainsi tenté de résider en différents lieux, et fixé temporairement son groupe familial dans plusieurs d'entre eux.

A ces trajets motivés par la recherche de gains monétaires s'ajoutent les déplacements liés au maintien d'une agriculture de forêt, sur les abattis villageois, ou sur de nouveaux sites ouverts dans la région côtière à proximité de l'une des résidences du groupe familial.

En outre les migrants effectuent des retours occasionnels à leurs villages d'origine ou dans des villages fluviaux pour participer à divers événements d'ordre social, cérémonies ou fêtes.

En raison de cette grande mobilité des personnes, la notion de "résidence" doit être considérée avec certaines précautions. En particulier, les habitations périurbaines constituées à St Laurent, telles que nous avons pu les observer, ne doivent pas être assimilées, même lorsqu'un groupe domestique semble l'habiter "en permanence", nécessairement à une habitation de fixation.

Pour les personnes nées dans des villages de l'intérieur, la case urbaine n'est qu'un abri parmi d'autres, satisfaisant temporairement aux besoins du séjour actuel dans la région côtière, en tel ou tel site.

Ceci est tout particulièrement vrai pour la population masculine active.

Mais la population féminine est elle-même relativement mobile, rattachée aux villages d'origine par des déplacements de toute nature.

Les enfants et adolescents semblent également suivre les mouvements des adultes, la fixation scolaire en ville apparaissant comme relativement récente pour les jeunes migrants.

Cette extrême mobilité explique le caractère précaire des établissements spontanés dont l'édification, l'amélioration et l'entretien ne constituent pas nécessairement un objectif prioritaire pour une maisonnée soumise à une trajectoire résidentielle aléatoire.

Le modèle culturel du logement

Le misérabilisme des constructions spontanées de St Laurent n'est pas seulement imputable au rôle de transit des habitations édifiées par des migrants très mobiles. La pauvreté des réalisations actuelles s'explique aussi par l'abandon des anciens savoirs constructifs et par le recours à de nouveaux modes d'édification moins bien maîtrisés par les Noirs Marrons, et inspirés des constructions artisanales créoles, gyanaises ou surinamiennes.

La dégradation de la qualité d'édification est d'ailleurs sensible non seulement dans les sites insalubres de St Laurent, mais aussi dans les villages planifiés et même dans les villages traditionnels, là où les nouveaux modèles d'habitation se substituent aux anciennes cases, tandis que les demeures traditionnelles demeurent de plus en plus à l'abandon.

- Traditionnellement, l'investissement consenti par un villageois dans l'édification d'une résidence était de l'ordre d'un apport en travail.

Les matériaux provenaient du milieu naturel, et c'est en jours de travail consentis et échangés au sein du groupe de parenté que pouvait s'estimer le coût d'une habitation.

Le procès de production d'une unité de logement correspondait à un modèle technique maîtrisé, soit un mode constructif par charpente mortaisée.

Cette connaissance du savoir-bâtir était partagée par l'ensemble de la population, comme celle du savoir-décorer, appliquée à l'embellissement symbolique de l'habitation.

L'acte d'édification, selon le modèle traditionnel, participait de l'autonomie économique des sociétés Marronnes comme de leur autonomie culturelle relative. Nous avons souligné ci-dessus que la forme même des habitations "traditionnelles" pouvait être dérivée des modèles coloniaux des quartiers d'habitations des esclaves. Mais du moins la réalisation des cases Marronnes anciennes n'était-elle pas dépendante des apports extérieurs en matériaux ou travail spécialisé.

- Les nouvelles habitations impliquent un procès de production un peu différent, tout en maintenant contradictoirement le recours presque exclusif à l'auto-construction.

Les matériaux proviennent d'entreprises de fabrication auxquelles il faut acheter planches de scierie, tôles, châssis ouvrants en verre et aluminium éventuellement.

La mise en oeuvre de ces matériaux de construction est effectuée soit directement par l'habitant, soit en rémunérant partiellement des tâcherons peu qualifiés. De ce fait, l'assemblage des charpentes comme l'exécution des remplissages, murs et cloisons, et l'insertion des percements aboutissent à des réalisations médiocres.

L'embellissement décoratif est rarement pratiqué sur ces nouveaux matériaux qui ne constituent pas un support habituel pour les anciens décors.

Il semble tout à fait évident que le migrant Marron, conditionné par un modèle de référence à la gratuité de la réalisation de l'habitation, ne peut d'emblée admettre, quand bien même ses ressources le lui permettraient, d'effectuer, outre l'achat de matériaux, d'importantes dépenses pour leur mise en oeuvre.

Même dans le cas d'un chantier impliquant le recours aux techniques du béton, observé à La Charbonnière en 1986, la mise en oeuvre s'effectuait par une main d'oeuvre non qualifiée, soulignant à la fois le désir de conquérir une technique de construction considérée comme supérieure, la construction "en dur", et le refus de passer par les circuits artisanaux commerciaux de production. (Pl. 18).

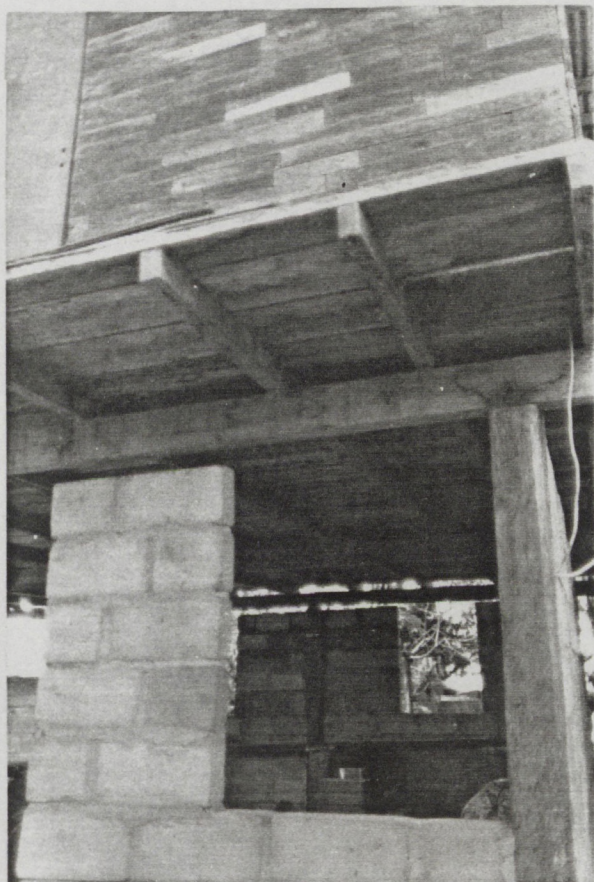
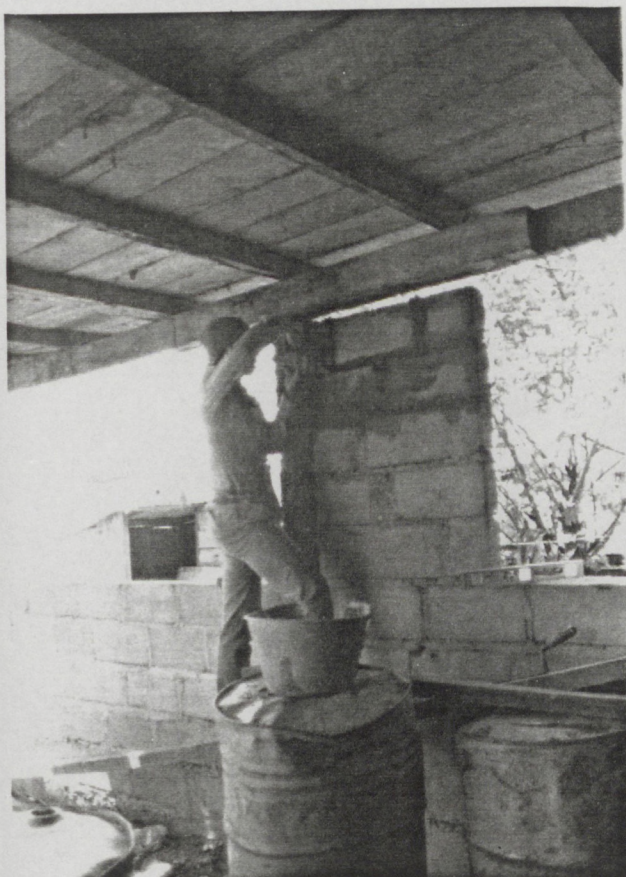
Il semble exister une contradiction entre l'évolution des modèles d'aspiration à une forme moderne de logement et l'attachement à l'ancien processus social de production autonome de l'habitation, contradiction concrétisée par la réalisation de constructions sans qualité.



B

A

C



Pl. 18. Construction d'une maison associant des murs de parpaings à rez de chaussée et un étage en bois, à La Charbonnière.

A. Le volume d'ensemble de l'habitation et la superposition des deux structures.

B. Mise en oeuvre des parpaings par un tâcheron Marron.

C. Détail de l'assemblage bois/parpaings.

Photos A.H. 1986.

Formes d'implantation et identité culturelle des migrants

Les établissements spontanés se sont développés sous forme diffuse et sous forme groupée. La signification sociale de l'isolement comme des formes de groupement apparaît comme variable, correspondant à des attitudes opposées à l'égard des solidarités communautaires.

• Les quartiers ethniques

Dans les établissements spontanés péri-urbains, où les migrants Marrons se sont regroupés, la formation des sites ne correspond qu'à un voisinage de fait, et non à un voisinage ordonné par les règles coutumières de l'apparentement.

Cependant, plusieurs observations viennent tempérer l'apparente anomie de ces regroupements.

Il faut tout d'abord souligner la relative cohésion de ces quartiers Marrons juxtaposant les groupes de diverses origines. Les Marrons se sont ici établis ensemble, c'est-à-dire à l'écart des quartiers urbains, à l'écart des populations non Marronnes. La tolérance au voisinage des divers groupes ethniques se manifeste par une forte imbrication des constructions effectuées par les Marrons de différentes origines. Cette tolérance ne suscite pas pour autant d'échanges domestiques. Ceux-ci sont limités aux groupes de parenté et aux membres de la même ethnie.

Le maintien des solidarités traditionnelles entre groupes apparentés s'exprime tantôt par la formation de voisinages privilégiant l'implantation contiguë des membres d'une même lignée, même si le groupement de fait intègre aussi des migrants d'origine différente, tantôt par le maintien d'échanges domestiques réguliers entre les personnes les plus directement apparentées.

Cependant, ces quartiers ethniques ne peuvent être assimilés à des établissements villageois traditionnels, dans la mesure où en dépit de la relative permanence des comportements institutionnels traditionnels, ils procèdent d'un mode de formation sans rapport avec la définition sociale et spatiale de l'habitat traditionnel.

La première caractéristique qui exclut le concept même de "village" est l'absence de maîtrise territoriale des groupements migrants sur leurs sites résidentiels.

A l'inverse, les Marrons sont ici tolérés, sur des sites qu'ils se sont appropriés dans des zones régies de longue date par le droit foncier ordinaire, et non par l'usage coutumier comme les anciens territoires de l'intérieur.

Ensuite, le groupe résident est un amalgame non structuré politiquement, même si ponctuellement se reforment des solidarités de voisinage et d'apparentement à l'intérieur d'une même ethnie. De ce fait, il ne peut développer de régulation sociale globale.

Enfin, les sols occupés par les migrants ne possèdent aucun caractère de sacralisation collective, même si ponctuellement, certains éléments rituels y ont cependant été implantés.

• L'habitat diffus auto-construit

Cette forme d'implantation a précédé les regroupements en "quartiers ethniques" qui ne constituent qu'un aspect relativement récent des modes résidentiels adoptés par les migrants Marrons.

Le fait de construire, à proximité de l'agglomération, une case dans un site déforesté à cette intention, n'est pas sans évoquer la création des habitations de culture par les Noirs Marrons, dans le système traditionnel d'habitat fluvial. L'habitation de culture traditionnelle à l'écart du village, apparaît effectivement comme "isolée". Mais les personnes qui y résident, parfois durablement, sont toutefois rattachées socialement à leur village d'origine.

De même, les migrants adoptant ce mode de résidence isolée peuvent maintenir, en dépit d'un long séjour sur la côte guyanaise, un rattachement social exclusif à leur village d'origine.

Mais, pour certains migrants, le choix d'une habitation isolée correspond à une volonté de rupture avec les liens communautaires. Ces derniers passeront alors volontiers d'une résidence isolée à une résidence intégrée au milieu urbain.

Enfin, certains migrants refusent la promiscuité entre groupes ethniques d'origine diverse qui caractérise les regroupements péri-urbains et choisissent de créer de petites unités de logement isolées ou groupées par petits ensembles homogènes, à l'écart des grandes communautés pluri-ethniques Marronnes, préservant ainsi une spécificité culturelle.

- L'habitat intégré au parc ordinaire

Parmi les cas étudiés à St Laurent, plusieurs situations tout à fait opposées dans leur signification sociale témoignent de la diversité des motivations d'un habitat urbain ordinaire.

Pour certains groupes domestiques, il représente une étape d'assimilation culturelle et économique à la société guyanaise créole, impliquant une rupture relative ou totale des liens communautaires avec la société Marronne d'origine.

Pour d'autres, il s'agit d'une étape au contraire significative de l'exclusion économique la plus totale de cette société urbaine créole.

L'implantation de l'habitat spontané suggère donc que les migrants n'ont pas reconstitué leurs formes antérieures d'appropriation spatiale dans les établissements nouveaux.

Leur rattachement social et symbolique aux villages d'origine prévaut encore pour la grande majorité des sujets résidant dans la région côtière sur leur nouvelle insertion dans l'espace urbain guyanais.

Mais les générations suivantes, formées d'enfants nés hors des villages d'origine, et scolarisés dans les zones urbaines, sont susceptibles de voir s'estomper ces liens avec les territoires d'origine, au profit d'une véritable assimilation à la société globale guyanaise.

BIBLIOGRAPHIE - LISTE DES FIGURES - LISTE DES PLANCHES

CLASSEMENT THEMATIQUE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La présentation thématique des références bibliographiques a pour objet de situer notre problématique par rapport à divers domaines d'étude et champs disciplinaires complémentaires.

Les clivages principaux de la documentation utilisée sont d'une part la distinction entre les ouvrages relevant de l'urbanisme et l'architecture d'une part et des sciences sociales d'autre part, ainsi que la division entre les travaux d'ordre général ou fondamental et les études locales.

SECTION I. URBANISME ET ARCHITECTURE

1.1. Architecture vernaculaire - Etudes générales

Les hypothèses de notre recherche sur l'habitat Marron s'inscrivent dans un courant de recherche fondamentale sur les architectures vernaculaires qui, depuis les travaux pionniers du "Vernacular Architecture Group" britannique de 1956, a connu un développement international considérable. Nous ne mentionnons ici que quelques travaux représentatifs de ce domaine.

1.2. Analyse morphologique et théorie architecturale

A ce domaine des architectures vernaculaires ou spontanées, nous appliquons des modes de lecture structurés par l'apport des études italiennes sur la typologie urbaine. C'est pourquoi nous renvoyons ici à divers auteurs qui, depuis les analyses de S. Muratori, ont, en Italie, poursuivi l'étude de la formation du bâti avec des conceptualisations parfois divergentes, mais toujours fécondes.

1.3. Techniques spécifiques d'analyse spatiale

De façon plus instrumentale, cette rubrique mentionne quelques documents méthodologiques traitant de techniques spécifiques d'analyse de l'espace, appliqués à l'étude urbaine, comme la photo-interprétation, mais aussi la cartographie thématique, l'analyse perspective séquentielle et l'analyse plastique des sites et paysages.

1.4. Architectures vernaculaires - Aire caribéenne - Ile de La Réunion

A l'exception des travaux de J. Berthelot, il existe peu de sources françaises traitant de l'architecture populaire traditionnelle de la Caraïbe. Un certain nombre de travaux d'origine anglaise et américaine existent, comme le signale David Buisseret, mais nous n'avons pas encore pu consulter ces ouvrages. Aussi mentionnons-nous les études disponibles, traitant principalement des Antilles françaises. Les analyses effectuées sur le petit bâti traditionnel ou spontané de l'Ile de La Réunion montrent les fortes analogies entre la construction créole antillaise et réunionnaise, c'est pourquoi nous les avons également mentionnées.

1.5. Etudes d'aménagement de l'habitat spontané - Départements d'Outre-Mer

De même, pour des raisons historiques et politiques, les interventions d'aménagement concernant l'habitat spontané procèdent d'une logique commune à l'ensemble des D.O.M., en dépit d'orientations plus ou moins spécifiques dans chacun des départements. Une analyse portant sur l'Ile de la Dominique a également été prise en compte, en raison de l'analogie des formations décrites avec elles des départements français.

1.6. St Laurent du Maroni

Notre analyse de la situation du bâti spontané Marron dans l'agglomération de St Laurent se fonde principalement sur l'analyse de documents cartographiques complétée par notre connaissance du terrain. Les documents historiques conservés aux Archives d'Outre-Mer permettraient de développer une étude plus approfondie, mais nous ne renvoyons ici qu'à quelques informations de base, utilisées dans notre recherche.

SECTION II. SCIENCES SOCIALES

Les sources mentionnées dans cette section désignent quelques thèmes généraux correspondant à notre approche de l'évolution de l'habitat Marron de Guyane, soit "l'ethnicité", l'anthropologie de l'espace, et la description des processus d'urbanisation.

Les études locales portant sur la Guyane sont classées par domaine.

2.1. "Ethnicité"

Sous ce terme s'inscrivent divers courants de pensée scientifiques ou humanistes ayant pour objet commun de mettre à jour les problèmes politiques et culturels posés par la coexistence des minorités ethniques traditionnelles et des états modernes, dans le contexte du développement post-colonial.

C'est pourquoi nous renvoyons ici autant aux travaux de P. Clastres ou B. Barret Kiregel concernant l'état de droit qu'aux manifestes de groupements de défense des minorités comme le GRAL de Toulouse.

2.2. Anthropologie de l'espace

Issue des recherches convergentes d'architectes, d'ethnologues, et de sociologues urbains, l'anthropologie de l'espace apparaît comme un domaine d'étude relativement nouveau. Nous signalons ici quelques travaux emblématiques de ce champ de recherche dont la spécificité commence d'être reconnue.

2.3. Processus d'urbanisation

Les migrations ville-campagne et la formation spontanée d'habitat péri-urbain sont au coeur du phénomène que nous étudions. Les conséquences urbanistiques et culturelles du déplacement constituent un thème d'étude fondamentale considérable. Aussi n'avons-nous cité dans cette bibliographie thématique que quelques ouvrages représentatifs des multiples directions de recherche développées sur les processus d'urbanisation, à titre de rappel de l'acquis scientifique existant dans ce domaine très développé d'étude.

2.4. Références particulières aux études Caribéennes

Parmi les travaux consacrés à l'aire culturelle caribéenne, nous avons sélectionné des études en relation directe avec la problématique de notre recherche. Elles ont trait à la description de l'habitation traditionnelle populaire, à la vie sociale et aux perspectives d'urbanisation des métropoles.

2.5. Etudes Guyanaises

Souhaitant placer notre étude dans le contexte de l'évolution de la région guyanaise, nous faisons ici appel à des études relevant de champs disciplinaires différents, qui sont classés en rubriques particulières.

2.5.1. Histoire de la Guyane

Nous réunissons ici des analyses et quelques références à des documents-sources.

2.5.2. Sociologie et géographie humaine

Parmi les recherches consacrées à la société guyanaise, nous avons retenu de préférence celles qui traitaient des migrations et des relations ethniques.

2.5.3. Essais politiques

Les contradictions de la société guyanaise sont dans ces ouvrages exposées sans le recours à une conceptualisation scientifique, mais les positions et les faits n'en sont pas moins une source précieuse d'information sur le contexte institutionnel et sa dynamique spécifique.

2.5.4. Ethnicité et minorités ethniques guyanaises

Le débat général sur le statut politique et culturel des minorités face aux structures étatiques et au développement trouve en Guyane un écho particulièrement sensible, comme en témoignent les prises de position de divers chercheurs, que nous mentionnons ici.

2.5.5. Etudes ethnographiques des sociétés Marronnes

Les sociétés de marronnage de Guyane française et du Surinam ont principalement été étudiées par des chercheurs d'origine hollandaise et américaine. Pour une bibliographie ethnographique de ces recherches, il convient donc de se reporter par exemple aux travaux de R. Price ou de S. De Groot.

Les études de J. Hurault, qui constituent l'essentiel de l'apport français à ce domaine, nous ont été particulièrement précieuses, dans la mesure où elles décrivent de façon développée l'occupation territoriale et le système d'habitat traditionnels des Boni de Guyane française.

2.5.6. Etudes ethnographiques des sociétés Amérindiennes

Ce domaine spécifique de recherche ethnographique n'a pas été pris en compte, dans la mesure où il concerne une situation ethnique bien différente de celle des Noirs Marrons étudiés. Nous citons simplement les articles de P. Grenand sur lesquels nous avons fondé notre interprétation comparative de l'abattis Marron et de l'abatis Wayâpi.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SECTION I. URBANISME ET ARCHITECTURE

1.1. Architectures vernaculaires - Etudes générales

- BRUNSKILL R.W., *Illustrated handbook of vernacular architecture*, Londres - ed. Faber and Faber - 1970
- DRUMMOND D., *Architectes des favellas*, Paris - ed. Dunod - 1981
- FRASER D., *Village planning in the primitive world*, New-York - ed. G. Brasiller (Col. Planning and Cities) - 1968
- GUIDONI E., *Architecture primitive*, Paris - ed. Berger Levrault - 1980 ed. originale Italie 1975 - Electa Editrice
- OLIVER P., *Shelter and society*, London - 1969
- WELLS Camille, edited by, *Perspectives in Vernacular Architecture. T.I.*, Columbia - ed. University of Missouri Press - 1987 ed. originale 1982
- WELLS Camille, *Perspectives in Vernacular Architecture. T.II.*, Columbia - ed. University of Missouri Press - 1986

1.2. Analyse morphologique et théorie architecturale

- AYMUNINO Carlo, *Il significato delle città*, Bari - ed. Editori Laterza - 1975 (Séminaires de Venise 1965)
- AYMUNINO C., BRUSATIN M., FABRI G., LENA M., LOVERO P., LUCIANETTI S., ROSSI A., *La città di Padova - Saggio di analisi urbana*, Rome - ed. Officina Edizioni - 1970
- AYMUNINO C., ROSSI A., *La formazione del concetto di tipologia edilizia*, Venise - Séminaire de l'Institut Universitaire d'Architecture de Venise - 1965
- BACON Edmund E., *Design of cities*, London - ed. Thames and Hudson - 1978 ed. originale 1967
- BERTRAND Michel J., *Architecture de l'habitat urbain - La maison, le quartier, la ville*, Paris - ed. Dunod - 1980
- CATALDI Giancarlo, *Hypothesis of a methodological scheme for a systematic study of the evolution and diffusion of human dwellings*, Berkeley - University of California, International Symposium "Traditional Dwellings and Settlements in a Comparative Perspective" April 7-10 1988
- CATALDI Giancarlo, *All'origine dell'abitare*, Firenze - ed. Università degli studi - 1986

- CATALDI Giancarlo, *Tipologie primitive - I tipi "radice"*, Firenze - ed. Università degli studi - 1982
- CHOAY Françoise, *La règle et le modèle - Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris - ed. Editions du Seuil - 1980
- DEVILLERS C., *Typologie de l'habitat et morphologie urbaine*, Architecture d'Aujourd'hui n° 174, Paris juill. 1974, pp. 18-22
- DUPLAY Claire et Michel, *Méthode illustrée de création architecturale*, Paris - ed. Editions du Moniteur, coll. Architectures Etudes - 1982
- HANNING Gerald, *La composition urbaine*, Cahiers IAURP, vol. 35, oct. 74
- LAISNEY F., *Morphologie urbaine et typologie architecturale*, Paris - ed. M.E.C.V., IERAU/CORDA - 1977
- MICARA Ludovico, PETRUCCIOLI Attilio, *Type, tradition and design - Short notes on methodology*, Rome - ed. University of Rome La Sapienza - 1987
- MURATORI Saverio, *Studia per una operanta studia urbana di Venezia*, Venise - ed. Istituto poligrafico dello stato - 1959, 2 vol.
- TEYSSOT Georges, Notes de lecture, *Architecture d'Aujourd'hui n° 174*, juillet août 1974
- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHÉ Michel, *Eléments d'analyse urbaine*, Bruxelles - ed. Archives d'Architecture Moderne - 1980
- RIBOULET Pierre, *Douze leçons sur la composition urbaine - Pour une généalogie de l'espace*, Paris - ed. ENPC - cours ronéotypé - 1981
- ROSSI Aldo, *L'architecture de la ville*, Paris - ed. L'Equerre - 1981 ed. originale Milano - CLUP - 1978

1.3. Techniques spécifiques d'analyse spatiale

- BURGER A., *Photographies aériennes et aménagement du territoire - L'interprétation des photographies aériennes appliquée aux études d'urbanisme et d'aménagement du territoire*, Paris - ed. Dunod - 1957
- CHEVALLIER R., *La photographie aérienne*, Paris - ed. A. Colin - 1971
- CLAVAL Paul, WIEBER J., *La cartographie thématique comme méthode de recherche*, Besançon - 1965
- CRU - Centre de Recherche d'Urbanisme, *Photographie aérienne et urbanisme*, Paris - ed. CRU - 1969
- CULLEN Gordon, *The concise towns cape*, Londres - ed. Architectural Press - 1961
- HUBLIN Anne, *Analysing aerial photographs of traditional Maroon settlements*, Berkeley - International Symposium "Traditional Dwellings and Settlements in a Comparative Perspective" - University of California, Berkeley April 7-10 1988

- JANTZEN E., *Traité pratique de perspective, de photographie et de dessin appliqué à l'architecture et au paysage*, Paris - ed. Editions de La Villette - 1983
- KENT Susan, *Analysing Activity Areas - An Ethnoarchaeological Study of the Use of Space*, Albuquerque - ed. University of New Mexico Press - 1984

1.4. Architectures vernaculaires - Aire caribéenne - Ile de La Réunion

- A.U.P.T.M., *Habitat traditionnel guadeloupéen - La case en milieu rural*, Paris - ed. A.U.P.T.M. - 1972
- A.U.R. - Agence d'Urbanisme de La Réunion, *Etude monographique d'habitat sauvage en milieu rural. Commune de St Paul - Grand Fond - La Réunion*, St Denis de La Réunion - ed. A.U.R. rapport d'étude - 1976
- BARRAT Christian, *Les paillotes de l'île de La Réunion*, Saint Denis de La Réunion - Université française de l'Océan Indien - 1978
- BERTHELOT Jack, GAUME Martine, *Kaz Antiyé - Jan Moun ka Rété. L'habitat populaire aux Antilles*, Paris - Editions Caribéennes - 1982
- BERTHELOT Jack, *L'architecture rurale de Marie-Galante*, in *Monuments historiques*, n° 117, oct-nov. 1981, pp. 70-72
- BERTHET J. *Une enquête sur l'habitat précaire à La Réunion*, *Cahiers de l'IAURIF*, n° 75, mars 1985, pp. 61-68
- BONNIOL J.L., *De l'architecture créole - Traditions et créativité dans l'habitat rural martiniquais et guadeloupéen*, 1982, in *Etudes Créoles*, Vol. V, n° 1-2, pp. 69-81
- BUISSERET David, *Histoire de l'architecture dans la Caraïbe*, Paris - Editions Caribéennes - 1984 édition originale 1980
- HEYNE, Maren, *Auf den Antillen - Spuren Kolonialer architektur*, ed. Fricke - 1986
- ROMERA Isabelle, IAURIF, *L'habitat précaire regroupé à La Réunion*, Paris - ed. IAURIF - 1982
- SEMINOR Raphaël, *Le bâti de la rue Case-Nègres au temps de l'habitation sucrière*, p. 6, *Une forme historique d'urbanisation : la "cour"*, in LA MOUINA, *Revue* éditée par le CAUE, n° 1, oct. 1983
- TEMMINCK GROLL C.L., *De architectuur van Suriname - 1667-1930*, Zutphen (Pays-Bas) - De Walburg Pers - 1973
- VEGAS Federico, *Venezuelan Vernacular*, Princeton - Princeton Architectural Press - 1985

1.5. Etudes d'aménagement de l'habitat spontané - Départements d'Outre-Mer

- A.D.U.A.M., *La zone des cinquante pas géométriques - Analyses - Fort de France - Bulletin n° 2 - mai 1980*

- ARCADE A, TANIC M., LETCHIMY S., *Etude des problèmes de la Pointe Simon*, Fort de France - SODEM - 1982
- BARCELO Jean-Yves, *Les populations descendantes des Marrons de Saint Laurent du Maroni - Opération de relogement en auto-construction*, in *Dossiers de l'Outre-Mer / CENADDOM n° 81*, 4e trimestre, 1985, Bordeaux Talence, pp. 82-87
- BERTHELOT Jack, *La ville et ses mémoires - Les fondements historiques et politiques de la rénovation du quartier des Rivières aux Herbes*, 1978
- CENADDOM, *Dossier Habitat*, in *Les Dossiers de l'Outre-Mer / CENADDOM*, n° 78-79, 2e trimestre 1985
- CHATAIN Bernard, CHEYSSIAL Léon A., *Analyse d'habitat - Villages insalubres à Saint Laurent du Maroni*, Cayenne - Direction Départementale de l'Équipement de Guyane/F.A.U. - 1981
- COMBY J., *Les problèmes de logement dans la société et l'économie Martiniquaise*, Fort de France - Cahier du CERAG n° 23, 1971
- FERRACCI Laurence, *Réhabilitation d'un quartier spontané en Dominique*, Paris - Ecole d'Architecture Paris Villemin - T.P.F.E. 1986
- HUBLIN Anne, *Les migrants Boni, Djuka, Saramaka, Paramaka à St Laurent du Maroni*, Cayenne - Direction Départementale de l'Équipement de Guyane/F.A.U. - 1981
- HUBLIN Anne, (sous la direction de), *Construction nouvelle et traditionnelle dans les D.O.M., T.1. Analyse, T.2. Etudes architecturales*, Paris - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Direction de la Construction - 1979
- LETCHIMY Serge, *Urbanisme et urbanisation à la Martinique - Le cas de Fort de France*, Paris - Institut de Géographie Université PARIS IV, Doctorat de 3e Cycle Aménagement, sous la direction de Paul CLAVAL. - 1984
- LETCHIMY S., TANIC M., *Les mangroves urbaines*, in *Les Annales Martiniquaises AMEP*, pp. 13-15
- LETCHIMY S., TANIC M., *Etude préalable - Quartier Texaco*, Fort de France - 1981
- PAQUETTE R., *Divergences de politique en matière d'habitation populaire dans les villes antillaises*, *Revue de Géographie de Montréal*, n° 2, 1969, pp. 123-136
- TANIC M., *Aide à la conception d'un habitat adapté*, Paris - E.N.P.C. Mémoires - 1983
- UNESCO/CEBTP, *Séminaire régional sur l'amélioration de l'habitat spontané*, Lomé Togo - 1979

1.6. St Laurent du Maroni

- A.D.U.A.M. (Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane), *Commune de St Laurent - Plan d'occupation des sols*, Cayenne - A.D.U.A.M. - 1980

- DECOUDRAS Pierre-Marie, *Saint Laurent du Maroni*, in Atlas des D.O.M. La Guyane - Bordeaux - ed. C.N.R.S./ORSTOM - 1979
- VOLDMAN Danièle, *Les équipements du bain de Guyane*, in Monuments Historiques n° spécial Architecture d'Outre-Mer n° 117, oct.-nov. 1981, pp. 17-27

SECTION II SCIENCES SOCIALES

2.1. "Ethnicité"

- ABENSOUR Miguel, (sous la direction de), *L'esprit des lois sauvages - Pierre CLASTRES ou une nouvelle anthropologie politique*, Paris - ed. Editions du Seuil - 1987
- BARRET-KRIEGEL, Blandine, *L'état et les esclaves - Réflexions pour l'histoire des Etats*, Paris - ed. Calman Lévy - 1979
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'état - Recherches d'anthropologie politique*, Paris - ed. Editions de Minuit - 1982
- GALLET Dominique, sous la direction de, *Identité culturelle et révolution technologique*, Actes de la deuxième conférence internationale pour l'identité culturelle, Paris - ed. Anthropos
- GLAZER Nathan, MOYNIHAN Daniel P., editors, *Ethnicity - Theory and experience*, Cambridge, Massachusetts - ed. Harvard University Press - 1976 ed. originale 1975
- GRAL, Centre interdisciplinaire d'Etudes Latino-Américaines, *Indianité Ethnocide Indigénisme en Amérique Latine*, Paris/Toulouse - ed. Editions du CNRS / Centre Régional de Publications de Toulouse - 1982
- Groupement pour les Droits des Minorités, *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Paris - ed. Fayard - 1985
- JAMARD Jean-Luc, *Réflexions sur la racialisation des rapports sociaux en Martinique*, in Archipelago n° 3-4, juin 1983, pp. 10-47
- JAULIN Robert, *La paix blanche - Introduction à l'ethnocide*, 2 Tomes, Paris - ed. Union Générale d'Editions, coll. 10/18 - 1974 ed. originale Paris - ed. Seuil - 1970
- JAULIN Robert, textes et documents réunis et présentés par, *L'ethnocide à travers les Amériques*, Paris - ed. Fayard - 1972
- LE GLEZIO J.M.G., *Le rêve mexicain ou la pensée interrompue*, Paris - ed. Gallimard - 1988
- MATERNE Yves, de CERTEAU Michel, textes présentés par, *Le réveil Indien en Amérique Latine*, Paris - ed. Editions du Cerf - 1976
- SADER Eder, *Un bilan des études anthropologiques sur les Indiens du Brésil*, in "Le mal de voir" - Cahiers Jussieu/2 - Université de Paris VII - ed. Union Générale d'édicions, coll. 10/18 - 1976

- VIDAL Claudine, *Des peaux-rouges aux marginaux : l'univers fantastique de l'ethnologie*, in "Le mal de voir" - Cahiers Jussieu/2 - Université de Paris VII - ed. Union Générale d'éditions, coll. 10/18 - 1976

2.2. Anthropologie de l'espace

- ALTHABE Gérard, LEGE Bernard et SELIM Monique *Urbanisme et réhabilitation symbolique*, Paris - ed. Anthropos - 1984
- CARSWEL J. William, SAILE David G., editors, *Architecture in Cultural Change, Vol. I. Purposes in Built Form and Culture Research, Vol. II*, Lawrence, Kansas - ed. University of Kansas - 1986
- CHARPENTIER CLEMENT Sophie, CLEMENT Pierre, *Architecture de l'habitation et élaboration des modèles de structuration de l'espace*, Paris - ed. C.E.R.A. - (non daté)
- EGENTER Nold, *Foundation for an Anthropological Theory of Architecture*, in A + U, Architecture and Urbanisme, Tokyo, n° 2, pp. 99-108
- GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, (textes traduits et présentés par), *L'Ecole de Chicago - Naissance de l'écologie urbaine*, Paris - ed. Editions du Champ Urbain - 1979
- HANNERZ Ulf, *Explorer la ville - Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris - ed. Les Editions de Minuit - 1983 ed. originale Columbia University Press - 1980
- GUATTARI F., *Généalogie des espaces de contrôle et de représentation*, Paris - ed. CERFI - 1975
- HUBLIN Anne, *Méthodes de l'analyse architecturale appliquées au champ anthropologique*, in "Rapport de recherche 1987" - M.E.L.A.T.T. Bureau de la Recherche Architecturale - Paris 1988
- PAUL-LEVY Françoise, SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace*, Paris - ed. C.C.I. - 1983
- PETONNET Colette, *Espaces habités - Ethnologie des banlieues*, Paris - ed. Galilée - 1982
- RAPOPORT Amos, *Anthropologie de la maison*, Paris - ed. Dunod - 1972
- RAPOPORT Amos, *House, form, and culture*, ed. Englewoods Cliffs - 1969
- SMITH Jonathan Z., *To Take Place - Toward Theory and Ritual*, Chicago - ed. The University of Chicago Press - 1987
- YOUNG M., WILMOTT P., *Le village dans la ville*, Paris - ed. C.C.I. - 1983

2.3. Processus d'urbanisation

- CEGET - CNRS, Travaux et Documents de Géographie Tropicale, n° 40, *La croissance périphérique des villes du tiers-monde - Le rôle de la promotion foncière et immobilière*, ed. Table Ronde - 5-7 mai 1977

- GRANOTIER B., *La planète des bidonvilles*, Paris - ed. Seuil - 1980
- RAMBAUD Placide, *Société rurale et urbanisation*, Paris - ed. Seuil - 1973 ed. originale 1969
- SANTOS Milton, *Aspects de la géographie et de l'économie urbaine des pays sous-développés*, Paris - ed. SEDES - 1969
- WEBER Eugen, *La fin des terroirs - La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris - ed. Fayard/Editions Recherches - 1983 ed. originale Stanford 1976

2.4. Références particulières aux Etudes Caribéennes

- APPELYARD Donald, *Planning a pluralist city - Conflicting realities in Ciudad Guyana*, Cambridge, Massachusetts - ed. The M.I.T. Press
- BASTIEN Rémy, *Le paysan haïtien et sa famille*, Paris - ed. Karthala et ACCT - 1986
- BRANA-SHUTE Gary, *On the corner - Male social life in a Paramaribo Creole neighborhood*, Assen, The Netherlands - ed. Van Gorcum & Company - 1979
- CASALO J., *The social function of the slum in Latin America. Some positive aspects*, in *Ekistics*, vol. 28, n° 166 - 1969
- CHARBIT Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Paris - ed. I.N.E.D. / PUF - coll. Travaux et documents, Cahier n° 114 - 1987
- CORTEN André, *Une classe ouvrière caribéenne*, in *Archipelago*, n° 1, mars 1982, pp. 1-17
- DEBIEN Gabriel, *Les esclaves aux Antilles Françaises (XVII-XVIIIème siècles)*, Basse-Terre, Fort de France, Stés d'Histoire Gadeloupéenne et Martiniquaise, 1974, pp. 225-226
- DEBIEN Gabriel, *Les cases des esclaves des plantations*, Bulletin de l'Institut Français de Port au Prince, n° 101, 1966
- DEBIEN Gabriel, *Les grandes cases des plantations de St Domingue du XVIIe au XVIIIe siècle*, Note d'histoire coloniale n° 128
- FREDJ Jacques, *L'assimilation dans l'histoire antillaise*, in *Les Temps Modernes*, n° spécial Antilles - n° 441-442, avril-mai 1983, pp. 1836-1852
- GIACOTTINO J.C., *Le développement des villes principales aux Antilles : l'exemple de Port of Spain*, in *Etudes de Géographie Tropicale offertes à Pierre Gourou*, Paris - ed. Mouton - 1972, pp. 507-535
- GIACOTTINO J.C., *Trinidad et Tobago - Etude géographique*, Bordeaux - Thèse de 3e Cycle de l'Université de Bordeaux - 1977
- LABAT R.P., *Nouveaux voyages aux Iles de l'Amérique*, réédition Fort de France - ed. Horizons - Caraïbes - 1972

- LAGUERRE Michel S., *Urban life in the Caribbean - study of a haitian urban community*, Cambridge Massachusetts - ed. Schenkman Publishing Company - 1982
- METRAUX A., *L'habitation paysanne en Haiti*, in Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, Tome LV, fasc. 1, 1949-51, p. 4
- MORAL Paul, *La maison rurale en Haiti*, in Les Cahiers d'Outre-Mer, X, 1957, 38, pp. 117-130
- DU TERTRE R.P., *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, réédition Fort de France - ed. Horizons Caraïbes - 1973 édition originale 1667-1671 Paris ed. July
- VIOLICH Francis, DAUGHTERS Robert coll., *Urban Planning for Latin America - The challenge of Metropolitan growth*, Boston - ed. Oelgeschlager, Gun & Hain, Inc., Publishers - 1988

2.5. Etudes guyanaises

2.5.1. Histoire de la Guyane

- BRUNETTI R.P. Jules, de la Congrégation du St Esprit, *La Guyane française, souvenirs et impressions de voyage*, Tours 1890
- CARDOSO Ciro F.S., *Esclavage colonial et économie - Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique à partir du cas de la Guyane française au XVIIIe siècle*, in Cahier du CERAG n° 39 juillet 1982 Fort de France
- CARDOSO Ciro F.S., *La Guyane française 1715-1817 - Aspects économiques et sociaux*, Paris - Institut des hautes Etudes de l'Amérique Latine, Université Paris III, Thèse de 3e Cycle - 1971
- DORIAN Neuville, *Esclavage, assimilation et Guyanité*, Paris - ed. Anthropos - 1986
- HENRY Arthur, *La Guyane - Son histoire 1604-1946*, Cayenne - Guyane Presse Diffusion - 1986 1ère édition 1950
- LAPORTE P., *La Guyane des Ecoles*, Cayenne - ed. Atipa - Karthala - 1983 édition originale Paris 1915
- PLUCHON Pierre (sous la direction de), *Histoire des Antilles et de la Guyane, Martinique - Guadeloupe - Haïti - Guyane*, Paris - Privat - 1982
- STEDMAN Jean gabriel, *Voyage à Surinam*, édition établie et présentée par Michel Rouze selon la traduction originale de P.F. Henri, Paris - ed. Le Club Français du Livre - 1960. Edition originale *Narrative of a five-year's expedition against the revolted Negroes of Surinam, in Guiana, on the wild coast of South America, from the year 1772 to 1777*, Londres - ed. J. Johnson - 1794

2.5.2. Sociologie et géographie humaine

- CALMONT André, *La croissance urbaine dans les pays tropicaux - Cayenne (Guyane française) - La ville et sa région*, Bordeaux - CEGÉT/CNRS - 1977

- CHERUBINI Bernard, *Cayenne ville créole et polyethnique*, Paris/Talence - ed. Karthala/Cenaddom - 1988
- CHERUBINI Bernard, *L'évolution des relations inter-ethniques et la fermentation de la société guyanaise*, in Les Dossiers de l'Outre-Mer/CÉNADDOM, n° 81, 4e trimestre 1985, pp. 89-95
- GIRONDIN Ketty, *Les tentatives de peuplement de la Guyane de 1848 à 1914*, in Equinoxe/CEGER n° 21, janvier 1986, pp. 1-37
- GORGEON Catherine, *Gestion urbanistique d'une immigration : le cas de l'Ile de Cayenne*, Université d'Aix-Marseille, Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Amérique Centrale et les Caraïbes, Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence - Thèse de doctorat de 3e Cycle - 1985
- GORGEON Catherine, *Immigration clandestine et bidonvilles en Guyane, les Haïtiens à Cayenne*, in Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 1, n°1, septembre 1985, pp. 143-156
- GORGEON Catherine, *L'immigration en Guyane*, in Les Dossiers de l'Outre-Mer/CENADDOM n° 81, 4e trimestre 1985, pp. 68-75
- JOLIVET Marie-José, *Essai de sociologie sur la Guyane Française*, Paris - ed. ORSTOM - 1982

2.5.3. Essais politiques

- CASTOR Elie, OTHILY Georges, *Les grands problèmes - Les solutions possibles*, Paris - ed. Caribéennes - 1984
- HAMEL Ian, *Les Guyanais, Français en sursis ?*, Paris - ed. Editions Entente - 1979
- VIGNON Robert, *Gran Man Baka*, Sorel-Moussel, Fr., - ed. Davol - 1985

2.5.4. Ethnicité et minorités ethniques guyanaises

- FRANSZON Adiante, *The Suriname Maroon crisis*, Baltimore - U.S. Committee for Refugees - 1988
- GRENAND Pierre, avec la collaboration de Michel SAUVAIRE, Françoise CAPUS, Anne GELY, *La communauté Arawak de Sainte Rose de Lima - (Commune de Matoury) - Situation actuelle et perspectives*, Cayenne - Centre ORSTOM de Cayenne - 1981
- GRENAND Pierre et Françoise, *Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui - Eléments de compréhension*, in Journal de la Société des Américanistes, Tome LXVI, pp. 362-382, Paris - Musée de l'Homme - 1979
- HURAUULT J., *Français et Indiens en Guyane*, Paris UGE 1972 438 p. coll. 10/18
- NAVET Eric, *Camopi, commune indienne ? La politique "indienne" de la France en Guyane en 1984*, Paris - Association INTI/GERIA - 1984

2.5.5. Etudes ethnographiques des sociétés Marronnes

- DE GROOT Silvia W., *La mort de Boni et la tête de Boni - Sur l'histoire orale - Quelques réflexions théoriques concernant les relations entre les Marrons de la Guyane française et ceux de Surinam*, in "L'histoire et ses méthodes" - Travaux et Mémoires de la Maison Descartes, Amsterdam n° 4, pp. 159-183 - Presses Universitaires de Lille - 1982
- HOEREE Joris, *Le monde Saramaka : anthropologie et application*, in EQUINOXE/CEGER n° 21, janvier 1986, pp. 81-92
- HURAUULT Jean, *Africains de Guyane - La vie matérielle et l'art des Noirs Réfugiés de Guyane*, La Haye/Paris - ed. Editions Mouton - 1970
- HURAUULT Jean, *Les Noirs Réfugiés Boni de la Guyane française*, Dakar - ed. IFAN, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire, n° 63 - 1961
- PRICE Richard, *First-Time : the historical vision of an Afro-American people*, Baltimore - ed. The John Hopkins University Press - 1983
- PRICE Sally and Richard, *Afro-American arts of the Suriname rain forest*, Los Angeles - Museum of Cultural History/University of California - 1980
- PRICE Richard, *Saramaka emigration and marriage : a case-study of social change*, in *Southeastern Journal of Anthropology* 26, pp. 89-157
- VERNON Diane, *Bakuu : le mal moderne - Un culte de sorcellerie chez les Marrons N'djuka du Suriname*, Paris - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, mémoire de diplôme - 1985

2.5.6. Etudes ethnographiques des sociétés Amérindiennes

- GRENAND Pierre, *Introduction à l'étude de l'univers Wayâpi - Ethnoécologie des Indiens du Haut-Oyapock*, Paris - CNRS/ORSTOM - 1980
- GRENAND F. et P., HAXAIRE Claudie, *Abattis Wayapi*, in Atlas des D.O.M. La Guyane - "Utilisation du sol", Bordeaux - ed. CNRS/ORSTOM - 1979

SOURCES STATISTIQUES

SOURCES I.N.S.E.E.

- I.N.S.E.E.
Résultats statistiques du recensement général de la population des départements d'Outre-Mer effectué le 16 octobre 1967 - Tableaux statistiques Guyane.
- I.N.S.E.E. - Service Interrégional Antilles-Guyane
Annuaire statistique de la Guyane 1970-1977.
- I.N.S.E.E.
Résultats du recensement de la population dans les départements d'Outre-Mer, 9 mars 1982,
- I.N.S.E.E. - P. Elie, C. Maroger
Recensement général de la population en 1974, départements d'Outre-Mer, Guyane, tableaux sur la structure démographique.
I.N.S.E.E. 1983 coll. Archives et Documents N° 66.

ENQUETES SPECIFIQUES

- Direction Départementale de l'Équipement de Guyane / F.A.U.
Les villages des berges du Maroni à St Laurent - Rapport d'enquête.
Cayenne - D.D.E. - 1983.
- Direction Départementale de l'Agriculture de Guyane - Service des Enquêtes et Etudes Statistiques
Note sur les mouvements migratoires des Noirs Réfugiés d'ethnie Boni de Grand-Santi-Papaïchton à Maripasoula.
Cayenne - Ministère de l'Agriculture, Service des Statistiques - 1982.
- Direction Départementale de l'Agriculture de la Guyane - Service des Enquêtes et Etudes Statistiques
Recensement général de l'Agriculture 1979-1980 - Bordereaux d'enquête.
- Direction Départementale de l'Agriculture de la Guyane - Service des Enquêtes et Etudes Statistiques
Structure des exploitations agricoles - 1978 - Bordereaux d'enquête.
- Ministère de l'Agriculture - Service des Enquêtes et Etudes Statistiques - Atelier d'Aménagement Rural - Ministère de l'Équipement - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
Etude de l'Aménagement Rural du Secteur de la Vallée du Maroni - Fiche familiale 1975 - Bordereaux d'enquête.

SOURCES CARTOGRAPHIQUES

CARTES GENERALES

- Echelle 1/500 000
 - 1980 *Carte Touristique.*
I.G.N. / Etablissement Public Régional, Office Départemental du
Tourisme.
 - 1963 *Carte de la Guyane française, feuilles Nord et Sud.*
I.G.N.
- Echelle 1/200 000
 - 1954 *Esquisses planimétriques et tableau d'assemblage de la couverture
photographique. Feuilles 1, 3, 7. (Apena - Rapides Cottica-Crique
Oualémali)*
- Echelle 1/50 000
 - 1979 *Mana-St Laurent S.O. et St Jean N.E.*
I.G.N.
 - 1952 *Lawa-Aboumani S.O. et Maripasoula N.E.*
I.G.N.

PLANS TOPOGRAPHIQUES ET CADASTRAUX

St Laurent du Maroni

- Echelle 1/5 000
 - *St Laurent du Maroni - Section A.I.*
Service du Cadastre - 1979.
 - *St Laurent du Maroni - Plan photogrammétrique*
R. Chanliou - 1976
- Echelle 1/2 000
 - *Orthoplan hypsométrique - St Laurent Nord*
D.D.A. - 1969
- Echelle 1/1 000
 - *St Laurent du Maroni - Section - Sections A.B., A.E., A.D.*
Service du Cadastre - 1976
- Echelle 1/500
 - *la Charbonnière - Plan topographique.*
D.D.E. - Regnam - 1983
 - *La Charbonnière - Première tranche, plan parcellaire*
D.D.E. - 1986
- Echelle 1/200
 - *Village Toutou - Plan topographique*
Regnam - 1981

Villages du Maroni

- *Apatou - Plan technique 1/500*
D.D.A. - 1978
- *Apatou - Levé topographique 1/500*
D.D.E. - 1981
- *Grand-Santi - Plan technique*
D.D.A. - 1974 - 1/1 000
- *Maripasoula - Sections A.B., A.C.*
Service du Cadastre - 1984 - 1/1 000

SOURCES PHOTOGRAPHIQUES

- *Mission photographique aérienne 1984 (Cottica - Maripasoula)*
Regnam - D.D.E.
- *Mission photographique aérienne 1978 (St Laurent du Maroni)*
Regnam - D.D.E.
- *Mission photographique aérienne 1984 (St Laurent / Albina)*
Regnam - D.D.E.

LISTE DES FIGURES

	Pages
Fig. 1 Répartition ethnique des Noirs Marrons	7
Fig. 2 Localisation des sites étudiés	12
Fig. 3 Loca - Zonage de l'environnement	18
Fig. 4 Loca - Forme des clairières culturelles	19
Fig. 5 Loca - Forme du front de clairière	21
Fig. 6 Loca - Aires d'accostage	22
Fig. 7 Loca - Aires de cheminement	23
Fig. 8 Loca - Formes des unités de voisinage	25
Fig. 9 Loca - Les quartiers	26
Fig. 10 Loca - Typologie des constructions	28
Fig. 11 Un village Djuka du Tapanahoni 1972 - Représentation d'après une vue photographique aérienne oblique figurant dans l'ouvrage de R. et S. Price 1980	30
Fig. 12 Tableau de comparaison des villages traditionnels	31
Fig. 13 Comparaison des clairières villageoises traditionnelles	34
Fig. 14 Influence de l'urbanisme colonial sur l'habitat Marron	39
Fig. 15 Maripasoula - Zonage de l'environnement	47
Fig. 16 Cormontibo-Pompidouville-Papaïchton - Zonage de l'environnement ...	48
Fig. 17 Apatou - Implantation du bâti	52
Fig. 18 Apatou - Gabarit des constructions	53
Fig. 19 Apatou - Affectation des sols	54
Fig. 20 Grand-Santi - Implantation du bâti	56
Fig. 21 Grand-Santi - Gabarit des constructions	57
Fig. 22 Grand-Santi - Affectation des sols	58
Fig. 23 Pompidouville-Papaïchton - Implantation du bâti et structure viaire ...	62
Fig. 24 Pompidouville-Papaïchton - Gabarit des constructions	63
Fig. 25 Pompidouville-Papaïchton - Implantation comparée du bâti selon le gabarit des constructions	64
Fig. 26 Pompidouville-Papaïchton - Structure viaire et aires de cheminement ..	65
Fig. 27 Maripasoula - Plan d'ensemble - Implantation du bâti et structure viaire	69
Fig. 28 Maripasoula - Plan d'ensemble - Gabarit des constructions	70
Fig. 29 Maripasoula - Les quartiers spontanés - Implantation du bâti	72
Fig. 30 Maripasoula - Les quartiers spontanés - Aires de cheminement	73
Fig. 31 Maripasoula - Plan d'ensemble - Structure viaire et aires de cheminement	75

Fig. 32	Plan de situation des quartiers ethniques Marrons à St Laurent du Maroni	78
Fig. 33	St Laurent du Maroni - Les premières constructions Marronnes - Etat 1969	81
Fig. 34	St Laurent du Maroni - L'urbanisation massive des berges - Etat 1978 ..	83
Fig. 35	St Laurent du Maroni - Le promontoire de Roche Bleue et "Derrière l'hôpital" - Implantation du bâti et structure urbaine	86
Fig. 36	St Laurent du Maroni - Le "Village Chinois" - Implantation du bâti et structure urbaine	88
Fig. 37	La Charbonnière - "Village" initial - Etat 1978 - Implantation du bâti ..	96
Fig. 38	La Charbonnière - "Village" initial - Etat 1978 - Aires de cheminement et structure viaire	97
Fig. 39	La Charbonnière - L'aménagement du site - Comparaison 1978-1984 .	101
Fig. 40	La Charbonnière - Urbanisation diffuse - Progression du bâti spontané 1978-1984	104
Fig. 41	Un groupe de cases isolé, route de St Maurice	106
Fig. 42	Lignée I.S.65. Ensemble de la généalogie	126
Fig. 43	Maisonnée I.S. 65 - Schéma d'apparentement	127
Fig. 44	Maisonnée A.N.30 - Schéma d'apparentement	129
Fig. 45	Maisonnée A.L.40 - Schéma d'apparentement	131
Fig. 46	Maisonnée M.A. 50 et maisons issues de M.A.50 - Schéma d'apparentement	133
Fig. 47	Maisonnées isolées, route de St Maurice, SHI, NAM - Schéma d'apparentement	135
Fig. 48	Maisonnées dispersées dans les centres urbains côtiers - ELE, BEI, A.E.25 - Schéma d'apparentement	136
Fig. 49	Trajectoires résidentielles - Famille I.S.65/SA - Génération 2	139
Fig. 50	Trajectoires résidentielles - Famille M.A.50/P.B.45 - Génération 3	141
Fig. 51	Trajectoires résidentielles - Famille M.A.50/P.B.45 - Génération 4	141
Fig. 52	Trajectoires résidentielles - Famille A.L.40 - Génération 3	142
Fig. 53	Trajectoires résidentielles - Famille A.L.40 - Génération 4	142
Fig. 54	Trajectoires résidentielles - Famille A.S.36 - Génération 3	145
Fig. 55	Trajectoires résidentielles - Famille A.S.36 - Génération 4	145
Fig. 56	Trajectoires résidentielles - Famille A.N.30 - Génération 3	146
Fig. 57	Trajectoires résidentielles - Famille A.N.30 - Génération 4	146
Fig. 58	Trajectoires résidentielles - Familles SHI, NAM - Génération 3	147
Fig. 59	Trajectoires résidentielles - Familles SHI, NAM - Génération 4	147
Fig. 60	Trajectoires résidentielles - Familles ELE, BEI, A.E.25 - Génération 3	148
Fig. 61	Trajectoires résidentielles - Familles ELE, BEI, A.E.25 - Génération 4	148
Fig. 62	Comparaison des trajectoires résidentielles par génération de la lignée I.S.65, toutes familles confondues - Générations 2, 3, 4	150

LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Tous les clichés présentés ont été pris par l'auteur, au cours de différents séjours sur le terrain, en 1980, 1981, 1985 et 1986.

		Pages
Pl. 1	Maison Boni traditionnelle - Apatou - 1980	40
Pl. 2	Techniques de la construction traditionnelle - Apatou - 1980	41
Pl. 3	Maison Marronne moderne dérivée de la case créole - Apatou - 1980	42
Pl. 4	Détails de mise en oeuvre des constructions modernes - La Charbonnière - 1981	43
Pl. 5	Opposition des formes de cheminement à Pampidouville-Papaïchton - 1981	66
Pl. 6	Accès piroguier au promontoire de Roche Bleue - St Laurent - 1985	84
Pl. 7	Utilisation du fleuve pour les tâches domestiques au promontoire de Roche Bleue - St Laurent - 1985	84
Pl. 8	Cases sur pilotis "Derrière l'hôpital - St Laurent - 1985	90
Pl. 9	La circulation intérieure d'un îlot du Village Chinois - St Laurent - 1985	90
Pl. 10	Evolution de la typologie des constructions à Roche Bleue - St Laurent - 1981	94
Pl. 11	La Charbonnière, village initial - Espace central d'un groupement de cases - 1986	98
Pl. 12	Maison d'un migrant Saramaka au village de La Charbonnière - 1986 ..	98
Pl. 13	Groupement de cases dans la zone d'habitat diffus de La Charbonnière - 1986	105
Pl. 14	Un groupe de cases isolé, route de St Maurice - 1986	107
Pl. 15	Le squatt d'un ancien bâtiment du bagne, intégré au site de Roche Bleue - 1986	110
Pl. 16	Une habitation en location, Cour X, en centre-ville à St Laurent du Maroni - 1986	111
Pl. 17	Villa en accession à la propriété édifée par une famille migrante Marronne à St Laurent du Maroni - 1986	112
Pl. 18	Construction d'une maison associant des murs de parpaings à rez de chaussée et un étage en bois, à La Charbonnière - 1986	154

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE:

"HABITATS SPONTANES DANS LA CARATBE FRANCAISE"

Ce rapport final présente l'ensemble des études effectuées, de 1986 à 1989, en application de deux programmes de recherche:

. "Recherche Architecturale liée à l'Enseignement"

Programme 1986-1989 financé par le Bureau de la Recherche Architecturale, Direction de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer.

La subvention à ce programme de recherche, mené en Guyane et aux Antilles, a consisté en une aide individuelle accordée à Anne Hublin dans le cadre du programme pluri-annuel de recherche architecturale liée à l'enseignement, 1986-1989.

. "Facteurs sociaux, économiques et culturels de la malnutrition dans le bassin du Maroni (Guyane française)"

Programme 1986 financé par la Mission Scientifique et Technique, Ministère de la Recherche et de la Technologie.

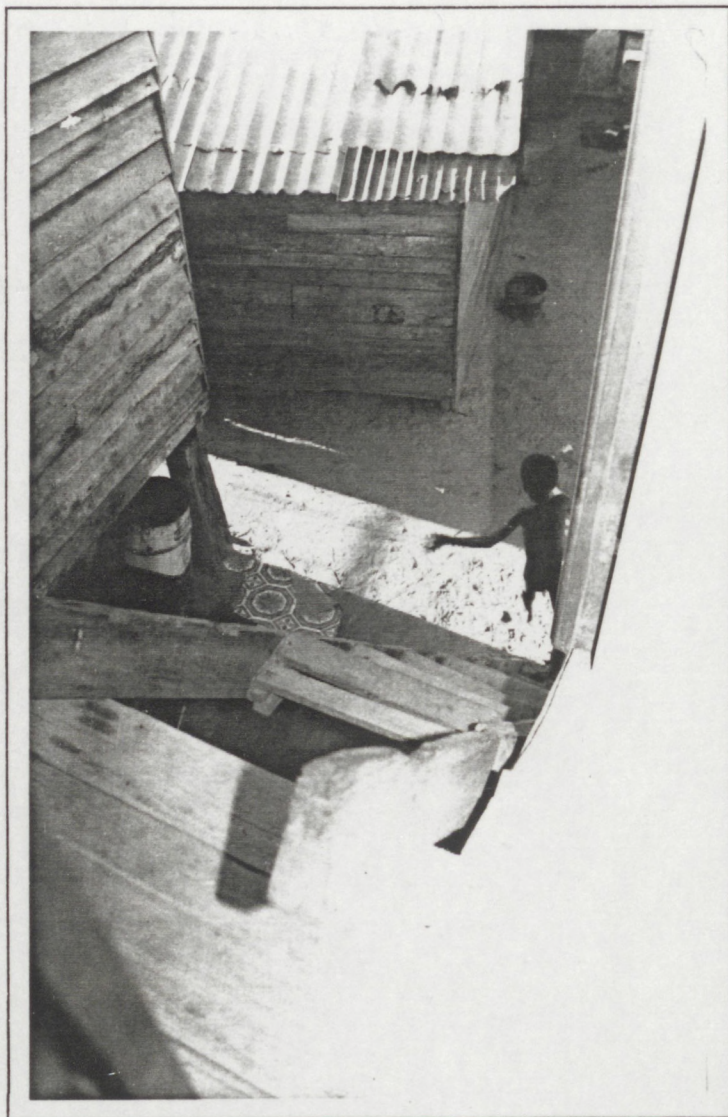
L'étude co-financée par ce programme, "La prolétarianisation de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française" a constitué un élément d'un programme plus général consacré à la malnutrition dont les autres dimensions, notamment médicale et économique, ont été traitées par le Centre Orstom de Cayenne.

Les résultats de l'exécution du programme d'ensemble 1986-1989:

"HABITATS SPONTANES DANS LA CARATBE FRANCAISE"

sont présentés sous la forme de plusieurs volumes:

- . VOLUME 0. "PROBLEMATIQUE - SYNTHESE"
- . VOLUME I. "ARCHITECTURE ET ANTHROPOLOGIE DE L'HABITAT CONCEPTS - METHODES"
- . VOLUME II. "LA PROLETARIANISATION DE L'HABITAT DES NOIRS MARRONS DE GUYANE FRANCAISE"
- . VOLUME III. "QUARTIERS SPONTANES AUX ANTILLES FRANCAISES
Essai de typologie sociale et spatiale d'un espace créole"
- . VOLUME IV. "ARTICLES PUBLIES 1986 - 1989"



Anne G. HUBLIN 258 RUE MARCADET 75018 PARIS FRANCE

Tél : 16 1 42 29 52 79